



Avenant à la Convention Territoriale Globale

Du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027



Entre :

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure,

Représentée par le Président de son conseil d'administration, Monsieur Philippe CHARPIN et par son par sa Directrice Mme Aurore VERNIEUWE, dont le siège est situé 11, allée des Soupirs – CS 82601 - 27026 ÉVREUX Cedex, dûment autorisés à signer le présent avenant

Ci-après désignée « la Caf ».

Et

L'Intercom Bernay Terres de Normandie,

Représenté par son Président, M. Nicolas GRAVELLE, dont le siège est situé 1025 route de Broglie – 27300 BERNAY dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil communautaire ;

Ci-après dénommé « l'Intercom Bernay Terres de Normandie » ;

Et

La Mutualité Sociale Agricole Haute-Normandie,

Représentée par son Président, Monsieur Grégoire PETIT, et par son Directeur Général, Monsieur Yannick LE GOFF, dont le siège est situé 32 rue Politzer - 27036 ÉVREUX Cedex, dûment autorisés à signer la présente convention par délibération du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale ;

Ci-après dénommée « la MSA » ;

Et

La Préfecture de l'Eure,

Représenté par le Préfet de l'Eure, Monsieur Charles Giusti, dont le siège est situé Boulevard Georges Chauvin - 27000 EVREUX, dûment autorisé à signer la présente convention,

Ci-après dénommée « La Préfecture de l'Eure » ;

Et

L'Éducation Nationale de l'Eure,

Représentée par sa Directrice Académique, Madame Françoise MONCADA, dont le siège est situé 24 boulevard Georges Chauvin – 27000 EVREUX, dûment autorisée à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « l'EN ».

Et

L'Agence Régionale de Santé,

Représentée par son Directeur Délégué Départemental de l'Eure, Monsieur Philippe LUCCIONI-MICHAUX, dont le siège est situé Espace Claude Monet - 2 place Jean Nouzille - CS 55035 – 14050 CAEN Cedex, dûment autorisé à signer la présente convention par délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Normandie ;

Ci-après dénommée « L'Agence Régionale de Santé » ;

Et

La commune nouvelle de Mesnil-en-Ouche,

Représentée par son maire Monsieur Jean-Louis MADELON, dont le siège est situé 44 rue du Château – Beaumesnil – 27410 MESNIL-EN-OCHE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommée « la commune de Mesnil-en-Ouche » ;

Et

Ville de Brionne,

Représentée par son maire Monsieur Valery BEURIOT, dont le siège est situé rue de la soie– 27800 BRIONNE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommée « Ville de Brionne » ;

Et

Ville de Bernay,

Représentée par son maire Madame Marie-Lyne, dont le siège est situé Place Gustave Héon – 27300 BERNAY, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommée « Ville de Bernay » ;

Et

Commune de Broglie,

Représentée par son maire Monsieur Amaury LATHAM, dont le siège est situé 27, Pl. des Trois Maréchaux– 27270 BROGLIE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommée « Commune de Broglie » ;

Et

Commune de Beaumont le Roger,

Représentée par son maire Monsieur Jean-Pierre LEROUX, dont le siège est situé 18 rue Chantereine– 27170 BEAUMONT LE ROGER, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommée « Commune de Beaumont le Roger » ;

Et

Commune de Nassandres sur Risle,

Représentée par son maire Monsieur André ANTHIERENS, dont le siège est situé Rue Joliot Curie– 27550 NASSANDRES SUR RISLE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommée « Nassandres sur Risle » ;

Et

Commune de Serquigny,

Représentée par son maire Monsieur Frédéric DELAMARE, dont le siège est situé 62, Rue Max Carpentier -27470 SERQUIGNY, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommée « Commune de Serquigny » ;

Et

Commune de Grosley sur Risle,

Représentée par son maire Monsieur Dominique CIVEL, dont le siège est situé 19 rue de la mairie 27170 GROSLEY-SUR-RISLE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommée « Commune de Grosley sur Risle » ;

Préambule

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG et ses avenants peuvent couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Ils s'appuient sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté.

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la CAF, l'Intercom Bernay Terres de Normandie, l'ARS, l'Education Nationale, la MSA, le Département de l'Eure, la Préfecture de l'Eure, les 3 Communes disposant d'une CTG (Mesnil-en-Ouche, Bernay, Brionne), et les communes bénéficiant du bonus territoire (Serquigny, Nassandres sur Risle, Beaumont le Roger, Grosley sur Risle, Broglie) souhaitent conclure un avenant à la Convention Territoriale Globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 – Objet de l'avenant

Les articles 3, 4, 5, 6 et 9 de la CTG initiale relatifs aux champs d'intervention, aux objectifs partagés, aux engagements des partenaires, aux modalités de collaboration et à l'évaluation sont complétés et/ou modifiés.

Le présent avenant à la convention vise à :

- Modifier les signataires de CTG suite à l'intégration de nouveaux partenaires de la CTG,
- D'ajouter le transfert du RPE de Bernay vers l'IBTN (Relais Petite Enfance)
- D'identifier le transfert des actions du CIAS vers l'IBTN
- De clarifier les compétences et l'autorité organisatrice de la petite enfance et du SPPE
- Intégrer les fiches actions et leurs indicateurs afférents au plan d'actions de la CTG initiale mettant en évidence le lien avec les 3 autres CTG du territoire.

Ainsi, dans le cadre de la présente CTG, l'ensemble des signataires ont pu suivre, contribuer, construire et valider le projet éducatif et social local (annexe 1)

5 axes sont identifiés au sein de ce projet stratégique du territoire :

- Axe 1 : continuité éducative
- Axe 2 : bien vieillir
- Axe 3 : Accès aux droits pour tous
- Axe 4 : solidarité
- Axe 5 : gouvernance

Ces axes, les orientations, les objectifs, les fiches projets et les fiches actions qui s'y réfèrent forme le projet stratégique de l'intercommunalité en matière éducative et sociale pour la période 2026-2032.

ARTICLE 2 – Champs d'intervention des partenaires

L'article 2 de cet avenant vise à compléter l'article 3 de la CTG, relatif aux champs d'interventions de la Communauté de communes

Aux deux partenaires CAF de l'Eure et Intercom Bernay Terres de Normandie, viennent s'ajouter les partenaires et leurs champs d'intervention suivant :

2.1 - les champs d'intervention de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

Dans le cadre du présent avenant, et conformément à la modification de l'intérêt communautaire adoptée le 19 décembre 2024, les parties conviennent des dispositions suivantes :

Transfert du RPE

À compter du 1^{er} avril, le Relais Petite Enfance (RPE) de Bernay est transféré à l'IBTN, qui en assure désormais la gestion et l'animation.

Transfert des services du CIAS

A compter du 1^{er} janvier 2026, les services et actions relevant du champ de la petite enfance, de l'enfance Jeunesse, de la Parentalité, de l'Insertion, de l'Animation de la vie sociale et de l'accès au droit, actuellement conduits par le CIAS, sont transférés à l'IBTN. Les conventions et accords de financement (COF) correspondants seront ajustés en conséquence afin de prendre en compte ce transfert de responsabilités.

Clarification des compétences et de l'autorité organisatrice

La Communauté de communes exerce, en complémentarité avec les communes de son territoire, les missions d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, telles que définies à l'article L. 214-1-3 du Code de l'action sociale et des familles, sur les communes dépourvues de leur propre autorité organisatrice.

À ce titre, elle intervient dans les domaines suivants :

1. Recensement des besoins des enfants de 0 à 3 ans et de leurs familles, ainsi que des modes d'accueil disponibles (individuels et collectifs) sur le territoire ;
2. Information et accompagnement des familles avec des enfants de moins de 3 ans et des futurs parents ;
3. Planification du développement des modes d'accueil pour répondre aux besoins identifiés ;
4. Soutien à la qualité des modes d'accueil proposés.

Dans le cadre du SPPE, un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant doit être établi. Ce schéma sera réalisé avec la ville de Bernay (obligation pour les communes de plus 10 000 habitants) et les communes de Mesnil en Ouche et Brionne au cours du premier semestre 2026.

2.2 - les champs d'intervention de l'ARS

L'Agence Régionale de Santé intervient sur l'ensemble des dimensions qui touchent à la santé de la population. Elle assure la veille et la sécurité sanitaires, en surveillant l'état de santé des habitants et en organisant la réponse face aux crises. Elle développe des actions de prévention et de promotion de la santé, pour favoriser des modes de vie plus sains et réduire les inégalités sociales et territoriales. Elle organise et régule l'offre de soins, qu'il s'agisse de médecine de ville, d'hôpitaux ou de structures médico-sociales, en veillant à leur qualité, leur sécurité et leur accessibilité. Enfin, elle soutient les politiques d'autonomie et de handicap, afin de garantir un accompagnement adapté aux personnes âgées et en situation de handicap. Ces missions s'inscrivent dans un cadre stratégique clair.

Le Projet Régional de Santé (PRS) définit, pour cinq ans, les priorités de la région en matière de prévention, d'organisation des soins et d'accompagnement médico-social, afin d'assurer une réponse cohérente et adaptée aux besoins de la population. Au nombre de 12 dans le PRS 2023-2028, elles portent sur :

1. Relever le défi du vieillissement et de la perte d'autonomie.
2. Mailler l'offre de soins en conjuguant ambition pour la proximité et excellence du recours, et en organisant les mobilités.
3. Améliorer la santé mentale des Normands.
4. Renforcer l'évolution inclusive de la société, en particulier pour les personnes en situation de handicap.
5. Garantir aux personnes en situation de précarité l'accès aux soins et services dont elles ont besoin.
6. Agir collectivement sur les déterminants de santé publique à plus fort enjeu pour les Normands, et adapter la stratégie de prévention aux publics cibles.
7. Développer et renforcer l'autonomie et la capacité des personnes malades et de leurs aidants.
8. Soutenir l'usager comme acteur du système de santé.
9. Structurer de nouveaux modèles de prises en charge en favorisant les coopérations et les complémentarités entre les acteurs.
10. Renforcer l'offre de formation au plus près des territoires ainsi que l'attractivité des métiers de la santé et la fixation des professionnels dans les territoires.

11. Accompagner les établissements et les professionnels dans leurs transformations structurelles, en encourageant notamment le virage numérique et les innovations.
12. Engager le système de santé normand dans la transition écologique.

Le Plan Régional Santé-Environnement (PRSE) complète cette approche en intégrant les enjeux qui visent à intégrer la santé, l'environnement et le cadre de vie dans tous les projets de territoire.

Ces outils offrent un cadre d'action collectif pour améliorer l'état de santé de la population, faciliter l'accès aux soins et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

2.3 – Les champs d'intervention de l'Éducation Nationale

L'administration de l'Éducation Nationale est présente dans chaque région et dans chaque département : ce sont des services déconcentrés du ministère de l'Éducation Nationale. La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Eure s'engage de manière globale dans les actions qui touchent la continuité éducative (petite enfance, enfance et jeunesse) et la parentalité.

La DSDEN de l'Eure pourra mobiliser ses équipes et ses dispositifs en fonction des besoins, après étude et concertation.

2.4 – Les champs d'intervention de la MSA

Dans le cadre de sa politique d'action sanitaire et sociale et de son plan d'action 2021-2025, la MSA Haute-Normandie porte le développement de projets et de services innovants sur les territoires ruraux en mobilisant les acteurs locaux, les habitants, les institutions, afin d'améliorer les conditions de vie des populations.

Elle s'appuie sur son organisation en guichet unique pour mettre en place des actions au niveau local répondant à des besoins repérés, dans des domaines variés : la vie familiale, l'autonomie des jeunes, la prévention santé, l'alimentation, le bien vieillir, l'aide au répit, ...

Sur la branche « famille », le programme Grandir en Milieu Rural (GMR) dont l'objectif est de répondre aux besoins Enfance - Jeunesse des familles agricoles ou rurales considérées comme prioritaires en finançant et/ou en favorisant l'émergence de structures et services innovants sur le territoire a pu être déployé sur le territoire pour des actions portées par la Ville de Bernay dans le domaine de la parentalité et de la jeunesse.

Concernant l'alimentation, la MSA soutient le projet Mieux Manger Pour Tous, porté par l'Intercom, afin de faciliter l'accès à une alimentation de bonne qualité nutritionnelle et durable aux personnes en situation de précarité en mettant en place des actions qui permettent de lever les freins à cet accès (paniers solidaires, ateliers de cuisine, chèques alimentaires ,...).

Elle soutient également par son programme « Insertion et Ruralité » l'association Les Petites L'Ouches dans son activité d'insertion par l'activité économique.

La MSA est également engagée dans Bulle d'Air, service de répit à domicile pour les proches aidants intervenants auprès de personnes en situation de dépendance. Ce service est mis en œuvre par le Cias de L'intercom Bernay Terres de Normandie pour plusieurs territoires.

Forte de ces engagements, la MSA Haute-Normandie souhaite intervenir sur les thématiques suivantes, dans le cadre de la présente CTG :

- ✓ Orientation, Formation et Insertion ;
- ✓ Amélioration l'offre de santé ;
- ✓ Programme de prévention et promotion en santé ;
- ✓ L'accès à une alimentation de bonne qualité et durable
- ✓ Amélioration de la mobilité ;
- ✓ Amélioration de l'habitat ;
- ✓ Petite enfance, Enfance, Jeunesse ;
- ✓ Familles et parentalité ;
- ✓ Handicap et autonomie,

- ✓ Actions éducatives, sportives et culturelles ;
- ✓ Accès aux droits et au numérique ;
- ✓ Animation de la vie sociale et vie associative.

2.5 – Les champs d'intervention de la Préfecture

Représentant de l'Etat dans le département, le Préfet de l'Eure a la charge des intérêts nationaux et assure la direction des services de l'état dans le département.

L'action de l'Etat sur le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie étant, diverse et plurielle, la Préfecture de l'Eure s'engage sur la Convention Territoriale Globale et pourra mobiliser ses équipes et ses dispositifs en fonction des besoins, après étude et concertation.

2.6 - Les champs d'intervention de la Ville de Bernay

La Commune de Bernay met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés. Celles-ci concernent :

Le domaine de la petite enfance :

- Modes d'accueils collectifs et individuels assurés par le multi accueil « les premiers pas » et le relais petite enfance
- Actions menées dans le cadre du soutien à la parentalité avec une proposition bi annuelle dense de « rendez-vous en famille »
- Présence d'un service municipal de parentalité

Le domaine de l'enfance/jeunesse :

- Offre de loisirs : accueil de loisirs et création d'un pôle ados
- Actions permettant de favoriser la citoyenneté des jeunes (accueil de SNU, Services civiques, accompagnement de projets citoyens de jeunes...)
- Accompagnement des temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire)
- Restauration scolaire dans une démarche éco-citoyenne

Le domaine de l'action sociale :

- Accompagnement social global par un travailleur social diplômé
- Soutien et accompagnement des personnes victimes de violences et gestion de deux appartements de mise à l'abri
- Soutien et accompagnement dans le champ du handicap afin de favoriser l'inclusion et la prise en compte de tous les publics
- Accès aux droits et au logement
- Développement d'une politique de préservation de l'autonomie des seniors

Le domaine de la participation citoyenne :

- Rencontres régulières avec les habitants, sur les différents quartiers, accueil des nouveaux habitants
- Projet culturel axé sur la citoyenneté et les valeurs républicaines
- Soutien aux initiatives citoyennes des jeunes
- Soutien de la Ville aux actions associatives citoyennes

2.7 – Les champs d'intervention de la Ville de Brionne

La commune de Brionne met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent la petite enfance, l'enfance, la parentalité, l'animation de la vie locale, la prévention de la santé, la culture, le sport et les loisirs, l'accès aux droits et aux services de proximité, ainsi que l'insertion sociale et professionnelle, l'accompagnement à l'autonomie et l'amélioration des conditions de vie et de logement.

2.8 – Les champs d'intervention de la Commune nouvelle de Mesnil en Ouche

La commune nouvelle de Mesnil-en-Ouche met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Les différentes démarches mises en place à travers les projets ont permis de travailler en profondeur sur les besoins identifiés, sur les atouts et faiblesses du territoire et sur les actions à engager dans différents domaines :

- **De l'éducation, de l'enfance, de la jeunesse** : compétence scolaire, accueil de loisirs (3-16 ans), construction d'un campus éducatif avec l'installation d'un internat d'excellence, harmonisation des temps périscolaires tout en tenant compte de la singularité de chaque site, nouvelle réflexion en matière de politique petite enfance et offre de mode de garde, réflexion autour d'un conseil qui fédérerait les jeunes, réflexion à l'échelle de la commune nouvelle autour de la création d'équipements à destination des enfants et adolescents, cohérence d'une politique éducative de 0 à 16 ans (parcours de l'enfant)...
- **Du logement** : réhabilitation des logements dégradés en centre-bourg, construction de logements adaptés aux besoins des seniors et des familles en densification, lutte contre l'habitat dégradé et indigne, accompagnement social pour le maintien dans le logement...
- **De la cohésion sociale** : réponse aux besoins des seniors et des personnes en situation de handicap par une offre de logements et de services adaptés et par la création d'une résidence autonomie, actions de prévention, accompagnement social individuel des habitants, accès aux droits...
- **Des services à la population** : labellisation de la Maison France Services portée par l'Intercom, réflexion sur les besoins d'accueil de la petite enfance (structure collective, moyen de garde d'enfants), Agence postale communale...
- **Du développement économique** : restructuration des commerces et création de boutiques test, réflexion autour d'une épicerie sociale et solidaire, inscription dans la démarche Petites Villes de demain (avec l'Intercom) ...
- **De l'animation de la vie locale** : soutien du tissu associatif, création d'événements rassembleurs, communication auprès des habitants notamment à travers l'EVS.
- **De l'environnement et du cadre de vie** : labellisation villes et villages fleuris, projet de création d'un quartier éco-responsable, projet de labélisation ville amie des aînés, abandon de l'usage de produits phytosanitaires, projet de plantation de vergers conservatoires et de haies, végétalisation des cimetières...valorisation du patrimoine naturel.

2.9 – Les champs d'intervention des Communes de Serquigny, Nassandres sur Risle, Beaumont le Roger, Grosley sur Risle, Broglie

Les Communes de Serquigny, Nassandres sur Risle, Beaumont le Roger, Grosley sur Risle, Broglie mettent en place des actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse au niveau local afin de répondre aux besoins identifiés dans le cadre d'un conventionnement avec la Caf de l'Eure.

ARTICLE 3 – Engagement des partenaires

L'article 3 de cet avenant vise à modifier l'article 5 de la CTG

La Caf de l'Eure, l'Intercom Bernay Terres de Normandie et l'ensemble des partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions intégré en annexe à cet avenant pour la période conventionnelle 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

ARTICLE 4 – Objectifs partagés

Les nouveaux signataires s'engagent à respecter les objectifs partagés mentionnés dans la CTG initiale.

ARTICLE 5 – Modalités de collaboration

L'article 5 de cet avenant vise à modifier l'article 6 de la CTG

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Les modalités de mise en œuvre de la collaboration, du pilotage opérationnel et de collaboration technique sont définies dans le cadre de l'axe gouvernance du PESL (en Annexe) et notamment à travers la fiche projet : structuration de la gouvernance – comitologie

ARTICLE 6 – Suivi, bilan, Evaluation

L'article 6 de cet avenant vise à modifier l'article 9 de la CTG

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une démarche à visée évaluative structurée autour de deux dimensions complémentaires :

1. Le suivi continu du plan d'action

Un tableau de suivi partagé est mis en place dès le démarrage de la CTG dans le but de :

- Actualiser régulièrement les informations (idéalement chaque trimestre)
- Suivre l'état d'avancement des actions
- Rendre compte des modalités de mise en œuvre, des avancements et des difficultés

2. Le pilotage de la démarche évaluative avec la ou les collectivité(s) territoriale(s) en associant ses partenaires (associations, gestionnaires d'équipement, partenaires institutionnels, etc.)

Le pilotage s'organise autour de trois temps complémentaires en comité de pilotage :

- Des points d'étape annuels pour présenter l'état d'avancement du plan d'action et procéder à des ajustements mineurs si nécessaire.
- Un échange plus approfondi avec la collectivité territoriale à mi-parcours permettant d'examiner les avancées et les difficultés, et de décider d'éventuels ajustements mineurs, ou plus significatifs qui pourraient nécessiter un avenant à la CTG. Cet échange se traduit par la formalisation d'un bilan intermédiaire.
- Un échange associant les partenaires de la collectivité territoriale en fin de période pour analyser les résultats obtenus, évaluer le fonctionnement de la démarche CTG et préparer le renouvellement. Cette réflexion permet de formaliser un bilan final.

Cette organisation permet de maintenir une dynamique partenariale tout au long de la CTG, avec une mobilisation renforcée sur des moments-clés.

Une attention particulière est progressivement portée à l'évaluation des changements engendrés, non pas par chaque dispositif ou action pris isolément, mais par les effets de l'ensemble de ces actions et dispositifs sur le territoire. Cette approche permet d'évaluer le maillage territorial, la réponse aux besoins des habitants et de valoriser la vision globale et territoriale spécifique à la CTG. Il est ainsi attendu que la démarche à visée évaluative rende compte non seulement des réalisations (ce qui a été fait) mais aussi des changements territoriaux (ce qui a évolué pour les habitants du territoire).

Sous la responsabilité du COPIL CTG et avec l'aide de la Caf si nécessaire, les chargés de coopération ou les personnes désignées pour suivre la CTG au sein de la collectivité, conduisent l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre en :

- développant des partenariats afin de collecter des données et de l'information
- concevant les indicateurs de suivi
- conduisant les analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
- exploitant et communiquant les résultats

(En s'appuyant sur les chargés de coopération thématiques) avec l'aide de la Caf si nécessaire.

Lorsque la CTG tient lieu de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ces bilans intermédiaire et final permettent de répondre aux exigences réglementaires prévues à l'article L.

214-2 du CASF. Ainsi, a minima les parties relatives au champ d'intervention « petite enfance » de ces bilans sont communiquées au CDSF. Ces bilans sont soit transmis par courrier ou mail par les signataires de la CTG au CDSF, soit la Caf les transmet au CDSF avec l'accord des signataires de la CTG.

ARTICLE 7 – Incidences de l'avenant sur la convention

Toutes les clauses de la convention initiale, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

L'ensemble des annexes sont modifiée comme suit :

- Annexe 1 : le Projet Educatif et Social Local de L'Intercom Bernay Terres de Normandie

ARTICLE 8 – Effet et durée de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter du 1er janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2027. Il est établi un original du présent avenant pour chacun des signataires.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des co-signataires.

Fait à _____ le _____, en Exemplaires originaux

La Caf		L'Intercom Bernay Terres de Normandie	
Le Directeur	Le Président	Le Président	
La Préfecture		La Mutualité Sociale Agricole	
Le Préfet		Le Directeur	Le Président
L'EN		L'ARS	
La directrice académique		Le Directeur	
La Ville de Bernay		La commune de Mesnil-en-Ouche	

Le Maire	Le Maire
La Ville de Brionne	Commune de Grosley sur Risle
Le Maire	Le Maire
Commune de Nassandres sur Risle	Commune de Beaumont le Roger
Le Maire	Le Maire
Commune de Serquigny	Commune de Broglie
Le Maire	Le Maire

Fiches Actions

Axe 1 : Continuité Educative	Fiche projet 1 : Un parcours d'accueil de qualité, équitable et adapté
Fiche Action 1 : Valoriser, favoriser le maillage territorial, la visibilité et l'efficacité des Relais Petite Enfance	
Vision : Venir, avoir une place, trouver sa place (grandir et s'épanouir)	
Contexte	
Le diagnostic de la CTG de l'Intercom Bernay Terres de Normandie a mis en évidence une offre d'accueil individuel majoritaire, assurée par un réseau important d'assistants maternels répartis sur un vaste territoire rural et semi-urbain. Cependant, l'accès à l'information, à l'accompagnement et aux temps collectifs reste inégal selon les secteurs. Les Relais Petite Enfance (RPE) constituent des structures ressources essentielles pour informer les familles, soutenir et professionnaliser les assistants maternels, et animer le réseau des acteurs de la petite enfance. L'enjeu est aujourd'hui de renforcer leur visibilité, leur efficacité et leur maillage territorial afin de garantir une égalité d'accès au service sur l'ensemble de l'IBTN	
Public cible	Calendrier de réalisation :
• Assistants maternels agréés et gardes d'enfants à domicile. • Parents et futurs parents à la recherche d'un mode d'accueil. • Professionnels de la petite enfance (PMI, structures collectives, LAEP, RPE voisins). • Élus et partenaires institutionnels impliqués dans la politique de l'enfance et de la parentalité.	• Diagnostic complémentaire et cartographie des besoins - 1er semestre 2025 • Définition d'un plan d'action pour renforcer le maillage et la communication - 2^e semestre 2025 • Déploiement de nouvelles permanences et outils de communication – 2026 • Évaluation intermédiaire et ajustements : 2027 • Consolidation du réseau et mutualisation des pratiques - 2028
Objectifs visés par l'action :	
• Valoriser le rôle des RPE comme service de proximité au cœur de la politique petite enfance. • Améliorer la visibilité des RPE auprès des familles et des professionnels. • Assurer une couverture territoriale équilibrée, y compris dans les zones rurales. • Renforcer l'efficacité des RPE par la mutualisation, la coordination et la communication partagée. • Soutenir la professionnalisation des assistants maternels et la qualité de l'accueil individuel.	
Modalité de mise en œuvre	
• Maintien et optimisation des RPE existants (Bernay, Brionne, Beaumont-le-Roger, Broglie...). • Mise en place de permanences itinérantes dans les communes plus isolées. • Organisation d'ateliers d'éveil et de temps de formation partagés pour les assistants maternels. • Création d'une identité commune RPE IBTN (charte graphique, supports de communication, logo, plaquettes). • Développement d'une communication numérique (page dédiée sur le site de l'Intercom, agenda en ligne, actualités). • Animation d'un réseau territorial des animatrices RPE pour harmoniser les pratiques et favoriser la coopération avec la PMI, les LAEP et les structures d'accueil collectif. • Évaluation annuelle qualitative et quantitative intégrée au suivi CTG.	
Responsable de l'action	Acteurs associés
Chargé de coopération petite enfance	• CAF de l'Eure – accompagnement technique et financier. • Conseil Départemental de l'Eure / PMI – coordination et agréments. • Communes du territoire – mise à disposition de locaux, appui logistique. • Assistants maternels et leurs associations locales.

	• Structures LAEP, crèches, écoles maternelles, centres sociaux. • Réseau départemental des RPE et organismes de formation. • Réseau FNP.
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Nombre et taux de fréquentation des RPE. • Répartition géographique des familles et professionnels accompagnés. • Nombre de communes couvertes par les permanences RPE. • Taux de satisfaction des familles et des assistants maternels. • Nombre d'actions partenariales et inter-RPE. • Évolution du nombre d'assistants maternels actifs et formés.	• Meilleure visibilité et accessibilité des RPE sur l'ensemble du territoire. • Professionnalisation accrue des assistants maternels. • Renforcement du lien entre acteurs de la petite enfance et de la parentalité. • Amélioration de la cohérence territoriale des services. • Reconnaissance du RPE comme acteur central du parcours des familles et de la qualité de l'accueil.
Coût de l'action	Financement potentiels et/ou sollicité
Budget pour formation et accompagnement	• CAF de l'Eure : prestation de service spécifique RPE. • IBTN : budget petite enfance. • Conseil Départemental de l'Eure : PMI / soutien à la professionnalisation. • État : dispositifs "Soutien à la parentalité" ou formation continue. • Partenariats associatifs, mécénat local, participation communale.
Lien autres CTG (MEO, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
Fiche 3 - CTG MEO	• Convention Territoriale Globale (CTG) – CAF / IBTN • Schéma départemental des services aux familles. • LAEP et actions parentalité (FNP). • Projets éducatifs territoriaux (PEDT). • Réseau départemental RPE.

Axe 1 : Continuité Educative – PE	Fiche projet 2 : Mode d'accueil du jeune enfant : expérimentation
Fiche Action 1 : Maintenir et renforcer l'efficacité des EAJE sur le territoire de l'IBTN	
Vision : Venir, avoir une place, trouver sa place (grandir et s'épanouir)	
Constats - Eléments de diagnostic	
Présence sur le territoire de l'IBTN de 3 EAJE intercommunaux (1 multi accueil et 2 micro crèches). La physionomie des familles (insertion professionnelle, horaires atypiques, besoins ponctuels et dans un souci de réduire les coûts ...) impacte sur l'optimisation du fonctionnement des structures. Peu de lien avec les 2 EAJE communaux (Micro-crèche Brionne et Multi accueil de Bernay) alors qu'un travail commun pourrait permettre de mieux réfléchir sur les actions à mener afin de mieux répondre aux besoins des familles et dans un souci d'optimisation des fonctionnements	
Public cible	Calendrier de réalisation :
Familles et enfants et professionnels EAJE	T2 2026 : Diagnostic T3 2026 : Identification des EAJE sous-utilisés T4 2026 : Plan d'optimisation 2026-2027 : Actions partenariales et sensibilisation familles
Objectifs visés par le projet	
• Maintenir l'accès aux EAJE pour toutes les familles • Optimiser le fonctionnement des établissements (taux de remplissage, organisation, coûts) • Développer la qualité de l'accueil • Favoriser la coopération entre EAJE et acteurs locaux	
Modalité de mise en œuvre	
• Réaliser un diagnostic de l'offre actuelle et de la demande • Identifier les EAJE sous-utilisés ou en difficulté • Proposer des mesures d'optimisation (mutualisation, réorganisation, amélioration des services) • Mettre en place un suivi régulier des indicateurs • Développer la coopération avec les acteurs locaux • Sensibiliser les familles aux options d'accueil	
Responsable de l'action	Acteurs associés
Chargé de coopération petite enfance	PMI CAF RPE
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Rapport diagnostic validé • Liste des EAJE avec recommandations • Plan d'action appliqué • Tableau de bord trimestriel des indicateurs • Nombre d'actions partenariales réalisées • Augmentation du taux de fréquentation et satisfaction familles	• Maintien de l'offre adaptée • Répartition optimisée des ressources • Amélioration de la qualité et satisfaction des familles • Efficacités accrues des EAJE
Coût de l'action	Financement potentiels et/ou sollicité
Budget pour formation et accompagnement	CAF/MSA
Lien autres CTG (MEO, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
Fiche 3 – CTG Bernay Fiche 16 – CTG Brionne	

Axe 1 : Continuité Educative – Parentalité	Fiche Projet 1 : Le parcours du parent sur le territoire
Fiche Action 1 : Pérenniser Renforcer, Dynamiser les LAEP	
Vision : Venir, avoir une place, trouver sa place (Grandir et s'épanouir)	
Contexte	
Le diagnostic de la CTG a mis en lumière des besoins accrus d'accompagnement à la parentalité sur le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Ce territoire à dominante rurale, marqué par un habitat dispersé et une mobilité parfois contrainte, présente des zones où l'offre de soutien à la parentalité reste inégale. Les familles expriment un besoin de lieux d'échanges, de socialisation et d'écoute bienveillante, particulièrement pour les jeunes enfants et les parents isolés. Le LAEP, espace gratuit, anonyme et sans inscription, constitue un outil essentiel pour renforcer le lien social et prévenir les difficultés parentales précoces.	
Public cible	Calendrier de réalisation :
• Enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un parent, d'un grand-parent ou d'un adulte référent. • Futurs parents. • Familles résidant sur les communes de l'IBTN, notamment les zones rurales éloignées des structures de petite enfance.	
Objectifs visés par l'action :	
• Pérenniser l'existence des LAEP sur l'ensemble du territoire. • Renforcer leur attractivité et fréquentation auprès des familles. • Dynamiser leur fonctionnement via l'animation, la formation des accueillants et la coordination avec les acteurs locaux. • Favoriser le lien parent-enfant et la socialisation des enfants dans un cadre bienveillant. • Promouvoir les LAEP auprès des familles et partenaires (communication, sensibilisation, coopération). Créer ou renforcer une offre de LAEP sur le territoire de l'IBTN. • Favoriser la socialisation des jeunes enfants avant l'entrée à l'école. • Soutenir les parents dans leur rôle éducatif, rompre l'isolement et favoriser la parole. • Renforcer la cohérence du réseau d'acteurs de la parentalité dans le cadre de la CTG. • Promouvoir la mixité sociale et l'accessibilité des services pour toutes les familles.	
Modalité de mise en œuvre	
• Animation par un binôme d'accueillants formés à l'écoute et au soutien à la parentalité. • Lieux mis à disposition par les communes, les structures enfance-famille ou les centres sociaux. • Coordination assurée par le service petite enfance de l'IBTN. • Communication via les Relais Petite Enfance, les crèches, les écoles, les PMI et les réseaux sociaux de l'Intercom. • Évaluation annuelle partagée avec la CAF et les partenaires de la CTG.	
Responsable de l'action	Acteurs associés
Chargé de coopération parentalité	• CAF de l'Eure (accompagnement technique et financement). • Conseil Départemental de l'Eure (PMI, ASE). • Communes du territoire (mise à disposition de locaux). • Centres sociaux et Relais Petite Enfance (RPE). • Associations locales œuvrant dans le champ de la parentalité et de la jeunesse. • Éducation nationale (écoles maternelles, enseignants référents).

	• FNP.
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Nombre de familles accueillies et fréquence de participation. • Répartition géographique des familles fréquentant les LAEP. • Taux de satisfaction et retours qualitatifs des parents. • Niveau de mobilisation des partenaires. • Maintien ou extension du dispositif à d'autres communes.	• Maintien et pérennité des LAEP sur tout le territoire. • Augmentation de la fréquentation et de la satisfaction des familles. • Dynamisation et diversification des activités proposées. • Renforcement du lien parent-enfant et de la socialisation. • Meilleure coordination entre les acteurs locaux et mutualisation des bonnes pratiques. • Création d'un maillage territorial cohérent en matière de soutien à la parentalité. • Renforcement du lien parent-enfant et du sentiment d'appartenance communautaire. • Diminution de l'isolement parental, notamment en milieu rural. • Meilleure orientation des familles vers les autres services (PMI, RPE, crèches...). • Intégration durable du LAEP dans la stratégie "Continuité éducative" de l'Intercom.
Coût de l'action	Financement potentiels et/ou sollicité
	• CAF de l'Eure : prestation de service spécifique "LAEP". • IBTN : budget Petite enfance et Parentalité. • Conseil Départemental de l'Eure : soutien parentalité / prévention. • FNP. • Partenariats associatifs ou mécénat local.
Lien autres CTG (MEO, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
Fiche action 4 - MEO	

Axe 1 : Continuité éducative – EJ	Fiche projet 1 : Les différents temps de l'enfant : éveil, respect et continuité
Fiche Action 1 : Améliorer et renforcer les ALSH	
Vision : Venir, trouver sa place, avoir une place, grandir et s'épanouir	
Constats - Eléments de diagnostic	
- Le diagnostic territorial de la CTG a mis en évidence l'importance des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) dans la vie quotidienne des familles du territoire, notamment pour l'accueil des enfants durant les mercredis et les vacances scolaires. Sur le territoire vaste et contrasté de l'IBTN, les ALSH constituent un service de proximité essentiel contribuant à l'épanouissement des enfants, à la conciliation vie familiale / vie professionnelle et à la cohésion sociale. - Les fusions des intercommunalités et la volonté de certaines communes de conserver la compétence Enfance-Jeunesse ont créé des disparités qui subsistent : - Certaines zones sont faiblement couvertes ; - Les besoins en qualité pédagogique, mutualisation, communication et accessibilité sont exprimés par les familles et les communes. L'action vise à renforcer l'attractivité, la qualité et la coordination des ALSH à l'échelle intercommunale. - Les accueils de loisirs périscolaires/extrascolaires du bassin de vie Brionnais (Calleville, Franqueville, Harcourt, St Eloi de Fourques, Neuville sur Authou, Bosrobert) ont des liens étroits avec la ville de Brionne à renforcer dans l'intérêt des familles. - Les ALSH périscolaires/extrascolaires de Beaumont le Roger, la Trinité de Réville, de Serquigny et de Nassandres sur Risle (dont une partie du périscolaire (matin/soir) dépend des communes) ont également des liens étroits à renforcer dans une perspective de continuité d'accueil et d'articulation du service aux familles - Il sera bénéfique d'approfondir l'interconnaissance et la montée en compétences des équipes d'animation pour accroître la complémentarité et l'équité de l'offre pédagogique et éducative sur l'ensemble des alsh de l'IBTN.	
Public cible	Calendrier de réalisation :
- Enfants de 3 à 17 ans résidant sur le territoire de l'IBTN - Familles, notamment celles confrontées à des contraintes de mobilité ou de garde. - Animateurs et directeurs d'ALSH, structures associatives et municipales. - Communes et partenaires éducatifs impliqués dans l'organisation des temps de loisirs.	Diagnostic complémentaire de l'offre et des besoins par secteur : 1er semestre 2026 Élaboration du plan d'amélioration (qualité, mutualisation, formation) : 2 -ème semestre 2026 Évaluation intermédiaire et ajustements : 1er semestre 2027 Consolidation et pérennisation du réseau ALSH : 2027
Objectifs visés par le projet	
- Améliorer la qualité éducative et l'accueil des enfants dans les ALSH. - Renforcer la cohérence territoriale de l'offre (accès, horaires, contenus). - Favoriser la professionnalisation des équipes d'animation. - Optimiser le maillage territorial en lien avec les communes et associations. - Faciliter l'accès à l'information pour les familles (tarifs, inscriptions, projets). - Favoriser la mixité sociale et la participation des enfants à la vie locale.	
Modalité de mise en œuvre	
- Réalisation d'un état des lieux précis (capacité, taux de fréquentation, localisation, besoins spécifiques). - Mise en place d'un réseau intercommunal des directeurs et animateurs ALSH pour mutualiser les pratiques et renforcer la cohérence éducative. - Élaboration d'un plan de formation continue (pédagogie, inclusion, sécurité, projet éducatif). - Soutien à la création ou au maintien de structures dans les secteurs sous-dotés. - Développement d'une communication partagée (guide des loisirs, site web Intercom, flyers).	

• Coordination avec les PEDT, RPE, LAEP et les acteurs de la jeunesse. • Évaluation annuelle qualitative et quantitative intégrée au suivi CTG.	
Responsable de l'action	Acteurs associés
Chargé de coopération Enfance – Jeunesse Service continuité éducative	CAF de l'Eure (accompagnement technique et financement). Communes gestionnaires ou partenaires des ALSH. Associations locales porteuses d'activités périscolaires et de loisirs. Éducation nationale (écoles, équipes pédagogiques). DDCS / SDJES (Direction Départementale de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire). Professionnels de la jeunesse, RPE, LAEP, structures culturelles et sportives locales.
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Nombre et taux de fréquentation des ALSH (mercredis / vacances). • Répartition géographique de l'offre. • Nombre d'animateurs formés ou accompagnés. • Taux de satisfaction des familles et partenaires. • Évolution du nombre de structures actives ou pérennisées. • Mise en œuvre effective du réseau de coordination ALSH.	• Meilleure cohérence et équité territoriale de l'offre d'accueil de loisirs. • Qualité renforcée des projets éducatifs et des pratiques d'animation. • Professionnalisation accrue des équipes. • Hausse du taux de fréquentation grâce à une communication unifiée. • Renforcement de la coopération entre communes, associations et Intercom. • Intégration des ALSH dans une dynamique éducative territoriale durable.
Coût de l'action	Financement potentiels et/ou sollicité
	CAF de l'Eure : prestation de service "ALSH" (PS ALSH). IBTN : budget Enfance-Jeunesse. Communes partenaires et structures associatives. État (SDJES / Jeunesse et Sports) – aides à la formation et à la qualité éducative. Conseil Départemental – soutien à la jeunesse et aux familles. Partenariats privés ou mécénat local.
Lien autres CTG (MEO, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
Fiche action 5 – CTG MEO	

Axe 1 : Continuité éducative – EJ	Fiche projet 1 : Les différents temps de l'enfant : éveil, respect et continuité
Fiche Action 2 : Consolider les ALSH mercredi et Périscolaire	
Vision : Venir, trouver sa place, avoir une place, grandir et s'épanouir	
Constats - Eléments de diagnostic	
Le diagnostic de la CTG de l'Intercom Bernay Terres de Normandie souligne la nécessité de renforcer les accueils de loisirs du mercredi et les temps périscolaires, qui jouent un rôle clé dans la continuité éducative et la conciliation des temps de vie. Les accueils de loisirs concernés sont : ALSH Neuville sur Authou, Franqueville, Harcourt, Calleville, St Eloi de Fourques, Bosrobert, Serquigny, Nassandres sur Risle, la Trinité de Réville et Beaumont le Roger Ces dispositifs constituent des espaces éducatifs essentiels pour les enfants, mais connaissent certaines fragilités : • Disparités d'organisation entre communes ; • Difficultés de recrutement et de qualification des animateurs ; • Besoins d'harmonisation des horaires, des projets et des coûts pour les familles ; • Attentes fortes des parents pour un accueil de qualité et accessible. L'action vise à consolider, harmoniser et valoriser les accueils du mercredi et périscolaires sur l'ensemble du territoire intercommunal. • Certains ALSH sont peu fréquentés à certaines périodes de l'année, la consolidation devra s'appuyer sur une optimisation des ressources tout en garantissant la qualité du service sur le territoire. • Des liens, existants mais à renforcer, auprès de l'Education Nationale et les communes pour développer des projets amenant une plus-value et une complémentarité éducative à la faveur de découverte, curiosité individuelles et collectives.	
Public cible	Calendrier de réalisation :
Enfants de 3 à 12 ans scolarisés sur le territoire. Familles recherchant des solutions d'accueil adaptées aux rythmes de vie. Communes, associations et écoles gestionnaires des temps périscolaires. Animateurs, directeurs et coordinateurs des accueils concernés.	• Diagnostic partagé des accueils du mercredi et périscolaires : 1er semestre 2026 • Élaboration d'un plan de consolidation et d'harmonisation : 2^{ème} semestre 2026 + 2027 • Mise en œuvre d'actions prioritaires (formation, mutualisation, communication) : à partir de 2027 • Évaluation intermédiaire et réajustements • Pérennisation et extension des dispositifs harmonisés : 2027
Objectifs visés par le projet	
• Garantir la continuité éducative entre le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. • Améliorer la qualité des accueils du mercredi et périscolaires (projets éducatifs, activités, encadrement). • Harmoniser l'organisation territoriale (horaires, tarifs, fonctionnement). • Soutenir la professionnalisation et la stabilité des équipes d'animation. • Favoriser la coopération locale entre communes, écoles et associations. • Faciliter l'accès pour toutes les familles, notamment en milieu rural.	
Modalité de mise en œuvre	
• Réalisation d'un diagnostic global des temps périscolaires et des mercredis sur les communes du territoire. • Animation d'un groupe de travail intercommunal réunissant les élus, les responsables de structures, la CAF, l'Éducation nationale et les associations. • Élaboration d'un référentiel commun de fonctionnement (projet éducatif, taux d'encadrement, horaires, tarification). • Mise en place d'un plan de formation et d'accompagnement pour les animateurs et coordinateurs. • Soutien à la mutualisation des moyens humains et matériels entre communes.	

• Valorisation des temps d'accueil par des supports de communication communs (affiches, portail web, guide des accueils). • Intégration du suivi dans le comité de pilotage CTG / CEJ.	
Responsable de l'action	Acteurs associés
Chargé de coopération enfance-jeunesse Service continuité éducative	• CAF de l'Eure (accompagnement technique et financement). • Communes gestionnaires des accueils. • Associations locales d'animation et d'éducation populaire. • Éducation nationale (directeurs d'école, enseignants). • DDCS / SDJES (réglementation jeunesse et sport). • Réseau des ALSH et des animateurs territoriaux. • Parents d'élèves et structures partenaires (centres sociaux, médiathèques...). • MSA : accompagnements de projets
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Nombre d'accueils périscolaires et du mercredi accompagnés / harmonisés. • Taux de fréquentation et d'inscription des enfants. • Nombre d'animateurs formés ou fidélisés. • Niveau de satisfaction des familles et des élus partenaires. • Évolution du coût moyen pour les familles. • Production et diffusion d'outils communs (référentiels, supports d'information).	• Amélioration de la qualité éducative et de la cohérence des accueils sur le territoire. • Offre plus lisible et plus équitable pour les familles. • Renforcement du partenariat local entre acteurs éducatifs. • Professionnalisation accrue des équipes d'animation. • Pérennisation des accueils du mercredi, notamment dans les communes rurales. • Intégration renforcée des actions périscolaires dans la politique enfance-jeunesse intercommunale.
Coût de l'action	Financement potentiels et/ou sollicité
	• CAF de l'Eure : prestation de service "ALSH / périscolaire". • IBTN : budget Enfance-Jeunesse. • Communes partenaires gestionnaires des accueils. • État (SDJES / Jeunesse et Sports) : soutien à la qualité éducative et à la formation. • Conseil Départemental : appui jeunesse et parentalité. • Partenariats associatifs, mécénat local.
Lien autres CTG (MEO, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
• Fiche action 5 – CTG Bernay • Fiche action 6 – CTG MEO	• Convention Territoriale Globale (CTG) – CAF / IBTN. • Projets Éducatifs de Territoire (PEDT). • Schéma départemental des services aux familles. • Réseau ALSH, RPE et LAEP. • Actions jeunesse et parentalité du territoire.

Axe 1 : Continuité éducative- EJ	Fiche projet 1 : Les différents temps de l'enfant : éveil, respect et continuité
Fiche Action 3 : Soutenir la formation BAFA et BAFD pour renforcer l'encadrement éducatif local	
Vision : Venir, trouver sa place, avoir une place, grandir et s'épanouir	
Constats - Eléments de diagnostic	
Le diagnostic de la CTG a mis en évidence des difficultés de recrutement et de fidélisation des animateurs dans les structures d'accueil de loisirs et périscolaires du territoire. Un travail de réflexion interne a démontré que la collectivité a besoin à minima de 36 animateurs tous les mercredis , 41 animateurs minimum (hors séjours) lors des vacances scolaires et de 7 directeurs permanents. En 2025, 0 formations BAFA (partie 1) et 1 formation BAFD (partie 3) ont été financés par la collectivité. Le manque de candidats n'ayant pas permis d'atteindre l'objectif quantitatif visé (5 personnes). Ces difficultés sont accentuées par : • Un manque de formation locale (coût, mobilité, disponibilité) ; • Un intérêt moindre de la jeunesse pour l'animation et l'éducation populaire • Un vieillissement du vivier d'animateurs ; • Une méconnaissance des parcours possibles vers les métiers de l'animation. • Une attractivité diminuée par une proposition de contrats de travail peu valorisante Le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et le BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) sont des diplômes clés pour garantir la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs. Soutenir la formation BAFA/BAFD constitue donc un levier stratégique pour la professionnalisation, la dynamisation du réseau jeunesse et la continuité du service d'accueil sur le territoire de l'IBTN.	
Public cible	Calendrier de réalisation :
• Jeunes de 16 à 25 ans souhaitant s'engager dans l'animation. • Animateurs en poste souhaitant compléter ou actualiser leur formation. • Directeurs ou futurs directeurs d'ALSH / périscolaires (formation BAFD). • Structures partenaires accueillant des stagiaires (communes, associations, centres de loisirs).	• Diagnostic affiné du besoin en encadrants et identification des freins à la formation : 1er semestre 2026 • Lancement du dispositif d'aide financière et de communication locale : 2^e semestre 2026 • Organisation de sessions de formation sur le territoire ou à proximité 2026 • Accompagnement et suivi des stagiaires BAFA/BAFD • Evaluation : chaque année
Objectifs visés par le projet	
• Faciliter l'accès des jeunes du territoire aux formations BAFA et BAFD. • Renforcer le vivier d'animateurs qualifiés disponibles pour les ALSH et accueils périscolaires. • Favoriser la professionnalisation des équipes d'animation. • Valoriser les métiers de l'animation et les parcours d'engagement citoyen. • Soutenir la dynamique locale de l'emploi jeunesse	
Modalité de mise en œuvre	
• Mise en place d'un fonds d'aide à la formation BAFA / BAFD, géré par l'Intercom, avec participation CAF et partenaires. • Communication locale ciblée (écoles, lycées, missions locales, réseaux jeunesse). • Organisation de sessions BAFA sur le territoire en partenariat avec un organisme agréé (UFCV, CEMEA, Ligue de l'Enseignement, etc.). • Accompagnement individualisé des stagiaires (conseil, suivi, mise en relation avec les structures). • Mobilisation des communes et ALSH pour accueillir les stagiaires en stage pratique. • Intégration du suivi dans le comité technique CTG / Enfance-Jeunesse.	
Responsable de l'action	Acteurs associés

Service continuité éducative – coordination des accueils de loisirs EJ	• CAF de l'Eure (soutien financier et accompagnement technique). • SDJES / DRAJES Normandie (accréditation et appui à la formation). • Organismes de formation agréés BAFA / BAFD (UFCV, CEMEA, Francas, etc.). • Communes et associations gestionnaires d'ALSH (accueil des stagiaires). • Mission Locale, France Travail, établissements scolaires (information et orientation). • Jeunes du territoire intéressés par l'animation
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Nombre de jeunes accompagnés et formés au BAFA / BAFD. • Taux de réussite et d'insertion dans les structures locales. • Nombre de sessions de formation organisées localement. • Taux de fidélisation des animateurs sur le territoire. • Niveau de satisfaction des stagiaires et structures d'accueil. • Pérennité du dispositif d'aide à la formation.	• Renforcement du vivier local d'animateurs et de directeurs qualifiés. • Amélioration de la qualité d'encadrement dans les structures enfance-jeunesse. • Attractivité accrue des métiers de l'animation pour les jeunes du territoire. • Pérennisation des accueils de loisirs grâce à la disponibilité de personnels formés. • Création d'une dynamique territoriale autour de l'engagement et de la formation.
Coût de l'action	Financement potentiels et/ou sollicité
	• CAF de l'Eure : soutien dans le cadre de la CTG (volet jeunesse / qualité éducative). • IBTN : budget Enfance-Jeunesse / Fonds local d'aide à la formation. • État (SDJES / DRAJES) : subventions BAFA/BAFD. • Conseil Départemental de l'Eure : aides à la formation jeunesse. • Région Normandie : dispositif "Formations citoyennes et métiers de l'animation". • Partenariats avec organismes de formation ou mécénat local
Lien autres CTG (MEO, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
Fiche action 6 – CTG Bernay Fiche action 10 – CTG MEO	• Information-Jeunesse • Bafa Citoyen

Axe 1 : Continuité éducative - EJ	Fiche projet 2 : Soutenir les adolescents dans leurs projets, les rendre acteurs, valoriser, impliquer (11-17 ans)
Fiche Action 1 : Maintenir et faire évoluer les séjours enfants et jeunes	
Vision : Venir, trouver sa place, avoir une place, grandir et s'épanouir	
Constats - Eléments de diagnostic	
Les séjours de vacances et mini-séjours constituent un temps fort du parcours éducatif de l'enfant et du jeune. Ils favorisent l'autonomie, la découverte, la vie collective et la mixité sociale. Sur le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, ces séjours sont historiquement portés par les pôles adolescents et les ALSH mais font face à : • Une baisse des inscriptions liée au coût pour les familles ; • Une diminution du nombre d'organisateur (contraintes réglementaires, logistiques, humaines) ; • Une augmentation des dépenses facturées par les prestataires (hébergement, transport) • Des difficultés de recrutement d'équipes d'animation qualifiées ; • Un besoin de renouvellement des formats pour s'adapter aux attentes actuelles (mini-séjours, thématiques, mobilité douce, environnement, citoyenneté...). L'action vise à maintenir, développer et faire évoluer les séjours pour garantir une offre éducative riche et accessible à tous les enfants et jeunes du territoire. Les structures concernées sont les ALSH de Serquigny, Nassandres sur Risle, la Trinité de Réville, Beaumont le Roger, Neuville sur Authou, St Eloi de Fourques, Harcourt et les pôles ados de Beaumont le Roger, Nassandres sur Risle et Serquigny.	
Public cible	Calendrier de réalisation :
• Enfants de 6 à 12 ans et jeunes de 13 à 17 ans résidant sur le territoire. • Familles recherchant des séjours éducatifs de qualité et accessibles. • Communes et associations organisatrices ou partenaires des séjours. • animateurs et directeurs impliqués dans les projets.	• Diagnostic de l'existant et recensement des besoins : 1er semestre 2026 • Construction d'une programmation intercommunale de séjours : 2^e semestre 2026 • Mise en œuvre et accompagnement des porteurs de projets 2026–2027 • Évaluation qualitative et quantitative des séjours : Chaque année
Objectifs visés par le projet	
• Maintenir et pérenniser l'organisation de séjours enfants/jeunes sur le territoire. • Favoriser l'accès de tous les enfants à des séjours éducatifs et citoyens. • Renforcer la qualité éducative des séjours (thématiques, projets pédagogiques, encadrement). • Mutualiser les moyens entre communes et structures pour soutenir les organisateurs. • Diversifier l'offre (mini-séjours, séjours itinérants, échanges culturels, nature et environnement). • Accompagner la montée en compétences des équipes d'animation et de direction.	
Modalité de mise en œuvre	
• Réalisation d'un état des lieux des séjours existants (typologie, participants, coûts, organisation). • Animation d'un groupe de travail "séjours" dans le cadre du réseau enfance-jeunesse intercommunal. • Élaboration d'un plan de soutien aux séjours : ○ Accompagnement administratif et logistique des organisateurs, ○ Soutien à la communication et à la promotion, ○ Appui à la recherche de financements. • Création de mini-séjours mutualisés intercommunaux pour les 6-12 ans et les 13-17 ans. • Intégration de thématiques transversales : environnement, culture, sport, citoyenneté, inclusion. • Mise en place d'un dispositif d'aide financière aux familles pour favoriser l'accès de tous. • Évaluation annuelle du nombre de séjours, des participants et des retombées éducatives.	
Responsable de l'action	Acteurs associés

Chargée de coopération Enfance-Jeunesse et responsable des pôles ados et alsh	• CAF de l'Eure (appui technique et financier). • Communes et associations locales organisatrices de séjours. • Éducation nationale (partenariat sur les projets éducatifs). • SDJES / DRAJES Normandie (accompagnement réglementaire et sécurité). • Structures jeunesse, clubs sportifs, associations culturelles et environnementales. • Familles et jeunes du territoire.
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Nombre de séjours et de mini-séjours organisés par an. • Nombre total de participants (enfants/jeunes) et taux de fréquentation. • Nombre de structures porteuses de séjours sur le territoire. • Niveau de satisfaction des familles et des équipes. • Diversité des thématiques proposées. • Accessibilité tarifaire et taux de participation des familles modestes.	• Maintien durable des séjours existants et relance de nouvelles initiatives locales. • Renforcement du maillage territorial de l'offre de séjours éducatifs. • Diversification des thématiques et des publics accueillis. • Professionnalisation des équipes d'encadrement et qualité accrue des projets. • Participation accrue des jeunes du territoire à des projets collectifs et citoyens.
Coût de l'action	Financement potentiels et/ou sollicité
	• CAF de l'Eure : soutien dans le cadre de la CTG (volet jeunesse / qualité éducative). • IBTN : budget Enfance-Jeunesse / Fonds local d'aide à la formation. • État (SDJES / DRAJES) : subventions BAFA/BAFD. • Conseil Départemental de l'Eure : aides à la formation jeunesse. • Région Normandie : dispositif "Formations citoyennes et métiers de l'animation". • Partenariats avec organismes de formation ou mécénat local
Lien autres CTG (MEO, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
Fiche action 8 : CTG MEO	• Convention Territoriale Globale (CTG) – CAF / IBTN • Projets Éducatifs de Territoire (PEDT). • Politique jeunesse et engagement citoyen. • Actions BAFA/BAFD et professionnalisation de l'animation. • Réseau ALSH et séjours intercommunaux.

Axe 1 : Continuité éducative - EJ	Fiche projet 2 : Soutenir les adolescents dans leur projet, les rendre acteurs, valoriser et impliquer (11-17ans)
Fiche Action 2 : Renforcer et améliorer l'ALSH ados	
Vision : Venir, trouver sa place, avoir une place, grandir et s'épanouir	
Constats - Eléments de diagnostic	
Le diagnostic de la CTG de l'Intercom Bernay Terres de Normandie met en évidence une offre limitée et inégale à destination des adolescents (12–17 ans). Les structures existantes rencontrent plusieurs difficultés : • Une fréquentation en baisse ou irrégulière ; • Un manque de lieux identifiés par les jeunes eux-mêmes ; • Des équipes d'animation peu formées aux spécificités de ce public ; • Des contraintes logistiques et budgétaires limitant la mise en place de projets attractifs. Les jeunes expriment pourtant un besoin fort de socialisation, d'autonomie et de projets collectifs et de lieux « pour se poser, se retrouver », vivre leur adolescence en dehors du cercle familial. L'action vise donc à renforcer et améliorer les ALSH ados, afin de développer une offre cohérente, attractive et adaptée à leurs attentes sur l'ensemble du territoire. Les structures concernées sont : les pôles ados de Nassandres sur Risle, Beaumont le Roger et Serquigny.	
Public cible	Calendrier de réalisation :
• Jeunes de 11 à 17 ans résidant sur le territoire intercommunal. • Familles souhaitant une offre d'accueil éducative adaptée à l'adolescence. • Communes, associations et structures Jeunesse porteuses de projets ados. • animateurs jeunesse et personnels encadrants.	• Diagnostic et recensement des structures et besoins des jeunes : 1er semestre 2025 • Animation du réseau "jeunesse / ados" et plan d'action concerté : 2^e semestre 2025 • Mise en œuvre des actions (accompagnement, mutualisation, formation) 2026–2027 • Évaluation et ajustement du dispositif : chaque année
Objectifs visés par le projet	
• Renforcer la cohérence et la qualité éducative des ALSH ados. • Favoriser la participation active des jeunes dans les projets proposés. • Soutenir la création ou le maintien d'espaces d'accueil dédiés aux adolescents. • Former et accompagner les équipes d'animation à la spécificité du public adolescent. • Encourager la mobilité, la citoyenneté et la découverte à travers les activités et séjours. • Valoriser l'engagement des jeunes sur le territoire (projets collectifs, actions solidaires, culturelles, sportives).	
Modalité de mise en œuvre	
• Réalisation d'un diagnostic territorial jeunesse (offres, besoins, attentes des jeunes). • Création d'un groupe de travail "ALSH ados" associant élus, animateurs, jeunes et partenaires (CAF, État, associations). • Élaboration d'un référentiel commun pour les accueils ados (valeurs éducatives, fonctionnement, communication). • Accompagnement des porteurs de projets pour : ○ L'évolution des programmes d'activités ; ○ La diversification des thématiques (mobilité, citoyenneté, environnement, culture, numérique) ; ○ La mise en réseau des structures jeunesse. • Organisation de formations spécifiques pour les animateurs et directeurs d'ALSH ados. • Mise en place d'actions intercommunales ados (mini-séjours, chantiers jeunes, projets citoyens, événements collectifs). • Valorisation de la parole et de l'initiative des jeunes via des conseils ou comités jeunes.	

• Développement/renforcement de la démarche d'aller-vers à l'appui des réseaux-sociaux	
Responsable de l'action	Acteurs associés
Service continuité éducative Chargé de coopération Enfance-Jeunesse	• CAF de l'Eure (soutien technique et financier). • Communes disposant d'un ALSH ados ou souhaitant en créer un. • Associations locales d'animation, sportives ou culturelles. • SDJES / DRAJES Normandie (appui à la formation et à l'encadrement). • Mission Locale et établissements scolaires (repérage des jeunes et accompagnement). • Structures jeunesse intercommunales, médiathèques, clubs sportifs, MJC. • Jeunes du territoire, impliqués dans la co-construction des projets.
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Nombre d'ALSH ados accompagnés, créés ou consolidés. • Taux de fréquentation et régularité des jeunes accueillis. • Nombre d'actions ou projets intercommunaux mis en œuvre. • Taux de satisfaction des jeunes et des familles. • Nombre d'animateurs formés ou accompagnés. • Diversité des thématiques et partenariats développés.	• Maintien et dynamisation de l'offre ados sur l'ensemble du territoire. • Participation accrue des jeunes aux activités et à la vie locale. • Professionnalisation des équipes d'animation. • Offre plus lisible et harmonisée pour les familles et partenaires. • Création d'une dynamique intercommunale autour de la jeunesse et de la citoyenneté. • Renforcement du sentiment d'appartenance territoriale des jeunes à l'IBTN.
Coût de l'action	Financement potentiels et/ou sollicité
	• CAF de l'Eure : prestations de service "ALSH ados" et soutien CTG. • IBTN : budget Enfance-Jeunesse. • État (SDJES / DRAJES) : soutien aux actions jeunesse et citoyenneté. • Conseil Départemental de l'Eure : dispositifs jeunes, citoyenneté et prévention. • Région Normandie : soutien aux initiatives et projets de jeunes. • Partenariats associatifs et mécénat local.
Lien autres CTG (MEO, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
• Fiche action 13 – CTG Bernay • Fiche action 7 – CTG MEO • Fiche action 2 – CTG Brionne	• Convention Territoriale Globale (CTG) – CAF / IBTN. • Projets Éducatifs de Territoire (PEDT). • Action « Soutien à la formation BAFA / BAFD ». • Action « Maintenir et faire évoluer les séjours ». • Politique jeunesse et citoyenneté locale (chantiers jeunes, conseils de jeunes).

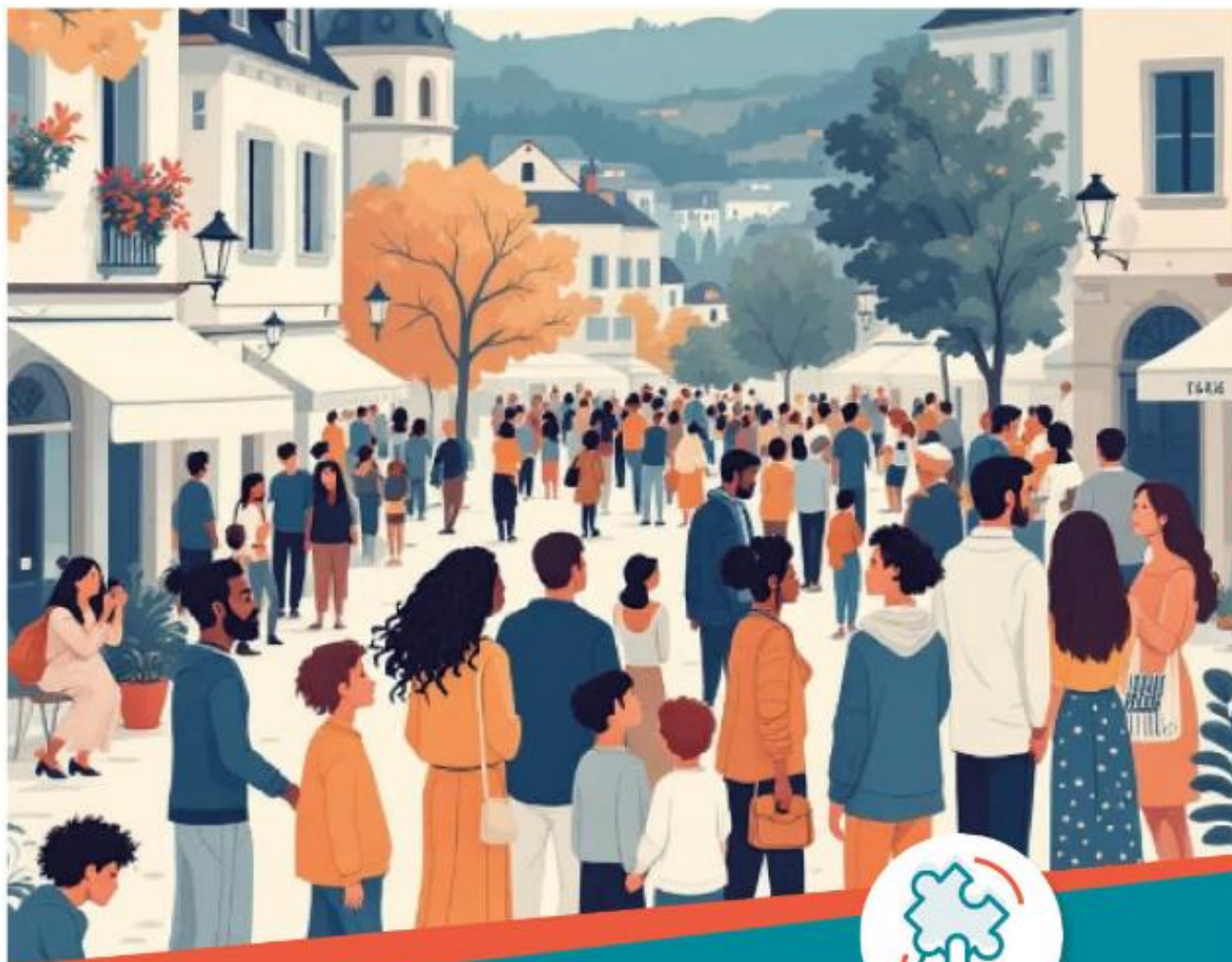
Axe 4 : Solidarité	Fiche projet 1 : Actionner : Le lien social, la participation des habitants et le pouvoir d'agir
Fiche Action 1 : Soutenir, renforcer et valoriser le Centre Social du CCRIL	
Vision : S'inclure et s'intégrer pour agir et participer	
Constats - Eléments de diagnostic	
Le centre social du CCRIL (Centre de Culture, de Ressources, d'Initiatives et de Loisirs), situé à La Trinité-de-Réville constitue un pôle de proximité essentiel pour les habitants du secteur rural sud de l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Véritable lieu de vie, d'accueil et d'accompagnement des familles et des habitants, il propose un panel d'activités sociales, culturelles, éducatives et intergénérationnelles, en lien avec les valeurs d'éducation populaire et de cohésion territoriale. Cependant, le centre social fait face à plusieurs enjeux : • Un besoin de consolidation de son projet social dans le cadre du renouvellement de l'agrément CAF ; un soutien dans la co-construction avec les habitants de son futur projet social, de facto dans la réalisation d'un diagnostic de territoire pertinent et efficient. • Des locaux et moyens limités pour répondre à la demande croissante des habitants ; la formation d'une équipe à la notion d'accueil propre à l'éthique des Centres sociaux. • La nécessité de renforcer les partenariats et la communication sur le bassin de vie de Broglie ; • Un accompagnement nécessaire à la structuration, à la mutualisation et à la pérennisation des actions ; un accompagnement dans la dynamique du « ALLER VERS » particulier et prégnant au sein d'un territoire rural. L'action vise à soutenir, renforcer et valoriser le centre social CCRIL, afin de consolider sa place dans le réseau des acteurs de la vie sociale et familiale du territoire.	
Public cible	Calendrier de réalisation :
Habitants de La Trinité-de-Réville et des communes de l'ancien canton de Broglie soit 20 communes, communes limitrophes. Familles, enfants, adolescents, seniors et publics isolés. Associations locales, bénévoles et partenaires institutionnels.	Diagnostic partagé et accompagnement CAF pour le renouvellement de l'agrément -2026. Mise en place de groupes de travail pour l'élaboration du nouveau projet social du centre – 2026. Mise en œuvre du plan d'actions et développement des activités partenariales 2026-2028 Évaluation, communication et valorisation du projet social - 2028
Objectifs visés par le projet	
• Renouveler, renforcer et légitimer l'agrément "Centre social" CAF • Structurer et consolider le projet social pour et avec les besoins des habitants. • Favoriser la participation des habitants à la vie locale et aux décisions du centre ; développer le pouvoir d'agir des habitants. • Développer des actions intergénérationnelles et de cohésion sociale. • Réactiver le bénévolat, le développer et l'enrichir par la formation. • Améliorer la visibilité et l'attractivité du centre social à l'échelle intercommunale. • Aller à la rencontre des habitants, associations, comités des fêtes afin de les accompagner dans leur démarches et volonté de créer des animations et événements sur leurs communes respectant leur identité au sein d'un territoire. • Mutualiser les ressources et les initiatives avec les autres acteurs du territoire.	
Modalité de mise en œuvre	
• Réalisation d'un diagnostic de territoire participatif avec les habitants, bénévoles et partenaires. • Appui technique de la CAF de l'Eure pour la méthodologie du projet social et le suivi d'agrément. • Animation d'un comité de pilotage local incluant élus, associations, CAF et Intercom. • Renforcement de la communication et de la visibilité du Centre social (supports, réseaux, événements). • Animer, développer le collectif d'habitants existents. • Développer de nouveaux groupes de travail constitués d'habitants bénévoles. • Développer et enrichir la notion d'accueil au sein du Centre social mais à l'extérieure des locaux en allant à la rencontre des habitants : participation aux animations et événements extérieurs, caravane de l'IBTN, rencontre avec les associations, et initiatives locales.	

• Développement d'actions nouvelles : ○ ateliers familles et parentalité, ○ accompagnement numérique et accès aux droits, ○ activités intergénérationnelles, ○ actions culturelles et de lien social. • Soutien à la formation et à la coordination de l'équipe salariée et bénévole. • Suivi et évaluation des actions dans le cadre de la CTG et du projet social CAF.	
Responsable de l'action	Acteurs associés
Responsable du centre Social	CAF de l'Eure (accompagnement méthodologique et financement du centre social). Commune de La Trinité-de-Réville (mise à disposition de locaux et soutien logistique). Intercom Bernay Terres de Normandie (accompagnement CTG, coordination territoriale). Conseil Départemental de l'Eure (soutien social et insertion). Associations locales, bénévoles, habitants et partenaires institutionnels. Structures du territoire (RPE, LAEP, ALSH, établissements scolaires, services sociaux).
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Obtention ou renouvellement de l'agrément CAF "Centre social". • Nombre de familles et habitants accompagnés ou participants. • Nombre et diversité des actions menées. • Taux de participation des habitants aux instances et activités. • Développement du partenariat local et intercommunal. • Niveau de satisfaction des usagers et partenaires.	• Centre social reconnu, pérenne et structuré dans le paysage local. • Véritable lieu ressources dans la diffusion et l'obtention d'informations. • Renforcement de la cohésion sociale et du lien intergénérationnel. • Participation accrue des habitants à la vie locale. • Développement de nouvelles actions et services de proximité. • Inscription du CCRIL dans le réseau des acteurs sociaux intercommunaux. • Contribution à la dynamique globale de la CTG
Coût de l'action	Financement potentiels et/ou sollicité
	CAF de l'Eure : financement centre social (FCS / agrément). Commune de La Trinité-de-Réville : contribution de fonctionnement. IBTN : appui dans le cadre de la CTG et du plan de cohésion sociale. Conseil Départemental de l'Eure : soutien aux initiatives sociales locales. Partenariats associatifs et mécénat local.
Lien autres CTG (MEO, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
Le Repère – Brionne EVS - MEO	Convention Territoriale Globale (CTG) – CAF / IBTN Schéma Départemental des Services aux Familles. Projets sociaux de territoire (LAEP, RPE, parentalité, inclusion). Politique de cohésion sociale et de participation citoyenne. Réseau des centres sociaux et lieux d'animation ruraux.

Axe 5 : Gouvernance	Fiche projet 2 : Animer le PESL
Fiche Action 1 : Consolider les fonctions de chargés de coopération	
Vision : Une Gouvernance dynamique et efficiente pour un partenariat fort et durable	
Constats - Eléments de diagnostic	
Le territoire de l'IBTN est marqué par la diversité des dispositifs sociaux, éducatifs et culturels (ALSH, RPE, LAEP, France Services, Info Jeunes, PRE, Politique de la Ville, inclusion et handicap, logement jeunes, etc.). Pour optimiser la coordination, renforcer le partenariat territorial et assurer la cohérence des actions, la collectivité a conventionné avec la CAF de l'Eure : 4 ETP de chargés de coopération comme suit : • 1 ETP Chargé de coopération territorial (mutualisé IBTN-Ville de Bernay) • 0.5 ETP chargé de coopération Petite Enfance • 0.5 ETP chargé de coopération Enfance Jeunesse • 0.5 ETP chargé de coopération Parentalité • 0.5 ETP chargé de coopération Inclusion • 0.5 ETP chargé de coopération Accès au droit • 0.5 ETP chargé de coopération Solidarité	
Public cible	Calendrier de réalisation :
Tous les publics bénéficiaires des dispositifs CTG : enfants, jeunes, familles, aidants, personnes en situation de handicap, habitants des quartiers prioritaires. • Partenaires institutionnels et associatifs intervenant sur le territoire : CAF, État, Département, communes, associations, établissements scolaires, structures jeunesse et sociales.	
Objectifs visés par le projet	
Renforcer la capacité stratégique du territoire • Assurer une meilleure articulation entre priorités politiques, enjeux locaux et réalités opérationnelles. • Améliorer la qualité de l'aide à la décision auprès des élus (production d'analyses, préconisations, scénarios). • Développer une vision partagée des enjeux Petite enfance / Enfance-jeunesse / Parentalité / Inclusion / Accès aux droits / Solidarité. Structurer et harmoniser le pilotage du projet de territoire • Formaliser ou actualiser les diagnostics territoriaux et thématiques conformément aux attendus CTG. • Clarifier et pérenniser les modalités de pilotage : COPIL, comités techniques, groupes de travail. • Assurer un suivi renforcé du plan d'actions CTG (outils, indicateurs, reporting, évaluation). Consolider la coopération partenariale • Développer un réseau d'acteurs solide (institutionnels, associatifs, internes collectivités). • Structurer les relations avec la Caf via un mode de travail co-construit et régulier. • Fluidifier l'interconnaissance entre services, partenaires et élus. Améliorer l'adéquation entre l'offre de services et les besoins des familles • Fiabiliser la collecte, l'analyse et la consolidation des besoins des publics. • Développer l'observation territoriale (outils qualitatifs et quantitatifs). • Contribuer à la mise en adéquation de l'offre Petite enfance / AVS / Jeunesse / Parentalité avec les besoins réels. Structurer la participation et la relation avec la population • Déployer des démarches participatives plus régulières et adaptées aux publics du territoire. • Renforcer la lisibilité de la CTG auprès des habitants (supports, communication, événements). • Favoriser l'expression des familles dans l'élaboration ou l'ajustement des actions. Développer une culture territoriale de l'évaluation • Déployer les outils d'évaluation partagée (indicateurs nationaux CNAF, bilans annuels...). • Intégrer l'évaluation dans les pratiques des partenaires et services.	

• Mesurer les impacts du projet de territoire pour améliorer l'action publique.	
Modalité de mise en œuvre	
• Renforcer la stratégie : points réguliers avec les élus, notes d'aide à la décision, veille territoriale. • Structurer le pilotage : planification des instances CTG, mise à jour diagnostics, tableau de bord simplifié. • Animer le partenariat : réunions régulières, réseau d'acteurs, rôles clarifiés. • Adapter l'offre aux besoins : enquêtes familles, analyse données, coordination des services. • Associer les habitants : actions de concertation, communication claire, prise en compte des retours. • Évaluer : indicateurs partagés, bilans réguliers, ajustements continus.	
Responsable de l'action	Acteurs associés
Chargé de coopération territoriale	• CAF de l'Eure – suivi CTG et accompagnement technique. • État / Préfecture de l'Eure – coordination et suivi des dispositifs. • Conseil Départemental de l'Eure – appui aux dispositifs sociaux et éducatifs. • Communes et CCAS – participation aux instances locales et relais sur le territoire. • Associations et structures locales – co-animation des actions et contribution à la coordination.
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Nombre de partenariats opérationnels mis en place ou renforcés. • Qualité et régularité des actions de coordination et de suivi. • Nombre de réunions, instances et comités territoriaux animés. • Taux de satisfaction des partenaires et des publics cibles. • Suivi et reporting des actions CTG et dispositifs associés	• Un pilotage clair, efficace et partagé du projet de territoire. • Une offre de services mieux alignée avec les besoins des familles. • Des partenariats solides et opérationnels, facilitant la coordination. • Une participation habitante renforcée et prise en compte dans les décisions. • Une amélioration mesurable de l'action publique, grâce à l'évaluation continue.
Coût de l'action	Financement potentiels et/ou sollicité
	• CAF de l'Eure – financement CTG et soutien à la coordination territoriale. • État / Préfecture de l'Eure – financement sur projets d'animation et coordination territoriale. • Intercom Bernay Terres de Normandie – participation financière et mise à disposition de services. • Partenariats avec communes et associations – co-financement et appui logistique.
Lien autres CTG (MEO, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
CTG MEO CTG Bernay CTG Brionne	• Convention Territoriale Globale (CTG) – coordination et suivi global. • Politique de la Ville / PRE / Cité Éducative – articulation avec les dispositifs éducatifs et sociaux. • ALSH, RPE, LAEP, France Services, Info Jeunes, logement jeunes, inclusion / handicap, aide aux aidants – coordination opérationnelle par les chargés de coopération. • Projets territoriaux transversaux – animation et suivi des actions sur tout l'IBTN.

Annexe 1 : PESL



2026 - 2032

Projet éducatif Social Local (PESL)

 **INTERCOM
Bernay**
Terres de Normandie

Mesdames, Messieurs,
Chers partenaires, chers collègues,

Le **Projet Éducatif et Social Local**, est avant tout un **cadre politique et partenarial fort**, signé avec la CAF, mais aussi partagé avec l'ensemble de nos partenaires : l'État, le Département de l'Eure, l'Éducation nationale, la MSA, l'ARS et bien sûr nos communes.

C'est un engagement d'objectifs et de moyens, qui vise à donner plus de cohérence et de lisibilité à nos politiques publiques : sociales, éducatives, de santé, d'insertion ou encore de solidarité.

Ce projet n'est pas un document administratif parmi d'autres : il incarne une vision stratégique pour notre territoire, une volonté d'agir ensemble, en transversalité, pour répondre aux besoins des habitants et accompagner les évolutions de notre société.

Le Projet Éducatif et Social Local, ou PESL, est la traduction concrète de cette ambition. Il s'agit d'une démarche participative et de co-construction, menée avec les acteurs du terrain, les élus, les associations, les institutions et, autant que possible, les habitants eux-mêmes. Le PESL, c'est la feuille de route partagée qui guidera nos actions dans les années à venir. Il permet de croiser nos regards, de mutualiser nos moyens et d'éviter la dispersion des initiatives. C'est aussi une manière d'affirmer que l'action publique est plus forte, plus efficace et plus juste lorsqu'elle est pensée collectivement.

Notre travail va s'articuler autour de cinq grands axes :

Le premier, c'est la continuité éducative.

De la petite enfance à la jeunesse, nous voulons garantir un accompagnement cohérent, bienveillant et de qualité. Notre objectif est d'offrir à chaque enfant, à chaque jeune, les mêmes chances de réussir et de s'épanouir, quels que soient son parcours ou son lieu de vie.

Le deuxième axe, c'est le bien vieillir.

Vieillir dans la dignité et l'autonomie doit être un droit pour tous. Nous voulons soutenir les personnes âgées, les aidants et les personnes en situation de handicap, lutter contre l'isolement, et favoriser les liens intergénérationnels qui font la richesse de notre territoire.

Le troisième axe, c'est l'accès aux droits pour tous.

Parce qu'il n'y a pas de cohésion sans égalité d'accès à l'information, aux services et à l'accompagnement. Nos dispositifs comme France Services, Info Jeunes ou encore nos initiatives en matière de santé et d'inclusion numérique sont autant de leviers essentiels pour accompagner chacun au quotidien.

Le quatrième axe, c'est celui de la solidarité.

La solidarité, c'est le cœur battant de notre projet : elle irrigue nos politiques de logement, d'insertion, d'animation sociale et de vie citoyenne.

Enfin, le cinquième axe, c'est la gouvernance.

Notre objectif est d'allier le pilotage, la coordination, la veille et l'évaluation avec pour visée l'efficacité de notre politique publique locale.

C'est grâce à elle que nous pourrons bâtir un territoire où personne n'est laissé de côté. Les équipes, en lien avec les habitants et les partenaires ont en 8 mois réalisé un travail colossal. Je tiens à souligner l'importance du travail collectif engagé dans le cadre du groupe projet.

En conclusion,

La CTG et le PESL ne sont pas seulement des dispositifs administratifs : ce sont avant tout des démarches humaines, politiques et territoriales, portées par la conviction que le bien-vivre ensemble se construit collectivement. Notre ambition est claire : faire de Bernay Terres de Normandie un territoire solidaire, inclusif et innovant, où chacun trouve sa place, à chaque étape de la vie.

Je veux remercier l'ensemble des partenaires institutionnels, les élus, les techniciens, les associations et les acteurs du terrain pour leur engagement et leur énergie. C'est ensemble, par la coopération et le dialogue, que nous réussirons à faire vivre cette belle ambition au service de nos habitants.

Marie-Lyne Vagner

Vice-présidente en charge de l'action sociale et de la citoyenneté

Sommaire

1 - Démarche de projet.....	1
1.1 Contexte général	3
1.2 Objectifs d'une démarche PESL	4
1.3 La Démarche de projet	6
1.4 La comitologie du PESL	8
1.5 La gouvernance, le pilotage, la coordination et l'évaluation :	10
2 - Diagnostic de territoire.....	11
2.1 Diagnostic Global du territoire de l'IBTN.....	13
2.1.1 Contexte	13
2.1.2 Présentation générale du territoire.....	14
2.1.3 Polarité et centralités	14
2.1.4 Économie productive.....	15
2.1.5 Habitat	16
2.1.6 Tourisme et cadre de vie	18
2.1.7 Milieux naturels, eau et biodiversité.....	19
2.1.8 Aménagement du territoire	19
2.1.9 Les dispositifs contractuels et schémas existants ou en cours d'élaboration.....	20
Synthèse du diagnostic et des enjeux du territoire :.....	22
2.2 Diagnostic Social de territoire (en lien avec l'Analyse des Besoins Sociaux).....	23
2.2.1 L'emploi	23
2.2.2 Le niveau de vie	25
2.2.3 Le logement	27
2.2.4 La composition de la cellule familiale :.....	29
2.2.5 L'éducation	30
2.2.6 L'accès au soin	32
2.2.7 Le vieillissement sur le territoire de l'IBTN.....	34
2.3 Une démarche partagée	37
Synthèse du diagnostic social de territoire et des échanges	39
3 - Les 5 axes du PESL : partage et propositions des partenaires et habitants	41
3.1 Les 5 axes du PESL : partage et propositions des partenaires et habitants	43
4 - Plan d'action	59
Axe 1 : Continuité Educative.....	61
Petite Enfance :.....	63
<i>Fiche Projet 1 - Développer l'accueil de demain, au service de tous.....</i>	<i>65</i>
<i>Fiche projet 2 - Mode d'accueil du jeune enfant : expérimentation</i>	<i>69</i>
<i>Fiche projet 3 - Professionnalisation : formation, valorisation et vocation</i>	<i>73</i>
<i>Fiche projet 4 - Parlons pro ; coordination, réseau et ressources</i>	<i>75</i>

Parentalité :	77
<i>Fiche Projet 1 - Le parcours du parents sur le territoire de l'IBTN</i>	77
<i>Fiche projet 2 - Un accueil parentalité continu et en allant vers</i>	81
<i>Fiche projet 3 - Lien entre les professionnels, formation, réseau</i>	83
Enfance- Jeunesse :	85
<i>Fiche Projet 1 - Les différents temps de l'enfant : éveil, respect et continuité</i>	85
<i>Fiche projet 2 - Soutenir les adolescents dans leurs projets, les rendre acteurs, valoriser et impliquer (11-17)</i>	93
<i>Fiche projet 3 - Où en est la Jeunesse ?</i>	99
<i>Fiche projet 4 - Projet 4 : Partenariat et Complémentarité</i>	101
Axe 2 : Bien Vieillir	103
<i>Fiche Projet 1 - Connecter les seniors au territoire</i>	105
<i>Fiche projet 2 - Prévenir vaut mieux que guérir</i>	107
<i>Fiche projet 3 - Cueillir le vieillissement</i>	111
<i>Fiche projet 4 - Mettre les vieux au cœur du village</i>	113
<i>Fiche projet 5 - Terre de vie Durable</i>	115
Axe 3 : Accès aux droits pour tous	120
<i>Fiche Projet 1 - Développer l'accueil de demain, au service de tous</i>	121
<i>Fiche projet 2 - Comprendre ses droits pour mieux les faire valoir</i>	123
<i>Fiche projet 3 - Synergie PESL-CLS agir pour le bien-être de tous</i>	125
<i>Fiche projet 4 - Consolider pour mieux innover</i>	127
Axe 4 : Solidarité	132
<i>Fiche Projet 1 - Actionner le lien social – la participation des habitants et le pouvoir d'agir</i>	133
<i>Fiche projet 2 - Favoriser la solidarité, orienter, soutenir la lutte contre les difficultés sociales : préventions</i>	137
<i>Fiche projet 3 - Coordonner les acteurs, réseau, structures ... et les équipes</i>	141
<i>Fiche projet 4 - Logement, Habitat, Hébergement</i>	143
Axe 5 : Gouvernance	148
<i>Fiche Projet 1 - Structuration de la gouvernance - Comitologie</i>	149
<i>Fiche projet 2 – Animation du PESL</i>	151
<i>Fiche projet 3 - Poursuite de la démarche du PESL</i>	155

Projet Educatif et Social Local 2026 - 2032

1 - Démarche de projet



1.1 Contexte général

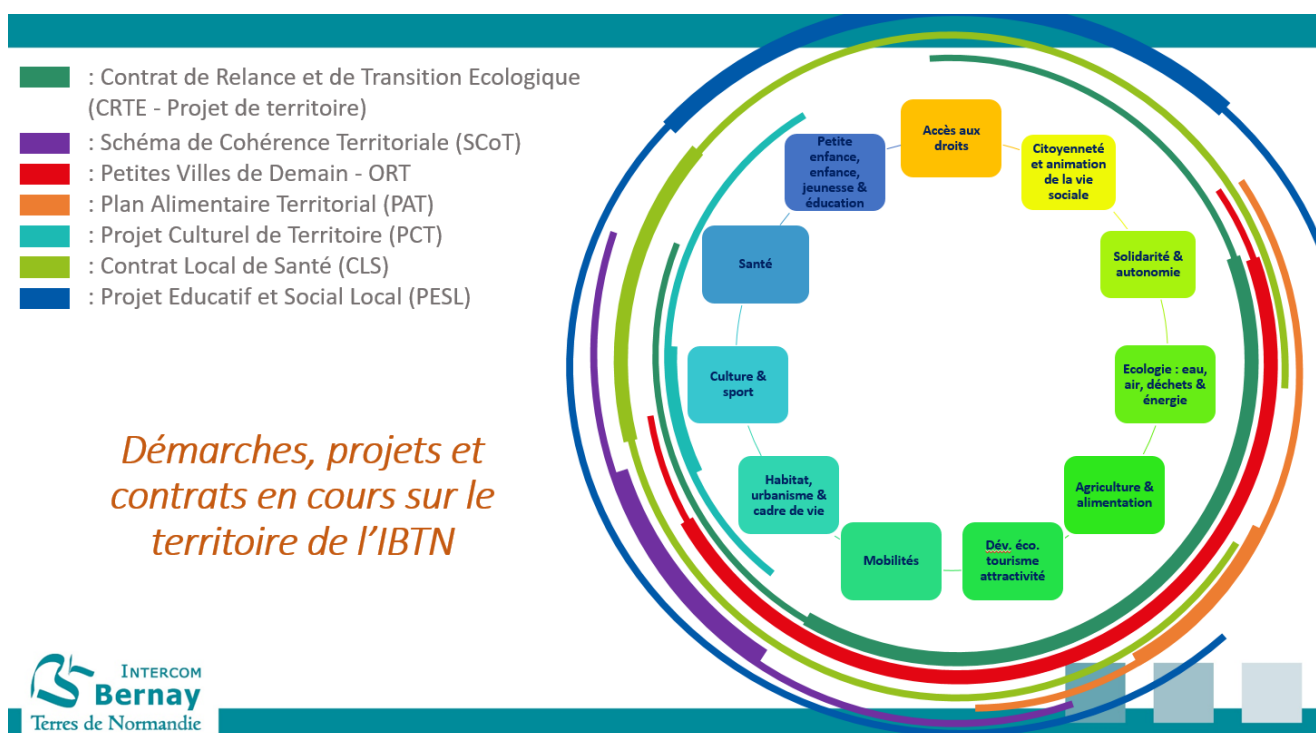
L'Intercom Bernay Terres de Normandie, vaste territoire rural de l'Ouest de l'Eure, regroupe un ensemble de communes caractérisées par une volonté affirmée de renforcer la cohésion sociale. Dans un contexte d'évolution démographique, de transformations économiques et de nouveaux besoins exprimés par les habitants, la collectivité cherche à structurer une action publique cohérente en direction de tous les publics – enfants, jeunes, familles, seniors, personnes vulnérables – afin de garantir un développement harmonieux et durable du territoire.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le Projet Éducatif Social Local (PESL). Véritable cadre stratégique et transversal, il vise à coordonner les politiques sociales, éducatives et familiales de l'intercommunalité. Le PESL permet de fédérer l'ensemble des acteurs – élus, professionnels, associations, établissements scolaires, partenaires institutionnels – autour d'une vision partagée du développement social et éducatif. Il propose une lecture globale des besoins du territoire, définit des priorités d'actions et donne une cohérence aux dispositifs existants.

En s'appuyant sur les spécificités locales, sur les ressources du territoire, le PESL de l'Intercom Bernay Terres de Normandie constitue ainsi un outil essentiel pour renforcer l'attractivité du territoire, soutenir l'égalité des chances et favoriser le bien-être de tous les habitants. Il traduit la volonté de l'intercommunalité de proposer une action publique lisible, coordonnée et adaptée aux enjeux actuels, tout en anticipant les besoins de demain.

De nombreux projets et dispositifs en cours au sein de l'IBTN

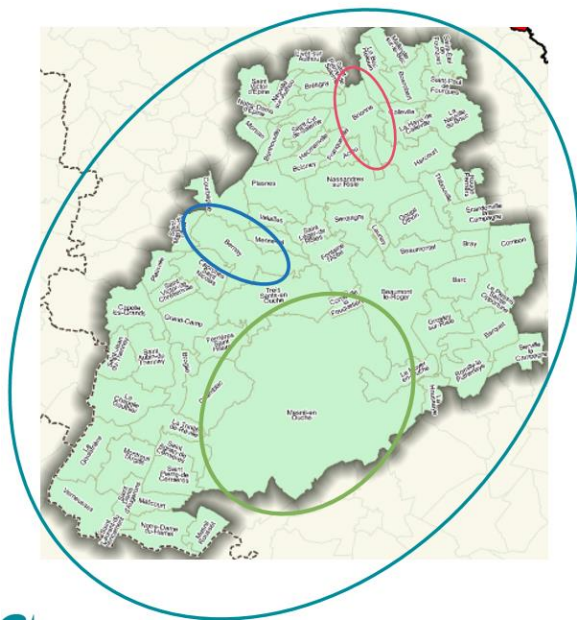
Notre démarche s'intègre dans de nombreux autres dispositifs en cours au sein de la collectivité, il s'agira d'étudier et de favoriser la complémentarité au cours de la mise en œuvre du PESL :



Un Territoire intercommunal Riche de plusieurs CTG :

L'intercom a également la particularité de rassembler 4 CTG au total, les 3 autres étant pilotés par 3 communes (Bernay, Brionne, Mesnil en Ouche). Chacune de ces communes a son propre PESL, sa propre CTG et des postes de chargés de coopération pour animer ce travail.

Au cours de l'année 2025, nous avons souhaité animer collectivement 2 journées de travail centrées sur l'interconnaissance et la construction de projet. Au cours de la démarche, nous avons élaboré les modalités de partenariat à travers la complémentarité et la transversalité de nos politiques locales, de nos projets, de nos CTG et de nos équipes .



Notre articulation CTG/PESL :

Une démarche communautaire à articuler avec démarches les communales en cours

Bernay : 2 ETP
PESL terminé
CTG 2024 - 2028

Brionne : 1 ETP
PESL terminé
CTG 2023 - 2027

Mesnil-en-Ouche : 1,5 ETP
PESL terminé
CTG 2024 - 2028

IBTN : 4 ETP
PESL en cours
CTG 2023 - 2027
Dont 1 Poste mutualisé chargé de coopération
territorial : 0,3 ETP ville de Bernay et 0,7 IBTN

- Assurer l'équilibre de l'ensemble selon les besoins
- Agir en complémentarité
- Mobiliser les compétences communautaires pour « aller plus loin »
- Intensifier la coopération territoriale

1.2 Objectifs d'une démarche PESL

La démarche de Projet Éducatif et Social Local (PESL) constitue un processus structuré et collaboratif visant à renforcer l'action éducative et sociale sur le territoire. Elle repose sur la mobilisation conjointe des acteurs institutionnels, associatifs et éducatifs afin de répondre de manière cohérente aux besoins des enfants, des jeunes et des familles.

Cette démarche se fonde sur plusieurs principes :

1. **Concertation et partenariat** : rassemblement des collectivités, établissements scolaires, services jeunesse et social, associations et autres acteurs locaux pour construire une vision partagée et coordonner les actions.
2. **Diagnostic territorial** : analyse des besoins, des ressources et des problématiques locales afin d'adapter les priorités éducatives et sociales au contexte spécifique du territoire.
3. **Définition d'objectifs communs** : formulation de priorités éducatives et sociales, identification des axes d'intervention et partage d'une philosophie éducative commune.
4. **Planification et coordination des actions** : mise en œuvre d'actions concrètes et coordonnées entre les différents acteurs et sur les différents temps de vie (scolaire, périscolaire, extrascolaire).
5. **Pilotage et évaluation** : suivi des actions, analyse des résultats et ajustement des dispositifs pour assurer leur pertinence et leur pérennité.

Les objectifs du PESL sont les suivants :

1. Construire une vision éducative et sociale partagée
 - Rassembler les acteurs du territoire (commune, écoles, associations, CAF, services sociaux...).
 - Créer un socle commun de valeurs, de priorités et de principes éducatifs.
 - Mettre fin aux actions dispersées et donner une cohérence globale.
2. Réaliser un diagnostic concerté du territoire
 - Identifier les besoins des enfants, des jeunes et des familles.
 - Repérer les ressources existantes, les manques, les vulnérabilités.
 - Mieux comprendre les enjeux éducatifs, sociaux, culturels et économiques locaux.

3. Définir des objectifs stratégiques adaptés au contexte local

- Fixer des priorités réalistes et mesurables.
- Adapter les actions aux problématiques locales (inégalités, décrochage, isolement, accès aux loisirs...).
- Assurer une cohérence entre politique publique, besoins des habitants et capacités des acteurs.

4. Renforcer la coordination et le partenariat

- Organiser le travail collectif et améliorer la communication entre partenaires.
- Valoriser la complémentarité des structures (écoles, animateurs, travailleurs sociaux, associations...).
- Éviter les doublons et optimiser les ressources disponibles.

5. Mettre les habitants, les enfants et les jeunes au centre

- Développer la participation des usagers dans l'élaboration et la mise en œuvre.
- Favoriser l'expression, l'autonomie et la citoyenneté des jeunes.
- Impliquer les familles dans les actions éducatives et sociales.

6. Créer des actions éducatives et sociales cohérentes et pérennes

- Construire un plan d'actions structuré, lisible et opérationnel.
- Décliner les actions dans les différents temps de vie : scolaire, périscolaire, extrascolaire, familial.
- Pérenniser les projets dans le temps grâce à une planification solide.

7. Promouvoir l'inclusion et la réduction des inégalités

- Favoriser l'accès de tous aux services éducatifs, culturels et sociaux.
- Soutenir les publics fragiles (handicap, précarité, isolement, difficultés scolaires...).
- Développer des environnements bienveillants et sécurisants.

8. Mettre en place une évaluation continue

- Créer des indicateurs pour mesurer l'impact des actions.
- Ajuster les dispositifs en fonction des retours et des besoins.
- Valoriser les réussites et identifier les axes d'amélioration.

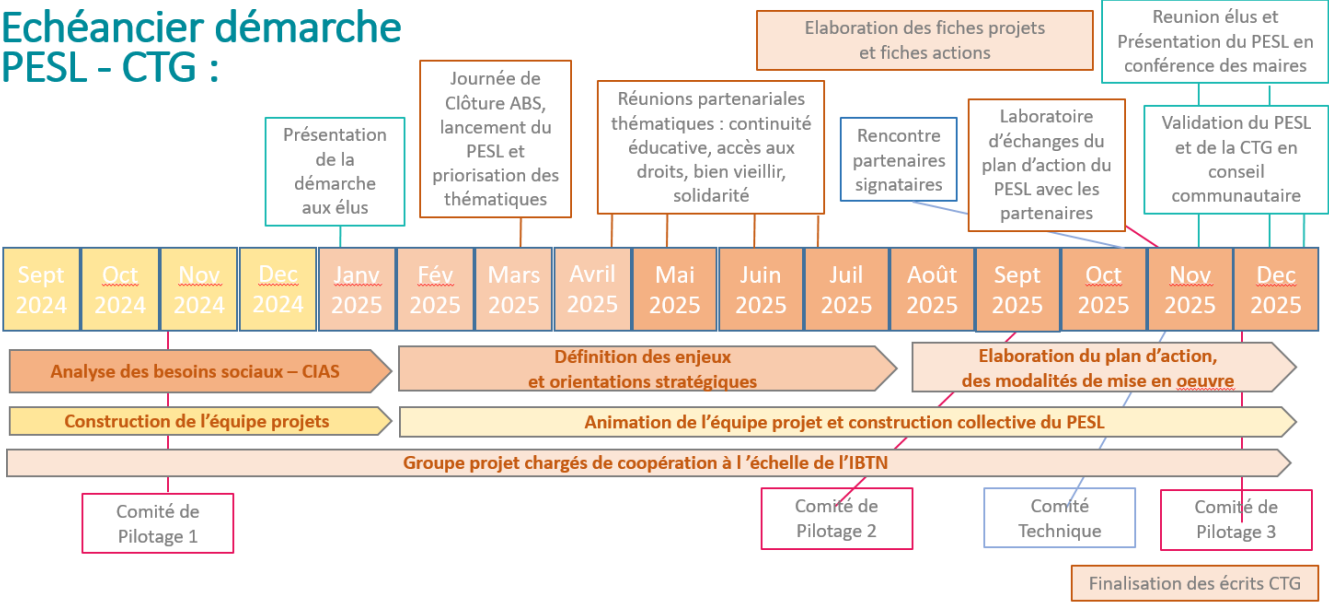
En résumé :

La démarche PESL vise à structurer collectivement l'action éducative et sociale d'un territoire, en s'appuyant sur un diagnostic partagé, des objectifs clairs, des partenariats renforcés et une évaluation régulière pour améliorer durablement la qualité de vie des enfants, des jeunes et des familles.

1.3 La Démarche de projet

Afin de réaliser une démarche concertée nous avons réalisé l'échéancier suivant :

Echéancier démarche PESL - CTG :

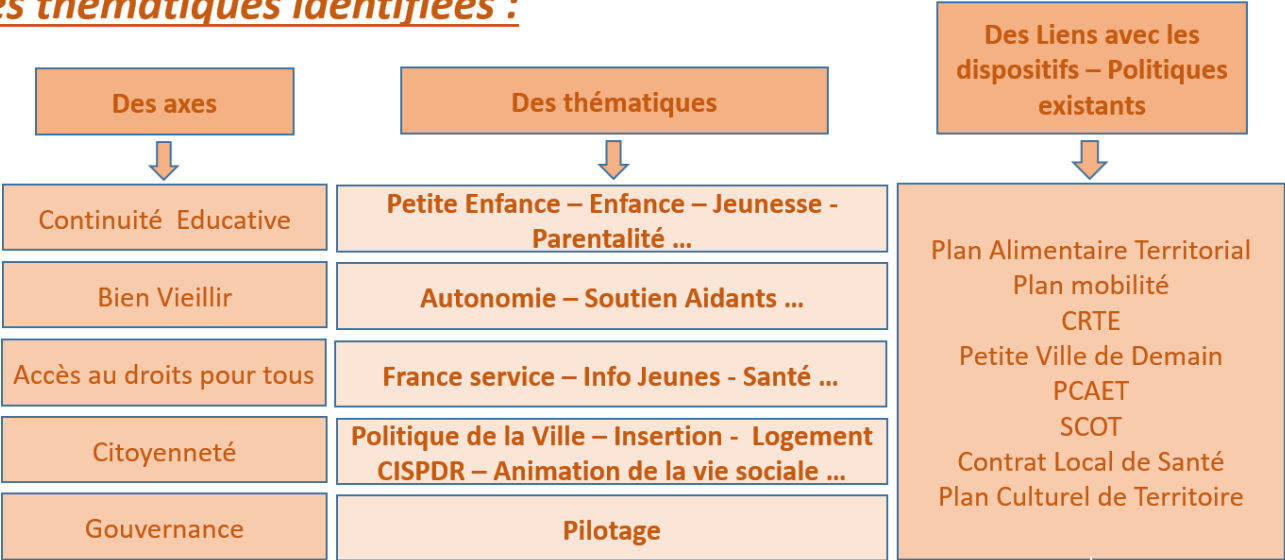


Nous avons fait le choix d'organiser le PESL à partir de l'analyse des besoins sociaux (par le cabinet Soète) réalisé courant 2024 et jusqu'en février 2025 afin de rendre cohérente notre démarche.

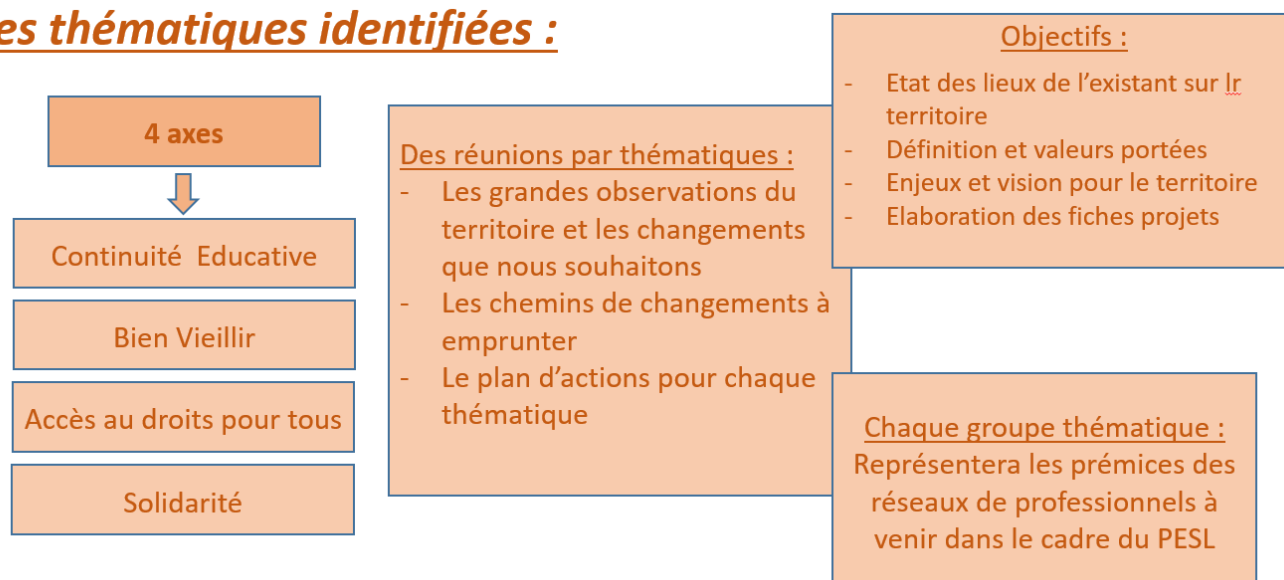
Ainsi le Séminaire du 3 mars 2025 intitulé de l'ABS au PESL a permis de réaliser la transition. Plus de cinquante partenaires ont répondu présents lors de cet évènement.

Nous avons pu, lors de ce séminaire, identifier les axes sur lesquels nous allons travailler au cours des 8 mois de la démarche de PESL :

Des thématiques identifiées :



Des thématiques identifiées :



Voici les différentes étapes de notre démarche :

- Un séminaire partenaires : de l'ABS au PESL le 3 mars 2025
- Des ateliers partenaires d'avril à juillet 2025
- Des temps en petit groupe équipe projet par thématique : juillet-octobre 2025
- De fin septembre à novembre, nous avons réalisé l'écriture du plan d'actions et son partage
- Le laboratoire d'échange partenarial : 6 novembre 2025
- Réunion échange débat avec les élus : le 13 novembre 2025
- Nous avons également pu identifier les éléments communs avec les autres CTG au cours de la réunion du 17 novembre 2025.
- Le groupe projet du 18 novembre et le comité technique des 18 et 19 novembre ont permis d'identifier les fiches-projets et actions au sein desquelles chaque partenaire souhaite s'investir.
- Des temps de travail en équipe projet : de janvier à décembre 2025 : rencontre tous les 15 jours.

Nous avons travaillé ce projet à travers 5 axes :

- ❖ Axe 1 : Continuité éducative
- ❖ Axe 2 : Bien vieillir
- ❖ Axe 3 : Accès aux droits pour tous
- ❖ Axe 4 : Solidarité
- ❖ Axe 5 : Gouvernance

Après l'identification des axes et des orientations, les équipes ont travaillé aux objectifs à mettre en œuvre. Chacun de ces objectifs est devenu une fiche projet dans lequel sont identifiés les objectifs opérationnels ainsi qu'un certain nombre d'actions à mettre en œuvre sur le terrain pour mener à bien notre PESL.

Ainsi, chaque fiche projet est structurée avec : le contexte, le public cible, l'échéancier, les objectifs, les personnes référentes, les partenaires du projet, les coûts, les moyens mobilisés, ainsi que le lien avec les 3 autres CTG du territoire.

1.4 La comitologie du PESL

La gouvernance du Projet Éducatif Social Local (PESL) de l'Intercom Bernay Terres de Normandie repose sur une organisation structurée qui vise à garantir la cohérence stratégique, la coordination technique et la mise en œuvre opérationnelle du projet.

Elle s'articule autour de trois instances complémentaires : le Comité de pilotage, le Comité technique et le Groupe projet. Ensemble, elles assurent la conduite, le suivi et l'évaluation du PESL avec l'implication des partenaires institutionnels et des professionnels du territoire.

Le Comité de Pilotage (COPIL)

Instance stratégique de référence, le Comité de pilotage réunit les élus de l'Intercom, la direction générale, ainsi que les partenaires institutionnels essentiels :

- CAF (Caisse d'Allocations Familiales)
- ARS (Agence Régionale de Santé)
- MSA (Mutualité Sociale Agricole)
- Éducation nationale
- Sous-préfecture
- Commune de Mesnil-en-Ouche
- Ville de Bernay
- Ville de Brionne
- Communes signataires du PESL

Ses missions sont de :

- Définir les orientations politiques et stratégiques du PESL ;
- Valider les axes de travail, les priorités et les plans d'action ;
- Garantir la cohérence du projet avec les politiques publiques locales, départementales, régionales et nationales ;
- Arbitrer les choix nécessaires à la bonne mise en œuvre du projet ;
- Suivre l'avancement global du PESL et évaluer son impact.

Le COPIL constitue le socle politique et institutionnel qui donne sens et direction au PESL.

Le Comité Technique (COTEC)

Le Comité technique, instance de coordination opérationnelle, réunit les responsables de service de l'Intercom, des représentants des acteurs locaux, ainsi que les partenaires institutionnels associés, parmi lesquels :

- CAF,
- ARS,
- MSA,
- Éducation nationale
- Communes partenaires
- Représentants des villes de Bernay, Brionne et Mesnil-en-Ouche, selon les sujets traités.

Les missions du COTEC sont de :

- Décliner les orientations en actions concrètes et planifiées ;
- Coordonner les services concernés et assurer la transversalité des démarches ;
- Harmoniser les pratiques professionnelles sur l'ensemble du territoire ;
- Proposer des ajustements technico-opérationnels ;
- Suivre l'état d'avancement des actions et proposer des ajustements ;
- Alimenter le COPIL avec des analyses techniques et retours de terrain.

Le COTEC agit comme le relais opérationnel entre la stratégie et l'action.

Le Groupe Projet

Le Groupe projet est composé exclusivement de professionnels de l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Instance de travail opérationnelle, il se situe au plus près des besoins des habitants et des réalités du territoire. Ses missions sont de :

- Co-construire les actions du PESL en s'appuyant sur les besoins identifiés ;
- Partager les observations, les enjeux et les besoins identifiés sur le terrain ;
- Partager les observations, pratiques, difficultés et réussites du quotidien professionnel ;
- Élaborer, ajuster et expérimenter les projets et les actions
- Expérimenter, ajuster et proposer de nouvelles actions ;
- Assurer une communication régulière avec le Comité technique ;
- Contribuer à l'évaluation qualitative et quantitative du PESL.

Le Groupe projet est constitué des professionnels suivants :

- Chargé(e) de coopération Enfance-Jeunesse
- Chargé(e) de coopération Petite Enfance
- Chargé(e) de coopération Parentalité
- Chargé(e) de coopération Accès aux droits
- Chargé(e) de coopération Solidarité
- Chargée de coopération Inclusion
- Chargé(e) de coopération Généraliste
- Chargée de mission Contrat Local de Santé (CLS)
- Responsable Autonomie
- Responsable Politique de la Ville
- Responsable du Centre Social
- Directrice Cohésion des Territoires

Ce groupe pluridisciplinaire constitue le véritable moteur opérationnel du PESL : il rend possible l'articulation entre les réalités de terrain, les besoins des habitants et les orientations stratégiques, tout en assurant une dynamique de travail collective et transversale.

En complément de ces groupes, nous avons réfléchi au cours de la démarche à la co-construction avec l'ensemble des 3 autres CTG (Mesnil en Ouche, Brionne, Bernay).

Une gouvernance partagée et complémentaire

La structuration en trois niveaux – COPIL = stratégie, COTEC = coordination, Groupe projet = action – permet au PESL d'être :

- Cohérent dans ses orientations,
- Transversal dans son fonctionnement,
- Concret et réactif dans sa mise en œuvre.

Cette gouvernance, construite avec les partenaires institutionnels et par les professionnels de l'Intercom, garantit une démarche participative, partagée et adaptée aux besoins des habitants de Bernay Terres de Normandie.

1.5 La gouvernance, le pilotage, la coordination et l'évaluation :

Nous avons fait le choix d'intégrer ces dimensions au sein du PESL à travers l'axe 5 : Gouvernance.

Ainsi, nous avons renforcé la notion de comité technique, ajouter un comité stratégique et favoriser des commissions dédiées aux axes du PESL. Nous souhaitons renforcer notre complémentarité et transversalité avec les 3 autres CTG et enfin conforter les liens entre les chargés de coopération et plus globalement des différentes équipes projets sur le territoire.

La Participation des habitants

Nous avons fait le choix d'inviter l'ensemble des membres du Conseil de développement à contribuer à la démarche du PESL, après un temps d'explication de cette démarche. Un groupe de personnes âgées a également contribué à la démarche pour l'axe bien vieillir.

Nous souhaitons développer la participation et la contribution des habitants tout au long de la mise en œuvre du PESL.

La partie 2 de ce document :

Le diagnostic qui suit a été réalisé, entre autre, à l'aide de données internes, de l'analyse des besoins sociaux (réalisée par le Cabinet Soète), d'éléments apportés par les partenaires, la lecture du territoire de l'ensemble des participants, élus, techniciens, partenaires ... et l'expertise d'usage des habitants membres du Conseil de développement.



Projet Educatif et Social Local

2026 - 2032

2 - Diagnostic de territoire



2.1 Diagnostic Global du territoire de l'IBTN

L'Intercom Bernay Terres de Normandie est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créée le 1er janvier 2017 par un arrêté préfectoral entérinant la fusion, dans le cadre de la loi NOTRe, de 5 anciennes communautés de communes :

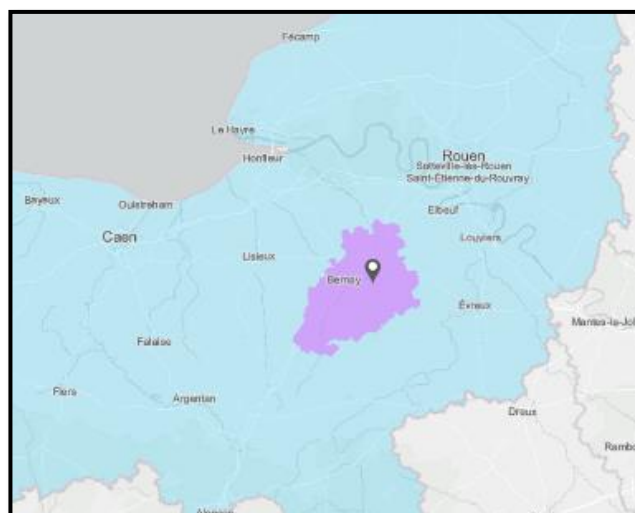


2.1.1 Contexte

L'Intercom Bernay Terres de Normandie est issue de la fusion de 5 communautés de communes en 2017, et regroupe 75 communes avec une population totale de 55 048 habitants sur une superficie de 917 km².

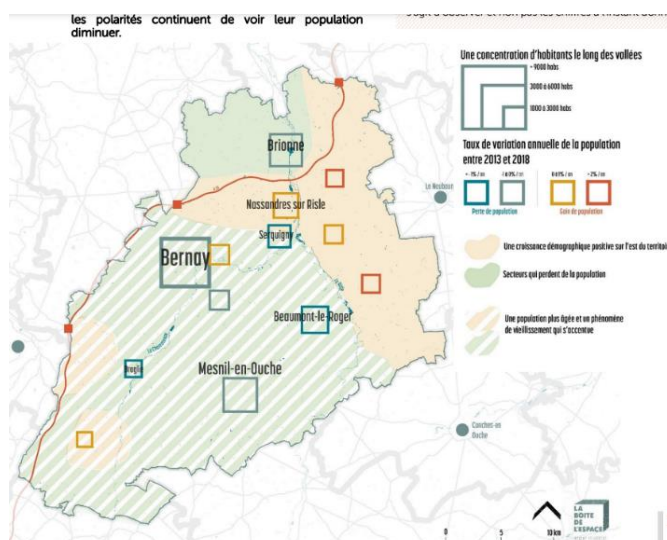
La majorité des communes sont de très petites communes :

56 communes ont moins de 500 habitants. Seules 5 communes comptent plus de 2000 habitants sur l'ensemble du territoire : Bernay (9 654 habitants), Mesnil-en-Ouche (4 484), Brionne (4 184), Beaumont-le-Roger (2 791) et Nassandres-sur-Risle (2 366). La densité de l'intercommunalité est de 60 habitants/km² (99.8 hab/km² pour l'Eure).

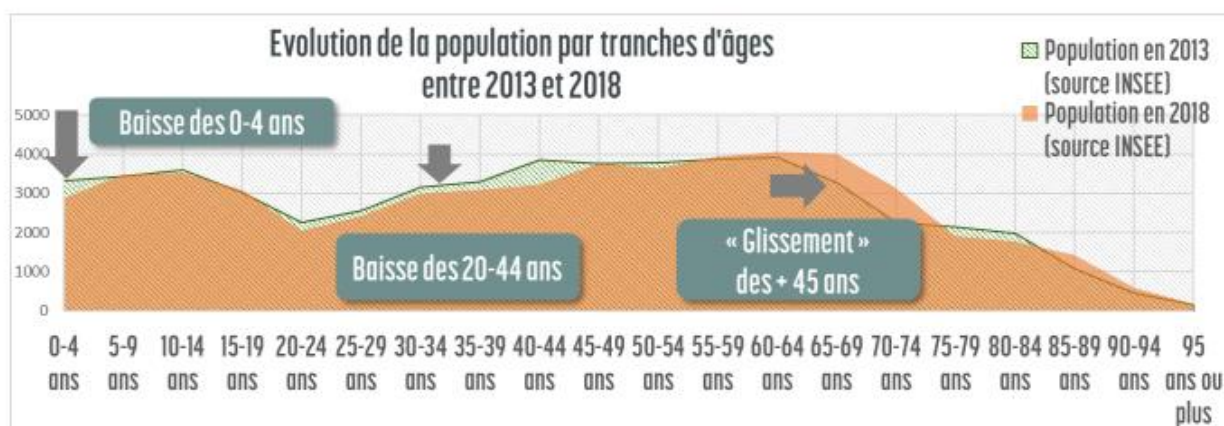


2.1.2 Présentation générale du territoire

Une dynamique de nouveaux arrivants s'observe, de retraités principalement, mais également de familles et jeunes ménages. Il ressort que parmi les nouveaux habitants, un bon nombre vient de la région parisienne et de la métropole rouennaise, pour « un besoin de campagne ». Ceci est récemment lié à un effet « crise sanitaire » qui se distingue, mais qui laisse aussi des interrogations pour l'avenir. Le territoire reste toutefois « préservé » des croissances importantes, du flux, du tourisme de masse, ce qui lui vaut un cadre de vie apaisé et recherché.



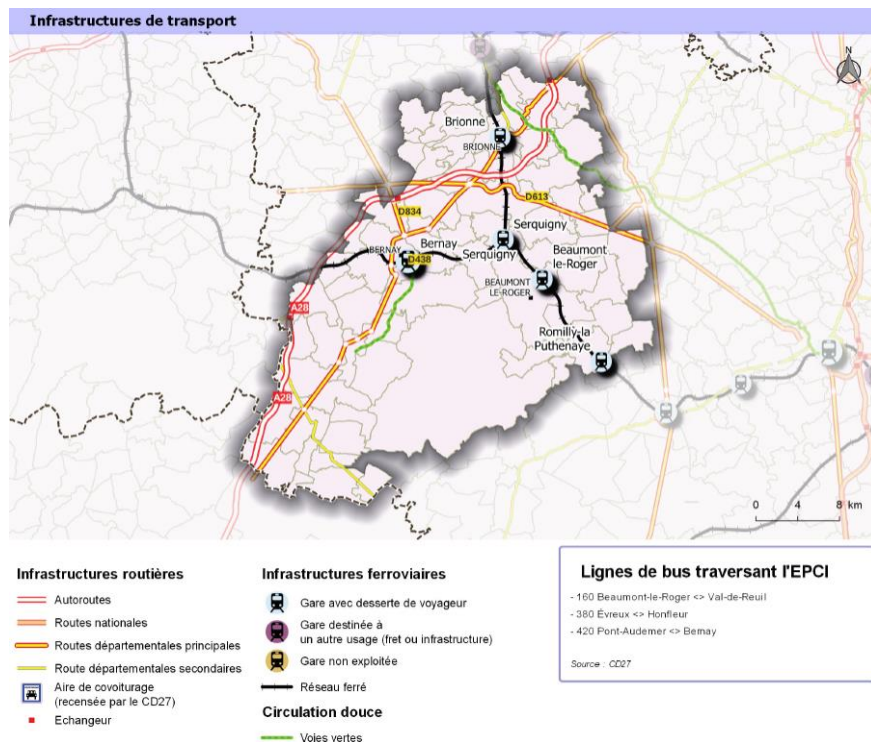
Le territoire n'échappe pas au phénomène national de vieillissement de la population, qui correspond notamment à l'arrivée à la retraite des « baby-boomers » couplé localement à une natalité faible et un solde migratoire porté par des retraités. Les dynamiques passées se lisent encore aujourd'hui avec de fortes disparités dans la composition des ménages du territoire : Les jeunes ménages avec enfants sont sur-représentés à l'est de l'Intercom. Les ménages d'actifs plus âgés se trouvent majoritairement sur les communes périphériques des pôles, alors que les ménages les plus âgés sont plus fortement représentés au sud et dans les polarités.



Enfin, le territoire est sujet à des difficultés socio-économiques, avec un taux de chômage élevé (13.2%) et un revenu disponible médian bas (22 200€/an). Ces difficultés sont particulièrement concentrées dans le sud du territoire, et au nord dans les villes de Bernay et Brionne.

2.1.3 Polarité et centralités

Au niveau de l'organisation du territoire, on observe que celui-ci est structuré autour d'un pôle principal, Bernay, et d'un maillage de pôles secondaires, avec Brionne et Beaumont-le-Roger au nord ; et plus relativement Broglie et Mesnil-en-Ouche au sud. En termes de mobilité, il y a une excellente desserte routière sur la frange Ouest et Nord (A28, départementales...), et une desserte ferroviaire au nord du territoire, qui permet un accès aux grands bassins d'emplois et d'habitants de Paris, Rouen, Caen et Evreux. Le sud, en revanche, est excentré du réseau de mobilité - notamment la commune de Mesnil-en-Ouche.



Infrastructures de transport de l'IBTN (Source : Département de l'Eure, 2019)

Ces polarisations traduisent des disparités, en termes d'accès à l'emploi mais aussi aux services ou encore aux loisirs... On a d'un côté la frange Est qui bénéficie de la proximité du pôle d'Evreux, et les communes alentours de Bernay qui bénéficient relativement du rayonnement de celle-ci. Tandis que, de l'autre côté, de nombreuses communes sont peu ou pas polarisées, et peinent à bénéficier de la proximité des bassins d'emploi.

Pour une grande partie des communes, les habitants vivent hors bourg. Ce qui soulève des enjeux spécifiques, en matière d'entretien des réseaux, de dépendance à la voiture, d'isolement des personnes, de potentiels conflits avec le monde agricole.

On peut aussi noter que, malgré le réseau ferroviaire important, celui-ci est peu utilisé pour les trajets domicile-travail : en effet, les possibilités de report modal avec le ferroviaire ne sont pas ou peu développées. Le territoire profite alors peu de la proximité des bassins d'emploi des grandes villes alentours.

Du fait de la prise de compétence Mobilité par l'intercommunalité en 2021, un plan de mobilité simplifié et un schéma directeur cyclable ont été réalisés pour permettre d'agir sur la desserte du territoire en transports en commun et en modes actifs.

Plus généralement, la mise en œuvre du dispositif Petites Villes de Demain ainsi que le renforcement des offres de service (France Services...) permettra d'agir pour renforcer les centralités.

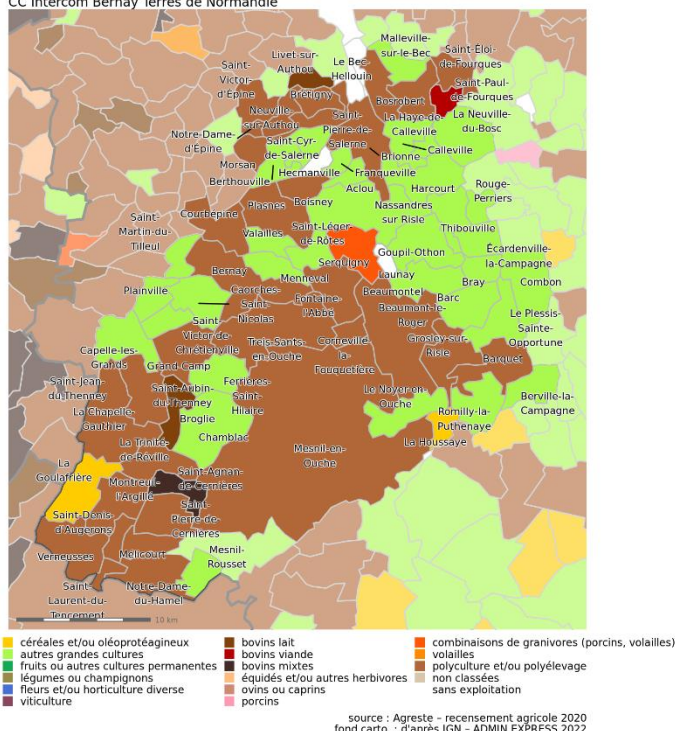
2.1.4 Économie productive

Nous constatons que le territoire est plutôt économiquement attractif : depuis 2018, le nombre d'entreprises à s'installer sur le territoire augmente. L'IBTN continue à entretenir cette dynamique, par exemple en animant un réseau d'entrepreneurs ou en menant une réflexion sur le foncier disponible pour les entreprises.

Fort de son passé industriel, notamment le long des cours d'eau, où les moulins témoignent de l'activité historique, le territoire conserve aujourd'hui une spécialisation industrielle forte et en croissance avec les équipements électriques. Néanmoins les effectifs industriels restent globalement en diminution.

Territoire rural à l'identité agricole marquée, l'Intercom se caractérise par une présence agricole notable sur les plateaux. L'agriculture se caractérise majoritairement par des élevages bovins sur les plateaux du Lieuvin et du Pays d'Ouche et est plutôt céréalière et ouverte sur le plateau du Neubourg. Le territoire se distingue également par une présence historique de vergers.

Les exploitations en bio se sont aussi développées dans différents domaines de production.



683 exploitations agricoles (-321 depuis 2010)

1 462 actifs agricoles (-853 depuis 2010)

62 276 ha de SAU (68% du territoire) en 2020 dont :

- 65% de cultures
- 13% d'élevage
- 22% de polyculture/ polyélevage

-1185 ha de SAU à l'échelle du territoire en 10 ans

48 exploitations en agriculture biologique

56 exploitations avec signes de qualité (autre que bio) :
AOP, IGP, Label rouge

Les enjeux de transmission :

- 35% des chefs d'exploitations ont plus de 60 ans
- âge moyen des chefs d'exploitations : 54 ans
- exploitations concernées : 25% de la SAU

L'agriculture de l'IBTN est moderne et compétitive, mais elle fait face à plusieurs menaces : d'une part, le vieillissement des agriculteurs qui met en péril l'intégralité de la filière, d'autre part une spécialisation vers les grandes cultures au détriment de l'élevage qui questionne l'autonomie alimentaire et enfin les enjeux sanitaires et environnementaux qui en découlent.

Comment concilier ce développement agricole avec la diminution des émissions de gaz à effets de serre, la préservation d'un cadre de vie qualitatif, l'encouragement à la reprise par de jeunes agriculteurs et la résilience climatique du secteur et du territoire ?

La mise en œuvre du plan d'actions du Projet Alimentaire Territorial a vocation à proposer des éléments pour faire face aux problématiques agricoles et alimentaires notamment en accompagnant la reterritorialisation du système alimentaire.

De même, l'IBTN présente une démarche volontaire sur les sujets d'économie circulaire, avec d'une part, le Projet Alimentaire Territorial qui vise le développement des circuits courts et l'accès à l'alimentation locale et d'autre part, une participation à l'opération collective Economie circulaire avec l'ADEME Normandie pour structurer une stratégie territoriale dans ce domaine.

L'Intercom a également initié une démarche sur sa politique achat en élaborant une charte des bonnes pratiques en matière d'achats responsables depuis 2021 et est titulaire du label relations fournisseurs et achats responsables, depuis 2022.

Le territoire est engagé dans la démarche « Territoires Durables 2030 » et bénéficie à ce titre d'un accompagnement financier de la Région sur plusieurs thématiques (climat-énergie, biodiversité, économie circulaire...) qui ont vocation à se développer au cours des prochaines années.

2.1.5 Habitat

L'Intercom Bernay Terres de Normandie élabore son premier Programme Local de l'Habitat (PLH) pour définir sa politique intercommunale de l'habitat et tendre vers l'objectif global d'un développement équilibré de l'habitat sur son territoire. Pour cela, elle a notamment mis en place sa Conférence Intercommunale du Logement, approuvé sa Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) et va bientôt approuver son Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGID).

Cette démarche s'articule avec le PCAET approuvé en 2020, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en cours et plus récemment, la révision du SCOT.

La qualité de l'habitat

- L'IBTN dispose de 30 154 logements, dont 82% sont en résidence principal ;
- Les résidences principales sont occupées majoritairement par leurs propriétaires (68.3%) et une part de locataires (30%) importante sur les principaux pôles urbains ;
- 5 845 ménages propriétaires de leurs logements sont éligibles aux aides de l'ANAH soit 36% de l'ensemble des ménages du territoire. La moitié des ménages éligibles occupe des logements anciens et 4 221 occupent des logements construits avant 1975, laissant apparaître d'éventuels besoins ;
- 30% des résidences principales du parc privé datent d'avant 1945 sur l'ensemble du territoire. Selon le département de l'Eure, 22% du parc a été construit avant 1919, contre 17% en moyenne euroise – avec de fortes disparités selon les communes.
- Au sein du parc privé, il y a davantage de grands logements et de maisons individuelles (60% du parc présente une surface supérieure à 80m²).

Les centre-bourgs

La majorité des habitants du territoire vivent dans un bourg (69%), notamment dans les communes les plus peuplées du territoire (88% à Bernay, 83% à Brionne, 91% à Beaumont-le-Roger, 59% à Mesnil-en-Ouche). Dans les communes rurales, qui composent la majorité du territoire, les habitants ont plutôt tendance à vivre hors bourg.

La vacance

- Avec 8,4% de logements vacants, soit 2 543 logements vacants, l'Intercom s'inscrit dans la même moyenne que le département et le territoire national.

- Cette vacance est majoritairement structurelle :

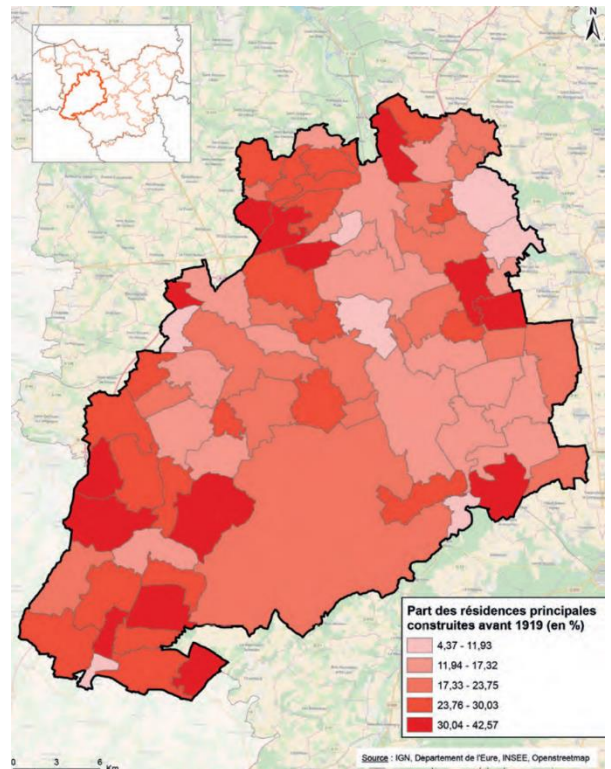
La rotation naturelle du parc, le changement d'usage, le décalage avec la demande et les logements insalubres ou indignes.

Le marché immobilier et locatif

- Un marché immobilier peu tendu avec de fortes disparités, qui décroît à mesure que l'on s'éloigne des centralités. Les prix au m² varient entre 1500€ et 1800€ en moyenne sur le territoire.

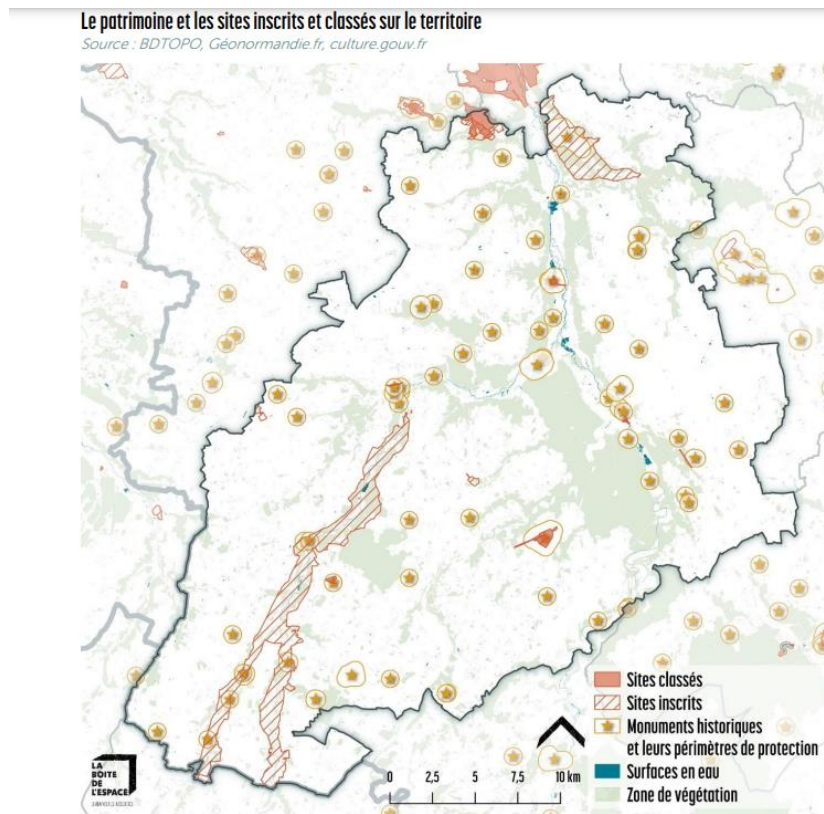
- Le marché locatif reste attractif mais plus tendu sur les petites surfaces. La part de logements locatifs est beaucoup plus importante sur les polarités du territoire (56% à Bernay, 47% à Brionne et Beaumont-le-Roger, 41% à Broglie...).

- Le Répertoire des Logements Locatifs des bailleurs sociaux en 2020 recense 2754 logements sociaux sur l'Intercom soit environ 10% du parc résidentiel. Ces logements sont très localisés sur le territoire. Les communes de Bernay, Brionne et Serquigny ont plus de 20% de logements sociaux sur leur commune, le parc social se répartit ensuite à Beaumont-le-Roger, Broglie, Montreuil-l'Argillé et Nassandres-sur-Risle.



2.1.6 Tourisme et cadre de vie

L'Intercommunalité présente un important patrimoine historique très bien préservé, et une architecture également fortement qualitative, malgré un besoin de rénovation pour lequel des actions techniques ont été amorcées. Elle possède des sites exceptionnels comme le domaine d'Harcourt, l'abbaye Notre Dame du Bec-Hellouin, le château de Beaumesnil... mais également de nombreux monuments historiques localisés partout sur le territoire et qui sont encore peu connus.



Le territoire présente également un patrimoine naturel avec des paysages variés de vallées et de plateaux, qui sont de solides atouts en termes de cadre de vie, ainsi qu'un patrimoine agricole et alimentaire bien présent mais en cours de mutation lié à l'évolution des pratiques.

20 circuits pédestres sur le territoire permettent la découverte et la promenade. Deux voies vertes sécurisées parcourent le territoire : de Bernay à Broglie et d'Evreux au Bec-Hellouin/Pont-Authou. De plus, 4 circuits vélos et des chemins équestres sont également proposés par l'IBTN.

Il est également possible de visiter des fermes pédagogiques sur le territoire. Un sentier d'art est installé sur une commune différente tous les ans.

Ces parcours se posent en fil conducteur du ou des tourisms à développer, par exemple autour du tourisme vert, du tourisme patrimonial ou de l'agrotourisme. La mise en place de ces circuits posera aussi la question de leur accès : véloroute, sentier de grande randonnée...

En termes d'attractivité résidentielle, le territoire pourrait bénéficier de la présence d'actifs des grands bassins d'emploi alentours en préservant et valorisant son excellent cadre de vie, ainsi qu'en renforçant ses centralités.

Le territoire a alors vocation à mettre en valeur ses différents patrimoines, afin de devenir un territoire de destination, par exemple en assurant un accès à la culture pour tous via la lecture ou le numérique, et en renforçant le patrimoine du quotidien via les Opérations Programmées de Rénovation de l'Habitat.

2.1.7 Milieux naturels, eau et biodiversité

Le territoire de l'intercommunalité se caractérise par des plateaux agricoles traversés par les vallées des rivières de la Risle et de la Charentonne. Elle dispose d'un patrimoine naturel remarquable référencé :

- Deux sites Natura 2000 dont l'un de 4748 hectares qui couvre l'ensemble des vallées de la Risle et de la Charentonne
- 6 espaces Naturels sensibles
- 66 ZNIEFF de type 1
- 9 ZNIEFF de type 2
- Elle est traversée par des corridors écologiques de la trame verte et bleue référencée au SRCAE Normandie

Ainsi les enjeux pour l'intercommunalité en termes de biodiversité sont :

- La préservation de son patrimoine naturel remarquable et tout particulièrement les vallées humides de la Risle et de la Charentonne
- La restauration des continuités écologiques régionales à rendre fonctionnelles en priorité
- La conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000
- La préservation des zones bocagères (mares et haies)

En ce qui concerne la gestion de l'eau c'est un enjeu clé pour l'intercommunalité pour plusieurs raisons :

- L'Intercom doit préserver la biodiversité susmentionnée dont les habitats aquatiques et humides sont le support principal sur le territoire
- L'Intercom est sujette à un important risque d'inondation par débordement des cours d'eau, qui se manifeste notamment par la mise en place de trois Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) sur 19 communes. Ces inondations se sont accentuées notamment avec l'augmentation des surfaces drainées, que ce soit au niveau de l'urbanisation ou du changement de destination des parcelles agricoles.
- L'Intercom est sujet au ruissellement avec de nombreux axes qui ont été identifiés
- L'Intercom contient une partie de deux bassins d'alimentation de captages prioritaires, et de nombreux captages d'alimentation en eau potable (AEP). Ces points de captage définissent des périmètres de protection qui permettent de garantir une indépendance d'accès à l'eau.

L'IBTN dispose de la compétence GEMAPI depuis 2017 et participe ainsi à la gestion des milieux humides et aquatiques de son territoire par le biais de différents programmes et plans.

2.1.8 Aménagement du territoire

D'un point de vue de l'organisation du territoire, l'Intercommunalité est à dominante rurale, occupée à 77% par de l'agriculture et à 19.3% par des bois, des forêts et autres espaces naturels.

La part d'artificialisation sur la période 2011-2020 rapportée à la superficie du territoire illustre un territoire qui consomme plutôt moins qu'à l'échelle départementale ou régionale et dans des niveaux similaires à l'échelle nationale. En revanche, lorsqu'elle est rapportée au nombre d'habitants, le territoire est davantage consommateur que l'ensemble des échelles supérieures (Eure, Normandie, France).

Cependant, en 2018, le document réalisé pour l'évaluation du SCoT constatait que l'artificialisation des sols était d'environ deux fois supérieure à ce qui avait été prévu pour la partie résidentielle, et près de trois fois supérieure pour la partie activité, et mettait l'accent sur la nécessité de freiner la consommation foncière.

Au vu de la complexité de ses enjeux locaux, l'Intercommunalité travaille sur des documents de planification :

- D'une part, la variété de patrimoines évoqués précédemment ;
- D'autre part, un millefeuille d'aléas naturels et anthropiques, avec des risques d'effondrements, d'inondations et de pollution des eaux souterraines dont l'amplitude varie selon les communes ;

- Enfin, un aménagement économique bousculé par la fragilisation du secteur industriel et agricole ainsi que le faible développement de l'économie présentielle, questionnant l'identité économique du territoire et l'accès à l'emploi local.

L'Intercom devra répondre à l'enjeu de concilier la sobriété foncière et l'urbanisation mais aussi la sobriété foncière et le développement économique notamment dans le cadre de la doctrine nationale du « Zéro Artificialisation Nette ».

Les politiques de préservation du paysage et de résilience environnementale soulèveront les questions de la conciliation de l'aménagement avec les risques naturels, la préservation de la ressource en eau, la préservation du patrimoine...

L'enjeux de renforcement des centralités nécessitera une réponse aux questions de conciliation de l'aménagement avec amélioration de la mobilité, l'accès au numérique...

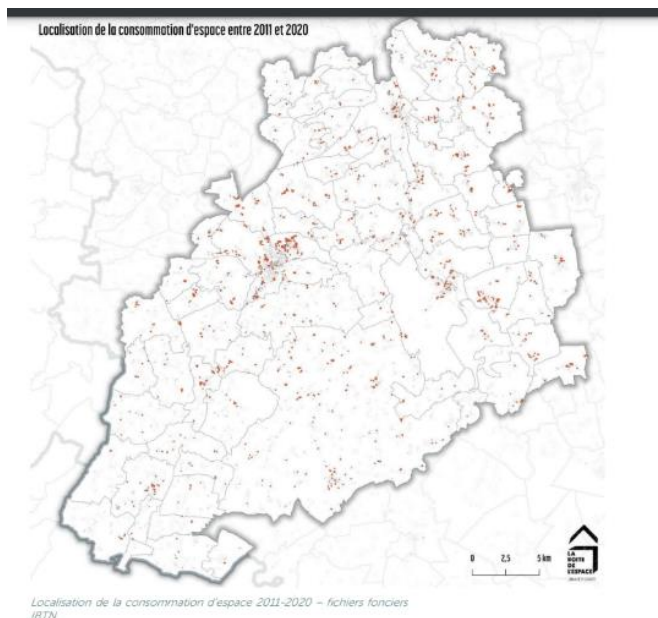
Un affaiblissement des centre-bourgs est également constaté, avec une perte démographique et une paupérisation de leur population, amenant un risque d'augmentation du mitage urbain du territoire.

L'enjeu d'aménagement est profondément transversal et différentes actions auront vocation à y contribuer : stratégie foncière pour l'accueil des entreprises, urbanisme circulaire, schéma directeur immobilier, trame verte et bleue, programme de restauration des milieux aquatiques, SCoT, plan de mobilité simplifié, PLH...

2.1.9 Les dispositifs contractuels et schémas existants ou en cours d'élaboration

Le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN) a souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation dans l'objectif de tisser un projet de territoire adapté à la mandature actuelle, en s'appuyant sur les nombreux programmes et documents stratégiques et opérationnels sur des thématiques variées qui existent sur le territoire, notamment :

- Le Plan Climat Air Energie Territorial (approuvé en 2020)
- Natura 2000 – animation vallée Risle-Charentonne
- Le label « Territoire 100% énergie renouvelables en 2040 » avec la Région Normandie
- Un Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie (2020-2024)
- Un Contrat de Relance et de Transition Ecologique
- Le Projet Alimentaire Territorial (2020-2026)
- Le programme d'action Cit'ergie (2020)
- Le programme Petites Villes de Demain (2020-2026)
- L'Opération collective Economie circulaire avec l'ADEME Normandie (2021)
- Un Plan Local de l'Habitat
- Un Plan Climat Air Energie Territorial
- Une Convention Territoriale Globale (CTG), avec la CAF
- Un dispositif Conseiller numérique
- Un Plan local de prévention de déchets ménagers et assimilés (approbation en 2024)
- Une Convention de labellisation France services (5 sites ont été labellisés sur le territoire : Beaumont-le-Roger, la Trinité-de-Réville, Mesnil en Ouche, Brionne et Bernay)
- Une Stratégie Intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance
- Un Contrat pluriannuel d'objectif et de moyen (CPOM)
- Un Programme Leader
- Un agrément centre social
- Un dispositif Bulle d'Air



- Le Schéma de Cohérence Territorial révisé
- Le Contrat de territoire avec le Département et la Région Normandie (2023-2027)
- le Plan de mobilité simplifié
- le Schéma directeur cyclable
- Le Contrat Territorial Lecture (CTL) avec l'Etat et le Département,
- Le Contrat Local de Santé (CLS)
- Le Contrat Culture Lab avec la Région
- Le Contrat avec la Région pour devenir un « Territoire durable en 2030 »
- Le Contrat de ville sur les quartiers prioritaires de Bourg le Comte et du Stade de Bernay
- La trame verte, bleue et noire pour compléter le SCoT et le futur PLUi
- d'un Contrat opérationnel de mobilité avec la Région (Bassin de mobilité Plateau de l'Eure)
- Le Projet Educatif Social Local (PESL)
- L'analyse des besoins sociaux (ABS)

Synthèse du diagnostic et des enjeux du territoire :

Forces

- Intercommunalité multipolarisée
- EPCI de taille importante et capable de développer des projets
- Maison France Service réparties sur le territoire
- Augmentation démographique
- Présence d'un secteur industriel important
- Patrimoine naturel et culturel riche et préservé
- Cadre de vie préservé
- Présence d'un réseau routier dense et développé et d'un réseau ferré desservants les principaux pôles du territoire
- Agriculture diversifiée
- Déploiement de la fibre optique (100% du territoire)

Faiblesses

- Vieillesse de la population
- Taux de chômage et de pauvreté légèrement plus fort que la moyenne de l'Eure
- Habitat ancien et parfois vétuste
- Partie sud du territoire sans desserte de transport public
- Pas d'identité du territoire lié à l'absence d'une grande ville importante et d'un élément de notoriété fort
- Une partie du territoire non couverte par la 4G
- Des systèmes d'assainissement parfois vieillissants
- Pas de cursus de formation post-BAC

Menaces

- Fortes disparités démographiques territoriales (croissance plus forte et population plus jeune sur la frange Nord Est)
- Diminution de l'emploi dans le secteur industriel sur les 10 dernières années
- Fragilisation des commerces dans les centres-bourgs
- Dégradation de l'habitat ancien
- Offre médicale très faible
- Artificialisation des terres agricoles, mitage de l'habitat
- Equipements sportifs vieillissants
- Risques naturels accrus avec le changement climatique (inondation, marnières,...)
- Diminution des prairies naturelles et des haies (*dégradation du paysage, perte de biodiversité et de puits à carbone*)

Opportunités/pistes d'action

- Dynamique de contractualisation engagée (Etat-Région-Département)
- Engagement des élus en faveur du développement territorial
- Capacité à mobiliser les acteurs du territoire
- Documents stratégiques de planification en matière de transition écologique (PCAET, PAT,...)
- Renforcement de la desserte ferroviaire (Projet d'une ligne LNPN)
- Espaces libérés par les friches industrielles
- Travail engagé sur l'économie circulaire et les circuits-courts avec notamment la mise en place d'outils de transformation
- Projets de restauration écologique des cours d'eau
- Projets de rénovation des systèmes d'assainissement
- Travail engagé sur la trame verte et bleue avec un projet de replantation de haies et restauration des corridors écologiques
- Déploiement de la mobilité

2.2 Diagnostic Social de territoire (en lien avec l'Analyse des Besoins Sociaux)

L'analyse des besoins sociaux est une méthode de travail permettant de recenser les besoins d'une population grâce à une démarche participative des habitants et des acteurs locaux. Cette dernière a été menée sur le territoire en 2024 et a mis en exergue plusieurs thématiques du domaine social liées à l'évolution de la population de l'Intercom Bernay Terre de Normandie (IBTN). Les principaux enjeux du territoire sont le vieillissement de la population et de la précarisation des foyers, comme mentionné dans le diagnostic général.

2.2.1 L'emploi

L'information relative à l'emploi sur le territoire de Bernay Terre de Normandie est déclinée en quatre thématiques : le chômage, la concentration d'emploi, les catégories d'emploi et les moyens de transports professionnels.

a. Le chômage

Nous pouvons observer une importante augmentation du taux de chômage sur ce territoire depuis 2010, particulièrement chez les 15 à 24 ans ; elle aura été principalement marquante en 2015 pour revenir en 2021 au taux initial de 2010. La situation serait donc stable. Cependant, il était nettement supérieur à la moyenne nationale de 7,9% à la même période. En 2025, le taux de chômage de l'IBTN diminué, retrouvant une proximité à la moyenne nationale. Cela s'explique par le maintien des entreprises industrielles internationales et l'accueil de PME sur le territoire depuis la crise sanitaire de 2020.

Taux de chômage en % de 2010 à 2021 de l'intercom Bernay Terres de Normandie :

Taux de chômage (en %)	2010	2015	2021
15-24 ans	26,2	32,7	27
25-54 ans	10,6	12,5	11,1
55-64 ans	10	11,9	11
Taux de chômage global	12,4	14,6	12,8

Nous pouvons observer que le taux de chômage de Bernay Terres de Normandie a augmenté pour toutes les tranches d'âges entre 2010 et 2015. En revanche, bien que plus élevé qu'en 2010, ce taux est généralement en baisse depuis 2015.

b. La concentration d'emploi

Le panel d'offres d'emploi de Bernay Terres de Normandie s'amointrit. Selon le dossier « Portrait de territoire - Bernay Terres de Normandie - » du Département de l'Eure, l'indice de concentration d'emploi diminue depuis les années 2000 et le nombre d'emplois continue de baisser.

L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposé sur un territoire donné et le nombre d'actifs occupés qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de « pôle d'emplois » ou de « fonction résidentielle » d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est supérieur au nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de « pôle d'emplois ».

Evolution de la concentration du nombre d'emplois entre 2010 et 2021 sur l'IBTN :

	2010	2015	2021
Nombre d'emplois dans la zone	18 540	18 071	17 401
Actifs ayant un emploi dans la zone	21 848	21 574	21 183
Indicateur de concentration d'emplois	84,9	83,8	82,1
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	55,8	55,5	53,8

Nous observons une diminution de la concentration du nombre d'emplois au sein du territoire de Bernay Terres de Normandie, l'indicateur de concentration d'emplois tend à diminuer depuis 2010 en perdant près de trois points en onze ans.

c. Les catégories d'emploi

Nous avons pu comparer des données issues du site de l'Insee relatives à Bernay Terres de Normandie à celles du Département de l'Eure, de la Région Normandie et du niveau national. L'IBTN suit la tendance actuelle avec un recul des emplois issus du secteur primaire au profit de ceux issus des secteurs secondaires et tertiaires. Les indicateurs démontrent aussi une diminution de l'emploi sur le territoire, l'augmentation des secteurs précédemment cités n'est pas proportionnelle à la diminution du nombre d'emploi d'employés et ouvrier.

Evolution d'emploi par catégorie socioprofessionnelle entre 2010 et 2021 sur l'IBTN en % :

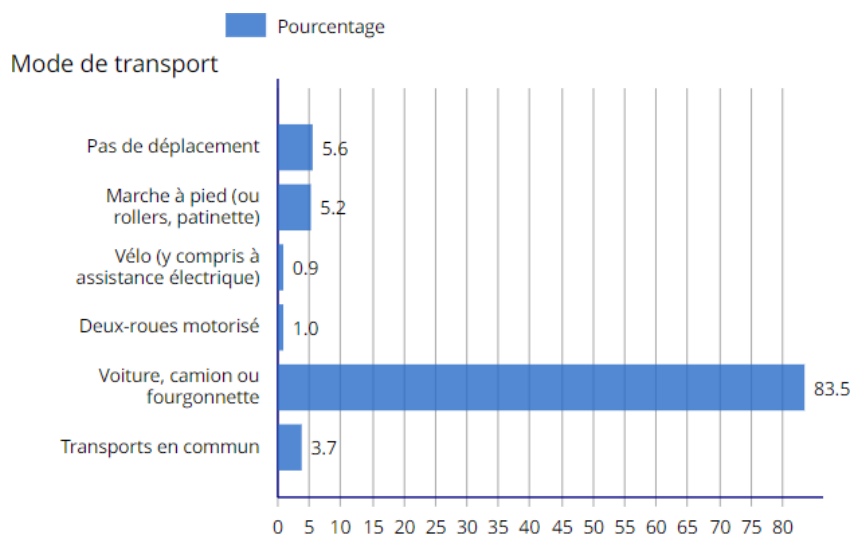
	2010	2015	2021
Agriculteurs, exploitants	4,0	3,5	3,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,4	9,3	9,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	8,3	8,3	9,3
Professions intermédiaires	21,4	22,8	22,7
Employés	27,5	27,3	28,1
Ouvriers	31,3	28,7	27,4

Depuis 2010, on observe que la grande majorité des représentations des emplois sont relativement stables hormis au niveau de la catégorie « ouvriers » expliqués par la disparition d'entités vecteurs d'emplois.

d. Les moyens de transports professionnels

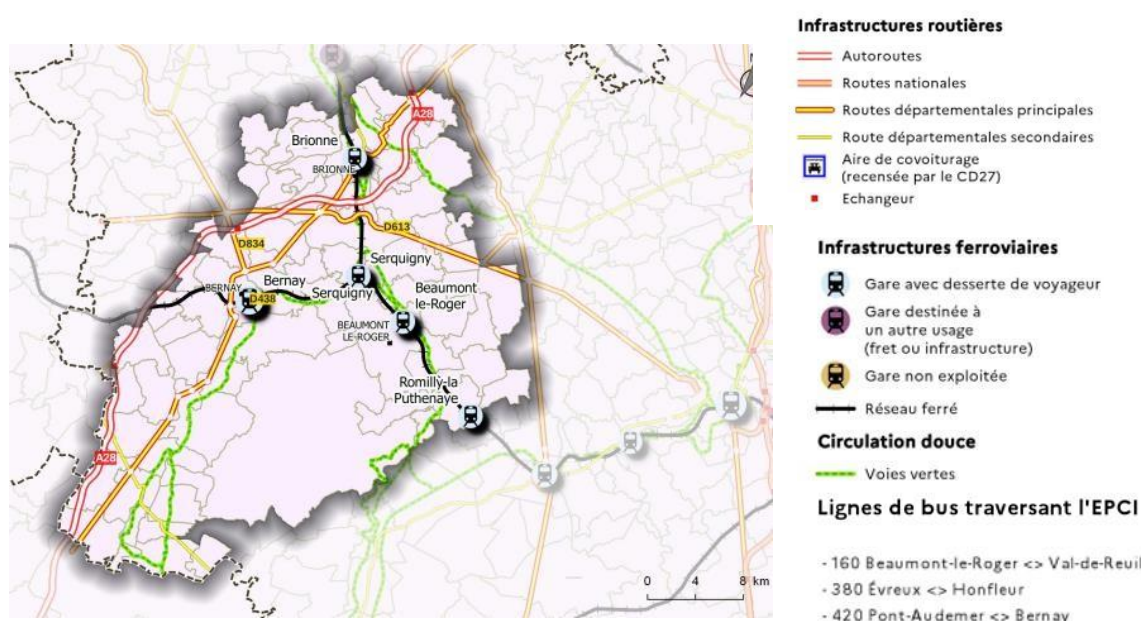
La diversité de moyens de transports à l'intérieur du territoire est peu développée. Ainsi, les habitants utilisent principalement la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail. Pour les personnes n'ayant pas le permis, ou n'ayant pas les moyens d'avoir une voiture, la sous diversification de l'offre de moyens de transports représente un réel handicap et un frein à l'accès à l'emploi et aux services.

Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2021 sur l'IBTN :



Bernay Terres de Normandie est traversée par l'A28, des routes départementales et dispose de cinq gares. L'EPCI

est donc relativement bien couvert et accessible. Toutefois, pour se déplacer à l'intérieur du territoire, il existe peu d'offres de transports en commun. La voiture reste donc le moyen privilégié mais 11,8% de la population ne dispose



d'aucun véhicule. Il en est de même pour ce qui est des mobilités douces, hormis les deux principales voies vertes, le territoire est dépourvu d'aménagements cyclables.

Ainsi, les flux externes de mobilité professionnels sont deux fois plus nombreux que les flux internes. Peu de mobilités, peu d'offres d'emplois, la population de Bernay Terres de Normandie tend à travailler en dehors du territoire plutôt qu'à l'intérieur de celui-ci créant ainsi une balance déplacements domicile/travail déficitaire principalement au profit du Neubourg, d'Evreux ou de Lisieux. En parallèle, les industries du territoire peine à recruter, faut de moyen de transport des candidats potentiels.

Le territoire de l'intercom Bernay Terres de Normandie a donc un taux de chômage qui a nettement diminué entre 2021 et 2025. Le territoire étant peu desservi par des transports en communs à l'intérieur du territoire, le véhicule personnel est la principale source de mobilité. Ce véhicule permet les déplacement hors territoire pour l'emploi mais exclus les foyer les plus précaires.

2.2.2 Le niveau de vie

Le niveau de vie est une mesure économique qui évalue la richesse et la prospérité d'une population. En ce qui concerne le bassin de vie de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, les critères analysés sont le revenu médian ainsi que le taux de précarité.

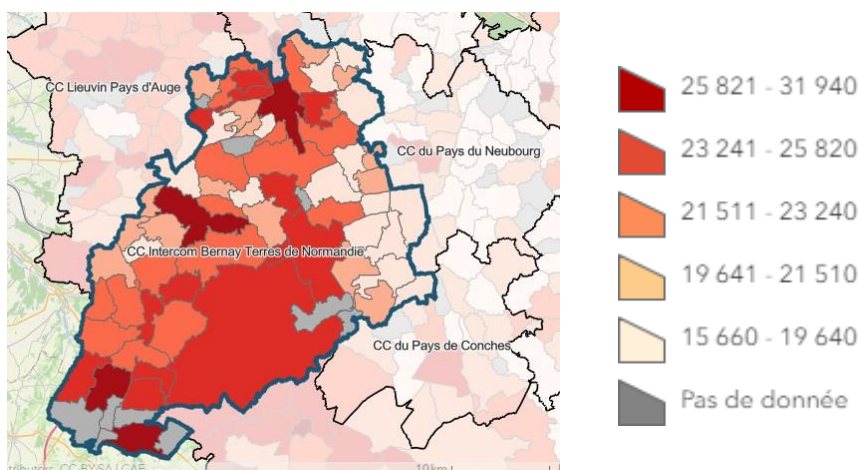
Le revenu médian n'est pas une moyenne mais bien le rapport entre la moitié des salariés de la population qui gagne moins et l'autre moitié qui gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salariés de la population considérée mais qui peut être plus élevé du fait du montant des revenus du décile le plus riche.

a. Le revenu médian

Selon le département de l'Eure, le revenu médian annuel des administrés de Bernay Terres de Normandie est de 21 050 € ce qui représente la quatrième valeur la plus basse des treize EPCI eurois. On peut observer par transparence sur la carte présentée ci-après que la médiane du niveau de vie de Bernay Terres de Normandie est plus faible que celle du territoire du Pays du Neubourg par exemple. Le revenu médian de l'Eure était en 2017 de 21 700 €. Le revenu médian est aussi très inégal au sein même du territoire avec des écarts allant jusqu'à 16

280€ entre les salaires annuels les plus élevés dans les communes de Bernay, Brionne, Montreuil l'Argillé et Notre Dame du Hamel et celui des communes notamment de l'est et de l'extrémité nord du territoire, plus rural

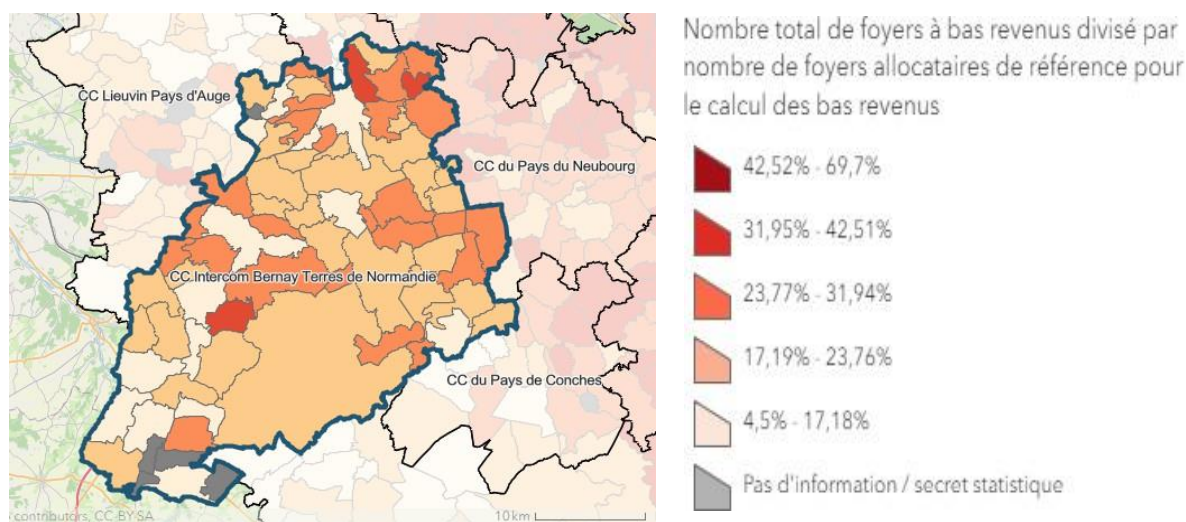
Médiane du niveau de vie en 2017 de l'IBTN :



b. La précarité

Toujours selon le dossier « Portrait de territoire CC Intercom Bernay Terres de Normandie » du Département de l'Eure, la part des foyers à bas revenu est de 33,08%. Elle représente la troisième valeur la plus élevée du département et dépasse une nouvelle fois celle de l'Eure qui représentait 30,75% en 2017. Les communes à proximité du Pays du Neubourg – zone d'attraction – sont moins concernées par cette problématique de bas revenus que sur le reste du territoire.

Part des foyers à bas revenus en 2017 de l'IBTN :



Le taux de pauvreté est plus élevé chez les moins de 30 ans que sur les autres tranches d'âge. Ce taux est supérieur à celui de l'Eure qui est de 19,3%. Le taux de pauvreté de l'IBTN, 13,2%, est également supérieur au taux global du Département où il est de 12,7%.

Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60% du niveau de vie médian de la population. Il correspond en 2021 à un revenu disponible de 1 158 € par mois pour une personne vivant seule.

Taux de pauvreté des ménages fiscaux en % de l'IBTN

	Taux en %
Moins de 30 ans	22,1
De 30 à 39 ans	16,6
De 40 à 49 ans	14,4
De 50 à 59 ans	12,9
De 60 à 74 ans	10,3
75 ans ou plus	8,2
Total	13,2

La part des foyers à bas revenus de Bernay Terres de Normandie représente la troisième valeur plus élevée de l'Eure.

Le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie est donc marqué par un taux de chômage nettement supérieur à la moyenne nationale, mais aussi par un taux de pauvreté important. Ce dernier étant, de plus, très inégal sur le territoire ce qui amène des disparités tant entre les communes mais aussi entre les habitants en fonction de leur tranche d'âge.

Il est important de préciser que la précarité est selon « Alternatives économiques » la situation sociale d'une personne dont les conditions de vie – revenus, logement, situation familiale – et d'emploi à venir sont marquées par une forte incertitude.

2.2.3 Le logement

Afin de mieux cerner le profil des habitants et le niveau de précarité de ces derniers, il paraît important de porter son attention sur la question du logement.

a. Nature du logement

Evolution du nombre de logement par catégorie de l'IBTN depuis 2010 :

	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	28 136	100	29 582	100	30 316	100
Résidences	23 338	82,9	24 137	81,6	24 638	81,3

principales						
Résidences secondaires	3 054	10,9	3 111	10,6	3 057	10,1
Logements vacants	1 744	6,2	2 334	7,9	2 621	8,6

On note que le territoire est caractérisé par des résidences principales et qu'une tendance à l'augmentation de logements vacants se précise. Ce taux est légèrement supérieur au taux départemental qui est de 8%.

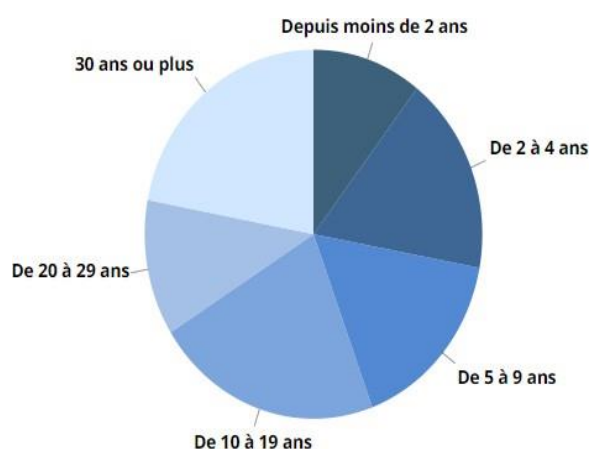
Evolution des résidences principales selon le nombre de pièces de l'IBTN en % entre 2010 et 2021 :

	2010	2015	2021
1 pièce	2,1	1,9	1,7
2 pièces	7,3	7,1	7,1
3 pièces	18,9	18,4	18,2
4 pièces	28,3	28,9	28,3
5 pièces ou plus	43,5	43,7	44,7

Alors que nous notions précédemment que les ménages d'une ou deux personnes représentent une grande partie de la population du territoire, on note ici que l'offre majoritaire de quatre pièces, cinq pièces et plus peut fragiliser la correspondance attendue entre les besoins, les capacités des foyers et les offres.

b. Durée dans le logement

Ancienneté d'emménagement des ménages en 2021 de l'IBTN :



Les informations présentées précisent une réelle diminution des constructions neuves et sont à placer en relation au vieillissement de ces mêmes logements et d'une vacance croissante.

Résidences principales en 2021 selon la période

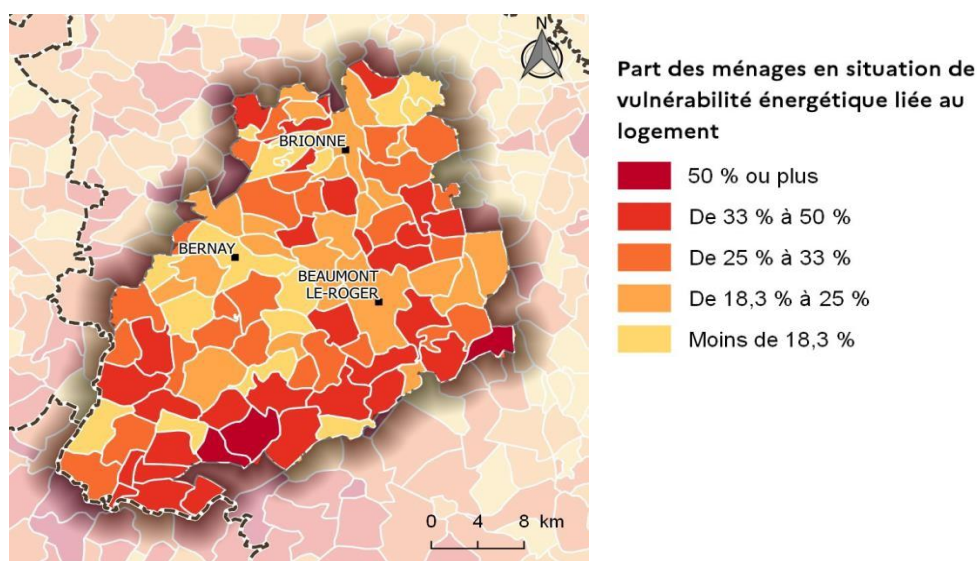
d'achèvement :

	Maison	Appartement
Avant 1919	4 175	490
De 1919 à 1945	1 735	289
De 1946 à 1970	3 873	1 022
De 1971 à 1990	5 426	1 175
De 1991 à 2005	2 542	414
De 2006 à 2018	2 856	233

c. Etat des logements

La carte qui suit présente la vulnérabilité énergétique des ménages et son vraisemblable lien à l'état du bâti. Selon Précarité Energie, le concept peut se définir comme la difficulté, voire l'incapacité à pouvoir chauffer correctement son logement et ceci à un coût acceptable. La vulnérabilité énergétique est mesurée par un taux d'effort énergétique représenté par pourcentage du revenu du foyer considéré.

Vulnérabilité énergétique des ménages liés au logement en 2017 :



La fiche « Connaissance des territoires – Communauté de communes de Bernay Terres de Normandie » précise que plus de 21 % des ménages de Bernay Terres de Normandie présentent un taux de 18,3 % de vulnérabilité énergétique.

Le logement sur le territoire est donc peu adapté aux compositions familiales. Il est aussi vieillissant ce qui amène des questions autour de la vétusté de ces derniers. La nature du logement et de la durée d'installation au sein d'un même logement est à placer en lien avec les informations relatives au vieillissement de la population et à la composition des foyers.

2.2.4 La composition de la cellule familiale :

Entre 2010 et 2021, les formes de familles ont évolué sur le territoire. On note une diminution de 4 points de couples avec enfants. En parallèle, le nombre de famille monoparentale est en constante augmentation. Cependant, les taux sont nettement inférieurs à la moyenne nationale qui présente ¼ de famille monoparentales.

Evolution de la composition de la cellule familiale de l'IBTN de 2010 à 2021 :

	2010	%	2015	%	2021	%
Couple sans enfant	7 430	46,4	7 526	46,6	7 628	48,1
Couple avec enfant(s)	6 766	42,2	6 582	40,7	6 053	38,2
Famille monoparentale	1 825	11,4	2 057	12,7	2 162	13,6
Ensemble	16 020	100	16 165	100	15 844	100

Selon l'Insee, le nombre de familles monoparentales continue d'augmenter, ce constat est à placer en lien avec le tableau suivant précisant une augmentation du nombre de personnes vivant seules.

Evolution du nombre de personnes de 15 ans ou plus vivant seules de 2010 à 2021 de l'intercom Bernay Terres de Normandie

Evolution du nombre de personnes de 15 ans ou plus vivant seules de 2010 à 2021 de l'IBTN :

	2010	2015	2021
15 à 19 ans	1,7	1,4	1,8
20 à 24 ans	10,5	10,2	14,2
25 à 39 ans	9	9,8	12,3
40 à 54 ans	11,4	12,6	14,4
55 à 64 ans	18,9	18,3	22,2
65 à 79 ans	25,9	25,4	25,8
80 ans ou plus	48,9	49,8	49,9

De manière générale, on note une augmentation du nombre de personnes vivant seules. Si ce constat est plus particulièrement marqué sur les tranches des 20 à 24 ans et des 55 à 64 ans, cette augmentation touche toutes les tranches d'âges.

La sous-représentation de la tranche des 20 à 30 ans ne permet pas d'envisager une hausse du taux de natalité pour l'avenir. On peut constater une forte diminution du taux de natalité de 1968 à nos jours en chutant de plus de huit points, favorisant l'absence de renouvellement et finalement le vieillissement de la population.

Evolution du taux de natalité de l'IBTN de 1968 à 2021 en pourcentage :

	De 1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015	2015 à 2021
Taux de natalité	17,8	14,2	13,5	11,8	11,8	11,6	9,2

La population de Bernay Terres de Normandie vieillit. Le taux de natalité connaît une baisse linéaire depuis 1968 avec une stabilité des années 90 à 2010. La composition des familles et la sous-représentation des tranches d'âge en âge d'avoir des enfants permet de se questionner sur la composition future de la population de l'IBTN.

2.2.5 L'éducation

Il nous semblait complémentaiement intéressant de nous intéresser à l'éducation puisque le taux du décrochage scolaire serait de 18% sur le territoire considéré contre 9% au niveau national.

Toujours selon la fiche « Connaissance des territoires – Communauté de communes Bernay Terres de Normandie » de 2021, « seuls 18,2% de la population ont un diplôme de l'enseignement supérieur et 36,3 % n'ont aucun diplôme ».

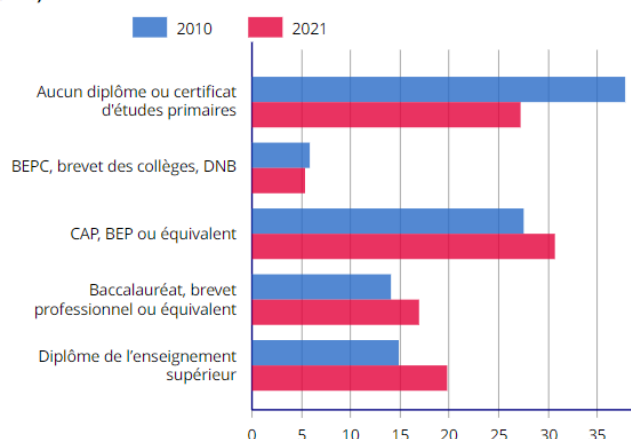
Taux de scolarisation de l'intercom Bernay Terres de Normandie selon l'âge en % :

	2010	2015	2021
2 à 5 ans	73,9	73,5	74,4
6 à 10 ans	99,1	98,3	97
11 à 14 ans	99,3	98,6	97,4
15 à 17 ans	94,2	95,8	95
18 à 24 ans	36,9	33,9	29,9
25 à 29 ans	2,4	2	1,7
30 ans ou plus	0,7	0,5	0,5

a. Niveau d'étude

D'un point de vue générale, selon le document produit par l'Insee Analyses n° 78, « En lien avec l'évolution de la natalité depuis 2005, la population collégienne de l'Eure a progressé entre 2019 et 2022 avec environ 1 000 élèves supplémentaires. Un net repli devrait s'amorcer et le nombre de collégiens eurois pourrait diminuer de 3 100 élèves entre 2022 et 2029. Le recul se poursuivrait après 2029 ; la diminution dépendra alors de l'évolution de la natalité et le département pourrait perdre jusqu'à 3 700 collégiens supplémentaires entre 2029 et 2035 dans les hypothèses les plus pessimistes. ». Bernay Terres de Normandie n'échappera pas à cette projection.

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en % de l'IBTN en 2010 et 2021 :



Il est à noter que la population sans diplôme tendrait à diminuer sachant que les valeurs étalons exploitées par les différents observatoires sont rarement les mêmes.

b. L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles

Les structures de petites enfance

Pour la petite enfance, le territoire est actuellement équipé d'Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) qui assurent l'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans. Les structures existantes sont :

- 3 sites multi-accueil :
 - 1 site à Beaumont le Roger (agrément de 20 places) en gestion intercommunale,
 - 2 sites à Bernay (multi-accueil « Les Premiers Pas » de 60 places en gestion communale et multi-accueil / crèche d'entreprise « Les Petits Pas d'Automne » de 20 places en gestion privée par la société Liveli).
- 3 sites micro-crèche :
 - 1 site à Goupil-Othon (agrément 10 places) en gestion intercommunale,
 - 1 site à Serquigny (agrément 10 places) en gestion intercommunale,
 - 1 site à Brionne (agrément 10 places) en gestion communale.
- 6 Relais Petite Enfance (RPE) situés sur les communes de Bernay, Beaumont-le-Roger, Brionne, Serquigny, Mesnil-en-Ouche et la Trinité-de-Réville, Bernay. Le RPE de Mesnil-en-Ouche est en gestion communale.
- 5 Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM), situées à Bernay, Menneval, Grosley-sur-Risle, Brionne et à la Haye-de-Calleville).

Les structures de soutien à la parentalité

- 3 Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) situés sur les communes de Beaumont-le-Roger, Brionne

- et la Trinité-de-Réville en gestion intercommunale.
- 1 LAEP sur Mesnil-en-Ouche en gestion communale.
- Maison de l'enfant et de sa famille

Les structures de l'enfance jeunesse

Les structures gérées au niveau intercommunal par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) sont :

- 6 accueils périscolaires, basés à Harcourt, Calleville, Saint-Éloi-de-Fourques, Bosrobert, <Neuville-sur-Authou et Franqueville. Les autres accueils périscolaires sont gérés par les communes sous forme habilités (Bernay, Brionne, Mesnil-en-Ouche, Broglie, Beaumont-le-Roger, Serquigny, Nassandres-sur-Risle, Grosley-sur-Risle) ou non habilités (Montreuil l'Argillé, Barc, etc.).
- 7 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), basés à Beaumont-le-Roger, Serquigny, Nassandres-sur-Risle, Saint-Éloi-de-Fourques, Harcourt, Neuville-sur-Authou et La Trinité-de-Réville. Les autres ALSH du territoire sont gérés par les communes (Bernay, Broglie, Mesnil-en-Ouche, Brionne). Il existe également un ALSH associatif à Plasnes.
- 3 Accueils Adolescents sont gérés par le CIAS et basés à Beaumont-le-Roger, Nassandres-sur-Risle et Serquigny. Les autres Accueils Adolescents du territoire sont gérés par les communes (Bernay, Broglie, Mesnil-en-Ouche).
- L'Info Jeunes porté par le CIAS et basé à Bernay oriente, conseille les jeunes de 16 à 25 ans et propose plusieurs dispositifs d'aide concrète à la réalisation de projets comme la bourse au permis, le Brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur (BAFA) citoyen, le relais baby-sitting, la boussole des jeunes...

A noter également que l'IBTN met à disposition des écoles des intervenants scolaires (environ 7 Equivalents temps plein (ETP)), sur les thèmes du sport, de la musique, de la lecture, du numérique et de l'environnement.

Plusieurs structures d'animation de la vie sociale sont présentes sur le territoire de l'IBTN :

- 1 structure est gérée par le CIAS de l'IBTN et basée à la Trinité-de-Réville : l'Espace de Vie Sociale (EVS) du Centre de Culture, de ressources, d'initiatives et de loisirs (CCRIL), en phase de préfiguration pour évoluer vers un agrément Centre Social,
- 2 structures communales, le centre social Le Repère, à Brionne et l'EVS de Mesnil-en-Ouche,
- 2 structures associatives : l'EVS "Lézarts et Les Mots", sur le bassin de vie Brionnais, et "Accès" à Bernay (en cours de demande d'agrément EVS).
- Le territoire est doté de 5 France Services situées à Bernay, Brionne, Beaumont-le-Roger, Mesnil-en-Ouche et La-Trinité-de-Réville.

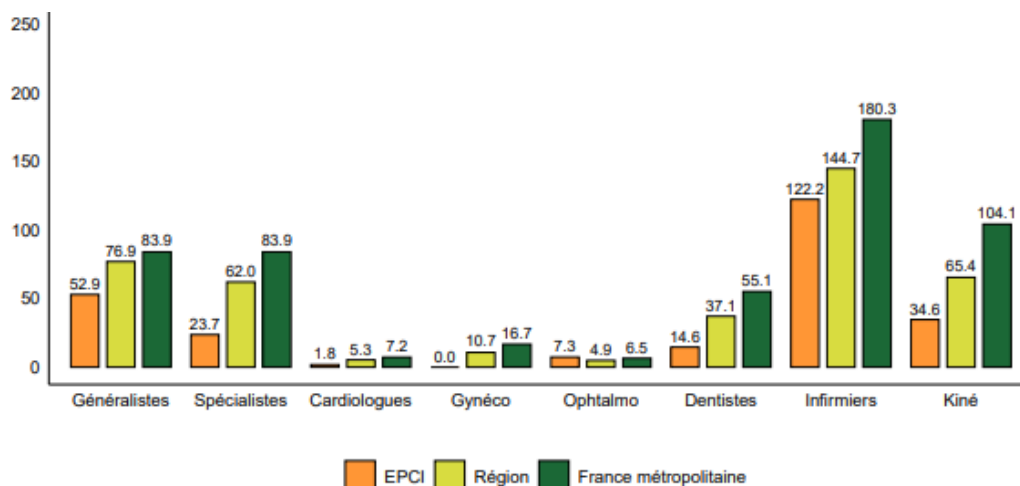
2.2.6 L'accès au soin

L'accès aux soins représente un sujet particulièrement présent dans les propos de nos interlocuteurs et il nous semblait essentiel de vous apporter des informations précisant les idées énoncées.

a. Les professionnels de santé

Dans le document de l'ORS-CREAI Normandie de juin 2022 « EPCI : 27 – Communauté de communes Bernay Terres de Normandie », on distingue nettement que l'EPCI est en dessous des moyennes de l'Eure et de la France en termes de professionnels de santé. Par ailleurs, certaines professions médicales sont absente du territoire tels que les gynécologues. Les dentistes se font également rares puisqu'ils ne sont que 14,6 pour 100 000 habitants tandis qu'ils sont un peu plus de 37 pour 100 000 habitants dans l'Eure soit plus du double et 55,1 pour 100 000 habitants à l'échelle nationale. Le constat est quasiment identique pour ce qui est des kinésithérapeutes puisqu'ils ne sont que 34,6 pour 100 000 habitants sur Bernay Terres de Normandie contre 65,4 pour 100 000 habitants à l'échelle régionale et bien plus nombreux en France avec 104,1 pour 100 000 habitants. Ceci s'illustre également dans la catégorie « spécialistes » où on en dénombre seulement 23,7 pour 100 000 habitants sur l'intercom, soit le tiers de l'Eure où on en dénombre 62 pour 100 000 habitants et près du quart du pays où ce nombre atteint 83,9 pour 100 000 habitants.

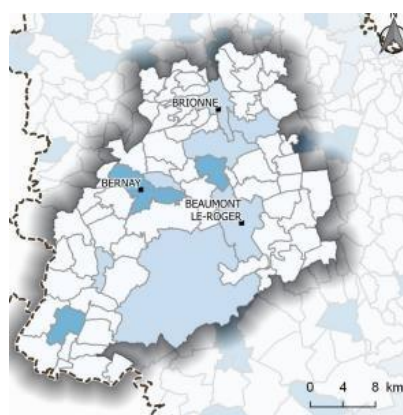
Comparatif de densité de professionnels de santé référencés entre 2020 et 2022 pour 100 000 habitants :



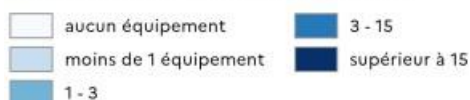
Selon la DREES la densité médicale dans l'Eure est donc faible et touche en particulier le nombre de médecins généralistes ; ils ne sont que 94 pour 100 000 habitants.

La densité médicale dans l'Eure est donc faible. Dans cette même veine, on notait que sur le territoire, seules trois communes disposaient d'un à trois équipements de santé et sept de moins d'un équipement. Le territoire de Bernay Terres de Normandie disposait en 2017 de cinq EHPAD et de deux résidences autonomie plutôt répartis sur la moitié nord du territoire.

Equipements de santé sur le territoire de l'intercom Bernay Terres de Normandie en 2017 :



Nombre d'équipements de santé pour 1000 hab.



2.2.7 Le vieillissement sur le territoire de l'IBTN

a. Le vieillissement de la population

Une tendance à la hausse de la tranche d'âge des 60 à 74 ans et 70 ans et plus est observée. En effet, selon l'Insee celles-ci ont globalement augmenté de près de six points en onze ans, tandis que les autres tranches d'âge stagnent voire diminuent avec une moyenne d'environ moins deux points sur les tranches 15 à 29 ans et 30 à 44 ans.

Evolution de la population de l'IBTN 2010 à 2021, par tranche d'Age :

	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	54 897	100	55 717	100	54 123	100
0 à 14 ans	10 281	18,7	10 326	18,5	9 150	16,9
15 à 29 ans	8 453	15,4	8 145	14,6	7 549	13,9
30 à 44 ans	10 610	19,3	10 086	18,1	9 071	16,7
45 à 59 ans	11 440	20,8	11 322	20,5	11 150	20,6
60 à 74 ans	8 613	15,7	9 871	17,7	11 169	20,6
75 ans ou plus	5 500	10	5 966	10,7	6 124	11,3

Le territoire de Bernay Terres de Normandie est moins jeune que ses territoires voisins du fait notamment d'une tranche oscillant de 20 à 30 ans particulièrement peu représentée. Ainsi, selon l'Insee, si les tendances démographiques récentes se poursuivent, la population des 60 ans et plus représenterait 30% de la population du département de l'Eure d'ici à 2030 et pourrait être la « seule tranche d'âge en croissance à l'horizon 2030 » quelle que soit l'hypothèse sur l'allongement de vie.

Voici un comparatif des EPCI de l'Eure donnant une estimation de l'évolution de la population d'ici à 2030.

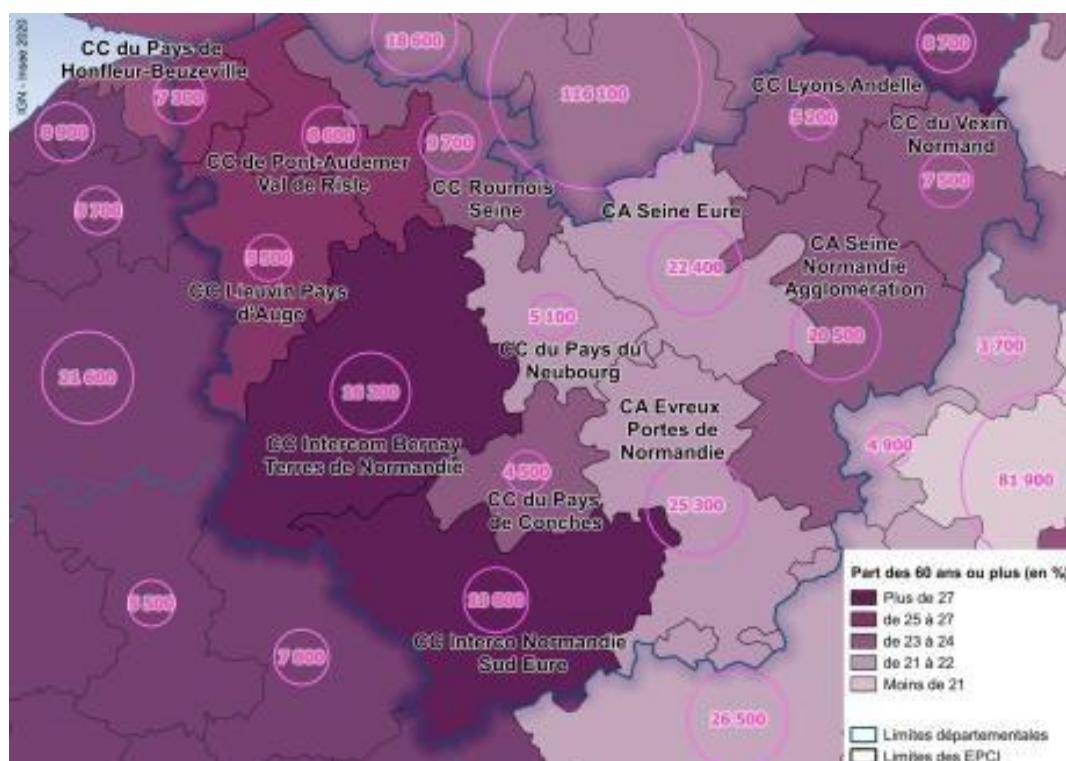
Estimation de l'évolution de la population des 60 ans ou plus entre 2019 et 2030 selon le Scénario tendanciel pour les EPCI :

	Population en 2019	Population en 2030	Evolution	%	Evolution annuelle moyenne
Ensemble des EPCI Eurois	156 610	191 970	+35 360	+22,6	+1,9
CA Evreux Portes de Normandie	26 390	31 950	+5 560	+21,1	+1,8
CA Seine Eure	23 480	29 520	+6 040	+25,7	+2,1
CA Pont Audemer/Val de Risle/CC du Pays de Honfleur- Beuzeville/CC Lieuvin Pays d'Auge	22 610	28 270	+5 660	+25	+2,1
CA Seine Normandie Agglomération	21 880	26 480	+4 600	+21	+1,7
C Bernay Terres de Normandie	16 470	18 710	+2 240	+13,6	+1,2

CC Roumois Seine et CC du Pays du Neubourg	16 150	20 620	+4 470	+27,7	+2,2
CC Interco Normandie Sud Eure et CC du Pays de Conche	15 900	19 200	+3 300	+20,7	+1,7
CC du Vexin Normand et Lyons Andelle	13 730	17 220	+3 490	+25,4	+2,1

On observe que la population des seniors augmenterait moins fortement sur le territoire. Cela s'explique par la proportion de seniors en 2019 déjà 5 points plus élevée qu'en moyenne dans l'Eure, par la stagnation et la diminution des tranches d'âges précédentes qui ne favoriseront pas un renouvellement.

Nombre et part des 60 ans ou plus par EPCI en 2016 :



Cette carte précise qu'avec 16 200 personnes âgées, Bernay Terres de Normandie regroupait déjà en 2016 une population de 27% âgée de plus de 60 ans. Ce pourcentage est au-dessus de celui des EPCI immédiatement voisins de l'Eure.

b. La dépendance des seniors

Avec l'entrée des générations issues du babyboom, la population des 75 ans et plus, qui est la plus marquée par la dépendance, augmenterait vivement entre 2019 et 2030 et ce jusqu'en 2050. Cette population augmentait plus rapidement dans l'Eure que dans les autres départements. Compte tenu de leur nombre, il n'y a pas assez d'établissements pour les recevoir. Leur prise en charge dépendrait donc principalement des services à domicile. Selon l'Insee, « [...] durant la décennie 2030, le nombre de personnes âgées dépendantes augmenterait de façon nettement plus rapide que l'ensemble de la population des seniors (+22,1% contre + 12,1%), y compris pour les sévèrement dépendants (+18,9%) ».

Dans un scénario de maintien du nombre de places disponibles en EHPAD, 4650 personnes dépendantes supplémentaires devraient vivre à domicile en 2030, 66% des résidents seraient en perte d'autonomie sévère. La création de 1600 emplois supplémentaires au niveau départemental serait nécessaire pour répondre à cette montée de dépendance.

Estimation de l'évolution de la population des seniors du département de l'Eure de 2019 à 2025 :

	Nombre en 2019	Taux d'évolution en % 2019-2030	Taux d'évolution en % 2030-2040	Taux d'évolution en % 2040-2050
Seniors	154 920	+22,3	+12,1	+6,5
60-74 ans	104 890	+9,2	+3,2	-0,8
75 ans ou plus	50 030	+49,9	+25,7	+15,7
Dont seniors dépendants	20 470	+23,6	+22,1	+8,5
60-74 ans	6 360	+5,0	-0,9	-7,4
75 ans ou plus	14 110	+32,0	+30,3	+12,8
Dont seniors sévèrement dépendants	5 540	+12,6	+18,9	+2,6
60-74 ans	1 030	-3,9	-7,1	-16,3
75 ans ou plus	4 510	+16,4	+23,8	+5,2

Le nombre de seniors est en constante augmentation et cela devrait se poursuivre jusqu'en 2050. La part des 75 ans et plus exploserait entre 2019 et 2030 et continuerait de progresser jusqu'en 2050, entraînant ainsi une augmentation du nombre de seniors dépendants principalement marquée sur cette tranche d'âge ; elle augmenterait de 32% en vingt-et-un an à compter de 2019. Il est à noter que les seniors sévèrement dépendants suivront la tendance à l'augmentation.²⁰

2.3 Une démarche partagée

Dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux, 4 ateliers avec des partenaires et des habitants, ainsi que 12 entretiens ont été réalisés. De nombreux partenaires et habitants ont ainsi contribué aux échanges et partages sur le territoire, dont : la PMI, le département de l'Eure, Lycées, collèges, SSAD, l'ATMPE, Agents de la direction solidarité ville de Bernay, Agents du CIAS, De l'IBTN, la gendarmerie, des élus, des bénéficiaires du SAAD, etc.

Durant ces ateliers, les participants ont mis en avant les forces et faiblesses du territoire de l'IBTN et ont travaillé sur des pistes d'actions afin de se baser sur les forces pour répondre aux faiblesses identifiées.

Forces	Faiblesse
• Les projets développés en collaboration avec les communes • Le contrat local de santé • Existence de nombreuses structures sociales, éducatives et médicales • Richesse de la vie associative • Travail facilité avec les SAAD • Le CISPDR • Maillage entre les services de la CAF et des communes • Structuration permise par les écoles • Ouverture des établissements sur leurs environnements • Dynamique portée par le Cercle des entrepreneurs • Présence et implication des professionnels médicaux du territoire • Emergence plus spontanée des VIF • Mixité de la population • Environnement diversifiés (QPV et ruralité) • L'offre d'animations culturelles et sportives • Le cadre de vie agréable • Solidarité locale	• Augmentation de VIF et de difficultés éducatives • Diminution et dégradation du nombre d'habitants • Augmentation du nombre de familles monoparentales • Paupérisation de la population • Population vieillissante • Décrochage scolaire important • Manque de mobilité physique et psychologique • Croissance des addictions • Difficile capacité des administrés à pousser les portes des CCAS • Problématique de santé chez les jeunes • Dégradation des situations médico-socio-éducatives • Grande disparité socio-économique des administrés • Troubles du neurodéveloppement croissant • Isolement de personnes âgées • Problèmes de communication • Turn-over des équipes • Une offre de soins fragile, • La polarisation des services sur Bernay. • Manque de dynamisme économique • Manque de croisement des données • Manque de prévention

Pistes d'actions proposées par les groupes :

La gouvernance
⇒ Encourager l'acculturation des élus ⇒ Organiser des forums ou séminaires pour parfaire la connaissance des élus sur les problématiques du territoire
Le partenariat
⇒ Organiser des rencontres pour identifier les partenaires ⇒ Formaliser des outils de communication ⇒ Créer un annuaire des partenaires et le mettre à jour régulièrement ⇒ Constituer des réseaux efficaces avec une gouvernance par roulement ⇒ Partager de mêmes objectifs et en assurer une continuité ⇒ Avoir des réseaux bien définis et reconnus par tous ⇒ Désigner des référents par institution et par thématique ⇒ Signer des conventions dans un cadre institutionnel
Lien a la population
- Renforcer la proximité avec les administrés en allant au-devant d'eux
L'offre de soins
⇒ Rendre opérationnel le CLS et le pérenniser ⇒ Créer le CLSM ⇒ Suivre le projet de la Maison de Santé Pluridisciplinaire
La mobilité
⇒ Expérimenter les dispositifs innovants ⇒ Développer des moyens favorisant la proximité aux usagers ⇒ Etablir un diagnostic approfondi des déplacements ⇒ Mutualiser les services ⇒ Solliciter les professionnels pour favoriser l'ouverture de moyens de transport ⇒ Développer le transport à la demande en milieu rural ⇒ Faire connaître les dispositifs d'aides au permis de conduire ⇒ Travailler les compétences psycho-sociales pour favoriser les mobilités psychologique
L'animation et la communication
⇒ Se connaître au travers de l'action ⇒ Mutualiser les ressources autour de la communication ⇒ Créer un réseau de communication ⇒ Partager les compétences ⇒ Favoriser des positions d'utilisateur et de contributeur ⇒ Préciser ce qu'est l'Intercom Bernay Terres de Normandie ⇒ Identifier de meilleurs outils de communication à destination des habitants ⇒ Diffuser les informations auprès des secrétaires de mairie
Les moyens
⇒ Créer une équipe mobile d'interventions

Synthèse du diagnostic social de territoire et des échanges

Forces

- Des structures publiques réparties sur le territoire et répondant bien aux besoins de la population
- Cadre de vie préservé
- Présence d'un réseau routier dense et développé et d'un réseau ferré desservant les principaux pôles du territoire
- Déploiement de la fibre optique (100% du territoire)
- Richesse associative
- Tissu économique en développement
- Des partenaires riches, diversifiés et impliqués
- Des structures éducatives et sociales récentes
- Des pôles économiques qui recrutent

Faiblesses

- Vieillesse de la population
- Taux de chômage et de pauvreté légèrement plus forts que la moyenne de l'Eure
- Habitat ancien et parfois vétuste
- Partie sud du territoire sans desserte de transport public
- Une partie du territoire non couverte par la 4G
- Pas de cursus de formation post-BAC
- Augmentation des VIF
- Précarité d'une partie de la population
- Raréfaction de l'offre de santé
- Difficultés de mobilisation des habitants
- Une inégalité de revenus importantes

Menaces

- Offre médicale très faible
- Tendance démographique peu favorable
- Une dépendance de certaines communes à une entité économique
- Une identité et une unité de territoire instable

Opportunités/pistes d'action

- Dynamique de contractualisation engagée
- Capacité à mobiliser les acteurs du territoire
- Déploiement de la mobilité
- Dynamique partenariale en plein essor
- Des constructions à destination des familles de classe moyenne en projet

Les principales thématiques qui ont été amenées par les groupes de travaux de partenaires et d'habitants sont :

- Vieillesse de la population
- Accès aux droits
- Parentalité
- Violence intra-familial
- Mobilité
- Gouvernance

La question de la mobilité est prise en compte et identifiée dans le cadre du plan de mobilité porté par l'IBTN en lien avec 3 autres intercommunalités. Cette thématique sera abordée au sein des axes identifiés du PESL. Ainsi, dans le cadre de la démarche de projet éducatif et social local, nous avons identifiés 5 axes de travail formulé comme suit :

Axe 1 : continuité éducative

Axe 2 : bien vieillir

Axe 3 : accès aux droits pour tous

Axe 4 : solidarité

Axe 5 : gouvernance

L'ensemble de ces axes ont fait l'objet de temps de réflexion plus ciblés avec de nombreux partenaires. La partie 3 de ce document fait la synthèse des éléments partagés.

Projet Educatif et Social Local

2026 - 2032

3 - Les 5 axes du PESL : partage et propositions des partenaires et habitants



3.1 Les 5 axes du PESL : partage et propositions des partenaires et habitants

Au regard de l'ensemble des éléments présentés dans le cadre de ce diagnostic, nous avons fait le choix de définir 5 axes de travail au sein de notre Projet Educatif et Social Local :

- Axe 1 : Continuité éducative
- Axe 2 : Bien vieillir
- Axe 3 : Accès aux droits pour tous
- Axe 4 : Solidarité
- Axe 5 : Gouvernance



Une démarche partenariale :

Un PESL est avant tout une démarche partenariale, nous avons pu réunir au cours de nos rencontres une soixantaine de partenaires au total.

Pour chacun de ces axes, différents temps de rencontre et d'échanges ont eu lieu :

- Des temps de travail en équipe projet : de janvier à décembre 2025
- Un séminaire partenaires : de l'ABS au PESL le 3 mars 2025
- Des ateliers partenaires d'avril à juillet 2025
- Des temps en petit groupe équipe projet par thématique : juillet-octobre 2025
- Un laboratoire d'échange partenarial – 6 novembre 2025
- Une réunion d'échanges - débat avec les élus : le 13 novembre 2025

Nous avons, au cours des temps de mars à septembre, capitalisé les éléments de diagnostics partagés ciblés avec les partenaires concernés, ainsi que les membres du conseil de développement et des personnes âgées en tant qu'habitants.

Cette implication multipartenaires et multithématiques nous a permis de :

- Travailler collégialement avec des partenaires de l'action-sociale et médico-sociale locale,
- Recueillir l'expertise d'usage des partenaires locaux,
- Mobiliser les élus dans la dynamique,
- Objectiver ces premières informations avec l'appui de données quantitatives,
- Impliquer des administrés dans la démarche,
- Avoir une feuille de route à mettre en œuvre afin de répondre aux besoins de la population à travers le plan d'action.

Afin de faciliter la lecture, nous présentons les retours de ces différents groupes de travail sous forme de fiche par axe. Chaque groupe a réfléchi sur une définition de l'axe, les valeurs portées, l'existant et les manques sur le territoire, les grandes lignes proposées, la liste non exhaustive des partenaires et enfin l'orientation générale par axe.

Seule l'axe 5, celui de la Gouvernance, n'a pas fait l'objet d'un travail partenarial identique aux autres groupes, nous avons travaillé au sein de l'équipe projet et en lien avec les référents des 3 autres CTG et les élus.



Synthèse des ateliers de diagnostics et de construction partagés

PESL – IBTN – Axe 1 : Continuité éducative

Définitions	Plusieurs définitions complémentaires ont été identifiées : 1 : La continuité éducative repose sur l'ensemble des alliances éducatives coconstruites au bénéfice de l'enfant, sans hiérarchie des différents acteurs. Son objectif est de permettre à chaque enfant de révéler, d'exploiter et développer son ou ses potentiels. 2 : La continuité éducative est un accompagnement cohérent de la jeunesse du territoire par l'ensemble des acteurs pour permettre des parcours de vie accessibles avec pour objectif l'épanouissement de chacun. 3 : Lors des temps de transition, la continuité éducative dans le parcours de vie de l'enfant et de sa famille se dessine à l'aide de : - Accompagnement - Etayage - Restauration de liens familiaux et intrafamiliaux - Structures éducatives, sociales, culturelles et de santé - Prévention - Utilisation d'une compétence psychosociale des parents - Une mise en place d'un fil conducteur - Une implication des habitudes familiales dans un respect réciproque 4 : La continuité éducative est la collaboration et cohésion dans la réciprocité de tous les acteurs éducatifs dans la transmission de valeur et de principes citoyens auprès de public tout au long de leur parcours de vie. 5 : Les objectifs d'une continuité éducative sont : - L'intérêt du développement de l'enfant - Aider à ce que l'enfant puisse s'insérer - Créer - Développer sa capacité de penser par lui-même - S'insérer dans un groupe - Prendre en compte son environnement et ses enjeux - Respect du rythme de l'enfant et de son environnement familial et social	
Valeurs	Valeurs : • Equité • Neutralité • Tolérance • Solidarité • Respect • Partage • Confiance • Bien-être de l'enfant • Bienveillance	Principes : • Laïcité • Inclusion • Equité et égalité • Confiance
Partage avec les groupes continuité éducative sur le Territoire de l'IBTN	Existant	Manques
	Territoire : • Soutien parentalité • Soutien scolaire (CLAS, TAP, projet langage) • Espaces culturels (bibliothèque, médiathèque, conservatoire, théâtre) • Actions culturelles • Actions sportives (sport ma santé, triathlon)	Territoire • Sensibilisation (alimentation, culture) • Transport et mobilité • Professionnels médicaux et paramédicaux et sociaux (formation, diagnostic, dépistage) • Infrastructures culturelles et sportives • Offres artistiques

	• Semaines thématiques (goût, numérique, famille, Petite Enfance) • Dispositifs transversaux (PESL PRE, parents atout Eure) • Instituts médico-sociaux Public • Structures scolaires et périscolaires et parascolaires • Structures Petite enfance, enfance, jeunesse, Parentalité • Projets culturels (bibliothèque des écoles, jardins partagés, séjours) • Semaines thématiques • Offre du service public (IJ, ...) • Offre Médico-social (CMP, CMPP, CATTP, OREV, PJJ, ASE etc.) Professionnels • Institutions (RPE, Rencontre CTG, Réseau local jeunesse, SDEJ, CISPDR) • Copil Cotech PESL • BAFA citoyens • Formation CNFPT	• Coordination institutionnelle (échange partenarial, communication commune/ partagée) • Offre d'accueil Petite Enfance et adolescents Public • Mobilité collective • Offre d'accueil Petite Enfance et adolescents • Sorties familiales • Coordination entre structures • Forum information et structures tiers-lieux • Rayonnement des associations • Lisibilité des structures existantes • Aide aux devoirs Professionnels : • Formation sur le handicap et son accueil • Professionnels médicaux et paramédicaux et sociaux • Lieux pôle ressources (réseau pro et forum d'échange) • Communication interprofessionnels et interconnaissance
Les grandes lignes proposées par les partenaires	• La mobilité, l'aller-vers • La communication, le lien, l'interconnaissance • La notion de parcours chez l'enfant comme chez le parent • La prévention • L'accessibilité liée au handicap notamment • Equité en nombre de places selon les besoins du territoire • Expérimentation intergénérationnelle, la mutualisation des moyens médicaux-sociaux • L'aller-vers • L'intégration des associations qui interviennent au service de la continuité éducative • L'implication des professionnels libéraux dans la continuité éducative	
Partenaires	Croix-rouge, Ville de Brionne, Agents IBTN, Lycée Pro Clément Ader, CD27, MSA, Mission locale Ouest Eure, Ville de Bernay, Siloge, membres du CODEV, Secours populaire, CAF, Communauté 360, Trisomie 21 Normandie, Bleu Banane Bernay, CH Bernay, D'la Bonnegraine, Mes parents et moi, Sous-préfecture de Bernay, ARS Normandie, Infirmier CATTP Bernay, DITEP Les nids, Conservatoire musique, Psychologue Dame Beaumesnil, ADAEA, Collège Mesnil en Ouche, ADL Bernay, Normandie pédiatrie, Ecole des semeurs, Inspecteur éducation nationale...	
Orientation définie	Venir, avoir une place, trouver sa place (grandir et s'épanouir)	

Synthèse des ateliers de diagnostics et de construction partagés

PESL – IBTN – Axe 2 : Bien Vieillir

Définitions	• Être soutenu pour rester autonome • Bénéficier d'un accompagnement dans le domaine de la santé et du bien-être • Être accompagné (démarches administratives, sportives, culturelles) • Rester autonome chez soi • Se maintenir en bonne santé physique et mentale • Vieillir en bonne santé (accès aux soins, consultations spécialisées...) • Être autonome • Créer du lien social • Rester chez soi en toute autonomie • Maintenir le lien social • Garder du lien intergénérationnel • Rester en bonne santé • Marcher • Eviter les handicaps • Cuisiner • Conduire • Faire les activités que je souhaite faire • Rester indépendant • S'entraider entre voisins • Avoir un bon cadre de vie • Rester autonome pour maintenir le lien social et pour avoir de nouveaux projets • Continuer à se sentir utile • Pouvoir poursuivre ou découvrir de nouveaux centres d'intérêts et avoir les moyens de les exprimer et expérimenter	
Valeurs	Au cœur de la vie : • Bienveillance • Dignité • Citoyenneté • Respect des choix	
Partage avec les groupes Bien vieillir sur le Territoire de l'IBTN	Existant	Manques
	HABITAT/LOGEMENT • SOLIHA • Plan Local de l'Habitat • Résidence Serge DESSON • MDPH • Service autonomie du Département • Association Merci Julie (Ergothérapeute) • ADMR • Service autonomie du CIAS • CCAS MOBILITE • Rezo Pouce • ACCES (transport à la demande) • Journées prévention Séniors au volant • Eure mobilité	LOGEMENT • Manque de logements PMR • Manque de permanences HLM MOBILITE • Manque des navettes pour accompagner les séniors dans les commerces • Manque de services de livraisons de courses • Manque de lignes de bus LIEN SOCIAL • Manque de liens entre les séniors et les plus jeunes • Manque d'animateurs de proximité pour les personnes âgées pour rassembler et maintenir le lien social

	LIEN SOCIAL • Jardins ouvriers • Croix Rouge • Département de l'Eure : Allo Louis • EVS Espace Gillain Bernay • Librairie Associative Le Rouge et le Noir • Association Trait d'Union • Bulle d'air • Résidence autonomie Serge DESSON • Associations culturelles et sportives de l'IBTN • Clubs de personnes âgées • 1001 légumes • Secours catholique LOISIRS/CULTURE • Association Bleu Banane • Médiathèques • Bibliothèques • Service culturel de l'IBTN • Conservatoire IBTN • PIAF Bernay • Centre aquatique • Clubs sportifs • Associations culturelles IBTN INFORMATION/COMMUNICATION • Le repère (centre social Brionne) • CIAS • CCAS • France Services • PACKADOM ACCES AUX DROITS • France Services • CIAS CCAS • Mairies • SANTE • Hôpital de Bernay • Equipe mobile gériatrique • Mieux manger pour tous (IBTN) • Service aide à domicile CIAS • CRT • Doct'Eure • Dispositif Petites Villes de Demain • PASS ACCESSIBILITE • MDPH • ADAPT	LOISIRS/CULTURE • Manque offre culturelle dédiée/ adaptée aux seniors INFORMATION/COMMUNICATION • Manque un « sénior accueil » sur l'IBTN (sorte de guichet unique dédié aux seniors) • Manque d'informations sur les dispositifs existants ACCES AUX DROITS • Accompagnements seniors au numérique à développer et intensifier SANTE • Désert médical • Manque de médecins généralistes et spécialistes ACCESSIBILITE • Sujet à prendre en main dans un cadre global sur l'IBTN • Penser aux personnes âgées handicapées, vieillissantes
Les grandes lignes	Conforter et valoriser les dispositifs existants • Développer la Solidarité, l'entraide par la valorisation et une meilleure connaissance et visibilité des dispositifs existants (ex : REZO POUCE)	

proposées par les partenaires	Développer des modes de transports alternatifs • Encourager les initiatives de transport à la demande (véhicule adapté PMR notamment) • Envisager des navettes pour se rendre dans les commerces de proximité / au marché Coordonner le parcours de la personne en perte d'autonomie • Eviter les ruptures de parcours en créant des liens entre les différents acteurs (centralisation de l'information) • Mettre en place un outil commun de suivi du parcours ou un document de liaison • Développer la prévention et protection de la santé (ateliers équilibre, gym douce, activités de prévention en santé mentale) Promouvoir une alimentation saine • Valoriser les dispositifs existants : Mieux Manger Pour Tous, cantine d'excellence • Former /sensibiliser les acteurs du domicile à une alimentation saine • S'assurer (proposer ?) de la qualité des services de portage de repas (circuits courts, lien avec les producteurs locaux...) • Développer les jardins partagés Rendre les manifestations, lieux culturel(le)s et sportifs accessibles • Adapter l'accès aux manifestations : mobilité, horaires, contenu... Inciter l'installation des médecins en zone rurale et les visites médicales à domicile Disposer d'un réseau fort de bénévoles • Créer, encourager et développer un réseau de bénévoles inscrits auprès des Mairies et susceptibles de rendre service aux seniors et personnes en situation de handicaps (co-voiturage-livraisons, lien social...) Favoriser le lien social à domicile • Développer les services civiques pour les visites à domicile de maintien du lien social • Créer, encourager et développer un réseau de bénévoles inscrits auprès des Mairies et susceptibles de rendre visite aux seniors et personnes en situation de handicaps (visites conviviales, livraisons de livres...) Disposer d'un annuaire-guichet unique des associations, prestataires • Promouvoir le lien social par l'information sur l'existant et les différentes possibilités d'intégrer un groupe (associations sportives, culturelles, prestataires...) Proposer des espaces partagés dédiés • Encourager les colocations, les jardins partagés et les lieux d'activités et d'animations • Favoriser et développer les échanges intergénérationnels (crèche/écoles-EHPAD-Résidences autonomie...) Rendre les seniors et personnes en situation de handicap acteurs de leur projet de vie • Associer le public concerné aux décisions, projets et instances : sondage, questionnaires, conseil de sages... Rendre les France Services plus accessibles pour les seniors et les personnes en situation de handicap
Partenaires :	MSA, Communauté 360, (Mes Parents et moi), (CODEV), (SILOGE), Maire de Serquigny, (CCAS de Brionne, CCAS Mesnil en Ouche, IDEC CRT Nassandres sur Risle), CD 27, Bleu Banane, SAAD IBTN, résidence autonomie Bernay, (IMS CD27), Lézarts et les mots), (IDEC CRT, (LEADER), (PAT- IBTN), (Culture IBTN), (Conseil Départemental), Croix-Rouge, ACCES, Serquigny, Trisomie 21 Normandie, commune de Mesnil en Ouche ...
Orientation définie	Ce que veulent les vieux - Adaptation du territoire aux seniors (Et situation d'handicap)

Synthèse des ateliers de diagnostics et de construction partagés

PESL – IBTN – Axe 3 : Accès aux droits pour tous

Définitions	L'accès au droit, c'est le fait pour toute personne — quels que soient ses revenus, son origine ou sa situation — de pouvoir connaître ses droits et ses obligations, et de pouvoir être aidée pour les faire valoir. Pour compléter la définition, voici ce qui a été ajouté : • L'accès auX droitS, c'est accompagner les personnes pour leur donner les moyens de continuer leur parcours dans la dignité et en faisant en sorte qu'elles deviennent autonomes. • L'accès aux droits, c'est aussi donner accès à l'information. C'est communiquer en utilisant divers canaux mais aussi en allant-vers les publics en mobilisant les acteurs du territoire et en mobilisant des personnes ayant eux-mêmes été accompagnées pour partager leur expérience. • Au préalable, l'accès aux droits nécessite un travail de mobilisation et de coopération des partenaires.	
Valeurs	• Autonomie • Accessibilité • Proximité • Respect des droits et devoirs • Accompagnement bienveillant • Inclusion de tous les publics • Valorisation des lieux ressources • Information claire et transparente • Citoyenneté active	
Partage avec les groupes continuité éducative sur le Territoire de l'IBTN	Existant	Manques
	Accès aux droits • Maison de la justice et du droit • Point justice • Structure AVS • Conciliateur de justice • France Travail • Dispositif Infos Jeunes • Mission locale • Centre médico-social • Délégués syndicaux • Accueil services • RSA Droits sociaux • Centres Médicaux Sociaux • IME • Chantiers d'insertion • CAF • CPAM • MSA • Education et formation • CCAS • Musique et handicap Numérique • France Services	• Accès aux droits • Non recours aux droits • Les invisibles Logement • Pénuries de logement et accessibilité • FJT • Familles d'accueil pour les personnes âgées • Manque d'épicerie solidaires • Manque de professionnels de santé

	• Conseillers numériques • Semaine du numérique • Médiathèque/ludothèque • Ateliers seniors ASEPT • Interventions / projets scolaires Logement • Permanences ADIL • Permanences SOLIHA • Permanences France Rénov • Dispositif OPAH • CLH (grille accès aux projets sociaux) Femmes • Permanences CIDFF • 115 • Logements VIF • OREV • Actions contre les VIF • CISPDR : réseau VIF Santé • Doctolib • Doct'Eure • Pass • Associations / CMP / CMPP • CLS • CPAM • Doctovue • Sport ma santé (La Musse) • PAT "mieux manger pour tous" • Sport en milieu scolaire • "mon RDV psy" • Soutien aux projets sportifs et associatifs Familles • LAEP / RPE • Maison de l'enfant et de sa famille • Permanences éducatives du Département • PMI, équipe mobile • Psychologue pour les aidants • Orchestre à l'école • Fanfare intergénérationnelle Autres • Culture : boîte à lire • Actions culturelles • Tourisme : information, orientation	
Les grandes lignes proposées par les partenaires	Le constat est qu'il existe beaucoup de dispositifs sur le territoire. Néanmoins, des freins sont identifiés comme le manque d'interconnaissance, un millefeuille de dispositifs pouvant compliquer les mises en œuvre de certains dispositifs, la mobilité et la mobilisation et la peur de la stigmatisation. Tout cela peut amener au non-recours aux droits. Les freins :	

	• La peur de la stigmatisation. • La réception et la compréhension de l'information. • La multitude des dispositifs, des informations, des formulaires, etc. qui complexifient la compréhension. • Les changements de noms des dispositifs et les dispositifs caducs. • La mobilité aussi bien physique que psychique. • L'isolement subi ou voulu. • L'absence de motivation. • La reproduction de schémas sociaux, éducatifs. • Le manque de coordination entre les acteurs. • L'individualisme / le manque d'engagement social. Les leviers : • La coordination et le travail en transversalité avec les partenaires. • Les rencontres professionnelles pour favoriser l'interconnaissance. • La communication : la rendre + lisible et + accessible, développer les canaux de communication, les services et les lieux. • Faire en sorte que les élus s'approprient les lieux ressources. • Créer du lien via la construction de projets. • Prendre le temps pour la qualité de réponse. • Le réseau et la diversité des acteurs. • Le positionnement des élus : s'appuyer sur les services pour apporter des réponses et des informations. • L'éducation : amener les enfants à être des citoyens. Une phrase aura retenu toute l'attention de l'assemblée : « TOUS UNIQUES AVEC LES MEMES DROITS. »
Partenaires	Etat, MSA, CPAM, France Travail, Mission locale, CCAS et commune de Mesnil en Ouche, Codev, ARS, Secours populaire, Lycée Clément Ader, Association Bleu Banane, Association « Mes parents et moi », Communes de St Eloi, de Nassandres sur Risle, Aclou, Département de l'Eure, services de l'IBTN ...
Orientation définie	Accueillir la population

Synthèse des ateliers de diagnostics et de construction partagés

PESL – IBTN – Axe 4 : Solidarité

Définitions	Vivre ensemble sur un même territoire pour construire l'avenir et des projets communs dans le respect des règles, des droits et des devoirs de chacun, afin de favoriser l'échange, l'engagement citoyen dans la diversité.	
Valeurs	Les principes/valeurs retenus : • Vivre ensemble • Education • Respect • Partage • Solidarité • Aller-vers • Inclusion • Interculturalité • Bienveillance • Equité • Accompagnement • Epanouissement • Cohésion • Tolérance	
Partage avec les groupes continuité éducative sur le Territoire de l'IBTN	Existant	Manques - difficultés
	• CCAS des différentes communes du territoire • MFR • Rezo pouce • Associations caritatives • Animation : la rue aux enfants, jeux inter-villages • PRE • Politique de la ville • 3 centres sociaux • Des tiers-lieux • Structures d'accompagnement VIF • 2 Chantiers d'insertion • Association d'aide et d'accompagnement (Ysos, L'Abri, ADAPEI, LADAPT, ADAEA) • Médiation familiale • Espace de visite médiatisé • ESATs • Mission locale • OREV • Education et formation • CAF • Centres Médicaux Sociaux • Association d'entraide, de	• La mobilité : Manque de transport collectif, pas de possibilité de bénéficier des cars scolaires • Manque d'hébergements solidaires/temporaires : jeunes/travailleurs, VIF, Hébergement d'urgence • Bénévoles • Lutter contre l'isolement des personnes • Lutter contre les ruptures de parcours • Pas de connaissance complète des dispositifs existants / Manque de lisibilité • Complexité des situations sociales • Manque d'interconnaissance • Pauvreté extrême • Prise en compte du handicap • Les violences intrafamiliales en hausse • Les difficultés sociales dans les campagnes

	troc, d'échanges de savoirs	
Les grandes lignes proposées par les partenaires	• Création d'une plateforme de bénévolat afin que les associations puissent avoir une vision sur les possibilités. • Développer les panneaux Pocket (info flash) sur les téléphones afin de fluidifier la communication. • Développer les événements fédérateurs et populaires comme la « Rue aux enfants » • Une plateforme qui recenserait les possibilités d'hébergements. (Hébergement contre service, Foyer Jeunes Travailleurs, Auberge de jeunesse ...) • Favoriser le lien avec les associations • Créer des occasions de rencontres et d'interconnaissance • Renforcer l'animation de la vie sociale • Créer des projets itinérants (autant en ville qu'à la campagne) • Utiliser des supports « adéquat » en fonction des publics • Favoriser les échanges de compétences • Identifier des professionnels référents	
Partenaires	Habitants, Secours populaire, SILOGE, Département de l'Eure, CODEV, associations, structures d'animation de la vie sociale, municipalités, structures petite enfance et enfance...	
Orientation définie	S'inclure et s'intégrer pour agir et participer	

En résumé, le territoire est doté de structures publiques, de soins, sociales et éducatives. Cependant, malgré un tissu partenarial riche, un certains nombres de difficultés ont été nommées par nos partenaires. Certaines sont communes à l'ensemble des groupes : la coordination, l'isolement, la précarité, la mobilité, la complexité des situations et le manque de professionnels. D'autres sont plus spécifiques à chaque thématique : le logement des personnes âgées, la coordination des acteurs et les passerelles entre les âges, le manque de bénévole, le non recours aux droits, etc.

Sur la base de ces constats et des propositions faites lors des groupes de travail, nous avons poursuivi notre travail de coopération :

- Des temps en petit groupe équipe projet par thématique : juillet-octobre 2025
- De fin septembre à novembre nous avons réalisé l'écriture du plan d'action et son partage
- Le laboratoire d'échange partenarial : 6 novembre 2025
- Réunion échange débat avec les élus : le 13 novembre 2025
- Nous avons également pu identifier les éléments communs avec les autres CTG au cours de la réunion du 17 novembre 2025.
- Le groupe projet du 18 novembre et le comité technique des 18 et 19 novembre ont permis d'identifier les fiches-projets et actions au sein desquelles chaque partenaire souhaite s'investir.

Après l'identification des axes et des orientations, les équipes ont travaillé aux objectifs à mettre en œuvre. Ceux-ci sont définis comme suit :

Continuité éducative :

- Développer l'accueil de demain, au service de tous
- Mode d'accueil du jeune enfant : expérimentation
- Professionnalisation : formation, valorisation et vocation
- Parlons pro ; coordination, réseau et ressources
- Le parcours du parent sur le territoire de l'IBTN
- Un accueil parentalité continu et en allant-vers
- Lien entre les professionnels, formation, réseau
- Les différents temps de l'enfant : éveil, respect et continuité
- Soutenir les adolescents dans leurs projets, les rendre acteurs, valoriser et impliquer (11-17)
- Où en est la Jeunesse ?
- Partenariat et Complémentarité

Bien vieillir :

- Connecter les seniors au territoire
- Prévenir vaut mieux que guérir
- Cueillir le vieillissement
- Mettre les vieux au cœur du village
- Terre de vie Durable

Accès aux droits pour tous :

- Développer l'accueil de demain, au service de tous
- Comprendre ses droits pour mieux les faire valoir
- Synergie PESL-CLS agir pour le bien-être de tous
- Consolider pour mieux innover

Solidarité :

- Actionner le lien social – la participation des habitants et le pouvoir d’agir
- Favoriser la solidarité, orienter, soutenir la lutte contre les difficultés sociales : préventions
- Coordonner les acteurs, réseau, structures ... et les équipes Logement, Habitat, Hébergement

Gouvernance :

- Structuration de la gouvernance - Comitologie
- Animation du PESL
- Poursuite de la démarche du PESL

Chacun de ces objectifs est devenu une fiche projet dans lequel sont identifiés les objectifs opérationnels ainsi qu’un certain nombre d’actions à mettre en œuvre sur le terrain pour mener à bien notre PESL.

Ainsi chaque fiche projet est structuré avec : le contexte, le public cible, l’échéancier, les objectifs, les personnes référentes, les partenaires du projet, les coûts, les moyens mobilisés, ainsi que le lien avec les 3 autres CTG du territoire.

Les tableaux de synthèses qui suivent sont le fruit de ce travail collectif, il rassemble nos axes, les orientations, les objectifs, les fiches projets et les actions

Ce tableau de synthèse a été complété à travers :

- L’identification des éléments communs avec les autres CTG au cours de la réunion du 17 novembre 2025.
- Les travaux des groupes projet du 18 novembre et du comité technique du 19 novembre qui ont permis d’identifier les fiches-projets et actions au sein desquelles chaque partenaire souhaite s’investir.

Seules les fiches actions identifiées en bleu ont été développées dans le cadre de l’avenant à la CTG 2026-2027
Les autres fiches seront détaillées au cours de l’année 2026.

La priorisation de l’ensemble des projets et actions sera réalisée à partir d’avril 2026.

L’ensemble de ces fiches projets est détaillé dans le cadre du plan d’action en partie 4.

Le document qui suit est un document de synthèse de l’ensemble du PESL.

IBTN				Lien avec les partenaires potentiellement signataires							Bernay	MEO	Brionne
Axe	Orientation	Objectifs - Fiche Projet		Fiche Action		CAF	MSA	CD 27	EN	ARS	Etat	Fiches actions	Fiches actions
Continuité éducative (Petite enfance, enfance Jeunesse, Parentalité)	Venir, avoir une place, trouver sa place (Grandir et s'épanouir)	PE 1	Un parcours d'accueil de qualité, équitable et adapté	1	Valoriser, favoriser le maillage territorial, la visibilité et l'efficacité des RPE							3 - Accompagner les assistantes maternelles et les familles via le RPE	3 - Accompagner les assistantes maternelles et les familles via le RPE
				2	Accueillir l'individu dans sa singularité au sein du collectif ou en accueil de type assistant maternel								10 - Développer l'EAC et la pratique artistique amateur
				3	Permettre au parent un temps de répit								20 - Accueillir des résidences d'artistes au sein de la micro-crèche
				4	Créer des Ponts et des Passerelles ; inter-age: interdiscipline (sport, culture,...), inter-etablissement								
				5	S'appuyer sur le Service Public de la petite Enfance en tant que Guichet Unique								
		PE 2	Mode d'accueil du jeune enfant : expérimentation	1	Maintenir et renforcer l'efficacité des EAJE sur le territoire de l'IBTN							3 - Gérer le multi-accueil	
		PE 3	Professionnalisation : formation, valorisation et vocation	2	Service public de la Petite Enfance : Elaborer une stratégie							14 - Etude de besoin en matière de mode de garde	16 - Nouvelle crèche
				3	Innovier en expérimentant des formes mixtes d'accueil								
				1	Valoriser les métiers de la petite enfance et susciter des vocations								
		PE 4	Parlons pro : coordination, réseau et ressources	2	Accueillir les stagiaires et accompagner l'orientation professionnelle								4 - Coordonner l'accueil des stagiaires
				3	Consolider et renforcer les compétences des professionnels								25 - Développer la montée en compétence des professionnels de la petite enfance / enfance-EJE
				1	Créer un réseau de la Petite Enfance								21 - Organiser la semaine de la petite enfance
		P 1	Le parcours du parents sur le territoire de l'IBTN	2	Créer une coordination entre l'accueil individuel et collectif								
		P 2	Un accueil parentalité continu et allant vers	3	Créer les conditions d'échanges entre professionnels							4 - Soutenir la fonction parentale dès le plus jeune âge - LAEP	
				1	Péreniser, renforcer et dynamiser les LAEP								
		P 3	Lien entre les professionnels, formation, réseau...	2	Etre et devenir parents								
		EJ 1	Les différents temps de l'enfant : éveil, respect et continuité (3-12ans)	3	La parentalité quand ça se complique							8 - La maison de l'enfant et de sa famille	9 - Petite enfance et parentalité
				4	Constituer une boussole parentalité								
				1	Développer un lieu ressource parentalité itinérant								
				2	La parentalité, c'est toute l'année								
				1	Construction d'un réseau d'acteurs et de partenaires								
				2	Etre pro c'est pas de l'impro en parentalité								
				1	Améliorer et renforcer les ALSH							5 - Contribuer à la mise en place de projets éducatifs et de loisirs de 3 à 16 ans - permettre aux familles de concilier vie professionnelle et personnelle - ALSH	
				2	Consolider les Alsh mercredis et périscolaires							5 - Proposer des activités périscolaires	
				3	Soutenir la formation BAFA-BAFD							6 - Contribuer à la mise en d'une cohérence éducative par une collaboration des familles, de concilier vie professionnelle et personnelle - Accueils Périscolaires	
				4	Améliorer des projets pédagogiques et éducatifs avec la prise en compte des évolutions des réalités sociétales							10 - Favoriser l'accès aux formations BAFA-BAFD - co-financement formations	
				5	Transition et lien entre les structures. (continuum d'actions), équité pédagogique IBTN							3 - Revir la politique tarifaire des services aux familles	
				6	Passerelles cohérentes, logique de continuité éducative								
				1	Maintenir et faire évoluer les séjours							8 - Accompagner le vivreensemble chez les adolescents- séjours long	8 - Organiser la rue aux enfants
				2	Renforcer et améliorer l'ALSH ados								
		EJ 2	Soutenir les adolescents dans leurs projets, les rendre acteurs, valoriser et impliquer (11-17)	3	Adapter l'offre d'actions, des projet par, pour et avec les ados							7 - Accompagner le secteur de la jeunesse du territoire - l'espace Ados	2 - Service Jeunesse - vers un pôle ado
		EJ 3	Où en est la jeunesse sur le territoire de l'IBTN (15-25 ans) ?	4	Mettre en place un Conseil intercommunal des jeunes							14 - Accompagnement à l'engagement des jeunes	13 - Promouvoir les dispositifs jeunesse
				5	Mobilité des jeunes sur le territoire								
				1	Diagnostic de territoire, projet et plan d'action								
		EJ 4	Partenariat et complémentarité (scolarité, famille...)	2	Expression, que veulent les jeunes ? - évolution de la jeunesse Rayonnement de l'information jeunesse, extension de la boussole des jeunes sur le territoire								14 - Développer l'utilisation des transports en commun par les enfants - Favoriser la mobilité
				1	Créer un réseau d'Acteurs Enfance Jeunesse							12 - Remobiliser les jeunes exclus	
				2	Identifier et s'appuyer sur les compétences et les personnes ressources sur le territoire							10 - Réseau local de la Jeunesse : création et animation	
												11 - Semaine de la Jeunesse	22 - Définir un plan de formation pour les animateurs

IBTN										Lien avec les partenaires potentiellement signataires							Bernay			MEO			Brionne		
Axe	Orientation	Objectifs - Fiche Projet		Fiche Action						CAF	MSA	CD 27	EN	ARS	Etat	Fiches actions	Fiches actions			Fiches actions			Fiches actions		
Bien Vieillir Autonomie, (répits, adaptation du territoire aux seniors et situation d'handicap)	Ce que veulent les vieux - Adaptation du territoire aux seniors (et situation d'handicap)	1	Connecter les seniors au territoire (Favoriser le lien social et le pouvoir d’agir des seniors sur le territoire)	1	Impliquer les seniors dans la vie de la cité : créer un conseil de sages																				
				2	Favoriser le lien social en allant vers les seniors																				
				3	Remédier aux problématiques de Mobilité des personnes âgées et des personnes en situation de handicap																				
		2	Prevenir vaut mieux que guérir (Répondre aux besoins d’accompagnement et être acteur de prévention)	1	Renforcer l'accompagnement et les répits des aidants sur le territoire (Bulle d'air)												18 - Logement intergénérationnel								
				2	Proposer (et soutenir) des actions qui visent à prévenir la perte d'autonomie et à préserver le capital santé																				
		3	Parcours résidentiel, préparer le vieillessement (dans plusieurs domaines)	3	Favoriser le maintien à domicile par une coordination optimale des acteurs : SAD mixte pierre angulaire																				
				4	Favoriser une alimentation saine, vecteur de santé préservée																				
				5	Faire émerger un outil partenarial de suivi commun des situations																				
		4	Mettre les vieux au cœur du village - Adaptation des services aux seniors	1	Encourager les habitats innovants																				
				2	Anticiper les effets du vieillissement par l'adaptation du logement																				
				3	Proposer aux professionnels de santé, une mise à disposition claire et synthétique des informations essentielles (fil d'Ariane)																				
Accès aux droits pour tous (France service, Info jeune, Contrat local de santé)	Accueillir la population	1	Développer l'accueil de demain au service de tous	1	Création d'un guichet unique : accueil dédié																				
				2	Rendre la culture et le sport (loisirs) accessibles plus aisément aux seniors et personnes en situation de handicap																				
				3	Rendre accessibles les informations liées à la vie du territoire, en adoptant une communication adaptée																				
				1	Favoriser l'inclusion sous toutes ses formes et sur l'ensemble du territoire												17 - Développer l'inclusion au sein de la collectivité et de la cité								
				2	Mettre en place une démarche "Ville amie des aînés"																				
		2	Comprendre ses droits pour mieux les faire valoir	3	Créer et animer un réseau local "bien vieillir et inclusion"																				
				1	Mise en place d'un Guichet Global												9 - Faciliter l'accompagnement des familles en proposant un lieu unique						1 - Créer un guichet unique famille 17 - Dématérialiser les services aux familles		
				2	Accès aux droits, Culturel, sportif, mobilité																				
				3	Développer une base de connaissance partagée																		5 - Développer le centre d'information et de ressources (le repère)		
				4	Créer un outil d'orientation intelligent																		28 - Créer une cellule de veille technique (CCAS)		
		3	Synergie CLS et CTG : agir pour le bien être de tous	5	Former les agents à l'accueil inclusif et à la relation usagers																				
				1	Réaliser un diagnostic sur le non recours pour évaluer les besoins sur notre territoire																				
				2	Aller vers les habitants - adaptation de la communication																				
				3	Adapter l'accueil aux jeunes																				
		4	Consolider pour mieux innover : un réseau humain au service de l'accès aux droits	1	Grandir en Santé																				
				2	Bien Vieillir ensemble																				
		4		3	Accès à la santé pour tous												16 - Guide annuel à destination des professionnels de Santé						27 - Continuer le déploiement du projet CAPABLE		
				4	Territoire solidaire et bienveillant												19 - Bernay : ville facilitatrice d'accès aux soins								
				1	Consolider et coordonner les actions et structures existantes (France services, point Justice, Info jeunes, inclusion numérique)																				
				2	Innovation : l'IA, le sens de l'histoire																				
				3	Un réseau d'acteurs à fédérer																				

IBTN			Lien avec les partenaires potentiellement signataires							
Axe	Orientation	Objectifs - Fiche Projet	Fiche Action	CAF	MSA	CD 27	EN	ARS	Etat	
Solidarité (insertion, politique de la ville, Centre Social, CISPDR, CIL)	Vision - Orientation : S'inclure et s'intégrer pour agir et participer	1 Actionner : Le lien social, la participation des habitants et le pouvoir d'agir	1 Soutenir, renforcer et valoriser le Centre Social du CCRIL							
			2	Favoriser la capacité et l'envie de s'investir à travers le "aller vers"						
			3	Permettre l'expression de la « vrai » parole d'habitants et l'expertise d'usage						
			4	Inciter et proposer, être ressource -						
			5	Proposer des actions, des animations ...						
	2	Favoriser la Solidarité, orienter, soutenir la lutte contre les difficultés sociales : préventions	1 Renforcer la complémentarité entre la politique de la ville, le PRE sur les quartiers prioritaires de Bernay							
			2	Repérer les difficultés sociales à la ville et à la campagne						
			3	Renforcer, innover, dupliquer l'existant (actions IBTN et partenaires)						
			4	Favoriser le partenariat les leviers et les relais						
			1	Construire un réseau, des rencontres, un lieu ressource						
3	Coordonner les acteurs, réseau, structures... et les équipes	2	Se former collectivement et mutuellement							
		3	Des équipes formées, impliquées, accompagnées vers le changement							
4	Logement-habitat-hébergement (CIL)	1 Accès au logement des jeunes du territoire								
		2	Mettre en place la Conférence Intercommunale du Logement							
		3	Logement d'urgence, logement social , VIF							

Bernay		MEO		Brionne	
Fiches actions		Fiches actions		Fiches actions	
		11 - Accompagner l'inclusion sociale et la dynamique locale - EYS		26 - Déployer le repère mobile	
		12 - Accompagner la citoyenneté collectifs d'habitants		23 - "la radio des 23"	
		13 - Permettre l'inclusion - tiers lieu dans la résidence autonomie			
				7 - Les jeux intervillages du bassin de vie	
				19 - Coordonner la distribution des paniers solidaires et des ateliers cuisines "Mieux manger pour tous"	
20 - VIF - prise en charge globale					
15 - Les déjeuners partenaires					
				15 - Création de logement d'urgence	

[illegible]

Projet Educatif et Social Local

2026 - 2032

4 - Plan d'action



Projet Educatif et Social Local



Axe 1 : Continuité Educative

Orientation : Venir, avoir une place, trouver sa place,
Grandir et s'épanouir

Axe 1 : Continuité Educative

Orientation : Venir, avoir une place, trouver sa place, grandir et s'épanouir

Petite Enfance :

Fiche Projet 1 - Développer l'accueil de demain, au service de tous 65

Fiche action 1 - **Valoriser, favoriser le maillage territorial, la visibilité et l'efficience des RPE**

Fiche action 2 - Accueillir l'individu dans sa singularité au sein d'un collectif ou en accueil de type assistant maternel

Fiche action 3 - Créer des ponts et des passerelles

Fiche action 4 - S'appuyer sur le Service Public Petite enfance

Fiche projet 2 - Mode d'accueil du jeune enfant : expérimentation 69

Fiche action 1 - **Maintenir et renforcer l'efficience des EAJE sur le territoire de l'IBTN**

Fiche action 2 - Service Public Petite Enfance : Elaborer une stratégie

Fiche action 3 - Innover en expérimentant des formes mixtes d'accueil

Fiche projet 3 - Professionnalisation : formation, valorisation et vocation 73

Fiche action 1 - Valoriser les métiers de la petite enfance et susciter des vocations

Fiche action 2 - Accueillir les stagiaires et accompagner l'orientation professionnelle

Fiche action 3 - Consolider et renforcer les compétences des professionnels

Fiche projet 4 - Parlons pro ; coordination, réseau et ressources 75

Fiche action 1 - Créer un réseau d'acteurs de la petite enfance

Fiche action 2 - Créer une coordination entre l'accueil individuel et collectif

Fiche action 3 - Créer les conditions d'échange entre professionnels

Parentalité :

Fiche Projet 1 - Le parcours du parent sur le territoire de l'IBTN 77

Fiche action 1 - **Pérenniser, renforcer, dynamiser les Lieu d'Accueil Enfant Parents**

Fiche action 2 - Être et devenir parents et devenir parents

Fiche action 3 - La parentalité quand ça se complique

Fiche action 4 - La boussole parentalité

Fiche projet 2 - Un accueil parentalité continu et en allant vers 81

Fiche action 1 - Développer un lieu ressource parentalité itinérant

Fiche action 2 - La parentalité c'est toute l'année

Fiche projet 3 - Lien entre les professionnels, formation, réseau 83

Fiche action 1 - Construction d'un réseau d'acteurs et de partenaire

Fiche action 2 - Être pro ce n'est pas de l'impro

Enfance- Jeunesse :

Fiche Projet 1 - Les différents temps de l'enfant : éveil, respect et continuité 85

Fiche action 1 - **Améliorer et renforcer les ALSH**

Fiche action 2 - **Consolider les ALSH mercredi et périscolaires**

Fiche action 3 - **Soutenir la formation BAFA-BAFD**

Fiche action 4 - Amélioration des projets éducatifs et pédagogiques

Fiche action 5 - Un continuum d'action, transition et lien entre les structures

Fiche action 6 - Passerelles cohérentes, logique de continuité éducative

Fiche projet 2 - Soutenir les adolescents dans leurs projets, les rendre acteurs, valoriser et impliquer (11-17) 93

Fiche action 1 - **Maintenir et faire évoluer les séjours**

Fiche action 2 - **Renforcer et améliorer les ALSH ados**

Fiche action 3 - Adapter l'offre d'action, des projets par, pour et avec les ados

Fiche action 4 - Mettre en place un conseil intercommunal des jeunes

Fiche action 5 - Mobilités des jeunes sur le territoire

Fiche projet 3 - Où en est la Jeunesse ? 99

Fiche action 1 - Diagnostic de territoire, projet et plan d'actions

Fiche action 2 - Expression, que veulent les jeunes ?

Fiche action 3 - Rayonnement de l'information jeunesse, extension la boussole des jeunes sur le territoire

Fiche projet 4 - Projet 4 : Partenariat et Complémentarité101

Fiche action 1 - Création d'un réseau d'acteurs enfance – jeunesse

Fiche action 2 - Identifier et s'appuyer sur les compétences et les personnes ressources sur le territoire

PESL – CTG - Axe 1 : continuité éducative- Petite enfance	
Fiche Projet 1 : un parcours d'accueil de qualité, équitable et adapté	
Orientation : Venir, avoir une place, trouver sa place (grandir et s'épanouir)	
Constats - Eléments de diagnostic	
• Discontinuité du parcours de l'enfant • Manque de valorisation de l'individu au sein du collectif • Besoin de créer des passerelles inter-âge, inter -discipline et inter – établissement • Simplifier les démarches d'inscription, d'information et d'orientation des familles vers les structures individuelles et collectives • Manque d'accessibilité et d'équité de l'offre d'accueil • Besoin de temps de répit pour les familles	
Public cible	Calendrier de réalisation :
• Enfants de 0 à 6 ans	• De 2025 à 2030 (échancier à préciser)
Objectifs visés par le projet	
• Créer les conditions d'accueil favorisant la prise en compte de l'individualité de chaque enfant et répondant à ses besoins • Lutter contre les difficultés d'accessibilité et d'équité des modes d'accueil • Favoriser les passerelles pour un parcours de l'enfant plus fluide et cohérent • Mettre en place une offre d'accueil favorisant le répit parental pour prévenir l'épuisement parental	
Actions prévues	
• Action 1 : Valoriser, favoriser le maillage territorial, la visibilité et l'efficience des relais petite enfance • Action 2 : Accueillir l'individu dans sa singularité au sein d'un collectif ou en accueil de type assistant maternel (reconnaître et accompagner chaque enfant selon son rythme, développement, besoins et environnement familial, mise en place de la démarche d'observation). Permettre au parent un temps de répit (soutenir la parentalité par des temps d'accueil, de soutien ou de relais en valorisant l'accueil occasionnel et l'intérêt des LAEP tout en favorisant la confiance parent/professionnel et le partage d'expériences. • Action 3 : Créer des ponts et des passerelles : inter-âge (en favorisant les rencontres entre les enfants et les personnes âgées), interdisciplinaire (croiser les approches culturelles, sportives, éducatives et sociales dans les actions proposées), inter-établissement (renforcer la continuité entre structures : EAJE, assistant maternelles, école, accueils de loisirs) • Action 4 : S'appuyer sur le Service Public Petite enfance : Simplifier les démarches d'inscription, d'information et d'orientation pour les familles ; expérimenter une approche territoriale coordonnée et inclusive (via un guichet unique, avec des modalités à définir tels que : numérique, Itinérant, mutualisé, rendre le service petite enfance plus lisible, accessible et équitable...)	
Acteurs associés et responsable du projet	Partenaires potentiels
• <u>Responsable de l'action</u> : chargé de coopération Petite Enfance • <u>Acteurs associés</u> : Professionnels EAJE ; Animateurs RPE et assistants maternels, LAEP et accueil de loisirs, enseignants ; professionnels du secteur ...	• CAF de l'Eure ; PMI ; établissements scolaires et accueils de loisirs ; réseau assistants maternels ; médiathèques et associations culturelles et sportives ; EHPAD et structures de lien social ; associations/ maison de la petite enfance et soutien à la parentalité ...
Critères d'évaluation	Résultats attendus
1 - Enfants et familles : • Satisfaction des familles : Taux de satisfaction concernant l'accueil et le suivi.	• Pour les enfants et les familles : Un accueil personnalisé, un parcours éducatif fluide, des activités diversifiées, et un

• Participation des enfants : Fréquence des activités. • Bien-être des enfants : Évaluations sur l'épanouissement et la sécurité affective. • Accès aux services : Nombre de familles bénéficiaires. 2. Professionnels : • Participation aux formations : Proportion de professionnels formés. • Impact des formations : Mesure de l'évolution des compétences. • Utilisation des outils : Taux d'utilisation des outils partagés. 3. Territoire : • Reconnaissance du service public : Confiance des familles. • Coordination : Actions communes entre les acteurs. • Satisfaction globale : Enquêtes de satisfaction des usagers et professionnels	environnement bienveillant qui renforce le sentiment d'appartenance et réduit les inégalités sociales. • Pour les professionnels : Une culture commune partagée, une montée en compétences grâce à la formation et des outils collaboratifs. • Pour le territoire : Un service public de la petite enfance plus lisible et accessible, avec une organisation coordonnée et une meilleure satisfaction des familles et des professionnels.
Coût du projet	Financement potentiels et/ou sollicité
A définir	• Intercom Bernay Terres de Normandie ; • CAF • ARS • MSA
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
• Bernay : 2 - Soutenir le relais petite enfance • Mesnil en Ouche : 3 - Accompagner les assistantes maternelles et les familles via le RPE • Brionne : 10 - Développer l'éducation artistique et culturelle et la pratique artistique amateur 20 - Accueillir des résidences d'artistes au sein de la micro-crèche	• Plan alimentaire territorial • Environnement et développement durable

PESL – IBTN - Axe 1 : Continuité Educative - PE	Fiche projet 1 : Un parcours d'accueil de qualité, équitable et adapté
Fiche Action 1 : Valoriser, favoriser le maillage territorial, la visibilité et l'efficacité des Relais Petite Enfance	
Orientation : Venir, avoir une place, trouver sa place (grandir et s'épanouir)	
Contexte	
Le diagnostic de la CTG de l'Intercom Bernay Terres de Normandie a mis en évidence une offre d'accueil individuel majoritaire, assurée par un réseau important d'assistants maternels répartis sur un vaste territoire rural et semi-urbain. Cependant, l'accès à l'information, à l'accompagnement et aux temps collectifs reste inégal selon les secteurs. Les Relais Petite Enfance (RPE) constituent des structures ressources essentielles pour informer les familles, soutenir et professionnaliser les assistants maternels, et animer le réseau des acteurs de la petite enfance. L'enjeu est aujourd'hui de renforcer leur visibilité, leur efficacité et leur maillage territorial afin de garantir une égalité d'accès au service sur l'ensemble de l'IBTN	
Public cible	Calendrier de réalisation :
• Assistants maternels agréés et gardes d'enfants à domicile. • Parents et futurs parents à la recherche d'un mode d'accueil. • Professionnels de la petite enfance (PMI, structures collectives, LAEP, RPE voisins). • Élus et partenaires institutionnels impliqués dans la politique de l'enfance et de la parentalité.	• Diagnostic complémentaire et cartographie des besoins - 1er semestre 2025 • Définition d'un plan d'action pour renforcer le maillage et la communication - 2^e semestre 2025 • Déploiement de nouvelles permanences et outils de communication – 2026 • Évaluation intermédiaire et ajustements : 2027 • Consolidation du réseau et mutualisation des pratiques – 2028
Objectifs visés par l'action :	
• Valoriser le rôle des RPE comme service de proximité au cœur de la politique petite enfance. • Améliorer la visibilité des RPE auprès des familles et des professionnels. • Assurer une couverture territoriale équilibrée, y compris dans les zones rurales. • Renforcer l'efficacité des RPE par la mutualisation, la coordination et la communication partagée. • Soutenir la professionnalisation des assistants maternels et la qualité de l'accueil individuel.	
Modalité de mise en œuvre	
• Maintien et optimisation des RPE existants (Bernay, Brionne, Beaumont-le-Roger, Broglie...). • Mise en place de permanences itinérantes dans les communes plus isolées. • Organisation d'ateliers d'éveil et de temps de formation partagés pour les assistants maternels. • Création d'une identité commune RPE IBTN (charte graphique, supports de communication, logo, plaquettes). • Développement d'une communication numérique (page dédiée sur le site de l'Intercom, agenda en ligne, actualités). • Animation d'un réseau territorial des animatrices RPE pour harmoniser les pratiques et favoriser la coopération avec la PMI, les LAEP et les structures d'accueil collectif. • Évaluation annuelle qualitative et quantitative intégrée au suivi CTG.	
Responsable de l'action	Acteurs associés
Chargé de coopération petite enfance	• CAF de l'Eure – accompagnement technique et financier. • Conseil Départemental de l'Eure / PMI – coordination et agréments. • Communes du territoire – mise à disposition de locaux, appui logistique. • Assistants maternels et leurs associations locales.

	• Structures LAEP, crèches, écoles maternelles, centres sociaux. • Réseau départemental des RPE et organismes de formation. • Réseau fond national parentalité.
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Nombre et taux de fréquentation des RPE. • Répartition géographique des familles et professionnels accompagnés. • Nombre de communes couvertes par les permanences RPE. • Taux de satisfaction des familles et des assistants maternels. • Nombre d'actions partenariales et inter-RPE. • Évolution du nombre d'assistants maternels actifs et formés.	• Meilleure visibilité et accessibilité des RPE sur l'ensemble du territoire. • Professionnalisation accrue des assistants maternels. • Renforcement du lien entre acteurs de la petite enfance et de la parentalité. • Amélioration de la cohérence territoriale des services. • Reconnaissance du RPE comme acteur central du parcours des familles et de la qualité de l'accueil.
Coût de l'action	Financement potentiels et/ou sollicité
Budget pour formation et accompagnement	• CAF de l'Eure : prestation de service spécifique RPE. • IBTN : budget petite enfance. • Conseil Départemental de l'Eure : PMI / soutien à la professionnalisation. • État : dispositifs "Soutien à la parentalité" ou formation continue. • Partenariats associatifs, mécénat local, participation communale.
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
Fiche 3 - CTG Mesnil en Ouche	• Convention Territoriale Globale (CTG) – CAF / IBTN • Schéma départemental des services aux familles. • LAEP et actions parentalité (FNP). • Projets éducatifs territoriaux (PEDT). • Réseau départemental RPE.

PESL – IBTN - Axe 1 : continuité éducative – Petite enfance	
Fiche Projet 2 : Mode d'accueil du jeune enfant : expérimentation	
Orientation : Venir, avoir une place, trouver sa place (grandir et s'épanouir)	
Constats - Eléments de diagnostic	
La physionomie du territoire créer un déséquilibre d'offre d'accueil et un manque d'équité. L'offre pas toujours adaptée aux besoins. Le nombre des structures déjà existantes sur le territoire semble suffisante, c'est plutôt la mise en place d'une offre d'accueil plus souple mêlant dispositifs hybrides.	
Public cible	Calendrier de réalisation :
Enfants de 0 à 6 ans	De 2025 à 2030
Objectifs visés par le projet	
- Créer une offre d'accueil stratégique et concertée sur l'ensemble du territoire (Schéma du SPPE) - Permettre une meilleure adaptation de l'offre d'accueil aux besoins des familles - Proposer des formes mixtes d'accueil permettant d'être au plus proche des besoins des familles	
Actions prévues	
Action 1 : Maintenir et renforcer l'efficience des établissements d'accueil du jeune enfant sur le territoire de l'IBTN Action 2 : Service Public Petite Enfance : Elaborer une stratégie (élaboration d'un schéma stratégique du Service Petite Enfance à l'échelle du territoire garantissant équité d'accès et cohérence d'action) en réalisant un diagnostic territorial des structures d'accueil existantes, structurer une veille sur le sujet, et identifier les besoins couverts, les zones sous-dotées et les leviers de mutualisation. Adapter les réponses en fonctions des évolutions des besoins de la population. Action 3 : Innover en expérimentant des formes mixtes d'accueil (mixte accueil collectif et individuel, garde à domicile) en favorisant la souplesse et la modularité des solutions pour répondre aux besoins des familles (temps partiel, mobilité, insertion professionnelle)	
Acteurs associés et responsable de l'action	Partenaires potentiels
Responsable de l'action : service continuité éducative Acteurs : Professionnels EAJE, assistants maternels, animateurs RPE, associations/ entreprises garde à domicile, chargé de coopération parentalité, familles, enseignants, services parentalité (LAEP) ...	PMI, CAF, écoles du territoire, France travail, communes de l'IBTN, MSA, crèche hôpital ...
Critères d'évaluation	Résultats attendus
Accessibilité - Taux de couverture des besoins - Temps d'attente pour une place Satisfaction -Taux de satisfaction et fidélisation des familles Utilisation - Taux d'occupation des structures - Diversité des solutions de modes d'accueil Innovation - Nouvelles formes d'accueil expérimentées - Flexibilité des horaires Ressources - Taux de mutualisation - Coût par place Gouvernance	Équité d'accès : Assurer une couverture homogène de l'offre d'accueil sur le territoire, en particulier dans les zones sous-dotées. Adaptation aux besoins des familles : Offrir des solutions flexibles (horaires, types de garde) qui facilitent la conciliation vie professionnelle et familiale. Innovation dans l'accueil : Développer des formes mixtes d'accueil (collectif et individuel) pour mieux répondre à la diversité des demandes. Optimisation des ressources : Mutualiser les moyens pour une gestion plus efficace des structures et des places disponibles.

• -Réactivité aux besoins • -Nombre de partenariats locaux Qualité • - Satisfaction enfants/parents	• Amélioration de la gouvernance : Suivi régulier des besoins pour ajuster l'offre en temps réel et renforcer la coordination entre acteurs locaux. • Qualité de l'accueil : Assurer un accueil adapté et de qualité pour chaque enfant, en fonction de ses besoins spécifiques.
Coût de l'action	Financement potentiels et/ou sollicité
A définir	• CAF • MSA • Places Avip ...
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
• Bernay : 3 - Gérer le multi-accueil • Mesnil en Ouche : 14 - Etude de besoin en matière de mode de garde • Brionne : 16 - Nouvelle crèche	• Développement économique

PESL – IBTN - Axe 1 : Continuité Educative – PE	Fiche projet 2 : Mode d'accueil du jeune enfant : expérimentation
Fiche Action 1 : Maintenir et renforcer l'efficience des EAJE sur le territoire de l'IBTN	
Orientation : Venir, avoir une place, trouver sa place (grandir et s'épanouir)	
Constats - Eléments de diagnostic	
• Présence sur le territoire de l'IBTN de 3 EAJE intercommunaux (1 multi accueil et 2 micro crèches). • La physionomie des familles (insertion professionnelle, horaires atypiques, besoins ponctuels et dans un souci de réduire les coûts ...) impact sur l'optimisation du fonctionnement des structures. • Peu de lien avec les 2 EAJE communaux (Micro-crèche Brionne et Multi accueil de Bernay) alors qu'un travail commun pourrait permettre de mieux réfléchir sur les actions à mener afin de mieux répondre aux besoins des familles et dans un soucis d'optimisation des fonctionnements	
Public cible	Calendrier de réalisation :
Familles et enfants et professionnels EAJE	• T2 2026 : Diagnostic • T3 2026 : Identification des EAJE sous-utilisés • T4 2026 : Plan d'optimisation • 2026-2027 : Actions partenariales et sensibilisation familles
Objectifs visés par l'action	
• Maintenir l'accès aux EAJE pour toutes les familles • Optimiser le fonctionnement des établissements (taux de remplissage, organisation, coûts) • Développer la qualité de l'accueil • Favoriser la coopération entre EAJE et acteurs locaux	
Modalité de mise en œuvre	
• Réaliser un diagnostic de l'offre actuelle et de la demande • Identifier les EAJE sous-utilisés ou en difficulté • Proposer des mesures d'optimisation (mutualisation, réorganisation, amélioration des services) • Mettre en place un suivi régulier des indicateurs • Développer la coopération avec les acteurs locaux • Sensibiliser les familles aux options d'accueil	
Responsable de l'action	Acteurs associés
Chargé de coopération petite enfance	• PMI • CAF • RPE
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Rapport diagnostic validé • Liste des EAJE avec recommandations • Plan d'action appliqué • Tableau de bord trimestriel des indicateurs • Nombre d'actions partenariales réalisées • Augmentation du taux de fréquentation et satisfaction familles	• Maintien de l'offre adaptée • Répartition optimisée des ressources • Amélioration de la qualité et satisfaction des familles • Efficacités accrues des EAJE

Coût de l'action	Financement potentiels et/ou sollicité
Budget pour formation et accompagnement	CAF MSA
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
Fiche 3 – CTG Bernay Fiche 16 – CTG Brionne	

PESL – IBTN - Axe 1 : continuité éducative – Petite Enfance	
Fiche Projet 3 : Professionnalisation : formation, valorisation et vocation	
Orientation : Venir, avoir une place, trouver sa place (grandir et s'épanouir)	
Constats - Eléments de diagnostic	
Le secteur de la petite enfance du territoire fait face à plusieurs défis : difficulté de recrutement, attractivité en berne des métiers de la petite enfance, départ en retraite des assistantes maternelles sur le territoire peu ou pas renouvelées, besoin de montée en compétences et de reconnaissance des professionnels. Des dissonances entre les projets des parents pour leurs enfants face aux projets des structures existantes, et l'adaptation et compréhension que cela demande des 2 parties, parents et professionnels, à l'accueil des enfants et aux vocations des professionnels.	
Public cible	Calendrier de réalisation :
- Futurs professionnels - Professionnels petite enfance de l'IBTN - Instituts de formation et écoles	De 2025 à 2030 (échancier à affiner)
Objectifs visés par le projet	
- Favoriser la professionnalisation des équipes sur le territoire - Lutter contre les difficultés de recrutement dans le domaine de la petite enfance - Favoriser la formation professionnelle par des apprentissage sur le terrain - Identifier la petite enfance comme filière d'avenir et porteuse de valeurs éducatives	
Actions prévues	
Action 1 : Valoriser les métiers de la petite enfance et susciter des vocations (promouvoir la richesse et le sens des métiers de la petite enfance auprès du grand public, des jeunes et des personnes en reconversion : mettre en avant les parcours et les témoignages des professionnels du territoire) Action 2 : Accueillir les stagiaires et accompagner l'orientation professionnelle (développer un réseau d'accueil de stagiaire au sein de l'accueil individuel et collectif du territoire, proposer des outils et référents pour un accompagnement de qualité, favoriser les immersions professionnelles en lien avec les organismes de formation, d'insertion professionnelle) Action 3 : Consolider et renforcer les compétences des professionnels (mettre en place un plan de formation continue adapté aux besoins du terrain, développer des temps d'échanges de pratiques et mutualisation inter structures, favoriser la montée en compétence dans les domaines éducatif, relationnel et managérial)	
Acteurs associés et responsable du projet	Partenaires potentiels
Professionnels EAJE/RPE/LAEP / Assistants maternels	Education nationale, organismes de formations, pôle emploi, service formation de l'intercom, PMI, organismes d'insertion professionnelle
Critères d'évaluation	Résultats attendus
Attractivité et valorisation : - Nombre d'événements organisés. - Taux de participation. - Nombre de témoignages diffusés. Accueil et accompagnement : - Nombre de structures impliquées. - Taux de satisfaction des stagiaires. - Nombre d'immersions professionnelles. Professionnalisation et compétences : - Nombre de formations et taux de participation.	Attractivité et valorisation : - Augmentation de l'intérêt pour les métiers - Croissance du nombre de candidatures Accueil et Accompagnement : - Amélioration de la satisfaction des stagiaires, garantissant une expérience positive et un bon taux de retour. - Renforcement des partenariats avec les structures et assistants maternels, offrant ainsi un meilleur encadrement aux stagiaires. Professionnalisation et Compétences :

• Évaluation des compétences avant/après formation. • Taux de satisfaction des participants. Impact Territorial et Social : • Taux de fidélisation du personnel. • Amélioration de la qualité perçue de l'accueil par les familles et partenariats consolidés.	• Augmentation des compétences professionnelles mesurée par les formations suivies et les échanges de pratiques. • Amélioration continue de la qualité des pratiques professionnelles grâce aux évaluations régulières et à la montée en compétences des personnels. Impact Territorial et Social : • Renforcement de la fidélisation du personnel, réduisant ainsi le turnover et assurant une stabilité. • Amélioration de la qualité perçue de l'accueil par les familles, avec des partenariats plus solides (organismes de formation, Pôle emploi), favorisant l'insertion professionnelle et le soutien des familles.
Coût du projet	Financement potentiels et/ou sollicité
Restant à définir	• CNFPT • ARS • CPF
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
Brionne : • 4 - Coordonner l'accueil des stagiaires • 25 - Développer la montée en compétence des professionnels de la petite enfance / enfance- FIPE	Développement économique

PESL – IBTN - Axe 1 : continuité éducative - Petite enfance	
Projet 4 : Parlons pro ; coordination, réseau et ressources	
Orientation : Venir, avoir une place, trouver sa place (grandir et s'épanouir)	
Constats - Eléments de diagnostic	
• Fragmentation des acteurs : Le champ de la petite enfance est marqué par une diversité d'acteurs peu interconnectés, rendant difficile la circulation de l'information et le partage de bonnes pratiques. • Besoins non identifiés : Les familles et les enfants expriment des besoins variés et pouvant évoluer suivant les situations familiales, le développement de l'enfant, l'âge. Le manque de coordination des différents acteurs peut être un frein dans l'identification et la réponse des ces différents besoins • Manque de coordination : Les dispositifs d'accueil individuel et collectif fonctionnent de manière isolée, entraînant des incohérences et des difficultés dans les pratiques et l'accompagnement des enfants mais aussi une certaine crainte pour les familles de passer d'une structure à une autre (EAJE /Assistant maternel/Accueil de loisirs/Ecoles)	
Public cible	Calendrier de réalisation :
• Professionnels et acteurs de la petite enfance • Parents et enfants	• 2025-2030
Objectifs visés par le projet	
• Identifier les différents acteurs du champ de la petite enfance sur le territoire • Créer un réseau d'échanges, d'appui et de ressources de la petite enfance • Apporter des réponses mieux adaptées aux questionnements, besoins des enfants et des familles	
Actions prévues	
• Action 1 : Créer un réseau d'acteurs de la petite enfance (établir une plateforme d'interconnaissance qui facilitera l'échange d'informations et de ressources entre les différents intervenants) • Action 2 : Créer une coordination entre l'accueil individuel et collectif (favoriser une collaboration entre les différents modes d'accueil afin d'assurer une continuité et une cohérence dans l'accompagnement des enfants). • Action 3 : Créer les conditions d'échange entre professionnels (favoriser le partage d'expériences et la montée en compétences des professionnels, renforçant ainsi la qualité de l'accueil et des services proposés).	
Acteurs associés et responsable du projet	Partenaires potentiels
• Responsable de l'action : chargé de coopération petite enfance • Professionnels des EAJE/RPE/LAEP/accueils de loisirs	• Caf, PMI, écoles maternelles, établissements et associations autour de l'inclusion/handicap
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Créer un réseau d'acteurs de la petite enfance : • -Nombre d'acteurs recensés et impliqués dans le réseau, taux de participation aux rencontres et taux d'utilisation de l'annuaire et retour qualitatif sur son utilité • Créer une coordination entre l'accueil individuel et collectif : • -Nombre d'accueils réalisés entre le collectif et l'individuel ○ Nombre de passerelles réalisées entre les accueils de loisirs, les accueils EAJE/assistants maternels, écoles	• Créer un réseau d'acteurs de la petite enfance : • Meilleure cohérence territoriale dans l'accompagnement du jeune enfant et de sa famille avec une dynamique de réseau vivante et participative, • Créer une coordination entre l'accueil individuel et collectif : • Accompagnement de l'enfant et de sa famille plus cohérent, fluide et serein, adapté aux différents besoins avec une visée inclusive • Créer les conditions d'échange entre professionnels :

○ Satisfaction des familles et de professionnels (questionnaires de satisfaction) ● Créer les conditions d'échange entre professionnels : ● Nombre et fréquence des rencontres et formations réalisées, nombre de participants et diversité des profils professionnels, niveau de satisfaction exprimé par les participants (questionnaires), nombre de ressources partagées.	● Amélioration des pratiques professionnelles dues aux échanges de pratiques, d'expériences et de formations communes
Coût du projet	Financement potentiels et/ou sollicité
Reste à définir	CAF-MSA-ARS
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
Brionne : 21 - Organiser la semaine de la petite enfance	

PESL – IBTN - Axe 2 : Continuité éducative - Parentalité	
Fiche Projet 1 : Le parcours du parent sur le territoire de l'IBTN	
Orientation : Venir, avoir une place, trouver sa place (Grandir et s'épanouir)	
Constats - Eléments de diagnostic	
• Peu de liens entre les différents acteurs • Interconnaissance manquante entre les structures et partenaires existants • Difficultés à échanger sur les familles accompagnées en commun • Sentiment de manque de lisibilité sur ce qui se fait à destination des parents et familles • Baisse de fréquentation des ateliers à destination des familles • Une mobilisation difficile	
Public cible	Calendrier de réalisation :
• Parents et futurs parents habitant sur le territoire de l'IBTN • Familles en situation de vulnérabilité • Professionnels de la parentalité	Action 1 : 2026 Action 2 : à partir du 2^{ème} semestre 2026 Action 3 : à partir de 2028
Objectifs visés par le projet	
• Accompagner les parents et futurs parents du désir d'enfants jusqu'aux situations complexes, en proposant des actions de sensibilisation, de soutien et de coordination adaptées à leurs besoins. • Offrir un accompagnement dès le début du parcours parental pour favoriser un environnement soutenant et bienveillant et ainsi prévenir l'épuisement parental et les violences intra-familiales. • Renforcer l'accompagnement des familles en situation de vulnérabilité sociale ou éducative avec une coordination territoriale intercommunale renforcée • Faciliter l'accès à l'information et aux ressources utiles à tous les parents grâce à des outils numériques adaptés.	
Actions prévues	
• Action 1 : Pérenniser, renforcer, dynamiser les LAEP (Lieu d'Accueil Enfant Parents) • Action 2 : être et devenir parents. Accueil et écoute des parents et futurs parents, Mise en place d'atelier thématiques entre parents et parents-enfants, Organisation de temps de sensibilisation (santé, éducation, numérique etc.), Proposer des espaces de partage entre parents. • Action 3 : La parentalité quand ça se complique. Repérer les familles en difficultés via les partenaires du territoire, Mettre en place un accompagnement renforcé, individualisé, via des actions ciblées et spécifiques à destination des enfants et des parents. Créer des dispositifs de passerelles entre les différents services permettant une prise en charge rapide. • Action 4 : La boussole parentalité. Développer un outil dédié à la parentalité (potentiellement numérique, site web ou application, guide pratique ...). Rassembler les ressources locales (contacts utiles, lieux d'accueil, dispositifs, actions temporaires). Assurer la mise à jour régulière et l'accessibilité du contenu	
Acteurs associés et responsable du projet	Partenaires potentiels
Responsable de l'action : Chargé de coopération parentalité Acteurs associés : - Service biodiversité de l'IBTN - EAJE - LAEP - RPE - Les nouvelles coordonnées - La commune de Goupil Othon - La ville de Brionne - Biodiversytop	Partenaires institutionnels : - CAF - MSA - PMI - Education Nationale - ASE Partenaires de terrain : - EAJE - Centre sociaux - Structures médico-sociales

- Sophrologie Atout bien-être	- Associations de protection de l'enfance (ASEF les Nids, ADAEA) Collectivités territoriales
Critères d'évaluation	Résultats attendus
Critères quantitatifs - Fréquentation aux ateliers - Nombre de visites de l'outils numérique Critères qualitatifs - Retours des participants - Retour des partenaires orienteurs sur l'évolution des situations	Une participation accru aux ateliers grâce à une meilleurs connaissance des parents de ce qui se fait Des services de préventions davantage sollicités et donc une diminution des sollicitations des services de protection de l'enfance Une communications entre partenaires plus fluide afin de préparer les changement de cycle ou d'accompagnement des enfants (meilleure anticipation) Une prise en charge plus en amont des difficultés éducatives et sociales liées aux enfants
Coût du projet	Financement potentiels et/ou sollicité
Coût de l'action à définir ultérieurement	IBTN CAF MSA
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
Bernay : 7 - Les rendez-vous en famille Mesnil en Ouche : 4 - Soutenir la fonction parentale dès le plus jeune âge - LAEP	Programme de Réussite Educative

PESL – IBTN - Axe 1 : Continuité Educative – P	Fiche Projet 1 : Le parcours du parent sur le territoire
Fiche Action 1 : Pérenniser Renforcer, Dynamiser les LAEP	
Orientation : Venir, avoir une place, trouver sa place (Grandir et s'épanouir)	
Contexte	
Le diagnostic de la CTG a mis en lumière des besoins accrus d'accompagnement à la parentalité sur le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Ce territoire à dominante rurale, marqué par un habitat dispersé et une mobilité parfois contrainte, présente des zones où l'offre de soutien à la parentalité reste inégale. Les familles expriment un besoin de lieux d'échanges, de socialisation et d'écoute bienveillante, particulièrement pour les jeunes enfants et les parents isolés. Le LAEP, espace gratuit, anonyme et sans inscription, constitue un outil essentiel pour renforcer le lien social et prévenir les difficultés parentales précoces.	
Public cible	Calendrier de réalisation :
• Enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un parent, d'un grand-parent ou d'un adulte référent. • Futurs parents. • Familles résidant sur les communes de l'IBTN, notamment les zones rurales éloignées des structures de petite enfance.	
Objectifs visés par l'action :	
• Pérenniser l'existence des LAEP sur l'ensemble du territoire. • Renforcer leur attractivité et fréquentation auprès des familles. • Dynamiser leur fonctionnement via l'animation, la formation des accueillants et la coordination avec les acteurs locaux. • Favoriser le lien parent-enfant et la socialisation des enfants dans un cadre bienveillant. • Promouvoir les LAEP auprès des familles et partenaires (communication, sensibilisation, coopération). Créer ou renforcer une offre de LAEP sur le territoire de l'IBTN. • Favoriser la socialisation des jeunes enfants avant l'entrée à l'école. • Soutenir les parents dans leur rôle éducatif, rompre l'isolement et favoriser la parole. • Renforcer la cohérence du réseau d'acteurs de la parentalité dans le cadre de la CTG. • Promouvoir la mixité sociale et l'accessibilité des services pour toutes les familles.	
Modalité de mise en œuvre	
• Animation par un binôme d'accueillants formés à l'écoute et au soutien à la parentalité. • Lieux mis à disposition par les communes, les structures enfance-famille ou les centres sociaux. • Coordination assurée par le service petite enfance de l'IBTN. • Communication via les Relais Petite Enfance, les crèches, les écoles, les PMI et les réseaux sociaux de l'Intercom. • Évaluation annuelle partagée avec la CAF et les partenaires de la CTG.	
Responsable de l'action	Acteurs associés
Chargé de coopération parentalité	• CAF de l'Eure (accompagnement technique et financement). • Conseil Départemental de l'Eure (PMI, ASE). • Communes du territoire (mise à disposition de locaux). • Centres sociaux et Relais Petite Enfance (RPE). • Associations locales œuvrant dans le champ de la parentalité et de la jeunesse.

	• Éducation nationale (écoles maternelles, enseignants référents). • FNP.
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Nombre de familles accueillies et fréquence de participation. • Répartition géographique des familles fréquentant les LAEP. • Taux de satisfaction et retours qualitatifs des parents. • Niveau de mobilisation des partenaires. • Maintien ou extension du dispositif à d'autres communes.	• Maintien et pérennité des LAEP sur tout le territoire. • Augmentation de la fréquentation et de la satisfaction des familles. • Dynamisation et diversification des activités proposées. • Renforcement du lien parent-enfant et de la socialisation. • Meilleure coordination entre les acteurs locaux et mutualisation des bonnes pratiques. • Création d'un maillage territorial cohérent en matière de soutien à la parentalité. • Renforcement du lien parent-enfant et du sentiment d'appartenance communautaire. • Diminution de l'isolement parental, notamment en milieu rural. • Meilleure orientation des familles vers les autres services (PMI, RPE, crèches...). • Intégration durable du LAEP dans la stratégie "Continuité éducative" de l'Intercom.
Coût de l'action	Financement potentiels et/ou sollicité
	• CAF de l'Eure : prestation de service spécifique "LAEP". • IBTN : budget Petite enfance et Parentalité. • Conseil Départemental de l'Eure : soutien parentalité / prévention. • FNP. • Partenariats associatifs ou mécénat local.
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
Mesnil en Ouche : Fiche action 4	

PESL – IBTN - Axe 1 : Continuité Educative - Parentalité	
Fiche Projet 2 : Un accueil parentalité continu et en allant vers	
Orientation : Venir, avoir une place, trouver sa place (Grandir et s'épanouir)	
Constats - Eléments de diagnostic	
• Baisse de fréquentation des ateliers à destination des familles • Une mobilisation difficile des familles • Des problèmes de mobilité physique et psychique • Un sentiment d'isolement des habitants et des élus des petites communes	
Public cible	Calendrier de réalisation :
• Familles : • Celles éloignées des services existants • Familles isolées socialement ou géographiquement • Famille en recherche de lien social	<u>Action 1</u> : • Diagnostique et rencontre avec les élus : décembre 2025 • Phase de test : premier semestre 2026 • Lancement du projet : septembre 2026 <u>Action 2</u> : • Action en cour de réalisation • Evaluation des actions menées à chaque fin de cycle d'ateliers, avec les partenaires associés
Objectifs visés par le projet	
• Assurer un accès équitable à des ressources et des espaces de soutien à la parentalité sur l'ensemble du territoire de l'IBTN. • Proposer des actions répondant au plus près aux problématiques spécifiques de chaque territoire.	
Actions prévues	
• Action 1 : Développer un lieu ressource parentalité itinérant. Proposer un accompagnement à la parentalité équitable à tous le territoire grâce à un espace mobile et accessible. Cet espace proposera des temps d'information et d'orientation, des temps d'échange entre parents, des ateliers parents ainsi que des ateliers parents-enfants. Les thématiques abordées seront adaptés en fonction de chaque territoire de façon à répondre au plus près aux besoins des familles. • Action 2 : La parentalité c'est toute l'année Assurer une continuité de l'accompagnement à la parentalité lors des périodes de fermetures des structures. Maintenir le lien avec les familles du territoire. Proposer des espaces d'accueil et d'écoute complémentaires aux LAEP (horaires d'ouverture hors périodes scolaires, sur d'autres territoires)	
Acteurs associés et responsable du projet	Partenaires potentiels
• Responsable de l'action : chargée de coopération parentalité • Partenaires interne : • Service continuité éducatif (EAJE, LAEP, RPE, ALSH, etc.) • Service solidarité (Centre social, Politique de la ville, PRE, etc.) • Service mobilité • Service biodiversité • Partenaires institutionnels : • CAF • MSA • PMI • Partenaires territoriaux :	• Les communes de l'IBTN • Partenaires institutionnels : • CAF • MSA • PMI • Education Nationale • ASE • Partenaires de terrain : • EAJE • Centre sociaux • Structures médico-sociales • Associations de protection de l'enfance (ASEF les Nids, ADAEA)

• Service parentalité de la ville de Bernay • Commune de Plasnes • Commune de Goupil-Othon • Commune de Saint Leger de Rôtes • Partenaires associatifs : • Association Sophrologie Atout Bien-être • MJC • Biodiversitop	• Les acteurs associatifs culturel et sportif du territoires
Critères d'évaluation	Résultats attendus
Critères quantitatifs : • Fréquentation aux ateliers • Nombre de personnes revenant aux ateliers • Nombre de communes fréquenté par la caravane • Critères qualitatifs : • Retours des participants • Retour des partenaires orienteurs sur l'évolution des situations	• Meilleur maillage territorial par la mise en place de l'espace mobile dans tous les bassins de vie de l'intercom • Plus grande visibilité des dispositifs de soutien à la parentalité mesurées par l'augmentation du nombre de familles touchées par les actions • Maintien du lien éducatif et social toute l'année grâce à des alternatives comme le dispositif itinérant ou les ateliers d'accompagnement à la parentalité • Meilleures connaissances de problématiques spécifiques à chaque territoire
Coût du projet	Financement potentiels et/ou sollicité
Coût de l'action à définir ultérieurement	• CAF • MSA • IBTN
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
• Bernay : 8 - La maison de l'enfant et de sa famille • Brionne : 9 - Petite enfance et parentalité	• Biodiversité • Mobilité

PESL – IBTN - Axe 1 : Continuité éducative - Parentalité	
Fiche Projet 3 : Lien entre les professionnels, formation, réseau	
Orientation : Venir, avoir une place, trouver sa place (Grandir et s'épanouir)	
Constats - Eléments de diagnostic	
• Peu de liens entre les différents acteurs • Interconnaissance manquante entre les structures et partenaires existants • Sentiment de manque de lisibilité sur ce qui se fait à destination des parents et familles • Besoin de formation et de sensibilisation sur certains sujet (handicap, VIF, etc.)	
Public cible	Calendrier de réalisation :
• Tous les professionnels et bénévoles intervenants dans le champs de la parentalité ou du soutien aux familles exerçant sur le territoire de l'IBTN	• Action 1 : Constitution d'une première réunion de travail sur un projet commun : mai 2025 • Programmation de famille en fête : de mars à juin 2026 • Première réunion de réseaux avec les partenaires de famille en fête élargie aux professionnels de la parentalité : septembre 2026 • Action 2 : Mise en place de septembre 2026 à décembre 2026
Objectifs visés par le projet	
• Créer une dynamique de travail collective entre les professionnels de la parentalité du territoire pour améliorer la cohérence et la continuité des actions. • Favoriser la montée en compétences des professionnels et construire un réseau d'acteurs de la parentalité pérenne. • Faciliter les synergies et la mise en place d'actions collectives entre les professionnels intervenant dans le domaine de la parentalité et du soutien aux familles. • Favoriser la professionnalisation et l'actualisation des compétences autour des enjeux de parentalité par une approche de pair à pair. • Savoir orienter vers	
Actions prévues	
• Action 1 : Construction d'un réseau d'acteurs et de partenaire. Animer un réseau parentalité territorial qui aura pour ambition de : Faire des découverte de structures et lieux inspirant (structures de chacun ou hors territoire), Mettre en place des temps forts interprofessionnels (journée thématiques, formations, etc.), Coconstruire des actions communes (famille en fête, etc.) • Action 2 : Être pro ce n'est pas de l'impro. Organisation de formation par les professionnels du territoire pour les professionnels locaux et réalisation d'un inventaire de sensibilisation / formation basé sur les savoirs et savoirs faire des professionnels du territoire.	
Acteurs associés et responsable du projet	Partenaires potentiels
• Responsable de l'action : Chargée de coopération parentalité	• Partenaires institutionnels : • CAF • MSA • PMI • Education Nationale • ASE • Partenaires de terrain : • EAJE • Centre sociaux • Structures médico-sociales

	• Associations de protection de l'enfance (ASEF les Nids, ADAEA) • Collectivités territoriales
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Critères quantitatifs : • Nombre de participants aux réunions de réseaux et formations • Participation des partenaires régulière • Nombre de visites et actions mis en place par le réseau • Quantité de sensibilisations / formations effectuées en pair à pair • Nombre d'actions commune menées à terme • Critères qualitatifs : • Ressentis des participants	• Amélioration de l'interconnaissance grâce à des rencontres régulières et des échanges de pratique • Meilleure coordination et complémentarité des actions par des plans d'action partagés, des tableaux de suivi communs, ou des réunions régulières pour ajuster les stratégies. • Création d'une dynamique de coopération durable avec des partenariats établis sur le long terme. • Mise en place de projets collaboratifs à échelle intercommunale • Montée en compétences des acteurs de terrain par le biais de formations, de ressources et de mentorats pour renforcer leurs compétences techniques et relationnelles.
Coût du projet	Financement potentiels et/ou sollicité
• Coût de l'action à définir ultérieurement	• IBTN • CAF • MSA
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
• Bernay : 8 - La maison de l'enfant et de sa famille	•

Fiche Projet 1 : Les différents temps de l'enfant : éveil, respect et continuité

Orientation : Venir, avoir une place, Trouver sa place : grandir et s'épanouir

Constats - Eléments de diagnostic

- La plus-value éducative de nos structures mérite d'être valorisée
- Les enfants et les familles ont besoin davantage de repères sur les structures
- L'inclusion des enfants en situation de handicap sur les structures : formation des équipes, échanges avec les familles et besoin de liens avec les structures scolaires
- Des freins existent pour les familles entre la petite enfance (0-3 ans) et l'enfance (3-6 ans), et entre l'enfance (9-11 ans) et l'adolescence (11-13 ans)
- Les séjours proposés attirent les mêmes enfants chaque année

Public cible

- Enfants 3-12 ans du territoire
- Animateurs socio-culturels
- Directeurs d'accueils de loisirs Jeunes de tout âge (0-25 ans)

Calendrier de réalisation :

- 2026 1^{er} semestre pour mise en œuvre progressive à compter de septembre 2026

Objectifs visés par le projet

- Définir des objectifs pédagogiques communs dans une perspective de continuité et les décliner en projets d'actions selon les périodes de l'année (périscolaires, extrascolaires)
- Renforcer les liens et les actions transversales entre l'ensemble des structures Enfance de l'IBTN
- Lever les freins à la mobilité des familles
- Partager entre professionnels les connaissances spécifiques des publics accueillis -
- Favoriser la découverte des structures dans un climat rassurant pour les enfants

Actions prévues

- **Action 1 : Améliorer et renforcer les ALSH :**
Définir des orientations éducatives pour une déclinaison des objectifs pédagogiques et donner une vision éclairée de la politique éducative sur le territoire.
Concourir à la stabilisation des équipes alsh pour une continuité éducative et une meilleure articulation entre les temps scolaires et temps de loisirs. Valoriser les séjours accessoires avec des objectifs en lien avec l'autonomie des jeunes, la nouveauté et l'acquisition de nouvelles compétences.
- **Action 2 : consolider les ALSH mercredi et périscolaires :**
Former les animateurs à des compétences spécifiques de l'animation pour améliorer la qualité d'accueil dans les alsh : compétences psychosociales, activités numériques, éducation à l'environnement durable et ainsi inscrire les projets d'animation dans une logique de continuité. Renforcer les liens avec les établissements scolaires pour une participation conjointe aux projets scolaires et ainsi diversifier les apports ludiques et éducatifs des apprentissages.
- **Action 3 : Soutenir la formation BAFA-BAFD :**
En accueillant des jeunes non-diplômés ou en cours de formations BAFA, les soutenir dans leur parcours de formation en participant au financement partiel de leur cursus ; en les accueillant dans les alsh pour leur stage pratique ou en faisant montée en compétences des animateurs qui souhaitent occuper des fonctions de direction dans les alsh du territoire de l'IBTN.
- **Action 4 : Amélioration des projets éducatifs et pédagogiques :**
A travers une refonte des projets pédagogiques des structures, il s'agit de définir des intentions pédagogiques favorisant l'accès aux loisirs, propices à la découverte de l'environnement extérieur, à la culture. Proposer aux familles des fonctionnements de structure en réponse à leurs besoins et encourager la participation des familles aux projets des structures.
- **Action 5 : un continuum d'action, transition et lien entre les structures :**
Proposer une continuité d'accueil au sein des alsh et de développer le travail en transversalité autour de projets/actions communes sur le territoire ; de favoriser l'interchangeabilité et l'interconnaissance des structures pour mettre en commun les compétences de chacun et ainsi pluraliser les apports éducatifs et pédagogiques pour l'ensemble des enfants accueillis. Rendre plus simple les déplacements entre les structures dans le cadre de projets ou pour l'accueil des familles.
- **Action 6 : Passerelles cohérentes, logique de continuité éducative :** organiser des temps d'échange et de professionnalisation des équipes de la petite enfance à l'enfance et de l'enfance à la jeunesse pour améliorer la

connaissance et l'accueil des publics. Renforcer les liens entre les structures pour des transitions rassurantes en fonction de l'évolution des enfants et des jeunes.	
Acteurs associés et responsable du projet	Partenaires potentiels
• Responsable de l'action : Service continuité éducative - Acteurs associés : • coopération entre les animateurs et directeur ALSH IBTN • - Parents	• Service sports et cultures de l'IBTN pour des projets thématiques transversaux. • Conseil départemental • Service départemental Jeunesse, Engagement et Sports (sdjes) • Organisme de formation éducation populaire
Critères d'évaluation	Résultats attendus
Qualité éducative • Maintien de la fréquentation des ALSH • Diversité des activités proposées • Maintien et développements des séjours accessoires à un alsh • Continuité pédagogique des projets mercredis / vacances Coopération entre structures • Partage entre professionnels (bonnes pratiques...) • Nombre de projets communs. • Convention de partenariat avec les structures éducatives spécifiques pour l'accueil des enfants Accessibilité et inclusion • Réduction des freins à la mobilité (nombre de familles aidées). • Nombre d'enfants accueillis avec besoins spécifiques. • Mise en place de protocoles d'accueil individualisés spécifiques Qualification des professionnels • Taux d'animateurs formés (compétences psychosociales, développement de l'enfant). • Évaluation des compétences acquises post-formation. • Stabilisation des équipes d'animateurs qualifiés.	Amélioration de la qualité éducative : • Des intentions et une continuité pédagogique assurée • Diversification des activités éducatives adaptées aux besoins et aux rythmes des enfants. • Un plan mercredi favorable aux actions éducatives sur les temps périscolaires Renforcement de la coopération entre structures : • Synergie entre écoles et centres périscolaires. • Une meilleure coordination entre les structures éducatives • Partage des bonnes pratiques entre professionnels. Accessibilité et inclusion : • Levée des freins à la mobilité des familles. • Accueil inclusif pour les enfants • Un travail transversal pour les familles et les enfants du territoire Qualification des professionnels : • Des animateurs professionnalisés, formés aux compétences psychosociales, et aux développements de l'enfant • Renforcement d'un vivier local d'animateurs et de directeurs d'accueils de loisirs
Coût du projet	Financement potentiels et/ou sollicité
Budget ALSH annuel / Soutien au financement d'un nouveau véhicule / Investissement en matériel et mobilier adapté (inclusion / handicap)	• IBTN / CAF/ MSA / SDJES
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
<u>Bernay :</u> • 5 - Proposer des activités périscolaires • 6 - Soutenir la formation BAFA-BAFD <u>Mesnil en Ouche :</u> • 5 - Contribuer à la mise en place de projets éducatifs et de loisirs de 3 à 16 ans - permettre aux familles de concilier vie professionnelle et personnelle – ALSH • 6 - Contribuer à la mise en d'une cohérence éducative - permettre aux familles de concilier vie professionnelle et personnelle - Accueils Périscolaires • 10- Favoriser l'accès aux formations BAFA-BAFD -co-financement formations <u>Brionne :</u> • 3 - Revoir la politique tarifaire des services aux familles • 8 - Organiser la rue aux enfant	• Service développement économique IBTN

PESL – IBTN - Axe 1 : Continuité éducative – EJ	Fiche projet 1 : Les différents temps de l'enfant : éveil, respect et continuité
Fiche Action 1 : Améliorer et renforcer les ALSH	
Orientation : Venir, trouver sa place, avoir une place, grandir et s'épanouir	
Constats - Eléments de diagnostic	
- Le diagnostic territorial de la CTG a mis en évidence l'importance des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) dans la vie quotidienne des familles du territoire, notamment pour l'accueil des enfants durant les mercredis et les vacances scolaires. Sur le territoire vaste et contrasté de l'IBTN, les ALSH constituent un service de proximité essentiel contribuant à l'épanouissement des enfants, à la conciliation vie familiale / vie professionnelle et à la cohésion sociale. - Les fusions des intercommunalités et la volonté de certaines communes de conserver la compétence Enfance-Jeunesse ont créé des disparités qui subsistent : - Certaines zones sont faiblement couvertes ; - Les besoins en qualité pédagogique, mutualisation, communication et accessibilité sont exprimés par les familles et les communes. L'action vise à renforcer l'attractivité, la qualité et la coordination des ALSH à l'échelle intercommunale. - Les accueils de loisirs périscolaires/extrascolaires du bassin de vie Brionnais (Calleville, Franqueville, Harcourt, St Eloi de Fourques, Neuville sur Authou, Bosrobert) ont des liens étroits avec la ville de Brionne à renforcer dans l'intérêt des familles. - Les ALSH périscolaires/extrascolaires de Beaumont le Roger, la Trinité de Réville, de Serquigny et de Nassandres sur Risle (dont une partie du périscolaire (matin/soir) dépend des communes) ont également des liens étroits à renforcer dans une perspective de continuité d'accueil et d'articulation du service aux familles - Il sera bénéfique d'approfondir l'interconnaissance et la montée en compétences des équipes d'animation pour accroître la complémentarité et l'équité de l'offre pédagogique et éducative sur l'ensemble des alsh de l'IBTN.	
Public cible	Calendrier de réalisation :
- Enfants de 3 à 17 ans résidant sur le territoire de l'IBTN - Familles, notamment celles confrontées à des contraintes de mobilité ou de garde. - Animateurs et directeurs d'ALSH, structures associatives et municipales. - Communes et partenaires éducatifs impliqués dans l'organisation des temps de loisirs.	Diagnostic complémentaire de l'offre et des besoins par secteur : 1er semestre 2026 Élaboration du plan d'amélioration (qualité, mutualisation, formation) : 2 -ème semestre 2026 Évaluation intermédiaire et ajustements : 1er semestre 2027 Consolidation et pérennisation du réseau ALSH : 2027
Objectifs visés par l'action	
- Améliorer la qualité éducative et l'accueil des enfants dans les ALSH. - Renforcer la cohérence territoriale de l'offre (accès, horaires, contenus). - Favoriser la professionnalisation des équipes d'animation. - Optimiser le maillage territorial en lien avec les communes et associations. - Faciliter l'accès à l'information pour les familles (tarifs, inscriptions, projets). - Favoriser la mixité sociale et la participation des enfants à la vie locale.	
Modalité de mise en œuvre	
- Réalisation d'un état des lieux précis (capacité, taux de fréquentation, localisation, besoins spécifiques). - Mise en place d'un réseau intercommunal des directeurs et animateurs ALSH pour mutualiser les pratiques et renforcer la cohérence éducative. - Élaboration d'un plan de formation continue (pédagogie, inclusion, sécurité, projet éducatif). - Soutien à la création ou au maintien de structures dans les secteurs sous-dotés.	

• Développement d'une communication partagée (guide des loisirs, site web Intercom, flyers). • Coordination avec les PEDT, RPE, LAEP et les acteurs de la jeunesse. • Évaluation annuelle qualitative et quantitative intégrée au suivi CTG.	
Responsable de l'action	Acteurs associés
Chargé de coopération Enfance – Jeunesse Service continuité éducative	CAF de l'Eure (accompagnement technique et financement). Communes gestionnaires ou partenaires des ALSH. Associations locales porteuses d'activités périscolaires et de loisirs. Éducation nationale (écoles, équipes pédagogiques). DDCS / SDJES (Direction Départementale de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire). Professionnels de la jeunesse, RPE, LAEP, structures culturelles et sportives locales.
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Nombre et taux de fréquentation des ALSH (mercredis / vacances). • Répartition géographique de l'offre. • Nombre d'animateurs formés ou accompagnés. • Taux de satisfaction des familles et partenaires. • Évolution du nombre de structures actives ou pérennisées. • Mise en œuvre effective du réseau de coordination ALSH.	• Meilleure cohérence et équité territoriale de l'offre d'accueil de loisirs. • Qualité renforcée des projets éducatifs et des pratiques d'animation. • Professionnalisation accrue des équipes. • Hausse du taux de fréquentation grâce à une communication unifiée. • Renforcement de la coopération entre communes, associations et Intercom. • Intégration des ALSH dans une dynamique éducative territoriale durable.
Coût de l'action	Financement potentiels et/ou sollicité
	CAF de l'Eure : prestation de service "ALSH" (PS ALSH). IBTN : budget Enfance-Jeunesse. Communes partenaires et structures associatives. État (SDJES / Jeunesse et Sports) – aides à la formation et à la qualité éducative. Conseil Départemental – soutien à la jeunesse et aux familles. Partenariats privés ou mécénat local.
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
Mesnil en Ouche : 5 - Contribuer à la mise en place de projets éducatifs et de loisirs de 3 à 16 ans - permettre aux familles de concilier vie professionnelle et personnelle – ALSH	

PESL – IBTN - Axe 1 : Continuité éducative – EJ	Fiche projet 1 : Les différents temps de l'enfant : éveil, respect et continuité
Fiche Action 2 : Consolider les ALSH mercredi et Périscolaire	
Orientation : Venir, trouver sa place, avoir une place, grandir et s'épanouir	
Constats - Eléments de diagnostic	
Le diagnostic de la CTG de l'Intercom Bernay Terres de Normandie souligne la nécessité de renforcer les accueils de loisirs du mercredi et les temps périscolaires, qui jouent un rôle clé dans la continuité éducative et la conciliation des temps de vie. Les accueils de loisirs concernés sont : ALSH Neuville sur Authou, Franqueville, Harcourt, Calleville, St Eloi de Fourques, Bosrobert, Serquigny, Nassandres sur Risle, la Trinité de Réville et Beaumont le Roger Ces dispositifs constituent des espaces éducatifs essentiels pour les enfants, mais connaissent certaines fragilités : • Disparités d'organisation entre communes ; • Difficultés de recrutement et de qualification des animateurs ; • Besoins d'harmonisation des horaires, des projets et des coûts pour les familles ; • Attentes fortes des parents pour un accueil de qualité et accessible. L'action vise à consolider, harmoniser et valoriser les accueils du mercredi et périscolaires sur l'ensemble du territoire intercommunal. • Certains ALSH sont peu fréquentés à certaines périodes de l'année, la consolidation devra s'appuyer sur une optimisation des ressources tout en garantissant la qualité du service sur le territoire. • Des liens, existants mais à renforcer, auprès de l'Education Nationale et les communes pour développer des projets amenant une plus-value et une complémentarité éducative à la faveur de découverte, curiosité individuelles et collectives.	
Public cible	Calendrier de réalisation :
Enfants de 3 à 12 ans scolarisés sur le territoire. Familles recherchant des solutions d'accueil adaptées aux rythmes de vie. Communes, associations et écoles gestionnaires des temps périscolaires. Animateurs, directeurs et coordinateurs des accueils concernés.	• Diagnostic partagé des accueils du mercredi et périscolaires : 1er semestre 2026 • Élaboration d'un plan de consolidation et d'harmonisation : 2^{ème} semestre 2026 + 2027 • Mise en œuvre d'actions prioritaires (formation, mutualisation, communication) : à partir de 2027 • Évaluation intermédiaire et réajustements • Pérennisation et extension des dispositifs harmonisés : 2027
Objectifs visés par l'action	
• Garantir la continuité éducative entre le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. • Améliorer la qualité des accueils du mercredi et périscolaires (projets éducatifs, activités, encadrement). • Harmoniser l'organisation territoriale (horaires, tarifs, fonctionnement). • Soutenir la professionnalisation et la stabilité des équipes d'animation. • Favoriser la coopération locale entre communes, écoles et associations. • Faciliter l'accès pour toutes les familles, notamment en milieu rural.	
Modalité de mise en œuvre	
• Réalisation d'un diagnostic global des temps périscolaires et des mercredis sur les communes du territoire. • Animation d'un groupe de travail intercommunal réunissant les élus, les responsables de structures, la CAF, l'Éducation nationale et les associations. • Élaboration d'un référentiel commun de fonctionnement (projet éducatif, taux d'encadrement, horaires, tarification). • Mise en place d'un plan de formation et d'accompagnement pour les animateurs et coordinateurs.	

• Soutien à la mutualisation des moyens humains et matériels entre communes. • Valorisation des temps d'accueil par des supports de communication communs (affiches, portail web, guide des accueils). • Intégration du suivi dans le comité de pilotage CTG / CEJ.	
Responsable de l'action	Acteurs associés
Chargé de coopération enfance-jeunesse Service continuité éducative	• CAF de l'Eure (accompagnement technique et financement). • Communes gestionnaires des accueils. • Associations locales d'animation et d'éducation populaire. • Éducation nationale (directeurs d'école, enseignants). • DDCS / SDJES (réglementation jeunesse et sport). • Réseau des ALSH et des animateurs territoriaux. • Parents d'élèves et structures partenaires (centres sociaux, médiathèques...). • MSA : accompagnements de projets
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Nombre d'accueils périscolaires et du mercredi accompagnés / harmonisés. • Taux de fréquentation et d'inscription des enfants. • Nombre d'animateurs formés ou fidélisés. • Niveau de satisfaction des familles et des élus partenaires. • Évolution du coût moyen pour les familles. • Production et diffusion d'outils communs (référentiels, supports d'information).	• Amélioration de la qualité éducative et de la cohérence des accueils sur le territoire. • Offre plus lisible et plus équitable pour les familles. • Renforcement du partenariat local entre acteurs éducatifs. • Professionnalisation accrue des équipes d'animation. • Pérennisation des accueils du mercredi, notamment dans les communes rurales. • Intégration renforcée des actions périscolaires dans la politique enfance-jeunesse intercommunale.
Coût de l'action	Financement potentiels et/ou sollicité
	• CAF de l'Eure : prestation de service "ALSH / périscolaire". • IBTN : budget Enfance-Jeunesse. • Communes partenaires gestionnaires des accueils. • État (SDJES / Jeunesse et Sports) : soutien à la qualité éducative et à la formation. • Conseil Départemental : appui jeunesse et parentalité. • Partenariats associatifs, mécénat local.
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
<u>Bernay :</u> 5 - Proposer des activités périscolaires <u>Mesnil en Ouche :</u> 6 - Contribuer à la mise en d'une cohérence éducative - permettre aux familles de concilier vie professionnelle et personnelle - Accueils Périscolaires	• Convention Territoriale Globale (CTG) – CAF / IBTN. • Projets Éducatifs de Territoire (PEDT). • Schéma départemental des services aux familles. • Réseau ALSH, RPE et LAEP. • Actions jeunesse et parentalité du territoire.

PESL – IBTN - Axe 1 : Continuité éducative - EJ	Fiche projet 1 : Les différents temps de l'enfant : éveil, respect et continuité
Fiche Action 3 : Soutenir la formation BAFA et BAFD pour renforcer l'encadrement éducatif local	
Orientation : Venir, trouver sa place, avoir une place, grandir et s'épanouir	
Constats - Eléments de diagnostic	
Le diagnostic de la CTG a mis en évidence des difficultés de recrutement et de fidélisation des animateurs dans les structures d'accueil de loisirs et périscolaires du territoire. Un travail de réflexion interne a démontré que la collectivité a besoin à minima de 36 animateurs tous les mercredis, 41 animateurs minimum (hors séjours) lors des vacances scolaires et de 7 directeurs permanents. En 2025, 0 formations BAFA (partie 1) et 1 formation BAFD (partie 3) ont été financés par la collectivité. Le manque de candidats n'ayant pas permis d'atteindre l'objectif quantitatif visé (5 personnes). Ces difficultés sont accentuées par : • Un manque de formation locale (coût, mobilité, disponibilité) ; • Un intérêt moindre de la jeunesse pour l'animation et l'éducation populaire • Un vieillissement du vivier d'animateurs ; • Une méconnaissance des parcours possibles vers les métiers de l'animation. • Une attractivité diminuée par une proposition de contrats de travail peu valorisante Le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et le BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) sont des diplômes clés pour garantir la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs. Soutenir la formation BAFA/BAFD constitue donc un levier stratégique pour la professionnalisation, la dynamisation du réseau jeunesse et la continuité du service d'accueil sur le territoire de l'IBTN.	
Public cible	Calendrier de réalisation :
• Jeunes de 16 à 25 ans souhaitant s'engager dans l'animation. • Animateurs en poste souhaitant compléter ou actualiser leur formation. • Directeurs ou futurs directeurs d'ALSH / périscolaires (formation BAFD). • Structures partenaires accueillant des stagiaires (communes, associations, centres de loisirs).	• Diagnostic affiné du besoin en encadrants et identification des freins à la formation : 1er semestre 2026 • Lancement du dispositif d'aide financière et de communication locale : 2^e semestre 2026 • Organisation de sessions de formation sur le territoire ou à proximité 2026 • Accompagnement et suivi des stagiaires BAFA/BAFD • Evaluation : chaque année
Objectifs visés par le projet	
• Faciliter l'accès des jeunes du territoire aux formations BAFA et BAFD. • Renforcer le vivier d'animateurs qualifiés disponibles pour les ALSH et accueils périscolaires. • Favoriser la professionnalisation des équipes d'animation. • Valoriser les métiers de l'animation et les parcours d'engagement citoyen. • Soutenir la dynamique locale de l'emploi jeunesse	
Modalité de mise en œuvre	
• Mise en place d'un fonds d'aide à la formation BAFA / BAFD, géré par l'Intercom, avec participation CAF et partenaires. • Communication locale ciblée (écoles, lycées, missions locales, réseaux jeunesse). • Organisation de sessions BAFA sur le territoire en partenariat avec un organisme agréé (UFCV, CEMEA, Ligue de l'Enseignement, etc.). • Accompagnement individualisé des stagiaires (conseil, suivi, mise en relation avec les structures). • Mobilisation des communes et ALSH pour accueillir les stagiaires en stage pratique. • Intégration du suivi dans le comité technique CTG / Enfance-Jeunesse.	

Responsable de l'action	Acteurs associés
Service continuité éducative – coordination des accueils de loisirs EJ	• CAF de l'Eure (soutien financier et accompagnement technique). • SDJES / DRAJES Normandie (accréditation et appui à la formation). • Organismes de formation agréés BAFA / BAFD (UFCV, CEMEA, Francas, etc.). • Communes et associations gestionnaires d'ALSH (accueil des stagiaires). • Mission Locale, France Travail, établissements scolaires (information et orientation). • Jeunes du territoire intéressés par l'animation
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Nombre de jeunes accompagnés et formés au BAFA / BAFD. • Taux de réussite et d'insertion dans les structures locales. • Nombre de sessions de formation organisées localement. • Taux de fidélisation des animateurs sur le territoire. • Niveau de satisfaction des stagiaires et structures d'accueil. • Pérennité du dispositif d'aide à la formation.	• Renforcement du vivier local d'animateurs et de directeurs qualifiés. • Amélioration de la qualité d'encadrement dans les structures enfance-jeunesse. • Attractivité accrue des métiers de l'animation pour les jeunes du territoire. • Pérennisation des accueils de loisirs grâce à la disponibilité de personnels formés. • Création d'une dynamique territoriale autour de l'engagement et de la formation.
Coût de l'action	Financement potentiels et/ou sollicité
	• CAF de l'Eure : soutien dans le cadre de la CTG (volet jeunesse / qualité éducative). • IBTN : budget Enfance-Jeunesse / Fonds local d'aide à la formation. • État (SDJES / DRAJES) : subventions BAFA/BAFD. • Conseil Départemental de l'Eure : aides à la formation jeunesse. • Région Normandie : dispositif "Formations citoyennes et métiers de l'animation". • Partenariats avec organismes de formation ou mécénat local
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
<u>Bernay :</u> 6 - Soutenir la formation BAFA-BAFD <u>Mesnil en Ouche :</u> 10- Favoriser l'accès aux formations BAFA-BAFD -co-financement formations	• Information-Jeunesse • BAFA Citoyen

Fiche Projet 2 : Soutenir les adolescents dans leurs projets, les rendre acteurs, valoriser et impliquer (11-17)

Orientation : Venir, avoir une place, Trouver sa place : grandir et s'épanouir

Constats - Eléments de diagnostic

- Peu de visibilité des jeunes sur le territoire
- Les jeunes 11/15 ans en alsh trouvent peu d'intérêt sur les structures
- Les pôles ados existants ne maillent pas tout le territoire
- Un partage des maires qui s'inquiète pour leur jeunesse
- Des jeunes « hors ville-centre » invisibles de l'intercommunalité
- Les jeunes ont souvent un temps d'avance sur les adultes (idées, envies, projets) et regorgent de bonnes idées à faire valoir

Public cible

- Jeunes 11-17 ans du territoire

Calendrier de réalisation :

- 2026 : réalisation d'une phase de diagnostic pour actualiser les données et recueillir les besoins des jeunes /
- 2027-2030 : plan d'actions annuel avec évaluation intermédiaire

Objectifs visés par le projet

- Permettre aux jeunes de participer activement à la vie de leur territoire
- Valoriser l'engagement et l'implication des jeunes sur le territoire
- Développer une politique « jeunesse » avec les jeunes à l'échelle du territoire
- Créer un écosystème où les jeunes sont acteurs de leur territoire, tout en développant des compétences citoyennes, sociales et personnelles

Actions prévues

- **Action 1 : Maintenir et faire évoluer les séjours. :**
Proposer des séjours co-construits avec les jeunes pour développer leur autonomie ; mener des actions de co-financements pour diversifier les propositions de séjours et permettre aux jeunes de mieux s'impliquer dans l'organisation de leur temps de vacances.
- **Action 2 : Renforcer et améliorer les ALSH ados**
Ré-étudier les fonctionnements des alsh ados au profit d'une diversification de l'offre et de l'inscription des projets pédagogiques dans une démarche favorable à la participation des jeunes, à la valorisation de leurs compétences et de leurs engagements. Se questionner sur la pertinence des actions mises en œuvre et des typologies d'accueil au regard des évolutions des besoins des jeunes 11-15ans
- **Action 3 : Adapter l'offre d'action, des projets par, pour et avec les ados**
Développer des espaces d'expression des jeunes pour leur permettre de vivre leur adolescence sur le territoire en s'impliquant de manière citoyenne. Réfléchir aux développements de dispositifs suscitant l'intérêt des jeunes et les accompagner dans leur démarche de « porteur de projets ».
Des projets en allant vers les jeunes avec des animateurs formés à l'accompagnement des initiatives-jeunes.
- **Action 4 : mettre en place un conseil intercommunal des jeunes**
Créer un espace d'échanges avec les élus pour que les jeunes soient représentés et qu'ils puissent s'impliquer sur le territoire ; valoriser les initiatives des jeunes sur le territoire, apporter un autre regard sur la jeunesse, être à l'initiative d'innovation sur le territoire pour les différentes compétences de l'IBTN
- **Action 5 : Mobilités des jeunes sur le territoire**
Développer un dispositif d'accompagnement à la mobilité des jeunes pour venir sur les structures lorsque l'éloignement géographique est un frein. Aller à leur rencontre par des démarches type « maraudes », identifier les freins avec les jeunes, trouver des leviers et construire au plus près de leur territoire des projets. Maraude / pépinière de projets / accompagnements des projets jeunes. Favoriser une

fréquentation mixte (rural / semi-urbaine) des pôles ados en levant le frein de la mobilité par un dispositif-type « navette à la demande ».	
Acteurs associés et responsable du projet	Partenaires potentiels
• Responsable de l'action : Chargé de coopération Enfance Jeunesse • Associé : Communes de l'IBTN	• Information Jeunesse • MFR Bernay + éducation nationale (2nd degré) • SDJES / MSA • Services internes IBTN • Mission locale
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Taux de fréquentation des pôles ados • Adéquation des fonctionnements (horaires, amplitudes, ouverture...) • Mixité des publics accueillis en structure • Diversité des projets portés par les jeunes • Des compétences spécifiques acquises : autonomie, gestion de projets • Quantification des projets gérés par et pour les jeunes • Participation des jeunes aux instances locales et valorisation de leur engagement sur la durée du pesl • Participation des jeunes à des événements communautaires • Plus-value des séjours ; des séjours co-construits par les jeunes	• Les jeunes développent des compétences organisationnelles et d'autonomie en portant des projets sur leur territoire. • Plus grande implication des jeunes dans la gestion de leurs loisirs, favorisant leur responsabilisation • Un accueil plus adapté et plus attractif pour les adolescents. Les pôles ados fonctionnent en mode mixte (accueil libre et alsh) faisant vivre les structures. • Valorisation de l'implication des jeunes dans des projets éducatifs. • Les jeunes deviennent des acteurs du changement sur leur territoire, avec un sentiment de responsabilité accrue. • Amélioration de la participation des jeunes à la vie politique locale. • Renforcement de l'image positive de la jeunesse sur le territoire
Coût du projet	Financement potentiels et/ou sollicité
• Budget dédié à la co-construction des séjours jeunes • Véhicule partagé avec enfance (voir fiche projet sur les différents temps de l'enfant) pour mobilité des jeunes	• CAF / MSA
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
Bernay : • 13 - Pôle adolescents • 14 - Accompagnement à l'engagement des jeunes Mesnil en Ouche : • 8 -Accompagner le vivre ensemble chez les adolescents- séjours long • 7 - Accompagner le secteur de la jeunesse du territoire - l'espace Ados Brionne : • 2 - Service jeunesse : vers un pôle ado • 13 - Promouvoir les dispositifs jeunesse • 14 - Développer l'utilisation des transports en commun par les enfants - Favoriser la mobilité	• Services mobilité / communication IBTN • Contrat local de santé « santé mentale » • PI – service population

PESL – IBTN - Axe 1 : Continuité éducative - EJ	Fiche projet 2 : Soutenir les adolescents dans leurs projets, les rendre acteurs, valoriser, impliquer (11-17 ans)
Fiche Action 1 : Maintenir et faire évoluer les séjours enfants et jeunes	
Orientation : Venir, trouver sa place, avoir une place, grandir et s'épanouir	
Constats - Eléments de diagnostic	
Les séjours de vacances et mini-séjours constituent un temps fort du parcours éducatif de l'enfant et du jeune. Ils favorisent l'autonomie, la découverte, la vie collective et la mixité sociale. Sur le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, ces séjours sont historiquement portés par les pôles adolescents et les ALSH mais font face à : • Une baisse des inscriptions liée au coût pour les familles ; • Une diminution du nombre d'organisateur (contraintes réglementaires, logistiques, humaines) ; • Une augmentation des dépenses facturées par les prestataires (hébergement, transport) • Des difficultés de recrutement d'équipes d'animation qualifiées ; • Un besoin de renouvellement des formats pour s'adapter aux attentes actuelles (mini-séjours, thématiques, mobilité douce, environnement, citoyenneté...). L'action vise à maintenir, développer et faire évoluer les séjours pour garantir une offre éducative riche et accessible à tous les enfants et jeunes du territoire. Les structures concernées sont les ALSH de Serquigny, Nassandres sur Risle, la Trinité de Réville, Beaumont le Roger, Neuville sur Authou, St Eloi de Fourques, Harcourt et les pôles ados de Beaumont le Roger, Nassandres sur Risle et Serquigny.	
Public cible	Calendrier de réalisation :
• Enfants de 6 à 12 ans et jeunes de 13 à 17 ans résidant sur le territoire. • Familles recherchant des séjours éducatifs de qualité et accessibles. • Communes et associations organisatrices ou partenaires des séjours. • animateurs et directeurs impliqués dans les projets.	• Diagnostic de l'existant et recensement des besoins : 1er semestre 2026 • Construction d'une programmation intercommunale de séjours : 2^e semestre 2026 • Mise en œuvre et accompagnement des porteurs de projets 2026–2027 • Évaluation qualitative et quantitative des séjours : Chaque année
Objectifs visés par l'action	
• Maintenir et pérenniser l'organisation de séjours enfants/jeunes sur le territoire. • Favoriser l'accès de tous les enfants à des séjours éducatifs et citoyens. • Renforcer la qualité éducative des séjours (thématiques, projets pédagogiques, encadrement). • Mutualiser les moyens entre communes et structures pour soutenir les organisateurs. • Diversifier l'offre (mini-séjours, séjours itinérants, échanges culturels, nature et environnement). • Accompagner la montée en compétences des équipes d'animation et de direction.	
Modalité de mise en œuvre	
• Réalisation d'un état des lieux des séjours existants (typologie, participants, coûts, organisation). • Animation d'un groupe de travail "séjours" dans le cadre du réseau enfance-jeunesse intercommunal. • Élaboration d'un plan de soutien aux séjours : ○ Accompagnement administratif et logistique des organisateurs, ○ Soutien à la communication et à la promotion, ○ Appui à la recherche de financements. • Création de mini-séjours mutualisés intercommunaux pour les 6-12 ans et les 13-17 ans. • Intégration de thématiques transversales : environnement, culture, sport, citoyenneté, inclusion. • Mise en place d'un dispositif d'aide financière aux familles pour favoriser l'accès de tous. • Évaluation annuelle du nombre de séjours, des participants et des retombées éducatives.	

Responsable de l'action	Acteurs associés
Chargée de coopération Enfance-Jeunesse et responsable des pôles ados et alsh	• CAF de l'Eure (appui technique et financier). • Communes et associations locales organisatrices de séjours. • Éducation nationale (partenariat sur les projets éducatifs). • SDJES / DRAJES Normandie (accompagnement réglementaire et sécurité). • Structures jeunesse, clubs sportifs, associations culturelles et environnementales. • Familles et jeunes du territoire.
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Nombre de séjours et de mini-séjours organisés par an. • Nombre total de participants (enfants/jeunes) et taux de fréquentation. • Nombre de structures porteuses de séjours sur le territoire. • Niveau de satisfaction des familles et des équipes. • Diversité des thématiques proposées. • Accessibilité tarifaire et taux de participation des familles modestes.	• Maintien durable des séjours existants et relance de nouvelles initiatives locales. • Renforcement du maillage territorial de l'offre de séjours éducatifs. • Diversification des thématiques et des publics accueillis. • Professionnalisation des équipes d'encadrement et qualité accrue des projets. • Participation accrue des jeunes du territoire à des projets collectifs et citoyens.
Coût de l'action	Financement potentiels et/ou sollicité
	• CAF de l'Eure : soutien dans le cadre de la CTG (volet jeunesse / qualité éducative). • IBTN : budget Enfance-Jeunesse / Fonds local d'aide à la formation. • État (SDJES / DRAJES) : subventions BAFA/BAFD. • Conseil Départemental de l'Eure : aides à la formation jeunesse. • Région Normandie : dispositif "Formations citoyennes et métiers de l'animation". • Partenariats avec organismes de formation ou mécénat local
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
Mesnil en Ouche : 8 -Accompagner le vivre ensemble chez les adolescents- séjours long	• Convention Territoriale Globale (CTG) – CAF / IBTN • Projets Éducatifs de Territoire (PEDT). • Politique jeunesse et engagement citoyen. • Actions BAFA/BAFD et professionnalisation de l'animation. • Réseau ALSH et séjours intercommunaux.

PESL – IBTN - Axe 1 : Continuité éducative - EJ	Fiche projet 2 : Soutenir les adolescents dans leur projet, les rendre acteurs, valoriser et impliquer (11-17ans)
Fiche Action 2 : Renforcer et améliorer l'ALSH ados	
Orientation : Venir, trouver sa place, avoir une place, grandir et s'épanouir	
Constats - Eléments de diagnostic	
Le diagnostic de la CTG de l'Intercom Bernay Terres de Normandie met en évidence une offre limitée et inégale à destination des adolescents (12–17 ans). Les structures existantes rencontrent plusieurs difficultés : • Une fréquentation en baisse ou irrégulière ; • Un manque de lieux identifiés par les jeunes eux-mêmes ; • Des équipes d'animation peu formées aux spécificités de ce public ; • Des contraintes logistiques et budgétaires limitant la mise en place de projets attractifs. Les jeunes expriment pourtant un besoin fort de socialisation, d'autonomie et de projets collectifs et de lieux « pour se poser, se retrouver », vivre leur adolescence en dehors du cercle familial. L'action vise donc à renforcer et améliorer les ALSH ados, afin de développer une offre cohérente, attractive et adaptée à leurs attentes sur l'ensemble du territoire. Les structures concernées sont : les pôles ados de Nassandres sur Risle, Beaumont le Roger et Serquigny.	
Public cible	Calendrier de réalisation :
• Jeunes de 11 à 17 ans résidant sur le territoire intercommunal. • Familles souhaitant une offre d'accueil éducative adaptée à l'adolescence. • Communes, associations et structures Jeunesse porteuses de projets ados. • animateurs jeunesse et personnels encadrants.	• Diagnostic et recensement des structures et besoins des jeunes : 1er semestre 2025 • Animation du réseau "jeunesse / ados" et plan d'action concerté : 2^e semestre 2025 • Mise en œuvre des actions (accompagnement, mutualisation, formation) 2026–2027 • Évaluation et ajustement du dispositif : chaque année
Objectifs visés par l'action	
• Renforcer la cohérence et la qualité éducative des ALSH ados. • Favoriser la participation active des jeunes dans les projets proposés. • Soutenir la création ou le maintien d'espaces d'accueil dédiés aux adolescents. • Former et accompagner les équipes d'animation à la spécificité du public adolescent. • Encourager la mobilité, la citoyenneté et la découverte à travers les activités et séjours. • Valoriser l'engagement des jeunes sur le territoire (projets collectifs, actions solidaires, culturelles, sportives).	
Modalité de mise en œuvre	
• Réalisation d'un diagnostic territorial jeunesse (offres, besoins, attentes des jeunes). • Création d'un groupe de travail "ALSH ados" associant élus, animateurs, jeunes et partenaires (CAF, État, associations). • Élaboration d'un référentiel commun pour les accueils ados (valeurs éducatives, fonctionnement, communication). • Accompagnement des porteurs de projets pour : ○ L'évolution des programmes d'activités ; ○ La diversification des thématiques (mobilité, citoyenneté, environnement, culture, numérique) ; ○ La mise en réseau des structures jeunesse. • Organisation de formations spécifiques pour les animateurs et directeurs d'ALSH ados. • Mise en place d'actions intercommunales ados (mini-séjours, chantiers jeunes, projets citoyens, etc.).	

• Valorisation de la parole et de l'initiative des jeunes via des conseils ou comités jeunes. • Développement/renforcement de la démarche d'aller-vers à l'appui des réseaux-sociaux	
Responsable de l'action	Acteurs associés
Service continuité éducative Chargé de coopération Enfance-Jeunesse	• CAF de l'Eure (soutien technique et financier). • Communes disposant d'un ALSH ados ou souhaitant en créer un. • Associations locales d'animation, sportives ou culturelles. • SDJES / DRAJES Normandie (appui à la formation et à l'encadrement). • Mission Locale et établissements scolaires (repérage des jeunes et accompagnement). • Structures jeunesse intercommunales, médiathèques, clubs sportifs, MJC. • Jeunes du territoire, impliqués dans la co-construction des projets.
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Nombre d'ALSH ados accompagnés, créés ou consolidés. • Taux de fréquentation et régularité des jeunes accueillis. • Nombre d'actions ou projets intercommunaux mis en œuvre. • Taux de satisfaction des jeunes et des familles. • Nombre d'animateurs formés ou accompagnés. • Diversité des thématiques et partenariats développés.	• Maintien et dynamisation de l'offre ados sur l'ensemble du territoire. • Participation accrue des jeunes aux activités et à la vie locale. • Professionnalisation des équipes d'animation. • Offre plus lisible et harmonisée pour les familles et partenaires. • Création d'une dynamique intercommunale autour de la jeunesse et de la citoyenneté. • Renforcement du sentiment d'appartenance territoriale des jeunes à l'IBTN.
Coût de l'action	Financement potentiels et/ou sollicité
	• CAF de l'Eure : prestations de service "ALSH ados" et soutien CTG. • IBTN : budget Enfance-Jeunesse. • État (SDJES / DRAJES) : soutien aux actions jeunesse et citoyenneté. • Conseil Départemental de l'Eure : dispositifs jeunes, citoyenneté et prévention. • Région Normandie : soutien aux initiatives et projets de jeunes. • Partenariats associatifs et mécénat local.
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
Brionne : 2 - Service jeunesse : vers un pôle ado Mesnil en Ouche : 7 - Accompagner le secteur de la jeunesse du territoire - l'espace Ados Bernay : 13 - Pôle adolescents	• Convention Territoriale Globale (CTG) – CAF / IBTN. • Projets Éducatifs de Territoire (PEDT). • Action « Soutien à la formation BAFA / BAFD ». • Action « Maintenir et faire évoluer les séjours ». • Politique jeunesse et citoyenneté locale (chantiers jeunes, conseils de jeunes).

PESL – IBTN - Axe I – Continuité Educative – Enfance Jeunesse	
Fiche Projet 3 : Où en est la Jeunesse ?	
Orientation : Venir, avoir une place, Trouver sa place : grandir et s'épanouir	
Constats - Eléments de diagnostic	
- Baisse de la fréquentation des structures existantes - Besoin d'une offre « jeunesse » sur le bassin de vie brionnais - Une offre alsh 15-17 ans qui n'attire plus les jeunes - Evolution des besoins des jeunes perçue mais non formalisée (projets, mobilité...) - Les jeunes majeurs partent du territoire - Des jeunes qui restent chez eux, rupture de liens sociaux physiques	
Public cible	Calendrier de réalisation :
Jeunes 15-25 ans du territoire	2026 : phase de recueils d'informations, prospectives, actualisation des éléments des diagnostics 2027 : expérimentation à moyens constants 2028 – 2030 : pérennisation des dispositifs choisis + évaluation intermédiaires / mise en place du nouveau plan d'actions
Objectifs visés par le projet	
- Actualiser les données concernant la jeunesse : localisation, attentes, ambitions, freins - Proposer un nouveau plan d'actions pour les 15-25 ans du territoire - Identification des partenaires spécifique Jeunesse - Contribuer au rayonnement de l'information Jeunesse sur l'ensemble du territoire : IJ Mobile sur le territoire - Développer des actions de prévention des risques pour les jeunes (santé, santé mentale)	
Actions prévues	
Action 1 : Diagnostic de territoire, projet et plan d'actions Regrouper des données sur la présence des jeunes sur le territoire, en partenariat avec les établissements scolaires, les jeunes et leurs familles, les partenaires. Aller à leur rencontre pour affiner leurs connaissances, les évolutions dans la société et préparer une nouvelle offre de service pour les 15-17 ans et 18-25 ans. Action 2 : Expression, que veulent les jeunes : Développer une démarche participative sur les envies, besoins et attentes des jeunes sur différents sujets ciblés ou identifiés : mobilités, santé, insertion professionnelle, logement, emploi... afin d'établir des projets partenariaux en lien avec ces thématiques. Permettre aux jeunes de s'exprimer et de s'impliquer dans le développement local du territoire Action 3 : rayonnement de l'information jeunesse, extension la boussole des jeunes sur le territoire Initier des démarches d'aller-vers pour le dispositif « information jeunesse » afin de permettre à l'ensemble des jeunes d'y avoir accès. Par des actions ponctuelles de promotion du dispositif, l'identification de nouveaux partenaires ou d'une IJ Mobile. Etendre ou développer avec les partenaires «la boussole des jeunes » pour favoriser l'accès numérique aux informations. Réfléchir collectivement aux items cibles dans ce dispositif selon les besoins du public. <i>Réfléchir à une complémentarité avec le projet « soutien aux adolescents – fiche projet 2 »</i>	
Acteurs associés et responsable du projet	Partenaires potentiels
- Responsable de l'action : Service continuité éducative et service Population « accès aux droits » - Acteurs associés :	- Mission Locale - MFR + établissements scolaires - Service jeunesse ville de Bernay - Elus des communes - Foyers ruraux

	• MJC
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Qualité et exhaustivité des données recueillies • Participation des jeunes : engagement et implication • Projets nés des initiatives-jeunes • Nb de partenariats collège/lycée pour actions prévention / valorisation des structures =nb d'interventions annuelles • Evolution de la fréquentation de l'IJ • Evolution des jeunes orientés vers la Mission Locale (insertion professionnelle) • Amélioration des actions collectives partenariales développées	• Un maillage territorial des données concernant la jeunesse (emploi, mobilité, loisirs, parcours scolaires, insertion professionnelle...) • Meilleure prise en compte des réalités locales et une valorisation de l'implication des jeunes • Adaptation d'une offre de service IBTN (ALSH et Espace Jeunes) répondant au besoin des jeunes et réduisant les inégalités de service sur le territoire, les fractures numériques et/ou géographique • Instauration de démarches partenariales (d'actions, d'accompagnement de projets, de citoyenneté) sur l'ensemble du territoire pour l'ensemble des jeunes
Coût du projet	Financement potentiels et/ou sollicité
• Prévoir 0.12 pour formation d'animateur professionnel (BPJEPS) – 8000€	• CAF - MSA • ALSH • BAFA / BAFD • Pour l'IJ : PS Jeunes
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
• Bernay : 12 - Remobiliser les jeunes exclus	• Lien avec le CISPDR • Projet mobilité • CLS-santé mentale des jeunes

PESL – IBTN - Axe I – Continuité Educative – Enfance Jeunesse	
Fiche Projet 4 : Partenariat et Complémentarité	
Orientation : Venir, avoir une place, trouver sa place : grandir et s'épanouir	
Constats - Eléments de diagnostic	
• Peu de liens entre les différents acteurs • Sensation de « parcours du combattant » entre les différentes structures pour les parents • Interconnaissance manquante entre les structures et partenaires existants • Données peu partagées malgré un public-cible commun : les familles du territoire • Peu de connaissances des personnes ressources sur le territoire	
Public cible	Calendrier de réalisation :
• Acteurs petite enfance – enfance – jeunesse du territoire • Familles • Jeunes de tout âge (0-25 ans)	• 2026 : état des lieux des partenariats et pistes de travail collectifs : groupe de travail, objectifs d'actions et échéancier • 2027 – 2030 : Actions partenariales en structure ; actions de prévention/sensibilisation tout public + évaluations intermédiaires et ajustements
Objectifs visés par le projet	
• Créer du lien entre les acteurs des 3 publics-cibles – Favoriser une véritable continuité éducative entre les acteurs (transmission et ressources) • Développer des actions partenariales valorisant les associations du territoire (sport / culture ...) au sein des structures de l'IBTN • Simplifier les modalités d'accès aux structures suivant l'évolution de l'âge des enfants	
Actions prévues	
• Action 1 : Création d'un réseau d'acteurs enfance – jeunesse ○ Etape 1 : se connaître, se reconnaître et partager (dont : traiter les problématiques transversales : inclusion, situations préoccupantes, informations familles pour lever les freins aux fréquentations des structures PE/E/J) ○ Etape 2 : agir et construire ensemble : (dont : Création d'un répertoire de ressources pour les Professionnelles du territoire et d'un guide-repère pour les familles avec l'ensemble des partenaires • Action 2 : identifier et s'appuyer sur les compétences et les personnes ressources sur le territoire (Développement de projets « anim'actions » pour interventions des associations au sein des structures, accès aux loisirs pour tous, initiation et valorisation du territoire. Actions animatives et préventives au sein des structures (expérimentation) ; lien avec le plan mercredi dans les alsh ; lien avec les projets d'éveil en EAJE / RPE / Parentalité	
Acteurs associés et responsable du projet	Partenaires potentiels
• Responsable de l'action : Chargé de coopération Enfance-Jeunesse • Coordinateurs peri et extra-scolaire	• Associations du territoire (sport / culture / développement personnel) • Service ASE / PMI • Etablissements type IME/SESSAD/CMPP /Education nationale / SDJES

Critères d'évaluation	Résultats attendus
- Nb d'acteurs dans le réseau - Nb de concertations annuelles et thématiques abordées - Simplification des modalités d'accueil pour les enfants entre les structures (secret partagé) - Nb de projets partenariaux développés - Interconnaissance des professionnels - Création et actualisation : Répertoire/ressources des pros et répertoire « famille » créés.	- Les professionnels PE/E/J ont des ressources sur le territoire pour accueillir, orienter, écouter les familles sur des problématiques. - La fréquentation des enfants à besoins spécifiques dans les structures IBTN est simplifiée par une bonne communication avec les familles et les structures principales (école, ime...) - Les professionnels partagent des actions communes par bassin de vie ou sur l'ensemble du territoire
Coût du projet	Financement potentiels et/ou sollicité
012 : % CCT 011 : budget à prévoir : - Anim'action : subventions aux associations / appel à projets - Temps conviviaux : journée de l'enfance ? - La rue aux enfants sur toutes les communes ?	CCT enfance-jeunesse
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
Bernay : 10 - Réseau local de la Jeunesse : création et animation 11 - Semaine de la Jeunesse Brionne : 22 - Définir un plan de formation pour les animateurs	

Projet Educatif et Social Local



Axe 2 : Bien Vieillir

Orientation : Ce que veulent les vieux

Adaptation du territoire aux seniors

(Et situation d'handicap)

Axe 2 : Bien Vieillir

Orientation : Ce que veulent les vieux - Adaptation du territoire Aux seniors (et situation de handicap)

Fiche Projet 1 - Connecter les seniors au territoire.....105

Fiche action 1 - Impliquer les seniors dans la vie de la cité

Fiche action 2 - Favoriser le lien social en allant vers les seniors

Fiche action 3 - Remédier aux problématiques de mobilité

Fiche projet 2 - Prévenir vaut mieux que guérir107

Fiche action 1 - **Renforcer l'accompagnement et le répit des aidants sur le territoire (Bulle d'Air)**

Fiche action 2 - Proposer (et soutenir) des actions qui visent à prévenir la perte d'autonomie

Fiche action 3 - Favoriser le maintien à domicile par une coordination optimale des acteurs

Fiche action 4 - Favoriser une alimentation saine

Fiche action 5 - Faire émerger un outil partenarial

Fiche projet 3 - Cueillir le vieillissement111

Fiche action 1 - Encourager les habitats innovants

Fiche action 2 - Anticiper les effets du vieillissement par l'adaptation du logement

Fiche action 3 - Parer à toute urgence en proposant aux professionnels de santé

Fiche projet 4 - Mettre les vieux au cœur du village113

Fiche action 1 - Création d'un guichet unique

Fiche action 2 - Rendre la culture et le sport (loisirs) accessibles plus aisément aux seniors

Fiche action 3 - Rendre accessibles les informations liées à la vie du territoire

Fiche projet 5 - Terre de vie Durable115

Fiche action 1 - **Favoriser l'inclusion sous toutes ses formes et sur l'ensemble du territoire**

Fiche action 2 - Mettre en place une démarche "Ville Amie des Aînés"

Fiche action 3 - Créer et animer un réseau local “Bien Vieillir et Inclusion”

PESL – IBTN - Axe 2 : Bien Vieillir	
Fiche Projet 1 - Connecter les seniors au territoire	
Orientation : Ce que veulent les vieux - Adaptation du territoire aux seniors (et situation d'handicap)	
Constats - Eléments de diagnostic	
• Vieillesse de la population, avec une part croissante de seniors isolés ou éloignés des services. • Difficultés de mobilité, notamment en zones rurales ou périurbaines (manque de transport public, dépendance à la voiture). • Sentiment d'isolement social accru, amplifié par la fracture numérique. • Manque de dispositifs permettant aux seniors de contribuer activement à la vie locale. • Peu de lieux de rencontres intergénérationnelles ou d'espaces adaptés aux échanges entre habitants.	
Public cible	Calendrier de réalisation :
• Seniors du territoire, autonomes ou en perte d'autonomie. • Personnes en situation de handicap. • Familles et jeunes souhaitant participer à des actions intergénérationnelles.	
Objectifs visés par le projet	
• Promouvoir, valoriser les seniors, leurs idées / leur donner une place d'acteur. Créer un territoire inclusif où chaque senior est reconnu comme un acteur à part entière de la vie locale. Impliquer les seniors dans la gouvernance locale en favorisant leur pouvoir d'agir • Prévenir l'isolement- Améliorer (ou préserver) la santé mentale des seniors et personnes en situation de handicap. Renforcer la cohésion sociale, la solidarité intergénérationnelle et le sentiment d'appartenance, en donnant aux seniors les moyens de participer, de s'exprimer et de se déplacer librement. • Permettre aux seniors et personnes en situation de handicap de pouvoir se déplacer sur le territoire pour leur permettre de participer à la vie de la cité. Développer des initiatives locales favorisant le partage de savoirs, la mobilité, la participation citoyenne et le bien-être global des aînés.	
Actions prévues	
• Action 1 : Impliquer les seniors dans la vie de la cité : créer un conseil de sages (instance de consultation dédiée aux seniors) • Action 2 : Favoriser le lien social en allant vers les seniors mais également en encourageant l'émergence de structures favorisant les rencontres y compris en permettant l'interaction des seniors avec des publics plus jeunes au sein des structures de type résidences autonomie, EHPAD (tiers-lieux, échanges intergénérationnels, services civiques seniors, visites de bénévoles, jardins partagés...) • Action 3 : Remédier aux problématiques de mobilité en développant le transport à la demande PMR et en créant un Lien avec le Rézo pouce pour les seniors : Développer Rézo Seniors	
Acteurs associés et responsable du projet	Partenaires potentiels
• CIAS – pilotage social et animation du conseil des sages • Associations locales /France Service (solidarité, mobilité, numérique, culture). • Centres sociaux et établissements médico-sociaux • Rézo Pouce, Service Mobilité IBTN, • Département de l'Eure. • Bénévoles, habitants, jeunes en service civique.	• Rézo Pouce • Service mobilité IBTN – ACCES- Département de l'Eure • France Service

Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Nombre de seniors impliqués dans les actions. • Fréquence et diversité des activités proposées • Évolution du taux d'isolement perçu. • Nombre d'usagers du transport solidaire / TAD. • Satisfaction des participants et partenaires • Pérennisation des dispositifs.	• Placer le senior au cœur du territoire • Création d'un réseau de seniors acteurs et contributeurs du territoire. • Réduction de l'isolement social • Amélioration de la mobilité. • Renforcement du sentiment d'appartenance. Valorisation du rôle citoyen des seniors.
Coût du projet	Financement potentiels et/ou sollicité
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN

Fiche Projet 2 – Prévenir vaut mieux que guérir

Vision - Orientation : Ce que veulent les vieux - Adaptation du territoire aux seniors (et situation d'handicap)

Constats - Eléments de diagnostic

- Vieillesse marquée de la population locale, nécessitant une adaptation des services et des infrastructures.
- Manque de coordination entre les acteurs médico-sociaux, entraînant des ruptures de parcours de soins.
- Difficultés d'accès à une alimentation équilibrée et à des activités physiques adaptées.
- Isolement social et psychologique de nombreuses personnes en perte d'autonomie et de leurs aidants
- Méconnaissance des dispositifs de prévention existants.
- Volonté croissante des seniors de rester à domicile tout en préservant leur autonomie.

Public cible

- Sénior du territoire (autonomes, fragiles ou en perte d'autonomie).
- Personnes en situation de handicap.
- Aidants familiaux
- Professionnels de santé et acteurs médico-sociaux du territoire.
- Jeunes et familles impliquées dans des dynamiques intergénérationnelles.

Calendrier de réalisation :

Objectifs visés par le projet

- Anticiper les vulnérabilités afin d'éviter de les subir (y compris pour les aidants)
- Prendre en charge la perte d'autonomie de façon globale et coordonnée (Eviter les ruptures de parcours)
- Être acteur de sa santé et vieillir en bonne santé - Valoriser le Plan Alimentaire Territorial et le dispositif Cantine d'Excellence ; Favoriser le lien intergénérationnel
- Assurer un suivi individuel et lien entre les partenaires, éviter la redite et permet un suivi plus actif

Actions prévues

- **Action 1 : Renforcer l'accompagnement et le répit des aidants sur le territoire (Bulle d'Air)**
- **Action 2 : Proposer (et soutenir) des actions qui visent à prévenir la perte d'autonomie** et à préserver le capital santé : sport adapté, gym douce, actions mémoires, actions et sorties culturelles, confiance en soi...
- **Action 3 : Favoriser le maintien à domicile par une coordination optimale des acteurs** (paramédicaux, sociaux et professionnels de santé) : SAD mixte pierre angulaire
- **Action 4 : Favoriser une alimentation saine**, vecteur de santé préservée (portage de repas circuits courts à organiser et développer par un lien PAT et SAD mixte, formation des auxiliaires de vie, jardins partagés, cours collectifs de cuisine
- **Action 5 : Faire émerger un outil partenarial** de suivi commun des situations

Acteurs associés et responsable du projet

- **CIAS / CCAS** – coordination et animation du projet.
- **Professionnels de santé** : médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, pharmaciens.
- **Associations de prévention santé** (nutrition, activité physique, mémoire).
- **Structures médico-sociales** (EHPAD, SSIAD, SAD).
- **Collectivités locales** et **Département**.
- **Réseaux d'aidants et bénévoles**.
- Mes parents et moi

Partenaires potentiels

- ARS (Agence Régionale de Santé)
- Département de l'Eure
- MSA/CAF
- CARSAT / Caisses de retraite
- Associations de prévention (ASEPT, France Alzheimer, etc.)
- Clubs sportifs, diététiciens, maisons sport-santé (La Musse)
- Établissements de santé et médico-sociaux

	• Centres sociaux, CCAS • Fondations privées (AG2R, MACIF, Fondation de France...)
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Nombre de participants aux actions de prévention. • Évolution du niveau d'autonomie des bénéficiaires. • Taux de satisfaction des participants. • Nombre d'acteurs impliqués dans le suivi coordonné. • Nombre de situations repérées précocement. • Pérennisation des actions après la phase projet.	• Diminution du nombre de situations de perte d'autonomie évitables. • Amélioration du repérage précoce des fragilités. • Renforcement du travail en réseau et de la coordination interprofessionnelle. • Amélioration du bien-être physique et psychologique des seniors. • Valorisation des initiatives locales favorisant la santé, la prévention et l'autonomie
Coût du projet	Financement potentiels et/ou sollicité
	• Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA). • ARS – appels à projets “Bien vieillir”. • CARSAT, MSA, Caisses de retraite. • CAF • Département (politique autonomie et prévention). • Fondation de France, AG2R, Malakoff Humanis, Fondation Macif. • Fonds européens (LEADER, FSE+).
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN

PESL – IBTN - Axe 2 : Bien vieillir	Fiche projet 2 : Prévenir vaut mieux que guérir
Fiche Action 1 : Renforcer l'accompagnement et le répit des aidants sur le territoire (Bulle d'Air)	
Orientation : Ce que veulent les vieux - Adaptation du territoire aux seniors (et situation d'handicap)	
Constats - Eléments de diagnostic	
Le vieillissement de la population et l'augmentation des situations de dépendance (personnes âgées, en situation de handicap, maladies chroniques) entraînent une mobilisation importante des aidants familiaux, souvent confrontés à l'isolement, la fatigue et la précarité psychologique. Sur le territoire d'Intercom Bernay Terres de Normandie, plusieurs structures locales se mobilisent déjà, notamment à travers le dispositif "Bulle d'Air", porté et soutenu par la CAF de l'Eure, qui vise à proposer du répit à domicile pour les aidants. L'enjeu de cette action est de renforcer la coordination des dispositifs existants, d'en améliorer la visibilité, et d'étendre leur couverture territoriale, tout en développant de nouvelles formes d'accompagnement social et collectif pour les aidants.	
Public cible	Calendrier de réalisation :
Aidants familiaux accompagnant un proche, en situation de handicap ou malade chronique (parent, conjoint, enfant...) MSA, Département, Intercom, CCAS, structures de santé).	
Objectifs visés par l'action	
• Favoriser la qualité de vie des familles • Prévenir l'épuisement des aidants • Garantir l'équité territoriale dans l'accès au répit • Améliorer la visibilité et la coordination des dispositifs d'aide aux aidants. • Faciliter l'accès au répit pour les familles en situation d'aidance. • Accompagner les aidants dans leurs démarches sociales, administratives et psychologiques. • Créer des espaces d'écoute, de partage et d'information pour les aidants. • Favoriser la coopération entre acteurs médico-sociaux, sociaux et associatifs. • Améliorer le repérage des aidants	
Modalité de mise en œuvre	
Réalisation d'un diagnostic local de l'aidance (nombre d'aidants, besoins, dispositifs existants). Renforcement du partenariat avec le dispositif "Bulle d'Air" (CAF, Fédération ADMR, structures relais). Mise en place d'un réseau "Aidants IBTN" animé par l'Intercom et les partenaires sociaux. Déploiement d'actions concrètes : • Cafés des aidants, groupes de parole, ateliers bien-être, • Formations et sensibilisations à la posture d'aidant, • Événements thématiques (Semaine des aidants, forums, ciné-débats). • Communication renforcée (affichage, site web IBTN, plaquettes intercommunales, relais CCAS). Suivi et évaluation via des indicateurs partagés avec la CAF, la MSA et le Département. • Nombre d'aidants repérés. • Nombre de demandes accompagnées. • Nombre d'heures de répit réalisées. • Nombre de relayeurs mobilisés. • Satisfaction des familles. • Nombre d'événements, réunions de sensibilisation mises en place •	

Responsable de l'action	Acteurs associés
Chargé de coopération Inclusion / Responsable de l'Autonomie	CAF de l'Eure – soutien au dispositif “Bulle d’Air” et au développement de la CTG. Mutualité Sociale Agricole Conseil Départemental de l'Eure – coordination de l'aide à domicile et des dispositifs de soutien. Structures locales : ADMR, SSIAD, CCAS, associations d'aidants. ARS Normandie / CLIC / établissements médico-sociaux. Professionnels de santé, psychologues, travailleurs sociaux. Associations locales de soutien aux familles et aidants
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Nombre d'aidants bénéficiaires du dispositif “Bulle d’Air”. • Nombre d'actions collectives et de participants (cafés, ateliers, formations). • Niveau de satisfaction des aidants accompagnés. • Taux de couverture territoriale du dispositif sur l'ensemble d'IBTN. • Degré de coopération entre partenaires (indicateur qualitatif). • Évolution de la communication et de la visibilité du dispositif	• Meilleure identification et accompagnement des aidants sur le territoire. • Déploiement élargi de “Bulle d’Air” dans toutes les communes d'IBTN. • Création d'un réseau local d'acteurs de l'aidance animé par l'Intercom. • Réduction de l'isolement et de la charge émotionnelle des aidants. • Renforcement de la coordination interinstitutionnelle (CAF, MSA, Département, ARS, Intercom). • Inscription du soutien aux aidants dans la dynamique globale de la CTG.
Coût de l'action	Financement potentiels et/ou sollicité
	CAF de l'Eure – accompagnement CTG / dispositif “Bulle d’Air”. Mutualité Sociale Agricole Conseil Départemental de l'Eure – aides à l'autonomie et soutien aux aidants. Intercom Bernay Terres de Normandie – participation à la coordination territoriale. ARS Normandie – appels à projets “Soutien aux aidants”. CNSA / Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. Partenariats associatifs et mécénat local.
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
	Politique Départementale de l'autonomie et de l'aidance. Dispositif “Bulle d’Air” (CAF de l'Eure). Actions de cohésion sociale et d'inclusion portées par l'Intercom. Partenariat avec les CCAS et les acteurs médico-sociaux.

PESL – IBTN - Axe 2 : Bien Vieillir	
Fiche Projet 3 : Cueillir le vieillissement	
Orientation : Ce que veulent les vieux - Adaptation du territoire aux seniors (Et situation d'handicap)	
Constats - Eléments de diagnostic	
• Vieillessement progressif de la population locale, augmentation des besoins liés à la perte d'autonomie. • Difficultés d'accès à un logement adapté (étages, sanitaires inadaptés, isolement géographique). • Méconnaissance des dispositifs existants d'adaptation du logement. • Rupture du parcours de vie lors de l'apparition d'un handicap ou d'une perte d'autonomie. • Insuffisance d'offres de logements inclusifs et intergénérationnels. • Besoin accru de soutien des aidants familiaux. • Public en situation de handicap souvent confronté aux mêmes problématiques d'accessibilité, d'adaptation du logement et de mobilité.	
Public cible	Calendrier de réalisation :
• Personnes âgées en perte d'autonomie. • Personnes en situation de handicap (moteur, sensoriel, cognitif). • Aidants familiaux et professionnels. • Professionnels du médico-social, de la santé et du logement	
Objectifs visés par le projet	
• Varier les manières de se loger afin que chacun trouve le mode de logement qui lui permette de vieillir dans les meilleures conditions : Favoriser la diversité des modes d'habitat pour répondre à la pluralité des besoins (logement autonome, habitat partagé, colocation intergénérationnelle). Promouvoir l'inclusion en intégrant le public handicapé dans toutes les offres d'habitat et d'accompagnement. • Eviter d'avoir à quitter son logement en cas de perte d'autonomie, ou d'avoir à effectuer en urgence, les aménagements rendus nécessaires. • Garantir une prise en charge rapide et coordonnée en cas de situation d'urgence.	
Actions prévues	
• Action 1 : Encourager les habitats innovants : logements partagés, familles d'accueil, mixité des publics dans les résidences autonomes (avec public en situation de handicap notamment) et accueils (location de chambres) d'étudiants ou jeunes travailleurs chez les seniors. • Action 2 : Anticiper les effets du vieillissement par l'adaptation du logement, et son équipement (accessibilité, domotique, équipements sécurisants) Accompagnement des aidants • Action 3 : Parer à toute urgence en proposant aux professionnels de santé, une mise à disposition claire et synthétique des informations essentielles (fil d'Ariane)	
Acteurs associés et responsable du projet	Partenaires potentiels
• Collectivités territoriales (chef de file : Département). • CCAS, MDPH, ARS, bailleurs sociaux. • Associations d'aidants et de personnes handicapées. • Professionnels de santé et services à domicile. • Entreprises du bâtiment et de la domotique.	• MDPH, ARS, ANAH, CARSAT, caisses de retraite, associations du handicap (APF, UNAPEI, etc.), associations de seniors, bailleurs sociaux, entreprises locales d'adaptation du logement.

Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Nombre de logements adaptés ou créés. • Taux de maintien à domicile. • Satisfaction des bénéficiaires et des aidants. • Niveau d'accessibilité universelle des dispositifs mis en place. • Nombre de partenariats actifs autour du handicap et du vieillissement.	• Augmentation du nombre de logements adaptés et accessibles. • Meilleur maintien à domicile des seniors et des personnes handicapées. • Réduction des ruptures de parcours de vie. • Amélioration du bien-être et du lien social. • Meilleure coordination entre acteurs médico-sociaux et logement.
Coût du projet	Financement potentiels et/ou sollicité
	• Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. • ANAH, ARS, CNSA. • Fonds européens (FEDER, FSE+). • Caisses de retraite et mutuelles • Partenariats privés et mécénat social
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
• Bernay : 18 - Logement intergénérationnel	

PESL - IBTN - Axe 2 : Bien vieillir	
Fiche Projet 4 : Mettre les vieux au cœur du village (Adaptation des services aux seniors)	
Orientation : Ce que veulent les vieux - Adaptation du territoire aux seniors (Et situation d'handicap)	
Constats - Eléments de diagnostic	
• Vieillesse de la population locale et isolement accru en milieu rural. • Difficultés d'accès à l'information, aux soins, à la culture et aux transports. • Manque de coordination entre les acteurs (services sociaux, santé, associations, institutions). • Peu d'adaptations spécifiques pour les personnes à mobilité réduite, déficientes sensorielles ou cognitives. • Faible visibilité des initiatives inclusives existantes.	
Public cible	Calendrier de réalisation :
• Seniors autonomes ou en perte d'autonomie. • Aidants familiaux et professionnels. • Personnes en situation de handicap moteur, sensoriel, psychique ou cognitif. • Associations, acteurs sociaux et culturels du territoire.	
Objectifs visés par le projet	
• Proposer une centralisation des informations pour simplifier les démarches et les rendre plus fluides pour les seniors, leurs aidants ; Plate-forme d'orientation vers les acteurs du territoire ; Coordination territoriale des différents acteurs : outils communs, plate-forme commune. Lien étroit avec le SPDA • Associer les seniors et personnes en situation de handicap à la vie culturelle et sportive-lutter contre l'isolement-Favoriser la santé physique et mentale : Proposer des horaires dédiés- spectacles en après-midi, créneaux d'ouvertures des structures en journées-- des créneaux spécifiques et inclusifs : Aller vers en proposant un portage de livres à domicile : adaptation du matériel (FALC-Braille...) • Adapter la communication aux usages et habitudes de vie des seniors : Livret papier des services du territoire (logement, droits, santé, mobilité...); Développer les dispositifs type "pack dom".....	
Actions prévues	
• Action 1 : Création d'un guichet unique : accueil dédié (téléphonique) et formation des agents d'accueil + France Service pour un accueil physique adapté en lien avec le SAD mixte • Action 2 : Rendre la culture et le sport (loisirs) accessibles plus aisément aux seniors et personnes en situation de handicap : • Action 3 : Rendre accessibles les informations liées à la vie du territoire, des associations, des institutions... en adoptant une communication adaptée	
Acteurs associés et responsable du projet	Partenaires potentiels
• Mairie, CCAS, intercommunalité. • Associations de seniors et de personnes handicapées (APF, France Alzheimer, etc.). • Services médico-sociaux, établissements de santé, EHPAD, SAAD, CRT • Médiathèque, clubs de sport, structures culturelles. • Bénévoles, aidants et citoyens.	• Département (service autonomie, handicap, santé). • CAF, ARS, MSA. • Associations locales d'aide à domicile. • Maisons France Services. • Établissements scolaires (projets intergénérationnels).

Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Nombre de participants aux actions (seniors / personnes handicapées). • Taux de satisfaction des usagers. • Accessibilité des lieux et supports (évaluations par usagers). • Nombre d'actions intergénérationnelles menées. • Niveau de coordination interinstitutionnelle.	• Meilleure coordination des acteurs et des services. • Diminution du sentiment d'isolement. • Augmentation de la participation des seniors et des personnes handicapées aux activités locales. • Amélioration de l'accessibilité des lieux et des informations. • Développement du lien intergénérationnel et de la solidarité locale.
Coût du projet	Financement potentiels et/ou sollicité
	• Conférence des financeurs (bien vieillir). • Fonds départementaux handicap et autonomie. • ARS (prévention santé). • Caisse de retraite, MSA, ANCV. • Europe (FSE+, LEADER rural).
Lien autres CTG (MEO, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN

PESL – IBTN - Axe 2 : Bien Vieillir	
Fiche Projet 5 : Terre de vie Durable	
Orientation : Ce que veulent les vieux - Adaptation du territoire aux seniors (Et situation d'handicap)	
Constats - Eléments de diagnostic	
• Vieillissement accéléré de la population sur le territoire IBTN. • Manque de coordination entre les acteurs du champ senior et handicap. • Isolement accru de certaines personnes âgées, notamment en milieu rural. • Disparités dans l'accès à l'information, aux services et à la mobilité. • Volonté politique forte d'engager une démarche participative et transversale • Favoriser la coordination et la coopération des acteurs du grand âge et du handicap	
Public cible	Calendrier de réalisation :
• Personnes âgées de plus de 60 ans. • Aidants familiaux. • Personnes en situation de handicap. • Professionnels du secteur médico-social, associatif et communal. • Elus et agents des communes membres du CIAS / IBTN.	
Objectifs visés par le projet	
• Transformer l'IBTN en un territoire accueillant, social, urbain et organisationnel favorable au bien vieillir et à la participation active des aînés dans la vie locale • Renforcer la lisibilité et la cohérence des actions menées. Créer des synergies entre les acteurs (institutionnels, associatifs, professionnels, élus) pour éviter les doublons et optimiser les moyens. Développer une culture commune du "bien vieillir" et de l'inclusion sur tout le territoire intercommunal. Offrir aux habitants un parcours de vie plus fluide et mieux accompagné, quels que soient leur âge ou leur situation de santé. • Animer une dynamique collective et favoriser l'innovation locale. Rassembler l'ensemble des acteurs locaux (communes, associations, services, établissements) autour d'une dynamique commune. Ce réseau permet de renforcer le lien entre les acteurs, de valoriser les actions locales et de développer une culture partagée du bien vieillir sur le territoire.	
Actions prévues	
• Action 1 : Favoriser l'inclusion sous toutes ses formes et sur l'ensemble du territoire, de façon transversale sur l'ensemble des axes du PESL • Action 2 : Mettre en place une démarche "Ville Amie des Aînés" - programme international piloté par l'OMS visant à adapter les territoires au vieillissement de la population. Approche participative, transversale et inclusive, qui place les seniors au cœur de la réflexion et de l'action publique. • Action 3 : Créer et animer un réseau local "Bien Vieillir et Inclusion" constitué des acteurs de terrain (services à domicile, associations, EHPAD, clubs, centres sociaux, bénévoles...). - Organisation de rencontres, ateliers d'échanges et de valorisations de pratiques et d'un forum annuel du bien vieillir et de l'inclusion- Soutien à l'émergence de projets collaboratifs (mobilité, lien social, prévention, culture, numérique...), Initier des démarches de co-construction de projets, de mutualisation des initiatives et des innovations.	
Acteurs associés et responsable du projet	Partenaires potentiels
• Responsable de l'action : CIAS de l'IBTN RFVAA, OMS, GÉrontopôle de Normandie, ARS, Département, Conférence des financeurs, GÉrontopôle Normandie, CARSAT, MSA, caisses de	RFVAA, OMS, GÉrontopôle de Normandie, ARS, Département, Conférence des financeurs, GÉrontopôle Normandie, CARSAT, MSA, caisses de

retraite, associations d'aidants, centres sociaux, EHPAD, établissements de santé. (Réfèrent social, direction autonomie). • Acteurs associés : communes, associations locales, CLIC, caisses de retraite, ARS, MDPH, CCAS, établissements de santé, réseaux d'aidants, services à domicile.	retraite, associations d'aidants, centres sociaux, EHPAD, établissements de santé.
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Nombre d'acteurs impliqués dans le réseau. • Taux de participation des seniors et partenaires aux actions. • Évolution de la perception du "bien vieillir" sur le territoire (enquête). • Obtention du label ou d'une reconnaissance officielle. • Nombre d'actions concrètes déployées.	• Gouvernance territoriale renforcée sur le bien vieillir. • Amélioration de la lisibilité et de la cohérence des actions. • Implication accrue des seniors dans la vie locale. • Réduction de l'isolement et meilleure accessibilité des services. • Label <i>Ville Amie des Aînés</i> obtenu pour le territoire IBTN.
Coût du projet	Financement potentiels et/ou sollicité
	• Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. • ARS Normandie. • CARSAT Normandie. • Gérontopôle Normandie. • Subventions départementales ou régionales.
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
• Bernay : 17 - Développer l'inclusion au sein de la collectivité et de la cité	

PESL – IBTN - Axe 2 : Bien vieillir	Fiche projet 5 : Terres de vie durable
Fiche Action 1 : Favoriser l'inclusion sous toutes ses formes et sur l'ensemble du territoire Envisager l'inclusion comme un lien entre les axes du PESL et L'ensemble des politiques publiques portées par l'IBTN et le CIAS.	
Vision : Ce que veulent les vieux - Adaptation du territoire aux seniors (et situation d'handicap)	
Constats - Eléments de diagnostic	
Le territoire de l'IBTN est confronté à des enjeux liés à la diversité des situations de handicap et à la nécessité d'une inclusion globale pour l'ensemble des personnes identifiées. Les principaux constats : ✓ Une offre d'accompagnement et de services inégale selon les communes et les types de handicap. ✓ Un besoin de coordination renforcée entre établissements scolaires, services médico-sociaux, associations et collectivités. ✓ Des freins à l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs pour les enfants et adultes en situation de handicap. ✓ Un manque de visibilité des dispositifs existants et de leurs complémentarités. ✓ Un isolement des personnes en situation de handicap, en manque de lien social Cette action vise à favoriser l'inclusion globale , à développer des parcours éducatifs et sociaux adaptés , et à renforcer la coordination territoriale autour du handicap.	
Public cible	Calendrier de réalisation :
• Enfants, adolescents et adultes en situation de handicap ou à besoins spécifiques. • Familles et aidants accompagnant des personnes handicapées. • Établissements scolaires, structures médico-sociales et associations spécialisées. • Professionnels et bénévoles du secteur social, éducatif et culturel. • Etablissements et services médico-sociaux	
Objectifs visés par l'action	
• Favoriser l'accès à l'éducation, aux loisirs et à la vie sociale pour toutes les personnes en situation de handicap. Lutter contre l'isolement • Améliorer l'accès aux droits et renforcer l'inclusion numérique • Renforcer la visibilité et la coordination des dispositifs (établissements scolaires, accueils de loisirs, Etablissements d'accueil de jeunes enfants, centres sociaux, résidences autonomie, services d'aide à domicile, etc.). • Accompagner les familles et les aidants dans leurs démarches et dans la participation aux activités. • Promouvoir l'inclusion culturelle, sportive et citoyenne sur tout le territoire. • Faciliter la mobilité des personnes en situation de handicap • Développer les compétences des professionnels et bénévoles autour de l'accueil inclusif. • Structurer une gouvernance de l'inclusion	
Modalité de mise en œuvre	
• Réalisation d'un diagnostic participatif sur l'inclusion et le handicap sur l'IBTN. • Création d'un réseau partenarial inter-structures (accueil IBTN, structures petite enfance, accueils de loisirs, info jeunes, France services, offices de tourisme, mobilité, logement, emploi, services sociaux et médico-sociaux) • Élaboration d'un plan d'action global pour l'inclusion : ○ Adaptation de l'accompagnement, de l'accès, des services et des activités proposées par les structures de l'IBTN (EAJE, Accueils de loisirs, conservatoire, tourisme...)	

○ Formations, sensibilisations destinées aux professionnels IBTN et externes) • Organisation de temps d'échanges et d'informations pour les familles (cafés, ateliers, réunions). • Structuration de la gouvernance	
Responsable de l'action	Acteurs associés
Chargé de coopération Inclusion en partenariat (transversalité) avec l'ensemble des services du CIAS et de l'IBTN	• CAF de l'Eure – financement CTG et accompagnement parental. • État (DDCSPP / ARS) – accompagnement inclusion et financement des dispositifs handicap. • Éducation nationale – établissements scolaires inclusifs et enseignants référents. • Conseil Départemental de l'Eure – MDPH- Direction de l'autonomie. • Mutualité Sociale Agricole (accompagnement des familles et des aidants) • Agence Régionale de Santé • Réseau Français des Villes amies des aînés • Associations spécialisées et structures médico-sociales locales (IME, FAM, ESAT, associations sportives inclusives). • Centres sociaux, ALSH, RPE, LAEP – intégration des activités inclusives. • Familles et aidants – co-construction des actions et participation active.
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Nombre de structures ayant intégré des dispositifs inclusifs. • Nombre d'enfants et adultes en situation de handicap bénéficiant d'activités et services adaptés. • Taux de participation des familles aux actions et ateliers. • Nombre de partenariats opérationnels entre acteurs éducatifs, sociaux et associatifs. • Niveau de satisfaction des personnes handicapées et de leurs familles. • Évolution de la visibilité et de l'accès aux dispositifs inclusifs sur le territoire.	• Accès aux droits amélioré • Accessibilité renforcée aux activités scolaires, sportives, culturelles et sociales pour tous. • Coordination efficace entre structures et dispositifs sur l'IBtN. • Renforcement du soutien aux familles et aux aidants. • Développement de pratiques inclusives durables dans toutes les structures territoriales. • Participation accrue des personnes handicapées à la vie sociale et citoyenne.
Coût de l'action	Financement potentiels et/ou sollicité
	• CAF de l'Eure – soutien dans le cadre de la CTG. • Conseil Départemental de l'Eure – inclusion et accompagnement handicap. • État / ARS – programmes inclusion et accessibilité. • Intercom Bernay Terres de Normandie – coordination et appui logistique. • Associations et mécénat local – financement complémentaire d'actions spécifiques.
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
Bernay : 17 - Développer l'inclusion au sein de la collectivité et de la cité	Politique de la Ville et PRE Réseau ALSH, LAEP, RPE, centres sociaux Dispositifs d'aide aux aidants et "Bulle d'Air". SAD Mixte / Résidence autonomie

Projet Educatif et Social Local



Axe 3 : Accès aux droits pour tous

Orientation : **A**ccueillir la population

Axe 3 : Accès aux droits pour tous

Orientation : Accueillir la population

Fiche Projet 1 - Développer l'accueil de demain, au service de tous.....121

Fiche action 1 - Mise en place d'un guichet global

Fiche action 2 - Développer une base de connaissances partagée

Fiche action 3 - Créer un outil d'orientation intelligent

Fiche action 4 - Former les agents à l'accueil inclusif et à la relation usager

Fiche projet 2 - Comprendre ses droits pour mieux les faire valoir.....123

Fiche action 1 - Réaliser un diagnostic sur le non recours aux droits

Fiche action 2 - Aller vers les habitants

Fiche action 3 - Adapter l'accueil aux jeunes

Fiche projet 3 - Synergie PESL-CLS agir pour le bien-être de tous.....125

Fiche action 1 - Grandir en santé

Fiche action 2 - Bien vieillir ensemble

Fiche action 3 - Accès à la santé pour tous

Fiche action 4 - Territoire solidaire et bienveillant

Fiche projet 4 - Consolider pour mieux innover127

Fiche action 1 - **Consolider pour mieux innover :**

Un réseau humain au service de l'accès aux droits

Fiche action 2 - Innovation : l'IA, le sens de l'histoire

Fiche action 3 - Un réseau d'acteurs à fédérer

Fiche Projet 1 : Développer l'accueil de demain, au service de tous

Orientation : **Accueillir la population**

Constats - Eléments de diagnostic

- Le territoire dispose déjà de **structures d'accueil bien identifiées et reconnues** : 5 **France Services** bien réparties, un **Point Justice**, un **Info Jeunes** et des **ateliers numériques** qui contribuent activement à l'accès aux droits et à l'accompagnement des habitants.
- Multiplicité des points d'accueil et hétérogénéité des pratiques entre les services et structures.
- Difficulté pour les habitants à identifier le bon interlocuteur selon leur besoin (démarches administratives, culture, sport, mobilité, accompagnement social...).
- Évolutions des usages (numérique, IA, guichets dématérialisés) nécessitant une adaptation des pratiques d'accueil.
- Besoin de formation et de reconnaissance des agents en charge de l'accueil (conditions d'accueil, accessibilité, posture professionnelle, gestion des situations complexes...).

Public cible

- Tous les habitants du territoire intercommunal.
- Agents de l'IBTN chargés de l'accueil du public (accueil physique, téléphonique et numérique).
- Partenaires institutionnels et associatifs impliqués dans l'accès aux droits

Calendrier de réalisation :

- 2026 : Conception et expérimentation du guichet global – création de la base de données d'orientation.
- 2027 : Déploiement élargi et plan de formation commun.
- 2028 : Évaluation et ajustement du dispositif à l'échelle intercommunale.

Objectifs visés par le projet

- **Garantir** un accueil cohérent, inclusif et de qualité sur l'ensemble du territoire intercommunal.
- **Simplifier et améliorer** l'accès des habitants à l'ensemble des services publics et de proximité.
- **Créer une culture commune** de l'accueil à l'échelle de l'intercommunalité.
- **Simplifier** le parcours des usagers en offrant une réponse claire, rapide et adaptée à chaque besoin.
- **Moderniser** les outils et pratiques d'accueil en intégrant le numérique et l'innovation.
- **Valoriser** les agents en renforçant leurs compétences et leur rôle au cœur de la relation usager.

Actions prévues

- **Action 1 : Mise en place d'un guichet global** : l'ensemble des services de l'intercom en lien avec les France services : une question, une réponse : accès aux droits, culturels, sportifs, mobilité... Cette action vise à offrir aux habitants une porte d'entrée commune : *"une question, une réponse"*. Le guichet global facilitera l'orientation des usagers vers les bons interlocuteurs (droits sociaux, culture, sport, mobilité, logement, etc.), tout en améliorant la lisibilité du service public local.
- **Action 2 : Développer une base de connaissances partagée**. Cette base de données, construite à partir de situations concrètes rencontrées par les habitants, rassemblera des fiches pratiques, contacts utiles et procédures. Elle deviendra l'outil commun de référence pour tous les agents d'accueil du territoire.
- **Action 3 : Créer un outil d'orientation intelligent** (IA / moteur de recherche territorial). L'outil proposera, à partir d'une question ou d'une situation, une réponse personnalisée ou un renvoi vers le bon service. Il favorisera la réactivité, la précision et l'égalité d'accès à l'information sur l'ensemble du territoire.
- **Action 4 : Former les agents à l'accueil inclusif et à la relation usager**. Des formations communes permettront d'harmoniser les pratiques d'accueil à l'échelle intercommunale et d'intégrer les enjeux de diversité, d'accessibilité et d'écoute active dans la relation usager.

Acteurs associés et responsable du projet

- Responsable de l'action : Chargé de coopération Accès au droit

Partenaires potentiels

- France Services, CAF, MSA, CIAS, DDFIP, Etat, La Poste, CPAM, CARSAT, Chèque énergie, France

• Services de l'intercom. • Acteurs associés : CIAS, Communes	Titres, France Travail, France Rénov', Urssaf, Conseil départemental, Région, structures associatives, AFNOR, CNFPT ...
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Mise en œuvre effective du guichet global : accessibilité, nombre de points d'accueil, cohérence et uniformité des réponses, temps moyen de réponse ou d'orientation, nombre de demandes traitées, taux de démarches réussies au premier contact. • Accès aux droits et services (culture, sport, mobilité...) : couverture des services, clarté et lisibilité de l'information, équité d'accès, utilisation et fiabilité des outils numériques et bases de connaissances. • Formation et compétences des agents : nombre d'agents formés / taux de participation, évolution des compétences, application sur le terrain, qualité de l'accueil perçue par les usagers. • Satisfaction et qualité globale de l'accueil : satisfaction des usagers, perception de la clarté et rapidité du service, efficacité du traitement des demandes.	• Accueil harmonisé et cohérent : parcours usager simplifié et informations fiables. • Réduction des erreurs et réorientations inutiles : plus de démarches réussies au premier contact. • Agents valorisés et compétents : pratiques d'accueil inclusives et satisfaction des usagers améliorée. • Accès facilité aux droits sociaux, culturels et citoyens : accès rapide, clair et équitable aux services. • Modernisation des pratiques : outils numériques et innovation améliorant l'efficacité et l'uniformité du service.
Coût du projet	Financement potentiels et/ou sollicité
A définir	• Fonds européens (LEADER, FEDER). • État (plan France Services, inclusion numérique). • Région et Département. • Caisse des Dépôts / Banque des Territoires. • Fonds internes de la collectivité.
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
• Bernay : 9-Faciliter l'accompagnement des familles en proposant un lieu unique • Brionne : 1 - Créer un guichet unique famille 17 - Dématérialiser les services aux familles 5 - Développer le centre d'information et de ressources (Le Repère) 28 - Créer une cellule de veille technique (CCAS)	

Fiche Projet 2 : Comprendre ses droits pour mieux les faire valoir

Orientation : **Accueillir la population**

Constats - Eléments de diagnostic

- Sur le territoire, un taux de non-recours aux droits sociaux et services publics n'est pas connu.
- Méconnaissance ou incompréhension des démarches administratives : complexité des sites institutionnels, langage trop technique, procédures dématérialisées.
- Inégalités d'accès à l'information : fracture numérique, illettrisme, barrière linguistique.
- Les jeunes maîtrisent les outils numériques mais peinent à trouver ou comprendre les informations administratives.
- Les personnes vulnérables ou isolées (seniors, publics précaires, personnes en situation de handicap) rencontrent des obstacles dans l'accès à leurs droits.

Public cible

Calendrier de réalisation :

- Jeunes (16-30 ans) : publics en formation, en recherche d'emploi, étudiants.
- Publics en situation de vulnérabilité : bénéficiaires de minima sociaux, personnes en situation de handicap, familles monoparentales, seniors isolés.
- Personnes éloignées du numérique ou en difficulté de compréhension de l'information administrative (littératie faible).
- Habitants des quartiers prioritaires et des zones rurales à faible.

2026 - 2032

Objectifs visés par le projet

- **Identifier et comprendre les causes du non-recours aux droits** sur le territoire IBTN afin d'ajuster les politiques publiques locales.
- **Renforcer la littératie administrative et numérique** pour permettre à chacun de mieux comprendre, utiliser et défendre ses droits.
- **Développer une approche "aller-vers" et de communication inclusive** pour informer, sensibiliser et accompagner les publics fragiles.
- **Faciliter l'accès à l'information** pour les jeunes, les personnes âgées, les familles précaires, les personnes en situation de handicap ou d'illettrisme.

Actions prévues

- **Action 1 : Réaliser un diagnostic sur le non recours aux droits** sur le territoire de l'IBTN pour identifier les obstacles de l'accès aux droits et évaluer les besoins. Un groupe projet sera ensuite constitué pour travailler sur des actions à mettre en place afin d'améliorer l'efficacité des politiques publiques et réduire les inégalités sociales.
- **Action 2: Aller vers les habitants** pour les informer et les sensibiliser sur les dispositifs existants et inciter davantage de personnes à faire valoir leurs droits. Une communication adaptée type FALC sera mise en place pour favoriser la compréhension des dispositifs notamment pour les personnes les plus vulnérables.
- **Action 3 : Adapter l'accueil aux jeunes** et les accompagner pour qu'ils gagnent en autonomie notamment dans la recherche des dispositifs et dans la réalisation de leurs démarches administratives.

Acteurs associés et responsable du projet

Partenaires potentiels

- Responsable de l'action : Chargé de coopération Accès au droit
- Services de l'intercom.

- France Services, CAF, MSA, DDFIP, Etat, La Poste, CPAM, CARSAT, Chèque énergie, France Titres, France Travail, France Rénov', Urssaf, Conseil

• Acteurs associés : Communes, CIAS/CCAS	départemental, Région, structures associatives, AFNOR, CNFPT ...
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Mise en place d'un groupe projet et plan d'action partagé. • Nombre d'acteurs impliqués et niveau de coordination. • Niveau d'autonomie et de compréhension des démarches (avant/après). • Quantité et qualité des supports simplifiés produits • Nombre d'actions de proximité réalisées. • Nombre de personnes informées, sensibilisées ou orientées. • Satisfaction et perception de l'accessibilité de l'information.	• Elaboration d'un plan d'actions visant à agir sur les obstacles du non-recours aux droits. • Réduction du renoncement aux droits et augmentation de l'exercice effectif des droits. • Nombre de personnes accompagnées dans leurs démarches • Réduction du taux de non-recours aux droits sociaux et administratifs dans les populations ciblées. • Production et diffusion de supports simplifiés et accessibles. • Réalisation d'actions de proximité sur le territoire (quartiers, marchés, lieux de vie). • Satisfaction des bénéficiaires concernant la clarté et la pertinence des informations fournies existantes.
Coût du projet	Financement potentiels et/ou sollicité
A définir	Fonds internes de la collectivité.
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN

PESL – IBTN - Axe 3 : Accès aux droits pour tous	
Fiche Projet 3 : Synergie Contrat Local de Santé (CLS) – Projet Éducatif et Social Local (PESL) : agir pour le bien-être de tous	
Orientation : Accueillir la population	
Constats - Eléments de diagnostic	
- Le CLS intercommunal a été mis en place depuis 1 an, avec 4 axes prioritaires : - Nutrition et activité physique - Santé mentale et bien-être des jeunes et adolescents - Prévention des addictions, des conduites addictives et les violences intra-familiales - Accès et offre de soins - Le Contrat Local en Santé Mentale (CLSM) est en cours de développement pour renforcer l'action locale en santé. - Le territoire de l'IBTN présente une diversité de contextes sociaux, économiques et culturels. - Le PESL intercommunal et les PESL communaux peuvent être mis en synergie avec le CLS pour renforcer la cohérence des actions sur le bien-être et la santé. - Le CLS est transversal et peut s'articuler avec d'autres thématiques du territoire : mobilité, alimentation, culture, sport, transition écologique, urbanisme.	
Public cible	Calendrier de réalisation :
- Population générale du territoire IBTN, avec un focus particulier sur : - Jeunes et adolescents : prévention du mal-être et promotion du bien-être. - Familles : sensibilisation à la nutrition, à l'activité physique et aux conduites addictives. - Personnes en difficulté d'accès aux soins : renforcement de l'offre et de l'orientation. - Acteurs locaux : écoles, associations, professionnels de santé et collectivités pour soutenir la transversalité des actions.	Sur la contractualisation du CLS et de la CTG
Objectifs visés par le projet	
Renforcer la synergie entre le PESL et le CLS pour une approche cohérente du bien-être et de la santé sur le territoire. Favoriser l'approche transversale intégrant mobilité, culture, sport, transition écologique et urbanisme dans les actions de santé et bien-être.	
Actions prévues	
Action 1 – Grandir en santé : <i>(en lien avec les fiches projet de l'axe « continuité éducative »)</i> Cette action vise à renforcer le bien-être des enfants, des jeunes et des familles à travers la promotion de la santé mentale, d'une alimentation équilibrée et du développement des compétences psychosociales. Elle encourage une continuité éducative en mobilisant les acteurs locaux autour de la parentalité, des 1000 premiers jours et de la prévention des conduites à risques. Action 2 – Bien vieillir ensemble : <i>(en lien avec les fiches projet de l'axe « Bien vieillir »)</i> L'objectif est de favoriser la santé et la qualité de vie des seniors et de leurs aidants en soutenant la pratique d'activités physiques, une alimentation équilibrée et un accès facilité aux soins. Cette action renforce la cohésion intergénérationnelle et la prise en compte du handicap dans une logique d'inclusion. Action 3 – Accès à la santé pour tous : <i>(en lien avec les fiches projet de l'axe « Accès aux droits pour tous »)</i> Cette action vise à renforcer l'accompagnement des habitants dans la compréhension et l'appropriation des informations liées à la santé et aux parcours de soins. Elle favorise la mise en place d'actions de prévention contre les maladies, soutient les initiatives locales et	

joue un rôle de facilitateur pour encourager l'émergence de projets de proximité au service du bien-être de tous. • Action 4 – Territoire solidaire et bienveillant <i>(en lien avec les fiches projet de l'axe « Solidarité »)</i> Cette action vise à renforcer la prévention et l'écoute autour des addictions, des violences intrafamiliales, en soutenant les initiatives locales de sensibilisation et d'accompagnement. Elle favorise la coopération entre les acteurs sociaux, éducatifs, de santé et de sécurité afin de développer une dynamique territoriale solidaire, centrée sur la santé mentale et la prévention.	
Acteurs associés et responsable du projet	Partenaires potentiels
- Responsables de l'action : Chargé de mission Santé et Chargé de coopération CTG/PESL - Services de l'intercom. - Acteurs associés : Communes, CIAS/CCAS, CAF, ARS, « Mes parents et Moi », Bleu Banane Bernay	- Les partenaires institutionnels : Département, Région, l'Education Nationale, CPAM, MSA, l'Etat... - Collectivités locales : communes de Brionne, Le Mesnil-en-Ouche, Bernay et celles du territoire - Établissements scolaires et structures jeunesse : écoles, collèges, lycées, centres de loisirs - Associations locales : sportives, culturelles, sociales, de prévention santé, d'aide aux familles et aux seniors - Professionnels de santé et médico-sociaux : médecins, infirmiers, psychologues, PMI, services d'accompagnement des personnes en situation de handicap
Critères d'évaluation	Résultats attendus
- Nombre et diversité des partenaires impliqués dans les actions (collectivités, associations, établissements scolaires, professionnels de santé, habitants). - Taux de participation et niveau de satisfaction des publics bénéficiaires, ainsi que les retours qualitatifs des usagers et des familles. - Nombre d'actions co-portées entre le PESL et le CLS et avec le CLSM . - Émergence et maintien d'initiatives locales, capacité du territoire à pérenniser les actions et à entretenir une dynamique collective durable.	- Développement concret de la synergie entre le PESL et le CLS, matérialisée par un nombre croissant d'actions co-construites et partagées. - Renforcement de la coopération entre les acteurs locaux, avec une participation active et diversifiée des partenaires du territoire. - Implication accrue des habitants et amélioration de la satisfaction des publics bénéficiaires, traduisant une meilleure appropriation des actions de santé et de bien-être. - Dynamique territoriale consolidée, marquée par l'émergence d'initiatives locales pérennes et une mobilisation durable autour des enjeux de santé, de solidarité et de cohésion sociale.
Coût du projet	Financement potentiels et/ou sollicité
A définir	- Fonds européens (LEADER, FEDER). - État (plan France Services, inclusion numérique). - Région et Département. - Caisse des Dépôts / Banque des Territoires. - Fonds internes de la collectivité.
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
Bernay : 16 - Guide annuaire à destination des professionnels de Santé 19 - Ville facilitatrice d'accès aux soins Brionne : 27 - Continuer le déploiement du projet CAPABLE	

PESL – IBTN - Axe 3 : Accès aux droits pour tous	
Fiche Projet 4 : Consolider pour mieux innover : Un réseau humain au service de l'accès aux droits	
Orientation : Accueillir la population	
Constats - Eléments de diagnostic	
- Le territoire dispose déjà de structures d'accueil bien identifiées et reconnues : 5 France Services bien réparties, un Point Justice, un Info Jeunes et des ateliers numériques qui contribuent activement à l'accès aux droits et à l'accompagnement des habitants. - Manque de coordination entre les structures. - Parcours des usagers parfois complexes et dispersés, pouvant générer incompréhension ou découragement. - Besoin d'outils innovants (IA, plateformes collaboratives, digitalisation) pour fluidifier les démarches tout en maintenant le lien humain. - Réseau d'acteurs existant mais peu valorisé et insuffisamment visible auprès des élus et du grand public.	
Public cible	Calendrier de réalisation :
- Population générale, avec un focus sur les publics vulnérables (personnes isolées, jeunes, seniors, migrants, bénéficiaires de minima sociaux). - Acteurs locaux : associations, services publics, structures sociales et médico-sociales. - Élus et partenaires institutionnels pour la coordination et le soutien aux initiatives.	2026-2030
Objectifs visés par le projet	
○ Renforcer la coordination territoriale pour rendre l'accès aux droits plus cohérent et visible. ○ Développer l'innovation au service de l'humain afin d'améliorer les pratiques et simplifier les démarches. ○ Fédérer un réseau d'acteurs engagés pour partager les savoirs, mutualiser les ressources et impulser des projets communs. ○ Assurer un accès aux droits équitable et inclusif pour l'ensemble de la population, notamment les publics les plus fragiles.	
Actions prévues	
Action 1 : Consolider et coordonner les actions et structures existantes (France service Info Jeune ...) : Renforcer la coopération entre les structures, améliorer la communication et valoriser les actions déjà en place. Cette action vise à construire une vision partagée et cohérente de l'accès aux droits à l'échelle du territoire. Action 2 : Innovation : l'IA, le sens de l'histoire : Expérimenter des outils innovants (intelligence artificielle, outils numériques collaboratifs) pour fluidifier les parcours d'accès aux droits, améliorer les pratiques professionnelles et faciliter la relation aux usagers, tout en préservant le lien humain. Action 3 : Un réseau d'acteurs à fédérer : Structurer et animer un réseau d'acteurs locaux à travers des rencontres régulières favorisant l'interconnaissance, la mutualisation des ressources et l'émergence de projets communs au service de la population.	
Acteurs associés et responsable du projet	Partenaires potentiels
- Responsable de l'action : Chargée de coopération thématique d'Accès au droit - Services de l'intercom. - Acteurs associés : Communes, CCAS/CIAS	France Services, CAF, MSA, DDFIP, Etat, La Poste, CPAM, CARSAT, Chèque énergie, France Titres, France Travail, France Rénov', Urssaf, Conseil départemental, Région, structures associatives, AFNOR, CNFPT ...
Critères d'évaluation	Résultats attendus

• Nombre de structures et acteurs impliqués dans le réseau. • Adoption et utilisation des outils innovants par les équipes et le public. • Qualité du parcours usagers (enquêtes de satisfaction, taux de résolution des demandes). • Impact de l'IA sur les pratiques : amélioration mesurée de la fluidité des démarches et du temps de traitement. • Dynamique de réseau : fréquence et qualité des échanges, projets communs développés, sentiment d'appartenance à un réseau partagé.	• Une meilleure coordination et visibilité des actions d'accès aux droits sur le territoire. • Des outils innovants déployés, facilitant les démarches pour les usagers et améliorant les pratiques professionnelles. • Le lien humain préservé et valorisé dans l'accompagnement. • Un réseau d'acteurs fédéré et dynamique, favorisant la coopération, l'interconnaissance et la co-construction de projets communs. • Une implication renforcée des élus et partenaires dans la stratégie d'accès aux droits.
Coût du projet	Financement potentiels et/ou sollicité
A définir	Fonds internes de la collectivité.
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN

PESL–IBTN - Axe 3 : Accès aux droits pour tous	Fiche projet 4 : Consolider pour mieux innover : Un réseau humain au service de l'accès aux droits
Fiche Action 1 : Consolider et coordonner les actions et structures existantes (France services, point justice, Info jeunes, inclusion numérique)	
Orientation : Accueillir la population	
Constats - Eléments de diagnostic	
Les France Services permettent aux habitants d'accéder aux services publics et à l'information administrative. Ce sont des guichets de proximité où les citoyens peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives du quotidien (santé, famille, retraite, impôts, permis, etc.). Elles offrent un accueil personnalisé et une aide numérique pour faciliter l'accès aux services publics. Le Point Justice garantit un accès local et gratuit à l'information juridique. Il apporte un premier niveau de conseil sur les droits des usagers (famille, logement, travail, consommation, conflits du quotidien...) et les oriente, si besoin, vers les professionnels compétents. Il complète ainsi les France Services par une expertise juridique de proximité, confidentielle et accessible à tous. Le dispositif Info Jeunes complète cette offre en apportant une information fiable et centralisée pour les 12-25 ans sur : études, formation, emploi, mobilité, logement, loisirs et engagement citoyen. L'inclusion numérique via le dispositif Conseiller numérique. Il accompagne les particuliers dans l'utilisation des outils et services numériques afin de les aider à gagner en autonomie et à mieux maîtriser les technologies du quotidien. Sur le territoire de l'IBTN, on compte 5 France Services, un Point Justice, un Info Jeunes, l'Inclusion numérique et l'ensemble étant géré par l'IBTN. Malgré cette offre de proximité, plusieurs difficultés persistent : • La dispersion géographique et la ruralité limitent l'accès direct aux services pour certaines populations. • Les jeunes du territoire manquent souvent d'informations centralisées et d'accompagnement pour leurs démarches éducatives, professionnelles ou sociales. • La coordination entre France Services et Info Jeunes permet de créer un guichet unique territorial pour l'ensemble des publics, en particulier pour les jeunes et leurs familles. Ainsi, orienter au mieux chaque public vers le bon interlocuteur permettra d'éviter les ruptures d'information. Les deux services réunis luttent efficacement contre la fracture numérique.	
Public cible	Calendrier de réalisation :
• Tous les habitants de l'IBTN, avec un focus sur - les jeunes (11-30 ans), - familles et personnes fragiles, - personnes âgées. • Associations locales et bénévoles accompagnant les publics. • Agents et partenaires institutionnels intervenant sur les services publics et jeunesse.	
Objectifs visés par l'action	
• Améliorer l'accès et la cohérence des services publics pour tous les habitants. • Renforcer l'information, l'accompagnement et l'autonomie des usagers et gagner en fluidité de parcours. • Favoriser la coordination territoriale entre France Services, Point Justice, Info Jeunes et autres dispositifs sociaux. • Faciliter l'accès des jeunes à l'information et à leurs droits. • Lutter contre la fracture numérique par un accompagnement renforcé. • Accompagner les publics fragiles et éloignés des démarches administratives et éducatives. • Développer des permanences itinérantes et collectives sur l'ensemble du territoire rural. • Valoriser France Services, Point Justice, Info Jeunes et inclusion numérique comme guichets d'inclusion sociale et citoyenne.	
Modalité de mise en œuvre	
• Diagnostic territorial sur l'accès des jeunes aux services et à l'information • Coordination renforcée entre France Services, Point Justice, Info Jeunes et l'inclusion numérique	

• Mise en place d'un protocole commun d'orientation et de partage d'informations • Création d'outils et supports de communication mutualisés • Organisation d'actions conjointes et d'ateliers numériques et informatiques • Système d'orientation réciproque entre structures • Diffusion élargie de l'offre via les canaux locaux • Suivi et évaluation annuelle des actions pour ajustement	
Responsable de l'action	Acteurs associés
Chargé de coopération thématique Accès au droit	CAF de l'Eure – soutien CTG et accompagnement social. État / Préfecture de l'Eure / CDAD – financement et appui technique France Services, Info Jeunes, Conseiller numérique, Point Justice. 12 opérateurs nationaux : France Travail, CPAM, MSA, Impôts, CARSAT, CAF, Justice... Partenaires France services/Point justice non signataires : Accès, Miloe, Département de l'Eure, ADIL, CIDFF, AVEDE ACJE... Info Jeunes Normandie / structures jeunesse locales – information et accompagnement des jeunes. Communes et CCAS – mise à disposition de locaux et relais locaux. Associations locales et centres sociaux – soutien à l'accueil et à l'information des publics.
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Nombre de permanences France Services, Point Justice et Info Jeunes sur le territoire. • Nombre de bénéficiaires accompagnés (adultes et jeunes). • Niveau de satisfaction des usagers et partenaires. • Nombre de partenariats opérationnels entre acteurs publics et associatifs. • Taux de fréquentation des jeunes aux services et ateliers Info Jeunes. • Qualité et régularité de la coordination territoriale.	• Accès facilité et meilleure orientation vers les services publics • Jeunes mieux informés et accompagnés dans leurs démarches • Coordination renforcée entre les structures partenaires • Déploiement cohérent et lisible des dispositifs sur le territoire • Valorisation des guichets de proximité et de l'inclusion citoyenne • Réduction des ruptures de parcours et des démarches incomplètes • Renforcement de l'autonomie numérique des habitants • Amélioration de la satisfaction et de la qualité de service
Coût de l'action	Financement potentiels et/ou sollicité
	État / Préfecture de l'Eure – France Services, Conseiller numérique, Point Justice ; 12 opérateurs nationaux Intercom Bernay Terres de Normandie Communes et CCAS – mise à disposition de locaux et relais locaux.
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
	Centres sociaux, ALSH, LAEP, RPE – articulation pour inclusion et accompagnement jeunesse. Politique de la Ville / PRE / Cité Éducative – complémentarité pour parcours éducatifs et sociaux. Aidants / Bulle d'Air / inclusion et handicap – synergies pour un accompagnement global.

Projet Educatif et Social Local



Axe 4 : Solidarité

Orientation : S'inclure et s'intégrer

pour agir et participer

Axe 4 : Solidarité

Orientation : S'inclure et s'intégrer pour agir et participer

Fiche Projet 1 - Actionner le lien social – la participation des habitants et le pouvoir d'agir133

Fiche action 1 - Soutenir, renforcer et valoriser Centre social CCRIL

Fiche action 2 - Favoriser la capacité et l'envie de s'investir à travers le Aller-

Fiche action 3 - Permettre l'expression de la « vrai » parole d'habitants et l'expertise d'usage

Fiche action 4 - Inciter et proposer, être ressource

Fiche action 5 - Proposer des actions et des animations

Fiche projet 2 - Favoriser la solidarité, orienter, soutenir la lutte contre les difficultés sociales : préventions137

Fiche action 1 - Renforcer la complémentarité entre la politique de la ville, le PRE sur les quartiers prioritaires de Bernay

Fiche action 2 - Repérer des difficultés sociales à la ville et à la campagne

Fiche action 3 - Renforcer, innover, dupliquer l'existant

Fiche action 4 - Favoriser le partenariat, les leviers et les relais

Fiche projet 3 - Coordonner les acteurs, réseau, structures et les équipes141

Fiche action 1 - Construire un réseau, des rencontres, un lieu ressource

Fiche action 2 - Se former collectivement et mutuellement

Fiche action 3 - Des équipes formées, impliquées, accompagnées vers le changement

Fiche projet 4 - Logement, Habitat, Hébergement143

Fiche action 1 – Accès au Logement des jeunes

Fiche action 2 - Mettre en place la Conférence Intercommunal du Logement

Fiche action 3 – logement d'urgence, logement social, VIF

Fiche Projet 1 : Actionner le lien social – la participation des habitants et le pouvoir d'agir

Orientation : S'inclure et s'intégrer pour agir et participer

Constats - Eléments de diagnostic

- De nombreux habitants, notamment dans certains quartiers et communes rurales, se sentent isolés et exclus des processus décisionnels.
- Un déficit de confiance envers les institutions locales limite la participation effective.
- Les liens entre résidents et structures sont souvent faibles.
- Les habitants disposent de peu d'espaces ou d'opportunités pour dialoguer directement avec les acteurs politiques.
- Les ressources sociales, économiques et culturelles limitées restreignent la capacité d'implication des habitants.
- Les parents communiquent peu entre eux, se sentent peu légitimes et ont tendance à ne pas se mélanger.
- Les associations de parents d'élèves (APE) fonctionnent bien, parfois au-delà du cadre scolaire.
- Il existe un besoin d'actions attractives (« consommation ») pour attirer les habitants, avec possibilité d'organiser des ateliers et favoriser les échanges.
- La communication doit être adaptée et accessible au plus grand nombre.
- L'isolement des familles en milieu rural se traduit également par des difficultés d'accès au logement.

Public cible

- Habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Public éloigné des institutions, dont les Jeunes.
- Associations et acteurs locaux.

Calendrier de réalisation :

Objectifs visés par le projet

- **Renforcer la participation citoyenne** : créer des opportunités pour que les habitants s'investissent dans les projets locaux et prennent part aux décisions qui affectent leur quotidien.
- **Favoriser l'inclusion sociale** : permettre à chacun d'exprimer ses besoins, ses attentes et ses préoccupations afin d'adapter les services aux réalités du terrain.
- **Faciliter l'accès à la parole et à l'action** : assurer que chaque habitant, quel que soit son profil social ou économique, puisse se faire entendre et être acteur du changement.
- **Développer des liens durables entre les habitants et les institutions** : créer des espaces d'échange où la confiance se construit au fil du temps.

Actions prévues

- **Action 1 : Soutenir, renforcer et valoriser Centre social CCRIL**
- **Action 2 : Favoriser la capacité et l'envie de s'investir à travers le Aller-Vers** : permettre la rencontre en arpentant le territoire (dont les quartiers pour la politique de la ville). Il s'agit de rendre les habitants acteurs de leurs actions.
- **Action 3 : Permettre l'expression de la « vrai » parole d'habitants et l'expertise d'usage** : créer ou renforcer les temps d'échanges entre les habitants et les structures, en adaptant la pédagogie. Vigilance : il faut que les habitants soient réellement entendus, notamment en s'appuyant sur les dispositifs du conseil de développement (CODEV).
- **Action 4 : Inciter et proposer, être ressource** : permettre aux habitants d'identifier les acteurs et que les structures deviennent des références. Les fonctions d'accueil sont très importantes dans ce cadre.
- **Action 5 : Proposer des actions et des animations** : organiser et renforcer les temps d'animations et de projets avec les habitants, en se rapprochant au maximum de leurs souhaits. Profiter des événements pour

créer des ponts entre les différentes thématiques, par exemple à travers des jeux intervillages. Mettre en place des conseils de parents et assurer une médiation de proximité pour faciliter les échanges et le lien social.	
Acteurs associés et responsable du projet	Partenaires potentiels
• Les centres sociaux, les espaces de vie sociale, la politique de la ville, etc. • Les habitants eux-mêmes • Les associations locales • Les structures d'insertion professionnelle • Les élus locaux : • Les conseils intercommunaux : en charge de la politique de la sécurité et de prévention de la délinquance.	• Les collectivités locales : les mairies, l'intercommunalité pour le soutien, institutionnel et financier • Les services publics de l'emploi et l'insertion : France travail, Mission Locale, les chantiers d'insertion, ... • Les associations de quartier : celles qui œuvrent déjà sur le territoire pour l'insertion, l'accompagnement des jeunes, ... • Les entreprises locales : pour les opportunités de stage, de formation, d'insertion professionnelle. • Les structures éducatives et culturelles : elles peuvent participer à l'organisation de temps d'échange, d'ateliers...
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Taux de participation : nombre d'habitants impliqués dans les actions proposées (réunions, ateliers...). • Satisfaction des participants : recueillir les retours des habitants sur leur expérience et leur sentiment de pouvoir d'agir. • Impact sur l'insertion sociale et professionnelle : évaluer le nombre d'habitants qui accèdent à des dispositifs d'accompagnement ou trouvent des solutions à leurs problématiques sociales. • Renforcement de la coopération entre acteurs locaux : mesurer la qualité des collaborations entre les différents partenaires du projet. • Changement perçu dans le lien social : mesurer l'évolution de la solidarité entre habitants et entre habitants et institutions.	• Augmentation de la participation des habitants : les habitants deviennent des acteurs clés dans la gestion de leur quartier et de leur environnement social. • Renforcement du lien social : réduction de l'isolement, amélioration de la solidarité locale et confiance retrouvée entre citoyens et institutions. • Prise de décision partagée : les actions de la collectivité tiennent davantage compte des réalités vécues par les habitants. • Accès à de nouvelles ressources pour les habitants : à travers des actions d'accompagnement, d'insertion et de sensibilisation, les habitants accèdent à des outils pour améliorer leur quotidien (emploi, logement, service sociaux).
Coût du projet	Financement potentiels et/ou sollicité
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
• Mesnil en Ouche : 11 - Accompagner l'inclusion sociale et la dynamique locale - EVS 12 - Accompagner la citoyenneté - collectifs d'habitants 13 - Permettre l'inclusion - tiers lieu dans la résidence autonomie • Brionne : 26 - Déployer le repère mobile 23 - "la radio des 23" 7 - Les jeux inter villages du bassin de vie	• Actions culturelles • Interventions éducatives en dehors du temps scolaire

PESL – IBTN - Axe 4 : Solidarité	Fiche projet 1 : Actionner : Le lien social, la participation des habitants et le pouvoir d'agir
Fiche Action 1 : Soutenir, renforcer et valoriser le Centre Social du CCRIL	
Orientation : S'inclure et s'intégrer pour agir et participer	
Constats - Eléments de diagnostic	
Le centre social du CCRIL (Centre de Culture, de Ressources, d'Initiatives et de Loisirs), situé à La Trinité-de-Réville constitue un pôle de proximité essentiel pour les habitants du secteur rural sud de l'IBTN. Véritable lieu de vie, d'accueil et d'accompagnement des familles et des habitants, il propose un panel d'activités sociales, culturelles, éducatives et intergénérationnelles, en lien avec les valeurs d'éducation populaire et de cohésion territoriale. Cependant, le centre social fait face à plusieurs enjeux : • Un besoin de consolidation de son projet social dans le cadre du renouvellement de l'agrément CAF ; un soutien dans la co-construction avec les habitants de son futur projet social, de facto dans la réalisation d'un diagnostic de territoire pertinent et efficient. • Des locaux et moyens limités pour répondre à la demande croissante des habitants ; la formation d'une équipe à la notion d'accueil propre à l'éthique des Centres sociaux. • La nécessité de renforcer les partenariats et la communication sur le bassin de vie de Broglie ; • Un accompagnement nécessaire à la structuration, à la mutualisation et à la pérennisation des actions ; un accompagnement dans la dynamique du « ALLER VERS » particulier et prégnant au sein d'un territoire rural. L'action vise à soutenir, renforcer et valoriser le centre social CCRIL, afin de consolider sa place dans le réseau des acteurs de la vie sociale et familiale du territoire.	
Public cible	Calendrier de réalisation :
Habitants de La Trinité-de-Réville et des communes de l'ancien canton de Broglie soit 20 communes, communes limitrophes. Familles, enfants, adolescents, seniors et publics isolés. Associations locales, bénévoles et partenaires institutionnels.	Diagnostic partagé et accompagnement CAF pour le renouvellement de l'agrément -2026. Mise en place de groupes de travail pour l'élaboration du nouveau projet social du centre – 2026. Mise en œuvre du plan d'actions et développement des activités partenariales 2026-2028 Évaluation, communication et valorisation du projet social - 2028
Objectifs visés par le projet	
• Renouveler, renforcer et légitimer l'agrément "Centre social" CAF • Structurer et consolider le projet social pour et avec les besoins des habitants. • Favoriser la participation des habitants à la vie locale et aux décisions du centre ; développer le pouvoir d'agir des habitants. • Développer des actions intergénérationnelles et de cohésion sociale. • Réactiver le bénévolat, le développer et l'enrichir par la formation. • Améliorer la visibilité et l'attractivité du centre social à l'échelle intercommunale. • Aller à la rencontre des habitants, associations, comités des fêtes afin de les accompagner dans leur démarches et volonté de créer des animations et événements sur leurs communes respectant leur identité au sein d'un territoire. • Mutualiser les ressources et les initiatives avec les autres acteurs du territoire.	
Modalité de mise en œuvre	
• Réalisation d'un diagnostic de territoire participatif avec les habitants, bénévoles et partenaires. • Appui technique de la CAF de l'Eure pour la méthodologie du projet social et le suivi d'agrément. • Animation d'un comité de pilotage local incluant élu, associations, CAF et Intercom. • Renforcement de la communication et de la visibilité du Centre social (supports, réseaux, événements). • Animer, développer le collectif d'habitants existents. • Développer de nouveaux groupes de travail constitués d'habitants bénévoles.	

• Développer et enrichir la notion d'accueil au sein du Centre social mais à l'extérieure des locaux en allant à la rencontre des habitants : participation aux animations et événements extérieurs, caravane de l'IBTN, rencontre avec les associations, et initiatives locales. • Développement d'actions nouvelles : ateliers familles et parentalité, accompagnement numérique et accès aux droits, activités intergénérationnelles, actions culturelles et de lien social. • Soutien à la formation et à la coordination de l'équipe salariée et bénévole. • Suivi et évaluation des actions dans le cadre de la CTG et du projet social CAF.	
Responsable de l'action	Acteurs associés
Responsable du centre Social	CAF de l'Eure (accompagnement méthodologique et financement du centre social). Commune de La Trinité-de-Réville (mise à disposition de locaux et soutien logistique). Intercom Bernay Terres de Normandie (accompagnement CTG, coordination territoriale). Conseil Départemental de l'Eure Associations locales, bénévoles, habitants et partenaires institutionnels. Structures du territoire (RPE, LAEP, ALSH, établissements scolaires, services sociaux).
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Obtention ou renouvellement de l'agrément CAF "Centre social". • Nombre de familles et habitants accompagnés ou participants. • Nombre et diversité des actions menées. • Taux de participation des habitants aux instances et activités. • Développement du partenariat local et intercommunal. • Niveau de satisfaction des usagers et partenaires.	• Centre social reconnu, pérenne et structuré dans le paysage local. • Véritable lieu ressources dans la diffusion et l'obtention d'informations. • Renforcement de la cohésion sociale et du lien intergénérationnel. • Participation accrue des habitants à la vie locale. • Développement de nouvelles actions et services de proximité. • Inscription du CCRIL dans le réseau des acteurs sociaux intercommunaux. • Contribution à la dynamique globale de la CTG
Coût de l'action	Financement potentiels et/ou sollicité
	CAF de l'Eure : financement centre social (FCS / agrément). Commune de La Trinité-de-Réville : contribution de fonctionnement. IBTN : appui dans le cadre de la CTG et du plan de cohésion sociale. Conseil Départemental de l'Eure : soutien aux initiatives sociales locales. Partenariats associatifs et mécénat local.
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
Le Repère – Brionne EVS – MEO	Convention Territoriale Globale (CTG) – CAF / IBTN Schéma Départemental des Services aux Familles. Projets sociaux de territoire (LAEP, RPE, parentalité, inclusion). Réseau des centres sociaux et lieux d'animation ruraux.

PESL – IBTN - Axe 4 : Solidarité	
Fiche Projet 2 : Favoriser la solidarité, orienter, soutenir la lutte contre les difficultés sociales : préventions	
Orientation : S'inclure et s'intégrer pour agir et participer	
Constats – Eléments de diagnostic	
• Des inégalités territoriales persistantes entre zone urbaines et rurales. • Des ruptures de parcours dans les dispositifs d'accompagnement social et d'insertion. • Un manque d'outils partagés de repérage et de suivi entre professionnels. • Des problématiques sociales récurrentes ; isolement, précarité, violences intrafamiliales, addictions, perte de repères, sentiment d'insécurité. • Une demande croissante d'écoute et d'appui social face à la complexité administrative et au désagrément des solidarités familiales. • Un besoin d'articulation entre les acteurs (collectivités, associations, institutions, service de l'Etat) pour plus d'efficacité et de cohérence.	
Public cible	Calendrier de réalisation :
• Habitants en difficulté sociale, économique ou familiale (tous âge confondus). • Jeunes en situation de décrochage ou d'exclusion. • Personnes isolées ou en perte d'autonomie. • Familles confrontées à des violences intrafamiliales ou des conduites addictives. • Professionnels du social, médico-social, éducatif, associatif, pour renforcer la coordination.	
Objectifs visés par le projet	
• Prévenir les ruptures de parcours et renforcer la continuité de l'accompagnement. • Renforcer le travail en réseau et la transversalité entre acteurs du social, de la santé, de l'insertion et de la prévention. • Développer des outils de repérage communs des situations vulnérables. • Structurer et coordonner les actions existantes, favoriser l'innovation et la duplication des initiatives réussies. • Améliorer la tranquillité publique et le vivre-ensemble, via la prévention et la médiation. • Favoriser l'autonomie et la participation des habitants à la vie locale.	
Actions prévues	
• Action 1 : Politique de la ville, contrat de ville, PRE, cité éducative • Action 2 : Repérer des difficultés sociales à la ville et à la campagne : créer des outils de repérage, favoriser la construction des parcours et éviter les ruptures de parcours. Il s'agit aussi de renforcer le travail partenarial... • Action 3 : Renforcer, innover, dupliquer l'existant (actions IBTN et partenaires) : renforcer/structurer les dispositifs existants comme l'insertion, le CISPDR et la lutte contre les violences intrafamiliales. Création d'un dispositif socio-éducatif inter-communal. • Action 4 : Favoriser le partenariat, les leviers et les relais : avoir des relais pour les urgences sociales, renforcer les liens entre les professionnels en créant un sens de travail commun. S'appuyer également sur les permanences du Département dans les différentes communes du territoire.	
Acteurs associés et responsable du projet	Partenaires potentiels

• Porteur / coordinateur du projet : • Pôle cohésion des territoires, service citoyenneté • Acteurs associés : • Centres sociaux, espaces de vie sociale, CCAS, structures d'insertion. • Education Nationale, Mission Locale, France Travail. • Services de santé, le CLS, structure d'addictologie, associations des aux victimes, OREV. • La gendarmerie, la justice (dans le cadre du CISPDR). • Les élus. • Les habitants (participation citoyenne, comité de quartier, ...)	• La CAF, le Département (service social, PMI, insertion) • Préfecture (CISPDR, Contrat de ville) • L'ARS, la CPAM • Les associations spécialisées (prévention addictions, violences intrafamiliales) • Les bailleurs sociaux
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Nombre d'actions partenariales créées ou renforcées. • Nombre de situations repérées et orientées • Taux de maintien dans les parcours d'insertion ou d'accompagnement. • Niveau de satisfaction des partenaires et bénéficiaires. • Réduction des situations de rupture sociale (indicateurs qualitatifs et quantitatifs). • Evolution des signalements de violences, d'incivilité ou de troubles liés aux addictions. • Participation des habitants aux actions collectives	• Meilleure coordination entre acteurs et lisibilité du réseau social local. • Mise en place d'un outil de repérage partagé et de suivi intercommunal. • Renforcement du maillage territorial (accueil, relais, structures de proximité). • Réduction des ruptures de parcours pour les publics fragiles. • Montée en compétence des professionnels. • Dynamisation de la solidarité locale et amélioration du climat social et de la tranquillité publique.
Coût du projet	Financement potentiels et/ou sollicité
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
Bernay : 20 - VIF - prise en charge globale	

PESL - IBTN - Axe 4 : Solidarité	Fiche projet 2 : Favoriser la Solidarité, orienter, soutenir la lutte contre les difficultés sociales
Fiche Action 1 : Renforcer la complémentarité entre la politique de la ville, le PRE sur les quartiers prioritaires de Bernay	
Orientation : S'inclure et s'intégrer pour agir et participer	
Constats - Eléments de diagnostic	
L'intercom Bernay Terres de Normandie dispose de 2 quartiers prioritaires, situés à Bernay et inscrits dans la géographie prioritaire de la Politique de la Ville, caractérisés par une forte mixité sociale et des fragilités éducatives et économiques. Plusieurs dispositifs sont actuellement ou prochainement déployés sur ces territoires : Le Contrat de Ville porté par l'État et l'IBTN, visant à réduire les inégalités sociales et territoriales. La Taxe Foncière sur Propriétés Bâties (TFPB) est mobilisée pour financer des actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de la cohésion sociale. Le Programme de Réussite Éducative (PRE), piloté par l'IBTN, qui accompagne les enfants et adolescents rencontrant des difficultés éducatives, scolaires ou sociales. La Cité Éducative, en projet, qui viendra renforcer la coordination entre les acteurs éducatifs, sociaux et institutionnels autour d'un objectif partagé de réussite pour tous les jeunes de 0 à 25 ans.	
Public cible	Calendrier de réalisation :
- Habitants des quartiers prioritaires de Bernay (Bour-le-Comte, Stade) - Familles, enfants, adolescents et jeunes adultes en difficulté sociale, éducative ou économique - Adultes rencontrant des obstacles à l'accès aux droits ou à l'insertion - Professionnels de l'éducation, du social, de la santé et de la jeunesse - Associations locales et structures partenaires engagées dans la réussite éducative - Acteurs locaux impliqués dans la politique de la ville et la cohésion territoriale	
Objectifs visés par l'action	
Coordonner les interventions : Assurer une meilleure synergie entre les actions de la politique de la ville et celles du Programme de Réussite Éducative (PRE) pour éviter les doublons et optimiser les ressources. Renforcer l'accompagnement des jeunes et familles : Favoriser un accompagnement global et cohérent pour les jeunes et leurs familles dans les quartiers prioritaires (scolarité, insertion sociale, loisirs, santé). Développer des projets communs : Identifier et mettre en œuvre des projets conjoints entre les acteurs de la politique de la ville et du PRE pour répondre aux besoins spécifiques des quartiers. Améliorer la communication et l'information : Faciliter l'accès à l'information sur les dispositifs existants et promouvoir les actions coordonnées auprès des habitants. Évaluer et ajuster les actions : Mettre en place un suivi partagé et des indicateurs d'impact pour mesurer l'efficacité de la complémentarité entre les dispositifs et ajuster les actions si nécessaire. Améliorer la coordination entre les acteurs de terrain (Intercom, Ville de Bernay, Etat, Bailleurs sociaux, associations).	
Modalité de mise en œuvre	
Comité de coordination : réunir acteurs de la ville, PRE, associations et institutions pour planifier et suivre les actions. - Réalisation d'un diagnostic partagé (CAF, Ville, Intercom, bailleurs, associations, habitants). Cartographie et diagnostic : recenser les actions existantes et besoins, identifier les zones et publics prioritaires. Projets conjoints : développer les programmes et ateliers intégrant des objectifs éducatifs, sociaux et culturels.	

• Développement d'un programme d'actions ciblées ; ateliers de parentalité et de médiation familiale, animations socioculturelles et intergénérationnelles, accompagnement à l'insertion et à l'emploi, actions de santé et bien-être, événements de valorisation des habitants et du vivre-ensemble • Mise en place de projets participatifs portés par les habitants (appels à projets, micro-initiatives). • Communication : diffuser des informations via des supports communs et organiser des réunions ou ateliers de sensibilisation. • Suivi et évaluation : définir des indicateurs partagés et réaliser des bilans réguliers. • Formation et échanges : organiser des sessions pour partager de bonnes pratiques et harmoniser les méthodes.	
Responsable de l'action	Acteurs associés
Chargé de coopération Solidarité / Responsable politique de la ville	CAF de l'Eure (pilotage CTG et soutien financier). État – Contrat de ville/PRE/TFPB/Cité éducative. Intercom Bernay Terres de Normandie Ville de Bernay L'ensemble des signataires du contrat de ville « Engagement Quartier 2030 » Bailleurs sociaux, écoles, associations, habitants. Structures locales : EVS, RPE, médiathèque, structures jeunesse. Éducation nationale – établissements scolaires et services académiques. Habitants et représentants des familles.
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Nombre d'actions menées dans les quartiers prioritaires. • Taux de participation des habitants et familles. • Niveau de satisfaction des bénéficiaires. • Nombre de partenariats créés ou consolidés. • Évolution des indicateurs sociaux (accès aux droits, participation, insertion). • Cohérence entre CTG et Contrat de Ville. • Nombre de réunions de coordination et d'actions inter-dispositifs. • Nombre d'enfants et de familles accompagnés dans le cadre du PRE et des actions partagées. • Niveau de participation des familles et partenaires. • Évolution des indicateurs éducatifs et sociaux sur les quartiers. • Satisfaction des habitants et des acteurs locaux.	• Coordination renforcée : acteurs de la ville, PRE et associations travaillent de manière complémentaire. • Diagnostic opérationnel : besoins et publics prioritaires clairement identifiés. • Projets conjoints réalisés : programmes éducatifs, sociaux et culturels mis en œuvre. • Actions ciblées menées : ateliers, animations, insertion, santé et événements de valorisation réalisés. • Projets participatifs des habitants : micro-initiatives et appels à projets développés. • Communication efficace : habitants informés et impliqués. • Suivi et évaluation : indicateurs partagés utilisés et bilans réguliers réalisés. • Professionnels formés : bonnes pratiques partagées et méthodes harmonisées.
Coût de l'action	Financement potentiels et/ou sollicité
	État (ANCT / Politique de la Ville) Intercom Bernay Terres de Normandie Ville de Bernay L'ensemble des signataires du contrat de ville « Engagement Quartier 2030 »
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
	Convention Territoriale Globale (CTG) – CAF / IBTN. Politique de la ville avec le Contrat de Ville. Projets éducatifs et sociaux du territoire (EVS, RPE, ALSH, PA).

Fiche Projet 3 : Coordonner les acteurs, réseau, structures ... et les équipes

Orientation : S'inclure et s'intégrer pour agir et participer

Constats – Eléments de diagnostic

- Les acteurs du social, de l'insertion et de la prévention travaillent souvent de manière cloisonnée, malgré des objectifs proches.
- Manque d'espaces de rencontre et de mutualisation : faible circulation de l'information, méconnaissance des dispositifs et des compétences existantes.
- Epuisement ou isolement professionnel face à la complexité des situations sociales (addictions, violences, précarité, ruptures, ...).
- Manque d'outils partagés et de temps pour coordonner les interventions.
- Souhait d'un lieu ressource collectif, de formation croisée et d'échanges de pratiques.
- Une demande politique forte pour renforcer la cohérence de l'action sociale et la lisibilité pour les habitants.

Public cible

- Les professionnels du champ social, éducatif, santé, insertion, sécurité, logement, prévention.
- Les équipes de terrain
- Les habitants du territoire

Calendrier de réalisation :

Objectifs visés par le projet

- **Construire et animer un réseau** d'acteurs du social et de la solidarité à l'échelle de l'intercom.
- **Fédérer et mutualiser les ressources**, les compétences et les initiatives existantes.
- **Créer un lieu ressources** (physique ou numérique) pour le partage d'informations, d'outils et d'expériences.
- **Développer des temps réguliers de rencontres**, d'échanges et de formation interprofessionnelle.
- **Accompagner les équipes** vers le changement, la coopération et l'innovation sociale.
- **Favoriser une culture commune** centrée sur la relation humaine, la bienveillance et la confiance.

Actions prévues

- **Action 1 : Construire un réseau, des rencontres, un lieu ressource** : permettre le partage d'actualités, de fédérer les acteurs. Créer des projets communs. Organisation de temps de rencontres régulières. Cibler des personnes référentes afin d'obtenir les informations.
- **Action 2 : Se former collectivement et mutuellement** : profiter de ressources communes et collectives. S'appuyer sur les compétences individuelles des professionnels.
- **Action 3 : Des équipes formées, impliquées, accompagnées vers le changement** : Organiser des formations transversales et s'appuyer sur les échanges entre les professionnels.

Acteurs associés et responsable du projet

- Porteur / coordinateur du projet :
- Pôle cohésion des territoires
- En lien avec les communes du territoire
- Acteurs associés :
- Les centres sociaux, les espace de vie sociale, les CCAS, le CIAS, les associations locales
- L'Education nationale, la mission locale, les structures d'insertion
- Les services de santé, le CLS, les associations d'aide aux victimes

Partenaires potentiels

- La CAF, le Département : service social, insertion, PMI
- L'ARS, La CPAM
- La fédération des centres sociaux
- France Travail
- Bailleurs sociaux

• Les services de l'Etat (préfecture, justice, gendarmerie : via CISPDR) • Rôle du coordinateur : • Animer le réseau, planifier les rencontres, centraliser l'information, accompagner la dynamique collective	
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Nombre d'acteurs mobilisés et diversité des structures représentées. • Nombre de rencontres, formations ou actions collectives réalisées. • Taux de participation et de satisfaction des professionnels. • Qualité du travail partenarial (coopérations concrètes, mutualisations effectives). • Mise en place ou usage d'un outil / espace ressource partagé. • Evolution de la perception des professionnels sur la coopération et le travail en réseau.	• Création et animation durable d'un réseau d'acteurs solidaires. • Professionnels mieux connectés, formés et reconnus dans leur expertise. • Renforcement de la confiance et du lien humain entre équipes. • Mutualisation des pratiques et des ressources (gain d'efficacité et de lisibilité). • Innovation sociale favorisée par la co-construction et l'expérimentation. • A terme : amélioration de la qualité de l'accompagnement social et de la cohésion territoriale.
Coût du projet	Financement potentiels et/ou sollicité
	Contrat de ville, DETR, ANCT, FSE+, Région
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
Bernay : 15 - Les déjeuners partenaires	

PESL – IBTN - Axe 4 : Solidarité	
Fiche Projet 4 : Logement, Habitat, Hébergement	
Orientation : S'inclure et s'intégrer pour agir et participer	
Constats – Eléments de diagnostic	
• Manque de logements accessibles et adaptés pour les ménages à faibles revenus ou en situation précaire. • Ruptures de parcours résidentiels : difficultés à passer de l'hébergement à un logement durable. • Complexité administrative et méconnaissance des droits au logement par les habitants. • Augmentation des situations d'urgence sociale (violences intrafamiliales, séparation, isolement). • Insuffisance d'hébergement relais et d'accompagnement dans les zones rurales. • Besoin d'une instance intercommunale de coordination (Conférence Intercommunale du Logement – CIL) pour harmoniser les réponses locales. • Difficultés des primo-accédants et des jeunes ménages à accéder à un logement pérenne.	
Public cible	Calendrier de réalisation :
• Ménage en difficulté d'accès ou de maintien dans le logement (locataires, propriétaires précaires). • Personnes dans logement ou hébergées temporairement (hébergement d'urgence, familles relogées). • Victimes de violences intrafamiliales nécessitant un relogement rapide et sécurisé. • Jeunes, familles monoparentales, travailleurs pauvres, primo-accédants. • Professionnels du social et du logement pour renforcer la coopération et la coordination.	
Objectifs visés par le projet	
• Mettre en place la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) pour coordonner les politiques locales du logement et définir les priorités d'attribution. • Structurer un dispositif d'hébergement relais avec accompagnement social renforcé. • Favoriser l'accès et le maintien dans le logement par des actions d'information, de formation et de soutien (ateliers, budget, droits, gestion locative, ...). • Améliorer la coopération entre acteurs du logement, du social et de la prévention. • Accompagner les ménages vers l'autonomie résidentielle et prévenir les expulsions. • Favoriser la mixité sociale et territoriale via des parcours résidentiels diversifiés.	
Actions prévues	
• Action 1 : Accès au Logement des jeunes : Il s'agit d'établir un diagnostic des besoins en matière de logement et d'hébergement des jeunes, et de proposer des solutions temporaires, notamment pour faciliter l'entrée en formation, en stage ou en emploi. Un listing de personnes volontaires pour héberger pourra être créé, avec un accompagnement des accueillis et des accueillants concernant les règles et la sécurité. Il conviendra également de vérifier les disponibilités des presbytères dans les communes et d'envisager d'autres alternatives. • Action 2 : Mettre en place la Conférence Intercommunal du Logement (CIL) • Action 3 : logement d'urgence, logement social, VIF. Recenser les logements vacants	
Acteurs associés et responsable du projet	Partenaires potentiels
• Porteur / coordinateur du projet : • Pôle cohésion des territoires, service Citoyenneté. • Acteurs associés :	• CAF, DDETS, Conseil départemental (FSL, insertion, PMI). • Bailleurs sociaux, Action logement, ADIL

• Service logement, CCAS, CCAS, centre sociaux, espaces de vie sociale. • Les structures d'insertion, les associations d'accompagnement au logement. • La DDETS, la Préfecture, la Sous-préfecture • Le Conseil départemental (FSL, actions sociales). • CAF (aide au logement) • Associations de lutte contre les violences intrafamiliales, OREV, mission locale, services d'urgence sociale	• L'ARS (hébergement d'urgence, santé mentale, accompagnement social). • Associations caritatives (Secours Catholique, Secours Populaire, Croix Rouge, Emmaüs, ...) • Les communes.
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Installation effective de la Conférence Intercommunales du Logement (CIL) et régularité des réunions. • Nombre de ménages accompagnés dans l'accès ou le maintien dans le logement. • Nombre de places d'hébergement relais créées ou mobilisées. • Participation des acteurs locaux (réunions, ateliers, projets partagés). • Satisfaction des ménages accompagnés (enquête qualitatives). • Evolution du nombre de situations d'urgence.	
Coût du projet	Financement potentiels et/ou sollicité
	Le FSL, l'ANCT, la DETR, la Région, le FSE+
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
Brionne : 15 - Création de logement d'urgence	

PESL – IBTN - Axe 4 : Solidarité	Fiche projet 4 : Logement-habitat-hébergement (CIL)
Fiche Action 1 : Accès au logement des jeunes du territoire	
Orientation : S'inclure et s'intégrer pour agir et participer	
Constats - Eléments de diagnostic	
• L'accès au logement constitue un enjeu majeur pour les jeunes de 16-30 ans sur le territoire. • Les jeunes rencontrent des difficultés d'accès pour trouver des logements adaptés et abordables. • Les communes rurales manquent de solutions de logement de proximité. • Les démarches administratives pour accéder à un logement sont souvent perçues comme décourageantes et complexes. • Les jeunes ont besoin d'un accompagnement global qui inclut information, orientation et suivi social.	
Public cible	Calendrier de réalisation :
• Les jeunes de 16 à 30 ans : étudiants, apprentis, jeunes actifs, et jeunes en insertion sociale ou professionnelle. • Les familles et accompagnants pour les jeunes dépendants. • Les structures partenaires : associations de jeunesse, missions locales, services sociaux, bailleurs sociaux.	
Objectifs visés par l'action	
• Faciliter l'accès au logement pour les jeunes. • Accompagner les jeunes dans leurs démarches administratives et financières. • Développer des solutions de logement adaptées (résidences jeunes, colocations, logements temporaires). • Renforcer la coordination entre les acteurs publics et associatifs. • Favoriser l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.	
Modalité de mise en œuvre	
• La réalisation d'un diagnostic territorial sur l'accès au logement : la disponibilité, l'accessibilité, l'adaptabilité des logements pour les jeunes. • La mise en place d'un réseau de coordination entre les acteurs concernés la mission locale, la CAF, les bailleurs sociaux, les CCAS, les associations jeunesse. • Le développement d'accompagnements individualisés : orientation, montage des dossiers APL / locatifs, médiation avec bailleurs. • La promotion de solutions innovantes de logement : colocations, résidences jeunes, logements temporaires ou modulables. • L'organisation d'ateliers d'information et de permanences pour les jeunes et leurs familles. • Le suivi et évaluation des indicateurs : taux d'accès au logement, satisfaction des jeunes, nombre de dispositifs mis en œuvre	
Responsable de l'action	Acteurs associés
• Chargé de coopération Solidarité	• CAF de l'Eure – aides au logement, financement CTG. • État / Préfecture de l'Eure – financement, politiques jeunesse et logement. • Bailleurs sociaux et privés – mise à disposition de logements adaptés. • Missions locales et structures jeunesse – accompagnement social et insertion.

	• Communes et CCAS – appui logistique et identification des besoins locaux. • Associations d'aide au logement et associations jeunesse – accompagnement et médiation.
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Le nombre de jeunes accompagnés dans l'accès au logement. • Le taux d'occupation des dispositifs de logement pour jeunes. • Le nombre de partenariats opérationnels entre acteurs publics et associatifs. • La satisfaction des jeunes bénéficiaires et de leurs familles. • L'évolution de la coordination territoriale et de la visibilité des dispositifs.	• L'amélioration de l'accès au logement pour les jeunes. • Le renforcement de l'autonomie et de l'insertion sociale et professionnelle. • L'augmentation du nombre de logements adaptés disponibles. • La coordination territoriale renforcée entre acteurs jeunesse, logement et social. • L'accompagnement individualisé efficace pour les démarches administratives et financières. • Le développement de solutions adaptées et pérennes : résidences jeunes, colocations, logements temporaires.
Coût de l'action	Financement potentiels et/ou sollicité
	• - La CAF de l'Eure – aides au logement et financement CTG. • - L'État / Préfecture de l'Eure – programmes logement jeunes et politique jeunesse. • - L'Intercom Bernay Terres de Normandie – coordination et participation financière. • - Les bailleurs sociaux et partenaires privés – mise à disposition de logements. • - Les partenariats associatifs et mécénat – appui logistique et financement complémentaire.
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
	• La convention Territoriale Globale (CTG) – CAF / IBTN. • Les France Services / Info Jeunes – orientation et accompagnement des jeunes dans leurs démarches. • Les centres sociaux et structures jeunesse – intégration dans les activités collectives et parcours d'autonomie.

Projet Educatif et Social Local



Axe 5 : Gouvernance

Orientation : Une gouvernance dynamique et efficiente
pour un partenariat fort et durable

Axe 5 : Gouvernance

Orientation : Une gouvernance dynamique et efficiente
pour un partenariat fort et durable

Fiche Projet 1 - Structuration de la gouvernance – Comitologie149

Fiche action 1 - Comité de Pilotage Global

Fiche action 2 - Gouvernance politique

Fiche action 3 - Comité stratégique

Fiche action 4 - CO-tech ou autre instance

Fiche projet 2 – Animation du PESL.....151

Fiche action 1 - [Consolider les fonctions de Chargés de coopération](#)

Fiche action 2 - Consolider le groupe projet PESL – IBTN

Fiche action 3 - Structurer le lien et le partenariat entre les chargés de coopération sur l'ensemble de l'IBTN (4 CTG)

Fiche action 4 - Organiser la communication sur et autour du PESL

Fiche projet 3 - Poursuite de la démarche du PESL.....155

Fiche action 1 - Favoriser le diagnostic permanent

Fiche action 2 - Organiser l'évaluation continue à l'échelle des 4 CTG

PESL – IBTN - Axe 5 : Gouvernance	
Fiche Projet 1 : Structuration de la gouvernance - Comitologie	
Orientation : Une gouvernance dynamique et efficiente pour un partenariat fort et durable	
Constats - Eléments de diagnostic	
• Un manque de régularité dans les instances de suivi et de pilotage du PESL et de la CTG, ceci peut entraîner un manque de visibilité sur l'avancement des projets et des actions menées. Cela peut aussi être un frein à la prise de décision rapide et à l'anticipation des problèmes. • Le lien entre les élus et techniciens : est à renforcer. • Un pilotage global pourrait être davantage efficient. • Le partenariat est aujourd'hui réel en fonction des actions mais sur une dimension globale comme le PESL.	
Public cible	Calendrier de réalisation :
• Elus • Techniciens • Chargés de coopération • Partenaires de la CTG	Sur la contractualisation de la CTG
Objectifs visés par le projet	
• Structurer une gouvernance cohérente, lisible et partagée. • Renforcer la coordination et l'alignement entre élus et techniciens. • Installer un pilotage global efficace et transparent. • Favoriser l'anticipation, la priorisation et l'adaptation des actions. • Soutenir une dynamique partenariale durable et constructive	
Actions prévues	
• Action 1 : Comité de Pilotage Global (organisation des comités de pilotage pour intégrer les communes au sein du co-Pil IBTN) Cette instance assure la cohérence globale des orientations et garantit un suivi commun des actions engagées. En pratique les différents comités de pilotages des CTG seront en cohérence. Un comité de pilotage est prévu par an • Action 2 : Gouvernance politique (commission action sociale et déclinaison selon les axes) Structuration d'une gouvernance politique via une commission dédiée, permettant de définir les priorités et d'orienter les actions en fonction des axes stratégiques du territoire. Elle offre un cadre clair pour les arbitrages et la prise de décision. La périodicité de la commission n'est pas encore établie, elle sera à minima de 2 à 3 par an). • Action 3 : Comité stratégique Mise en place d'une instance de pilotage stratégique réunissant élus et techniciens pour assurer l'alignement entre décisions politiques et réalités opérationnelles. Le comité analyse, priorise et ajuste les actions pour garantir leur pertinence et leur mise en œuvre efficace. Ce comité se réunira tous les 2 (soir 5 à 6 fois par an). • Action 4 : CO-tech ou autre instance Animation d'une instance technique chargée d'instruire les dossiers, d'assurer le suivi opérationnel et de préparer les décisions à présenter aux instances stratégiques et politiques. Elle garantit la cohérence technique, la faisabilité et l'efficacité des actions. Cette instance se réunira 2 à 3 fois par an (dont 1 fois quelques semaines avant le comité de pilotage).	
Acteurs associés et responsable du projet	Partenaires potentiels
• Direction Cohésion des territoires / Chargé de coopération territoriale • Chargés de coopérations • Elus du Territoire • Les signataires de l'avenant à la CTG : élus et techniciens.	• Préfecture de l'Eure, Caf, Msa, Education Nationale, Conseil départemental de l'Eure, les communes (Bernay, Mesnil en Ouche, Brionne, Nassandres sur Risle, Beaumont le Roger, Grosley, Broglie, Serquigny)

Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Qualité de l'instruction des dossiers : dossiers complets, analysés de manière homogène et remis dans les délais. • Respect des délais opérationnels : capacité à produire les éléments attendus dans les calendriers définis par les instances stratégiques et politiques. • Pertinence des analyses et recommandations : adéquation entre les propositions techniques et les besoins opérationnels du terrain. • Fluidité de la coordination interne : niveau de collaboration entre services, partage d'informations et articulation avec les référents des communes. • Traçabilité et clarté des productions : existence de comptes rendus, tableaux de suivi, documents techniques structurés et accessibles. • Taux de mise en œuvre des actions validées : proportion des actions préparées par l'instance technique effectivement adoptées puis déployées. • Satisfaction des instances stratégiques et politiques : perception de la qualité du travail préparatoire, de la lisibilité des dossiers et de l'aide à la décision fournie.	• Structurer une gouvernance cohérente : mise en place d'instances claires avec rôles, responsabilités et circuits décisionnels harmonisés. • Renforcer la coordination élus/techniciens : alignement des décisions politiques et recommandations techniques, avec réunions et échanges structurés. • Installer un pilotage global efficace : comité de pilotage opérationnel, suivi commun des actions et traçabilité des décisions. • Favoriser l'anticipation et la priorisation : recommandations et analyses anticipant les besoins, ajustements continus des projets. • Soutenir la dynamique partenariale : engagement régulier des acteurs, échanges fluides et capitalisation des travaux pour une collaboration durable.
Coût du projet	Financement potentiels et/ou sollicité
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
Mesnil en Ouche : 2 - Coordonner la Politique Educative et Sociale du territoire en aidant les élus dans leur propre décision. Fonction de coopération territoriale et thématique.	CLS Politique de la ville

PESL – IBTN - Axe 5 : Gouvernance	
Fiche Projet 2 : Animation du PESL	
Orientation : Une gouvernance dynamique et efficiente pour un partenariat fort et durable	
Constats - Eléments de diagnostic	
- Des groupes de travail jeunes à conforter - Une unité territoriale en cours de construction - Une communication complexe sur ce qu'est un PESL - Des réseaux à renforcer	
Public cible	Calendrier de réalisation :
- Chargés de coopération IBTN et communaux - Equipe projet IBTN et communaux	Sur la contractualisation de la CTG
Objectifs visés par le projet	
- Professionaliser et renforcer les fonctions des Chargés de coopération dans l'animation du PESL. - Améliorer la communication et le partage d'informations pour améliorer la visibilité et l'appropriation du PESL. - Développer les capacités des acteurs impliqués. - Structurer un réseau territorial des Chargés de coopération favorisant la coordination inter-CTG et la cohérence des actions PESL. - Promouvoir un partenariat durable et inclusif.	
Actions prévues	
Action 1 : Consolider les fonctions de Chargés de coopération. Cette action vise à renforcer la professionnalisation des Chargés de coopération en clarifiant leurs missions, en consolidant leurs compétences et en améliorant leurs outils de pilotage afin d'optimiser l'animation et le suivi du PESL sur le territoire. Action 2 : Consolider le groupe projet PESL – IBTN. Il s'agit de renforcer le rôle du groupe projet comme instance centrale de gouvernance, favorisant la concertation, la coordination et le suivi stratégique des actions du PESL pour une mise en œuvre cohérente et efficace. Action 3 : Structurer le lien et le partenariat entre les chargés de coopération sur l'ensemble de l'IBTN (4 CTG) Cette action a pour objectif de formaliser un cadre de collaboration entre les chargés de coopération des 4 CTG afin de renforcer la coordination interterritoriale, le partage de pratiques et la cohérence des interventions PESL. Action 4: Organiser la communication sur et autour du PESL (Journal du PESL - information territoriale) Elle vise à structurer une communication claire, régulière et accessible pour valoriser les actions du PESL, renforcer sa visibilité et favoriser son appropriation par l'ensemble des acteurs et des habitants du territoire.	
Acteurs associés et responsable du projet	Partenaires potentiels
Chargé de coopération territoriale Les chargés de coopération et membres des groupes projets IBTN et communaux.	Les communes (Bernay, Mesnil en Ouche, Brionne)
Critères d'évaluation	Résultats attendus
- Fonctionnement régulier et opérationnel des instances de gouvernance (groupe projet PESL-IBTN). - Qualité et fluidité de la communication interne et externe autour du PESL.	- Des Chargés de coopération mieux outillés, professionnalisés et reconnus dans leur rôle d'animation et de coordination du PESL. - Un groupe projet PESL – IBTN structuré, actif et pleinement fonctionnel, assurant un pilotage cohérent et partagé des actions.

• Niveau de visibilité et d'appropriation du PESL par les partenaires et les acteurs du territoire. • Taux de participation et d'engagement des parties prenantes dans les actions menées. • Cohérence et harmonisation des pratiques à l'échelle de l'IBTN.	• Un réseau territorial de Chargés de coopération renforcé, favorisant la coopération inter-CTG, la mutualisation des pratiques et l'harmonisation des interventions. • Une communication organisée, régulière et lisible permettant une meilleure visibilité et compréhension du PESL par les acteurs et les populations. • Une gouvernance du PESL plus dynamique, efficiente et participative. • Une meilleure appropriation du PESL par l'ensemble des partenaires et une implication renforcée dans sa mise en œuvre.
Coût du projet	Financement potentiels et/ou sollicité
	CAF- Fonctions de chargés de coopération
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
Brionne : 24 - Créer et animer une lettre d'information PESL	CTG communales

PESL – IBTN - Axe 5 : Gouvernance	Fiche projet 2 : Animer le PESL
Fiche Action 1 : Consolider les fonctions de chargés de coopération	
Orientation : Une Gouvernance dynamique et efficiente pour un partenariat fort et durable	
Constats - Eléments de diagnostic	
Le territoire de l'IBTN est marqué par la diversité des dispositifs sociaux, éducatifs et culturels (ALSH, RPE, LAEP, France Services, Info Jeunes, PRE, Politique de la Ville, inclusion et handicap, logement jeunes, etc.). Pour optimiser la coordination, renforcer le partenariat territorial et assurer la cohérence des actions, la collectivité a conventionné avec la CAF de l'Eure : 4 ETP de chargés de coopération comme suit : ETP Chargé de coopération territorial (mutualisé IBTN-Ville de Bernay) ; 0.5 ETP chargé de coopération Petite Enfance ; 0.5 ETP chargé de coopération Enfance Jeunesse ; 0.5 ETP chargé de coopération Parentalité ; 0.5 ETP chargé de coopération Inclusion ; 0.5 ETP chargé de coopération Accès au droit ; 0.5 ETP chargé de coopération Solidarité	
Public cible	Calendrier de réalisation :
Tous les publics bénéficiaires des dispositifs CTG : enfants, jeunes, familles, aidants, personnes en situation de handicap, habitants des quartiers prioritaires. Partenaires institutionnels et associatifs intervenant sur le territoire : CAF, État, Département, communes, associations, établissements scolaires, structures jeunesse et sociales.	
Objectifs visés par l'action	
Renforcer la capacité stratégique du territoire - Assurer une meilleure articulation entre priorités politiques, enjeux locaux et réalités opérationnelles. - Améliorer la qualité de l'aide à la décision auprès des élus (production d'analyses, préconisations, scénarios). - Développer une vision partagée des enjeux Petite enfance / Enfance-jeunesse / Parentalité / Inclusion / Accès aux droits / Solidarité. Structurer et harmoniser le pilotage du projet de territoire - Formaliser ou actualiser les diagnostics territoriaux et thématiques conformément aux attendus CTG. - Clarifier et pérenniser les modalités de pilotage : COPIL, comités techniques, groupes de travail. - Assurer un suivi renforcé du plan d'actions CTG (outils, indicateurs, reporting, évaluation). Consolider la coopération partenariale - Développer un réseau d'acteurs solide (institutionnels, associatifs, internes collectivités). - Structurer les relations avec la Caf via un mode de travail co-construit et régulier. - Fluidifier l'interconnaissance entre services, partenaires et élus. Améliorer l'adéquation entre l'offre de services et les besoins des familles - Fiabiliser la collecte, l'analyse et la consolidation des besoins des publics. - Développer l'observation territoriale (outils qualitatifs et quantitatifs). - Contribuer à la mise en adéquation de l'offre Petite enfance / AVS / Jeunesse / Parentalité avec les besoins réels. Structurer la participation et la relation avec la population - Déployer des démarches participatives plus régulières et adaptées aux publics du territoire. - Renforcer la lisibilité de la CTG auprès des habitants (supports, communication, événements). - Favoriser l'expression des familles dans l'élaboration ou l'ajustement des actions. Développer une culture territoriale de l'évaluation - Déployer les outils d'évaluation partagée (indicateurs nationaux CNAF, bilans annuels...). - Intégrer l'évaluation dans les pratiques des partenaires et services. - Mesurer les impacts du projet de territoire pour améliorer l'action publique.	

Modalité de mise en œuvre	
• Renforcer la stratégie : points réguliers avec les élus, notes d'aide à la décision, veille territoriale. • Structurer le pilotage : planification des instances CTG, mise à jour diagnostics, tableau de bord simplifié. • Animer le partenariat : réunions régulières, réseau d'acteurs, rôles clarifiés. • Adapter l'offre aux besoins : enquêtes familles, analyse données, coordination des services. • Associer les habitants : actions de concertation, communication claire, prise en compte des retours. • Évaluer : indicateurs partagés, bilans réguliers, ajustements continus.	
Responsable de l'action	Acteurs associés
Chargé de coopération territoriale	• CAF de l'Eure – suivi CTG et accompagnement technique. • État / Préfecture de l'Eure – coordination et suivi des dispositifs. • Conseil Départemental de l'Eure – appui aux dispositifs sociaux et éducatifs. • Communes et CCAS – participation aux instances locales et relais sur le territoire. • Associations et structures locales – co-animation des actions et contribution à la coordination.
Critères d'évaluation	Résultats attendus
• Nombre de partenariats opérationnels mis en place ou renforcés. • Qualité et régularité des actions de coordination et de suivi. • Nombre de réunions, instances et comités territoriaux animés. • Taux de satisfaction des partenaires et des publics cibles. • Suivi et reporting des actions CTG et dispositifs associés	• Un pilotage clair, efficace et partagé du projet de territoire. • Une offre de services mieux alignée avec les besoins des familles. • Des partenariats solides et opérationnels, facilitant la coordination. • Une participation habitante renforcée et prise en compte dans les décisions. • Une amélioration mesurable de l'action publique, grâce à l'évaluation continue.
Coût de l'action	Financement potentiels et/ou sollicité
	• CAF de l'Eure – financement CTG et soutien à la coordination territoriale. • État / Préfecture de l'Eure – financement sur projets d'animation et coordination territoriale. • Intercom Bernay Terres de Normandie – participation financière et mise à disposition de services. • Partenariats avec communes et associations – co-financement et appui logistique.
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
<u>Brionne</u> : CTG <u>Mesnil en Ouche</u> : CTG <u>Bernay</u> : CTG	• Convention Territoriale Globale (CTG) – coordination et suivi global. • Politique de la Ville / PRE / Cité Éducative – articulation avec les dispositifs éducatifs et sociaux. • ALSH, RPE, LAEP, France Services, Info Jeunes, logement jeunes, inclusion / handicap, aide aux aidants – coordination opérationnelle par les chargés de coopération. • Projets territoriaux transversaux – animation et suivi des actions sur tout l'IBTN.

PESL – IBTN - Axe 5 : Gouvernance	
Fiche Projet 3 : Poursuite de la démarche de PESL	
Orientation : Une gouvernance dynamique et efficiente pour un partenariat fort et durable	
Constats - Eléments de diagnostic	
- Des diagnostics réalisés de façon non régulière - Des logiques de bilan d'action ou d'activité mais peu d'évaluation et d'analyse - Une nécessaire harmonisation à l'échelle du territoire	
Public cible	Calendrier de réalisation :
L'ensemble des acteurs qui œuvrent dans le cadre du PESL	Sur la contractualisation de la CTG
Objectif visé par le projet	
Mettre en place un système permanent et coordonné de diagnostic et d'évaluation pour renforcer l'impact social et la complémentarité des actions du PESL dans les 4 CTG.	
Actions prévues	
Action 1 : Favoriser le diagnostic permanent. Cette action vise à établir un suivi régulier et structuré des données territoriales et des interventions. Grâce à des outils de veille et d'analyse, elle permettra de détecter rapidement les besoins émergents, d'anticiper les évolutions et d'adapter les stratégies en conséquence. Action 2 : Organiser l'évaluation continue à l'échelle des 4 CTG. L'objectif est de mettre en place un mécanisme d'évaluation systématique qui mesure l'efficacité et l'impact social des interventions. Cela permettra d'assurer la complémentarité entre les actions menées sur les quatre CTG, d'identifier les bonnes pratiques et de renforcer l'apprentissage et l'amélioration continue des programmes. Chaque action sera évaluée annuellement. Les fiches en cours de réalisation (en bleu) feront l'objet d'une évaluation lors du renouvellement de la CTG. L'ensemble du PESL 2026-2032, fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours (2029) et à la fin de sa réalisation (2032).	
Acteurs associés et responsable du projet	Partenaires potentiels
Chargé de coopération territoriale Les chargés de coopération et membres des groupes projets IBTN et communaux.	Les communes (Bernay, Mesnil en Ouche, Brionne)
Critères d'évaluation	Résultats attendus
Pertinence et qualité des outils : adéquation des dispositifs de suivi, de diagnostic et d'évaluation. Actualisation et fiabilité des informations : régularité et exactitude des données collectées. Impact et résultats : mesure de l'effet social des interventions et amélioration de la complémentarité entre les CTG. Utilisation et valorisation des résultats : intégration des informations et évaluations dans la prise de décision et la planification. Participation et engagement des acteurs : implication effective des parties prenantes dans le suivi, le diagnostic et l'évaluation.	Diagnostic permanent opérationnel : un système fiable de suivi, veille et analyse permettant une connaissance actualisée des besoins et dynamiques territoriales. Évaluation continue effective : un dispositif harmonisé couvrant les 4 CTG, capable de mesurer l'impact social et de renforcer la complémentarité des interventions. Décisions éclairées et partenariats renforcés : les résultats du diagnostic et de l'évaluation sont utilisés pour améliorer la planification, la coordination et l'engagement des acteurs.

Coût du projet	Financement potentiels et/ou sollicité
Lien autres CTG (Mesnil en Ouche, Bernay, Brionne)	Lien autres projets et dispositifs IBTN
Bernay : 1 - Poursuite de la démarche de PESL Mesnil en Ouche : 1 - Créer les conditions nécessaires d'amélioration du quotidien de la vie de la population. Mise en place et suivi du PESL.	CTG communales